

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX Père et Fils.



A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE,
Grand'Place.

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR,
Rue Nationale

44me ANNÉE. — 1872.

JANVIER.

Le soleil entre au signe du Verseau.

Les jours croissent d'une heure 3 minutes. (1)

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Lundi	Circoncision.	7 56	4 12	9 53 soir	11 14	2 49	3 08
2 Mardi	s Macaire	7 56	4 13	11 3	11 32 matin	3 28	3 49
3 Mercr.	ste Geneviè. D ☾	7 56	4 14	» »	11 51	4 14	4 41
4 Jeudi	s Rigobert.	7 56	4 15	» 15 matin	» 10 soir	5 10	5 42
5 Vendr.	s Siméon S.	7 55	4 16	1 30	» 31	6 17	6 53
6 Samedi	L'Epiphanie.	7 55	4 17	2 48	» 55	7 30	8 07
7 DIM.	s Lucien, év.	7 55	4 18	4 9	1 25	8 43	9 18
8 Lundi	ste Adèle.	7 55	4 19	5 32	2 1	9 51	10 23
9 Mardi	s Julien, m.	7 54	4 21	6 51	2 56	10 33	11 23
10 Mercr.	s Guillaume N. L.	7 54	4 22	8 1	4 3	11 51	» »
11 Jeudi	s Théodose.	7 53	4 23	8 56	5 21	» 18	» 42
12 Vendr.	ste Césaire	7 53	4 25	9 37	6 44	1 6	1 28
13 Samedi	Bapt. de N. S.	7 52	4 26	10 9	8 7	1 50	2 11
14 DIM.	s Hilaire, évêque	7 52	4 27	10 34	9 27	2 32	2 52
15 Lundi	s Nom de Jésus.	7 51	4 29	10 53	10 41	3 12	3 32
16 Mardi	s Marcel, p.	7 50	4 30	11 14	11 52	3 53	4 16
17 Mercr.	s Antoine. P. Q.	7 49	4 32	11 33	» »	4 39	5 4
18 Jeudi	Ch. s Pierre à Rom	7 49	4 33	11 58	1 2 matin	5 31	6 1
19 Vendr.	s Canut.	7 48	4 35	» 15 soir	2 11	6 34	7 11
20 Samedi	s Sébastien.	7 47	4 36	» 40	3 18	7 48	8 26
21 DIM.	ste Agnès, v.	7 46	4 38	1 10	4 23	9 1	9 33
22 Lundi	s Vincent.	7 45	4 39	1 48	5 25	10 2	10 28
23 Mardi	s Alphonse.	7 44	4 41	2 30	6 22	10 51	11 13
24 Mercr.	s Babylas, év.	7 43	4 42	3 23	7 11	11 33	11 54
25 Jeudi	C. de s. Paul P. L.	7 42	4 44	4 23	7 52	» »	» 9
26 Vendr.	s Polycarpe.	7 41	4 45	5 38	8 26	» 24	» 40
27 Samedi	s Jean Chr.	7 39	4 47	6 36	8 54	» 55	1 10
28 DIM.	Septuagésime.	7 38	4 49	7 45	9 17	1 25	1 41
29 Lundi.	s Franç. de S.	7 37	4 50	8 54	9 37	1 56	2 12
30 Mardi	ste Martine.	7 36	4 52	10 4	9 56	2 28	2 45
31 Mercr.	s Pierre Nolasq.	7 34	4 54	11 16	10 15	3 3	3 23

FÉVRIER.

Le soleil entre au signe des Poissons.

Les jours croissent d'une heure 30 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Jeudi	s Ignace.	7 33	4 55	» »	10 33	3 41	4 6
2 Vendr.	Purification D ☾	7 32	4 57	» 31 matin	10 57 matin	4 31	4 59
3 Samedi	s Blaise.	7 30	4 59	1 49	11 23	5 34	6 6
4 DIM.	Sexagésime.	7 29	5 »	3 9	11 57	6 47	7 29
5 Lundi	ste Agathe, v.	7 27	5 2	4 27	» 41 soir	8 15	8 58
6 Mardi	ste Dorothée.	7 26	5 3	5 39	1 39	9 39	10 16
7 Mercr.	s Romuald, ab.	7 24	5 5	6 40	2 50	10 48	11 18
8 Jeudi	s Jean de M.	7 23	5 7	7 28	4 11	11 45	» »
9 Vendr.	ste Appolline. N. L.	7 21	5 8	8 4	5 35	» 10	» 32
10 Samedi	ste Scholastique.	7 20	5 10	8 32	6 58	» 52	1 9
11 DIM.	Quinquagésime.	7 18	5 12	8 55	8 18	1 29	1 48
12 Lundi	ste Eulalie	7 16	5 13	9 16	9 34	2 06	2 23
13 Mardi	s Martinien.	7 15	5 15	9 36	10 46	2 41	2 59
14 Mercr.	Les Cendres.	7 13	5 17	9 55	11 56	3 17	3 35
15 Jeudi	s. Faustin.	7 11	5 18	10 16	» »	3 54	4 15
16 Vendr.	ste Reinelde P. Q.	7 9	5 20	10 40	1 6	4 38	5 2
17 Samedi	s Germain.	7 8	5 22	11 9	2 12 matin	5 31	6 6
18 DIM.	Quadragésime.	7 6	5 23	11 43	3 16	6 46	7 34
19 Lundi	ste Julienne.	7 4	5 25	» 25 soir	4 15	8 20	9 3
20 Mardi	s Eleuthère.	7 2	5 27	1 15	5 7	9 41	10 10
21 Mercr.	s Pépin, duc. 4 T.	6 59	5 28	2 13	5 51	10 36	10 57
22 Jeudi	Ch. s. Pierre à A.	6 58	5 30	3 17	6 27	11 14	11 33
23 Vendr.	ste Isabelle. 4 T.	6 57	5 31	4 24	6 56	11 50	» »
24 Samedi	s Prétext 4 T. P. L.	6 55	5 33	5 34	7 21	» 05	» 20
25 DIM.	Reminiscere.	6 53	5 35	6 45	7 43	» 34	» 49
26 Lundi	s Adeltrude.	6 51	5 36	7 56	8 2	1 03	1 18
27 Mardi	s Alexandre.	6 49	5 33	9 8	8 20	1 33	1 49
28 Mercr.	s Léandre.	6 47	5 40	10 22	9 39	2 05	2 22
29 Jeudi	s Romain.	6 46	5 41	11 38	9 »	2 40	2 59

Lettre dominicale. . . GF Epacte . . . . XX.

(1) Latitude de Lille.

MARS.

Le soleil entre au signe du Bélier.

Les jours croissent d'une heure 48 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Vendr	s Aubin, év.	6 45	5 41	» »	9 24 matin	3 20	3 42
2 Samedi	s Simplice. D. Q.	6 43	5 43	» 56 matin	9 54	4 05	4 33
3 DIM.	Oculi.	6 41	5 44	2 14	10 23	5 02	5 38
4 Lundi	s. Casimir	6 39	5 46	3 27	11 25	6 23	7 10
5 Mardi	s Théophile.	6 37	5 47	4 31	» 30 soir	8 4	8 53
6 Mercr.	ste. Collette.	6 35	5 49	5 21	1 45	9 35	10 12
7 Jeudi	s Thomas	6 33	5 51	6 »	3 7	10 42	11 8
8 Vendr.	s Jean de Dieu.	6 31	5 52	6 31	4 29	11 30	11 51
9 Samedi	ste Franç. N. L.	6 29	5 54	6 56	5 49	» »	» 10
10 DIM.	Lætare.	6 27	5 55	7 17	7 7	» 28	» 46
11 Lundi	s Euloge.	6 25	5 57	7 37	8 23	1 3	1 19
12 Mardi	s Grégoire.	6 23	5 59	7 57	9 37	1 35	1 52
13 Mercr.	ste Kennoque	6 21	6 »	8 17	10 43	2 9	2 25
14 Jeudi	ste Mathilde.	6 19	6 1	8 39	11 59	2 42	2 59
15 Vendr.	s Longin.	6 16	6 3	9 6	» »	3 17	3 35
16 Samedi	s Alexandre.	6 14	6 4	9 39	1 5 matin	3 54	4 14
17 DIM.	La Passion. P. Q.	6 12	6 6	10 19	2 7	4 39	5 7
18 Lundi	s Cyrille, d.	6 10	6 7	11 6	3 2	5 45	6 37
19 Mardi	s Joseph, conf.	6 8	6 9	» 1 soir	3 49	7 29	8 24
20 Mercr.	s Joachim.	6 6	6 10	1 2	4 27	9 9	9 31
21 Jeudi	s Benoît.	6 4	6 12	2 8	4 59	10 8	10 29
22 Vendr	s Basile.	6 2	6 13	3 18	5 25	10 48	11 9
23 Samedi	s Othon.	6 »	6 15	4 30	5 47	11 21	11 36
24 DIM.	Les Rameaux	5 58	6 16	5 42	6 7	11 51	» »
25 Lundi	L'Annonciat. P. L.	5 55	6 18	6 55	6 26	» 6	» 21
26 Mardi	s Ludger.	5 53	6 19	8 10	6 44	» 36	» 52
27 Mercr.	s Ruper, év.	5 51	6 21	9 27	7 4	1 8	1 25
28 Jeudi.	Sainte Cène.	5 49	6 22	10 46	7 28	1 44	2 3
29 Vendr.	Mort de N.-S.	5 47	6 24	» »	7 56	2 23	2 44
30 Samedi	s Jean Climacque	5 45	6 25	» 5 m.	8 32	3 06	3 29
31 DIM.	PAQUES.	5 43	6 27	1 20	9 19	3 53	4 20

AVRIL.

Le soleil entre au signe du Taureau.

Les jours croissent d'une heure 39 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Lundi	Paques. D. Q.	5 41	6 28	2 26 matin	10 19 matin	4 52	5 30
2 Mardi	s François de P.	5 39	6 30	3 20	11 20	6 18	7 6
3 Mercr.	s Richard.	5 37	6 31	4 2	» 47 soir	8 »	8 46
4 Jeudi	s Isidore	5 34	6 33	4 34	2 8	9 23	9 56
5 Vendr.	s Vincent, F.	5 32	6 34	4 59	3 28	10 22	10 45
6 Samedi	s Célestin.	5 30	6 36	5 21	4 45	11 04	11 23
7 DIM.	Quasimodo.	5 28	6 37	5 41	6 1	11 41	11 59
8 Lundi	s Albert. N. L.	5 26	6 39	5 59	7 15	» »	» 16
9 Mardi	ste Marie, égypt.	5 24	6 41	6 18	8 28	» 33	» 50
10 Mercr.	s Macaire, év.	5 22	6 42	6 40	9 40	1 06	1 22
11 Jeudi	s Léon, p.	5 20	6 43	7 5	10 50	1 38	1 55
12 Vendr.	s Jules, p.	5 18	6 45	7 35	11 55	2 12	2 29
13 Samedi	s Herménégilde.	5 16	6 46	8 11	» »	2 47	3 5
14 DIM.	s Tiburce.	5 14	6 48	8 55	» 54 matin	3 23	3 41
15 Lundi	ste Anastas. P. Q.	5 12	6 50	9 48	1 44	4 3	4 29
16 Mardi	s Druon.	5 10	6 51	10 47	2 26	5 3	5 47
17 Mercr.	s Anicet, pape.	5 8	6 52	11 52	3 »	6 34	7 28
18 Jeudi	s Parfait.	5 6	6 54	1 » soir	3 28	8 15	8 51
19 Vendr.	s Théodore	5 4	6 55	2 10	3 51	9 22	9 45
20 Samedi	s Sulpice.	5 2	6 56	3 21	4 11	10 6	10 24
21 DIM.	s Anselme	5 »	6 58	4 34	4 30	10 42	10 58
22 Lundi	ste Sidonie	4 58	7 »	5 50	4 48	11 15	11 33
23 Mardi	s Georges. P. L.	4 56	7 1	7 8	5 7	11 51	» »
24 Mercr.	s Fidèle.	4 54	7 2	8 28	5 29	» 9	» 28
25 Jeudi	s Marc, év.	4 52	7 4	9 49	5 56	» 47	1 07
26 Vendr.	ss Clet et M.	4 50	7 5	11 9	6 30	1 28	1 50
27 Samedi	s Anthime.	4 49	7 7	» »	7 14	2 13	2 37
28 DIM.	s Vital, m.	4 48	7 8	» 02 matin	8 10	3 1	3 26
29 Lundi	s Pierre, m.	4 46	7 10	1 19	9 18	3 53	4 22
30 Mardi	ste Cather. D. Q.	4 44	7 11	2 4	10 35	4 54	5 31

MAI.

Le soleil entre au signe des Gémeaux. — Les jours croissent d'une heure 17 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mercr.	ss Phil. et Jude.	4 42	7 13	2 38	11 m. 55	6 15	6 59
2 Jeudi	s Athanase.	4 41	7 14	matin 3 5	soir 1 14	7 44	8 24
3 Vendr.	Inv. Ste Croix.	4 39	7 16	3 27	2 31	8 56	9 25
4 Samedi	ste Monique.	4 37	7 18	3 47	3 46	9 50	10 13
5 DIM.	s Pie V, pape.	4 35	7 19	4 5	4 59	10 33	10 52
6 Lundi	ROGATIONS.	4 33	7 20	4 23	6 11	11 11	11 30
7 Mardi	s Stanislas. N.L.	4 32	7 22	4 43	7 23	11 48	» »
8 Mercr.	s Juste.	4 31	7 23	5 6	8 34	» 5	» 23
9 Jeudi	ASCENSION.	4 29	7 24	5 34	9 42	» 40	» 57
10 Vendr.	s Antonin.	4 28	7 25	6 7	10 44	1 15	1 33
11 Samedi	s Mammert.	4 26	7 27	6 48	11 38	1 51	2 8
12 DIM.	s Achille.	4 25	7 29	7 37	» »	2 26	2 44
13 Lundi	s Gervais.	4 24	7 30	8 34	matin » 24	3 2	3 24
14 Mardi	s Boniface.	4 22	7 31	9 37	1 1	3 43	4 6
15 Mercr.	s Pacôme. P.Q.	4 21	7 32	10 43	1 31	4 34	5 9
16 Jeudi	s Honoré.	4 19	7 33	11 51	1 55	5 46	6 29
17 Vendr.	ste Restitude.	4 18	7 35	soir 1 »	2 15	7 7	7 47
18 Samedi	s Venant, m.	4 17	7 36	2 11	2 34	8 20	8 47
19 DIM.	PENTECOTE.	4 16	7 37	3 21	2 52	9 13	9 37
20 Lundi	PENTECÔTE.	4 15	7 39	4 41	3 10	9 59	10 19
21 Mardi	s Valens.	4 13	7 40	6 1	3 31	10 40	11 02
22 Mercr.	ste Julie, 4 T P.L.	4 12	7 41	7 24	3 55	11 24	11 46
23 Jeudi	s Guilbert.	4 11	7 42	8 48	4 25	» »	» 8
24 Vendr.	ste Jeanne. 4 T.	4 10	7 43	10 6	5 5	» 32	» 56
25 Samedi	ste Marie de P. 4 T	4 9	7 44	11 12	5 58	1 21	1 45
26 DIM.	LA TRINITÉ.	4 8	7 46	» »	7 4	2 9	2 34
27 Lundi	s Jules.	4 7	7 47	matin » 3	8 20	2 59	3 25
28 Mardi	s Germain.	4 6	7 48	» 42	9 41	3 51	4 18
29 Mercr.	s Maximin. D.Q.	4 6	7 49	1 14	11 2	4 49	5 22
30 Jeudi	FÊTE-DIEU.	4 5	7 50	1 34	soir » 21	5 57	6 33
31 Vendr.	ste Pétronille.	4 4	7 51	1 54	1 36	7 8	7 45

JUIN.

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse. — Les jours cr. de 18 m., j. 21 et déc. de 3 m. jusqu'au 30.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Samedi	s Pamphile.	4 3	7 52	matin 2 12	soir 2 49	8 14	8 46
2 DIM.	s Erasme.	4 3	7 53	2 30	4 »	9 11	9 38
3 Lundi	ste Clotilde	4 2	7 54	2 49	5 11	10 1	10 23
4 Mardi	s Quirin, év.	4 1	7 55	3 10	6 22	10 44	11 5
5 Mercr.	s Boniface.	4 1	7 56	3 36	7 31	11 25	11 45
6 Jeudi	O. FÊTE-DIEU N.L.	4 »	7 57	4 8	8 35	» »	» 4
7 Vendr.	s Robert.	4 »	7 57	4 46	9 32	» 22	» 40
8 Samedi	s Médard, év.	3 59	7 58	5 31	10 21	» 58	1 16
9 DIM.	ss Prime et F.	3 59	7 59	6 24	11 1	1 34	1 51
10 Lundi	ste Marguerite.	3 59	8 »	7 25	11 33	2 8	2 25
11 Mardi	s Barnabé.	3 58	8 »	8 30	11 58	2 43	3 »
12 Mercr.	s Basilide.	3 58	8 1	9 37	» »	3 20	3 42
13 Jeudi	s Antoine de P.	3 58	8 1	10 45	matin » 20	4 6	4 32
14 Vendr.	s Basile. P.Q.	3 58	8 2	11 53	» 39	5 »	5 32
15 Samedi	s Modeste, m.	3 58	8 3	soir 1 3	» 57	6 5	6 40
16 DIM.	ste Lutgarde.	3 58	8 3	2 16	1 14	7 14	7 46
17 Lundi	ste Estelle.	3 58	8 3	3 33	1 33	8 17	8 46
18 Mardi	ste Marine.	3 58	8 4	4 54	1 54	9 15	9 42
19 Mercr.	s Gervais.	3 58	8 4	6 17	2 20	10 7	10 36
20 Jeudi	ste Florence.	3 58	8 4	7 39	2 55	11 4	11 31
21 Vendr.	s Louis de G. P.L.	3 58	8 5	8 53	3 42	11 58	» »
22 Samedi	s Paulin, év.	3 58	8 5	9 53	4 44	» 24	» 50
23 DIM.	s Liébert.	3 58	8 5	10 38	5 58	1 16	1 41
24 Lundi	Nat. s J.-B.	3 59	8 5	11 12	7 21	2 5	2 29
25 Mardi	Tansl. s. Éloi.	3 59	8 5	11 38	8 45	2 51	3 14
26 Mercr	ss Jean et Paul.	3 59	8 5	» »	10 7	3 38	4 2
27 Jeudi	s Ladislas. D.Q.	4 »	8 5	matin » »	11 25	4 28	4 55
28 Vendr.	s Léon II, p.	4 »	8 5	» 19	soir » 39	5 24	5 54
29 Samedi	ss Pierre et Paul.	4 1	8 5	» 37	1 51	6 26	6 58
30 DIM.	s Martial.	4 1	8 5	» 56	3 2	7 30	8 2

JUILLET.

Le soleil entre au signe du Lion.

Les jours décroissent de 57 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Lundi	s Rombaut, m.	4 2	8 5	1 10 matin	4 17 soir	8 34	9 04
2 Mardi	Visitation N.-D.	4 3	8 4	1 10	5 21	9 32	9 59
3 Mercr.	ste Hyacinthe.	4 3	8 4	2 8	6 26	10 24	10 40
4 Jeudi	Tr. s. Martin.	4 4	8 4	2 48	7 25	11 08	11 29
5 Vendr.	s Agathon. N.L.	4 5	8 3	3 26	8 17	11 50	» »
6 Samedi	ste Godelive.	4 5	8 3	4 18	9 »	» 09	» 27
7 DIM.	s Willebaud.	4 6	8 2	5 17	9 34	» 44	1 01
8 Lundi.	s Procope.	4 7	8 2	6 21	10 2	1 17	1 33
9 Mardi	Martyrs de G.	4 8	8 1	7 27	10 25	1 49	2 05
10 Mercr.	ste Félicité.	4 9	8 1	8 34	10 41	2 21	2 38
11 Jeudi	Transl. s Benoit.	4 10	8 »	9 42	11 3	2 56	3 13
12 Vendr.	s Jean Gualbert.	4 11	7 59	10 59	11 19	3 33	3 54
13 Samedi	s Anaclet. P.Q.	4 12	7 59	11 59	11 37	4 18	4 44
14 DIM.	s Bonaventure	4 13	7 58	1 12 soir	11 56	5 12	5 42
15 Lundi	s Henri, emp.	4 14	7 57	2 29	» »	6 15	6 51
16 Mardi	N-D du M-C.	4 15	7 56	3 49	» 16 matin	7 27	8 04
17 Mercr.	s Alexis, c.	4 16	7 55	5 10	» 19	8 40	9 16
18 Jeudi	s Arnould.	4 17	7 54	6 28	1 28	9 50	10 23
19 Vendr.	s Vincent de P.	4 18	7 53	7 35	2 20	10 55	11 23
20 Samedi	ste Marguer. P.L.	4 19	7 52	8 28	3 29	11 53	» »
21 DIM.	s Praxède.	4 20	7 51	9 3	4 51	» 19	» 44
22 Lundi	ste Marie-M.	4 21	7 50	9 38	6 17	1 07	1 23
23 Mardi	s Apollinaire	4 22	7 49	10 2	7 48	1 51	2 12
24 Merc.	ste Christine.	4 24	7 48	10 23	9 6	2 32	2 53
25 Jeudi	ss Jacq et C.	4 25	7 47	10 41	10 24	3 13	3 34
26 Vendr.	ste Anne.	4 26	7 45	11 »	11 39	3 56	4 19
27 Samedi	ste Nathalie. D.Q.	4 27	7 44	11 20	» 52 soir	4 42	5 07
28 Dim.	s Nazaire, m.	4 29	7 43	11 43	2 4	5 36	6 07
29 Lundi	ste Marthe.	4 30	7 42	» »	3 13	6 42	7 18
30 Mardi	ss Abdon et S.	4 31	7 40	» 10 matin	4 19	7 57	8 31
31 Merc.	s Ignace de Loy.	4 33	7 39	» 43	5 21	9 10	9 42

AOUT.

Le soleil entre au signe de la Vierge.

Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Jeudi	s Pierre-ès-liens.	4 34	7 37	1 24 matin	6 15 soir	10 10	10 36
2 Vendr.	N.-D. des Anges.	4 35	7 36	2 14	7 »	10 58	11 19
3 Samedi	ste Lydie.	4 37	7 34	3 11	7 36	11 37	11 55
4 Dim.	s Dominique. N.L.	4 39	7 33	4 13	8 6	» »	» 11
5 Lundi	ste Marie aux N.	4 40	7 31	5 18	8 30	» 27	» 42
6 Mardi	Transf. N.-S.	4 41	7 30	6 25	8 50	» 57	1 12
7 Merc.	s Gaëtan.	4 42	7 28	7 33	9 8	1 26	1 40
8 Jeudi	s Cyriaque.	4 43	7 27	8 41	9 25	1 55	2 11
9 Vend.	s Romain, mart.	4 45	7 25	9 50	9 52	2 27	2 44
10 Samedi	s Laurent, mart.	4 46	7 23	11 »	10 »	3 01	3 21
11 Dim.	ste Suzanne.	4 48	7 22	» 13 soir	10 21	3 42	4 04
12 Lundi	ste Claire,. P.Q.	4 50	7 20	1 30	10 46	4 30	4 58
13 Mardi	s Hippolyte.	4 51	7 18	2 48	11 19	5 31	6 09
14 Merc.	s Eusèbe.	4 52	7 16	4 6	» »	6 50	7 36
15 Jeudi	ASSOMPTION.	4 53	7 15	5 17	» 4 matin	8 20	9 04
16 Vendr.	s Roch.	4 54	7 13	6 15	1 4	9 44	10 18
17 Samedi	s Carloman.	4 56	7 11	7 »	2 19	10 50	11 18
18 Dim.	ste Hélène. P.L.	4 57	7 8	7 35	3 48	11 44	» »
19 Lundi	ste Thècle.	4 59	7 7	8 7	5 11	» 06	» 28
20 Mardi	s Bernard, abb.	5 »	7 5	8 24	6 37	» 40	1 09
21 Merc.	ste Jeanne.	5 2	7 3	8 41	7 59	1 23	1 40
22 Jeudi	s Gustave.	5 3	7 1	9 3	9 18	2 04	2 23
23 Vendr.	s Philippe.	5 4	6 59	9 23	10 35	2 41	3 »
24 Sam.	s Barthél. D.Q.	5 6	6 57	9 45	11 49	3 19	3 39
25 D[illegible]	[illegible]	5 7	6 55	10 11	1 1 soir	3 59	4 22
26 Lundi	s Zéphirin.	5 9	6 53	10 42	2 10	4 47	5 16
27 Mardi	s Césaire.	5 10	6 51	11 20	3 11	5 30	6 29
28 Mercr.	s Augustin.	5 11	6 49	» »	4 11	7 17	8 02
29 Jeudi	Décoll. s J-B.	5 13	6 47	» 7 matin	5 »	8 48	9 26
30 Vendr.	ste Rose	5 14	6 45	1 2	5 38	9 55	10 21
31 Samedi	s Raymond.	5 16	6 43	2 3	7 9	10 43	11 02

SEPTEMBRE.

Le soleil entre au signe de la Balance. — Les jours décroissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Dim.	s Gilles, abbé.	5 17	6 42	3 8 matin	6 35 soir	11 18	11 34
2 Lundi	s Lazare, roi.	5 19	6 40	4 15	6 57	11 49	» »
3 Mardi	s Séraphin. N.L.	5 20	6 38	5 24	7 15	» 13	» 16
4 Merc.	ste Rosalie.	5 21	6 36	6 36	7 31	» 30	» 44
5 Jeudi.	s Bertin.	5 23	6 34	7 44	7 48	» 58	1 12
6 Vendr.	s Eugène.	5 24	6 32	8 52	8 6	1 28	1 44
7 Samedi	ste Reine.	5 26	6 29	10 4	8 25	2 »	2 17
8 Dim.	NATIVITÉ N.-D	5 27	6 27	11 20	8 48	2 34	2 54
9 Lundi	s Omer, év.	5 28	6 25	» 37 soir	9 78	3 15	3 37
10 Mardi	s Nicolas. P.Q.	5 30	6 23	1 53	9 57	4 02	4 30
11 Merc.	ste Vindiciane	5 31	6 21	3 4	10 49	5 04	5 45
12 Jeudi	s Silvin.	5 33	6 19	4 6	11 56	6 30	7 25
13 Vendr.	s Aimé, évêq	5 34	6 17	4 55	» »	8 15	9 01
14 Samedi	Exalt. ste C.	5 36	6 15	5 33	1 15 matin	9 41	10 12
15 Dim.	s Nicomède	5 37	6 13	6 2	2 40	10 40	11 03
16 Lundi	s Cornille.	5 38	6 11	6 25	4 6	11 25	11 44
17 Mardi	s Lambert. P.L.	5 40	6 8	6 45	5 30	» »	» 03
18 Mercr.	ste Sophie. 4 T.	5 41	6 6	7 5	6 51	» 22	» 41
19 Jeudi	s Janvier.	5 43	6 4	7 25	8 10	» 57	1 14
20 Vendr.	s Eustache. 4 T.	5 44	6 2	7 46	9 27	1 32	1 51
21 Samedi	s Mathieu 4 T.	5 46	6 »	8 10	10 43	2 09	2 26
22 Dim.	s Maurice.	5 47	5 58	8 39	11 56	2 44	3 03
23 Lundi	s Lin, p.	5 48	5 56	9 15	1 4 soir	3 22	3 43
24 Mardi	N-D. de la M. D.Q.	5 50	5 53	9 59	2 6	4 04	4 30
25 Mercr.	s Firmin, év.	5 51	5 51	10 51	2 56	5 »	5 39
26 Jeudi.	ste Justine, m.	5 53	5 49	13 50	3 38	6 33	7 25
27 Vendr.	s Adolphe.	5 54	5 47	» »	4 12	8 17	9 »
28 Samedi	s Privat.	5 56	5 45	» 55 matin	4 39	9 30	9 55
29 Dim.	s Michel arch.	5 57	5 43	2 3	5 1	10 15	10 32
30 Lundi	s Jérôme, d	5 59	5 41	3 11	5 20	10 48	11 03

OCTOBRE.

Le soleil entre au signe du Scorpion. — Les jours décroissent de une heure 44 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mardi	ss Remi et P.	6 »	5 39	4 20 matin	5 38 soir	11 18	11 32
2 Mercr.	Anges gard. N.L.	6 2	5 37	5 30	5 55	11 46	» »
3 Jeudi.	s Gérard.	6 3	5 34	6 44	6 12	» »	» 15
4 Vendr.	s François.	6 4	5 32	7 54	6 39	» 31	» 46
5 Samedi	s Placide.	6 6	5 30	9 9	6 52	1 02	1 19
6 Dim.	s Bruno, c.	6 7	5 28	10 36	7 19	1 37	1 55
7 Lundi	s Marc, pape.	6 9	5 26	11 54	7 55	2 15	2 30
8 Mardi.	ste Brigitte	6 10	5 24	» 58 soir	8 42	2 59	3 23
9 Mercr.	s Ghislain. P.Q.	6 12	5 22	2 2	9 41	3 50	4 19
10 Jeudi	s Franç. de B.	6 13	5 20	2 54	10 57	4 54	5 39
11 Vendr.	s Germain.	6 15	5 18	5 33	» »	6 26	7 21
12 Samedi	s Évagre.	6 16	5 16	4 3	» 17 matin	8 10	8 52
13 Dim.	s Edouard.	6 18	5 14	4 27	1 41	9 27	9 53
14 Lundi	s Calixte, pape.	6 20	5 12	4 48	3 4	10 17	10 30
15 Mardi	ste Thérèse.	6 21	5 10	5 7	4 24	10 57	11 16
16 Mercr.	s Donatien. P.L.	6 23	5 3	5 26	5 45	11 35	11 53
17 Jeudi	ste Hedwige	6 24	5 6	5 46	7 3	» »	» 11
18 Vendr.	s Luc, évang.	6 26	5 4	6 9	8 20	» 29	» 46
19 Samedi	s Pierre d'Alc.	6 27	5 2	6 36	9 35	1 04	1 22
20 Dim.	s. Caprais.	6 29	5 »	7 9	10 47	1 40	1 59
21 Lundi	ste Ursule.	6 30	4 58	7 40	11 53	2 17	2 34
22 Mardi	s Sévère.	6 32	4 56	8 40	» 39 matin	2 52	3 12
23 Mercr	s Séverin.	6 33	4 55	9 37	1 38	3 31	3 55
24 Jeudi	s Magloire. D.Q.	6 35	4 53	10 40	2 13	4 21	4 55
25 Vendr.	ss Crépin et C.	6 37	4 51	11 47	2 42	5 42	6 30
26 Samedi	s Évariste.	6 38	4 49	» »	3 6	7 23	8 08
27 Dim.	s Florent.	6 40	4 47	» 55 matin	3 26	8 41	9 09
28 Lundi	s Simon.	6 41	4 46	2 3	3 41	9 31	9 50
29 Mardi.	s Narcisse.	6 43	4 44	3 12	4 1	10 08	10 25
30 Mercr.	s Lucain.	6 45	4 42	4 23	4 17	10 41	10 57
31 Jeudi.	s Quentin.	6 46	4 41	5 36	4 34	11 13	11 30

NOVEMBRE.

Le soleil entre au signe du Sagittaire.

Les jours décroissent de une heure 19 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Vendr.	TOUSSAINT N. L.	6 48	4 39	6 52 matin	4 51 soir	11 47	» »
2 Samedi	LES TRÉPASSÉS	6 49	4 37	8 10	5 20	» 05	» 24
3 Dim.	s Hubert.	6 51	4 36	9 30	5 51	» 44	1 03
4 Lundi	s Charles Borr.	6 53	4 34	10 48	6 38	1 24	1 46
5 Mardi	ste Berthilde	6 54	4 32	11 57	7 35	2 09	2 32
6 Mercr.	s Léonard.	6 56	4 30	» 53 soir	8 45	2 56	3 21
7 Jeudi	s Ernest. m.	6 58	4 29	1 36	10 5	3 48	4 18
8 Vendr.	Les 4 Cour. P. Q.	7 »	4 28	2 8	11 25	4 53	5 34
9 Samedi	s Denis.	7 1	4 27	2 33	» »	6 17	7 04
10 Dim.	s Juste.	7 3	4 25	2 54	» 48 matin	7 46	8 23
11 Lundi	s Martin.	7 4	4 24	3 13	2 7	8 55	9 21
12 Mardi	s Liévin, m.	7 5	4 22	3 31	3 25	9 45	10 08
13 Mercr.	s Homobon.	7 7	4 21	3 59	4 42	10 29	10 48
14 Jeudi	s Clémentin.	7 9	4 20	4 11	5 59	11 08	11 28
15 Vendr.	s Eugène. P. L.	7 10	4 19	4 36	7 15	11 48	» »
16 Samedi	s Edmond.	7 12	4 17	5 5	8 29	» 07	» 26
17 Dim.	s Agnan.	7 13	4 16	5 42	9 33	» 44	1 02
18 Lundi	s Odon, abbé.	7 15	4 15	6 29	50 39	1 20	1 39
19 Mardi	ste Élisabeth.	7 17	4 14	7 24	11 91	1 57	2 14
20 Mercr.	s Félix de V.	7 18	4 13	8 25	» 12 soir	2 32	2 50
21 Jeudi	Présentat. N.-D.	7 19	4 12	9 30	» 44	3 08	3 29
22 Vendr.	ste Cécile.	7 21	4 11	10 37	1 9	3 32	4 19
23 Samedi	s Clément. D. Q.	7 22	4 10	11 45	1 30	4 54	5 27
24 Dim.	s Florimond.	7 24	4 9	» »	1 48	6 10	6 50
25 Lundi	ste Catherine.	7 25	4 8	» 52 matin	2 5	7 29	8 03
26 Mardi	s Pierre d'Al.	7 27	4 7	2 1	2 22	8 31	8 56
27 Mercr.	s Maxime.	7 28	4 6	3 12	2 38	9 18	9 40
28 Jeudi	s Mansuet.	7 30	4 6	4 27	2 57	10 01	10 22
29 Vendr.	s Saturnin.	7 31	4 5	5 46	3 20	10 43	11 05
30 Samedi	s André. N. L.	7 32	4 5	7 6	3 49	11 26	11 48

DÉCEMBRE.

Le soleil entre au signe du Capricorne.

Les jours déc. de 20m. jusqu'au 20 et cr. de 2 m. j. 31

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Dim.	AVENT. s. Éloi.	7 34	4 4	8 27 matin	4 29 soir	» »	» 11
2 Lundi	ste Bibiane.	7 35	4 4	9 43	5 23	» 34	» 57
3 Mardi.	s. François Xav.	7 36	4 3	10 47	6 32	1 20	1 44
4 Mercr.	ste Barbe. v.	7 37	4 3	11 36	7 51	2 08	2 31
5 Jeudi	s Sabas.	7 39	4 2	» 12 soir	9 13	2 55	3 20
6 Vendr.	s Nicolas.	7 40	4 2	» 39	10 36	3 46	4 14
7 Samedi	s Ambroise P. Q	7 41	4 2	1 1	11 57	4 44	5 18
8 Dim.	Concept. N.-D.	7 42	4 2	1 20	» »	5 53	6 29
9 Lundi	ste Léocadie.	7 43	4 1	1 38	1 15 matin	7 05	7 41
10 Mardi	s Melchiade	7 44	4 1	1 55	2 30	8 14	8 44
11 Mercr.	s Damase, p.	7 45	4 1	3 14	3 44	9 12	9 37
12 Jeudi	ste Constance.	7 46	4 1	2 37	4 58	10 02	10 26
13 Vendr.	ste Luce.	7 47	4 1	3 5	6 11	10 49	11 10
14 Samedi	s Nicaise. P. L.	7 48	4 1	3 39	7 22	11 31	11 52
15 Dim.	s Eusèbe.	7 49	4 2	4 21	8 27	» »	» 12
16 Lundi.	ste Adélaïde	7 50	4 2	5 12	9 23	» 31	» 49
17 Mardi	ste Olympiade.	7 50	4 2	6 12	10 8	1 07	1 24
18 Mercr.	s Paul le S. 4 T.	7 51	4 2	7 38	10 54	1 41	1 57
19 Jeudi	s. Cyriaque.	7 52	4 3	8 23	11 12	2 14	2 30
20 Vendr.	s Philogone. 4 T.	7 52	4 3	9 30	11 34	2 47	3 05
21 Samedi	s Thomas. 4 T.	7 53	4 3	10 38	10 53	3 24	3 45
22 DIM.	s Flavien.	7 53	4 4	11 45	» 10 soir	4 07	4 32
23 Lundi	ste Victoire D. Q	7 54	4 4	» »	» 26	5 02	5 33
24 Mardi	s Tharsile	7 54	4 5	» 53 matin	» 12	6 07	6 41
25 Mercr.	NOEL.	7 55	4 6	2 4	» 59	7 16	7 50
26 Jeudi.	s Etienne.	7 55	4 6	3 19	1 19	8 21	8 52
27 Vendr.	s Jean, évan	7 55	4 7	4 38	1 45	9 22	9 51
28 Samedi	ss Innocents	7 56	4 8	5 58	2 19	10 18	10 45
29 DIM.	s Thomas de C.	7 56	4 9	7 17	3 6	11 12	11 39
30 Lundi.	s Sabin, m. N. L.	7 56	4 10	8 28	4 8	» »	» 05
31 Mardi	s Sylvestre.	7 56	4 11	9 56	5 25	» 30	» 55

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

M. A. THIERS (G. ✻), Président de la République.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

M. DUFAURE (G. O ✻), Garde des Sceaux, *Ministre de la Justice.*
M. POUYER-QUERTIER (G. O. ✻), *Ministre des Finances.*
M. JULES SIMON (O. ✻), *Ministre de l'Instr. publique et des Cultes.*
M. VICTOR LEFRANC, *Ministre de l'Intérieur.*
M. DE GOULARD, *Ministre de l'Agriculture et du Commerce.*
M. LE BARON DE LARCY, *Ministre des Travaux publics.*
M. LE COMTE DE RÉMUSAT, *Ministre des Affaires Étrangères.*
M. LE GÉNÉRAL DE CISSEY, *Ministre de la Guerre.*
M. L'AMIRAL POTHUAU (G. ✻), *Ministre de la Marine et des Colonies.*

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Président, M. J. GRÉVY.

Vice-Présidents, MM. Martel, comte Benoist-d'Azy, Saint-Marc-Girardin, Vitet.

Secrétaires, MM. Bethmont, de Rémusat, vicomte de Meaux, Johnston, baron de Barante, marquis de Castellane.

Questeurs, MM. Baze, Martin des Pallières, Princeteau.

Liste Alphabétique de MM. les Membres de l'Assemblée Nationale.

MM. le cte d'Abbadie de Barrau, *Gers*, le victe d'Aboville, *Loiret*, Acloque, *Ariège*, Adam, *Pas-de-Calais*, Adam (Ed) *Seine*, Adnet, *Hautes-Pyrénées*, le cte de L'Aigle, *Oise*, Alexandre (Ch), *Saône-et-Loire*, Allemand, *Basses-Alpes*, Allenou, *Côtes-du-Nord*, Amat, *Bouches-du-Rhône*, Amy, *Cher*, Ancel, *Seine-Inférieure*, Ancelon, *Meurthe*, le marquis d'Andelarre, *Haute-Saône*, André, *Charente*, André (Alfred), *Seine*, Anisson-Duperon, *Seine-Inférieure*, Arago (Emmanuel), *Pyrénées-Orient.*, Arbel, *Loire*, Arfeuillères, *Corrèze*, Arnaud de l'Ariège, *Seine*, Arrazat, *Hérault*, D'Auberjon, *Haute-Garonne*, Aubry, *Vosges*, le duc d'Audiffret-Pasquier, *Orne*, Audren de Kerdrel, *Morbihan*, le duc d'Aumale, *Oise*, le général d'Aurelle de Paladines, *Allier*, D'Auxais, *Manche*, Aymé de la Chevrelière, *Deux-Sèvres*.

Babin-Chevaye, *Loire-Infér.*, le comte de Bagneux, *Seine-Inf.*, De Balleroy, *Calvados*, Balsan, *Indre*, Bamberger, *Moselle*, Baragnon, *Gard*, le baron de Barante, *Puy-de-Dôme*, Barascud, *Aveyron*, Bardoux, *Puy-de-Dôme*, Barthe, *Basses-Pyrénées*, Barthélemy-Saint-Hilaire, *Seine-et-Oise*, le comte Octave de Bastard, *Lot-et-Garonne*, Bastid (Raym.), *Cantal*, Batbie, *Gers*, Baucarne-Leroux, *Nord*, Baze, *Lot-et-Garonne*, Beau (Amédée) *Orne*, Beaussire, *Vendée*. De Beauvillé, *Somme*, De Belcastel, *Haute-Garonne*, le cte Benoist-D'Azy, *Nièvre*, Benoit, *Meuse*, Benoit du Buis, *Haute-Vienne*, Bérenger, *Drôme*, Bergondi, *Alpes-Marit.*, Berlet, *Meurthe*, De Bermond, *Tarn*, Bernard (Ch.), *Ain*, Bernard (Martin), *Seine*, Bernard-Dutreil, *Sarthe*, Berthauld, *Calvados*, Besnard, *Eure*, Besson (Paul), *Jura*, Bethmont, *Charente-Inférieure*, le comte de Béthune, *Ardennes*, Beulé, *Maine-et-Loire*, le cte de Beurges, *Haute-Marne*, Bidard, *Ille-et-Vilaine*, Bienvenüe, *Finistère*, Bigot, *Mayenne*, le général Billot, *Corrèze*, Billy, *Meuse*, Blanc (Louis), *Seine*, Blavoyer, *Aube*, Blin de Bourdon, *Somme*, Bloncourt, *Guadeloupe*, Bocher, *Calvados*, Boduin, *Nord*, le comte de Bois Boissel, *Côtes-du-Nord*, Boisse, *Aveyron*, Bompard, *Meuse*, le vicomte de Bonald, *Aveyron*, le comte de Bondy, *Indre*, Bonnet, *Gironde*, Boreau-Lajanadie, *Charente*, Bottard, *Indre*, Bottieau, *Nord*, Boucau, *Landes*, Bouché, *Morbihan*, Bouchet, *Bouches-du-Rhône*, le cte de Bouillé, *Nièvre*, Bouisson, *Hérault*, A. Boullier, *Loire*, Boullier de Branche, *Mayenne*, Bourgeois, *Vendée*, Boyer, *Gard*, Boysset, *Saône-et-Loire*, Bozérian, *Loir-et-Cher*, Brabant, *Nord*, Brame (Jules), *Nord*, Brelay, *Seine*, Breton, *Isère*, le cte de Brettes-Thurin, *Haute-Garonne*, Du Breuil de Saint-Germain, *Haute-Marne*, Brice (René), *Ille-et-Vilaine*, Brice, *Meurthe*, le marquis de Bridieu, *Indre-et-Loire*, De Brigode, *Nord*, Brisson, *Seine*, Broët, *Ardèche*, le duc de Broglie, *Eure*, Brousses, *Aude*, Brun, (Lucien), *Ain*, Brun (Ch.), *Var*, Brunet, *Seine*, le cte de Bryas, *Pas-de-Calais*, Buée, *Seine-Inf.* Buffet, *Vosges*, Buisson (Jules), *Aude*, Buisson, *Seine-Inférieure*, Busson-Duviviers, *Sarthe*.

Caillaux, *Sarthe*, Câlemard de La Fayette, *Haute-Loire*, Callet, *Loire*, De Carayon-Latour, *Gironde*, Carbonnier de Marzac, *Dordogne*, Carion, *Côte-d'Or*, Carnot père, *Seine-et-Oise*, Carnot fils, *Côte-d'Or*, Carquet, *Savoie*, Carré-Kérisouët, *Côtes-du-Nord*, le colonel Carron, *Ille-et-Vilaine*, Casimir-Périer, *Aube*, le marquis de Castellane, *Cantal*, Castelnau, *Hérault*, De Cazenove de Pradine, *Lot-et-Garonne*, Cazot, *Gard*, Cézanne, *Hautes-Alpes*, le général baron de Chabaud la Tour, *Gard*, de Chabaud la Tour (Arthur), *Cher*, De Chabrol, *Puy-de-Dôme*, le général de Chabron, *H.-Loire*, le colonel de Chadois, *Dordogne*, Challemel, *Bouches-du-Rhône*,

De Chamaillard, *Finistère*, le comte de Chambrun, *Lozère*, le vicomte Henri de Champagny, *Côtes-du-Nord*, De Champvallier, *Charente*, le général Changarnier, *Somme*. le général Chanzy, *Ardennes*, Chaper, *Isère*, Chardon, *Haute-Savoie*, le général Chareton, *Drôme*, Charton, *Yonne*, le marquis de Chasseloup-Laubat, *Charente-Inférieure*, Chatelin, *Maine-et-Loire*, le comte de Chaudordy, *Lot-et-Garonne*, le baron Chauran, *Ardèche*, Chavassieu, *Loire*, Cheguillaume, *Loire-Inférieure*, Cherpin, *Loire*, Chesnelong, *Basses-Pyrénées*, Chevandier, *Drôme*, Horace de Choiseul, *S.-et-Marne*, Christophle, *Orne*, le cte de Cintré, *Ille-et-Vil.*, Clapier, *Bouches-du-Rhône*, Claude, *Meurthe*, Claude, *Vosges*, Clément (Léon), *Indre*, Clerc, *Drôme*, De Clercq, *Pas-de-Calais*, Cochery, *Loiret*. Colas, *Constantine*, De Colombet, *Lozère*, De Combarieu, *Isère*, Combier, *Ardèche*. Contaut, *Vosges*, Corbon, *Seine*, De Corcelle, *Nord*, Cordier, *Seine-Inf.*, Corne, *Nord*, le comte de Cornulier-Lucinière, *Loire-Infér.*, le marquis Costa de Beauregard, *Savoie*, Cotte, *Var*, Cottin (Paul), *Ain*, Courbet-Poulard, *Somme*, Courcelle, *H.-Saône*, Crespin, *Loiret*, le duc de Crussol, *Gard*, le vicomte Arthur de Cumont, *Maine-et-Loire*, Cunit, *Loire*.

Daguenet, *Basses-Pyrénées*, Daguilhon-Lasselve, *Tarn*, Dahirel, *Morbihan*, le marquis de Dampierre, *Landes*, Daron, *Saône-et-Loire*, le comte Daru, *Manche*, Daumas, *Var*, Dauphin, *Somme*, Dauphinot, *Marne*. Daussel, *Dordogne*, le baron Decazes, *Tarn*, le duc Decazes, *Gironde*, Delacour, *Calvados*, Delacroix, *Eure-et-Loir*, Delavau (H.), *Maine-et-Loire*, Delille, *Creuse*, Delord (Taxile), *Vaucluse*, Delorme, *Calvados*, Delpit (Martial), *Dordogne*, Delsol, *Aveyron*, le colonel Denfert, *Charente-Inférieure*, Denormandie, *Seine*, Depasse, *Côtes-du-Nord*, Depeyre, *Haute-Garonne*, le cte Des Bassayns de Richemont, *Inde Française*, Desbons, *Hautes-Pyrénées*, Descat, *Nord*, Deschange, *Moselle*, Deseilligny, *Aveyron*, Desjardins, *Oise*, Destremx, *Ardèche*, Dezanneau, *Loire-Inférieure*, le comte de Diesbach, *Pas-de-Calais*, Dietz-Monnin, *Seine*, l'amiral de Dompierre-D'Hornoy, *Somme*, Doré-Graslin, *Loire-Infér.*, Dorian, *Loire*, Douay, *Pas-de-Calais*, le comte de Douhet, *Puy-de-Dôme*, Dréo, *Var*, Drouin, *Seine*, Dubois, *Côte-d'Or*, le général Duboys-Fresnay, *Mayenne*, Ducarre, *Rhône*, Duchaffaut, *Basses-Alpes*, le comte Duchâtel, *Charente-Inférieure*, Duclercq, *Basses-Pyrénées*, Ducoux, *Loir-et-Cher*, le gal Ducrot, *Nièvre*, Ducuing, *Hautes-Pyrénées*, Dufaur (Xavier), *Basses-Pyrénées*, Dufaure (Jules), *Charente-Inf.*, Dufay, *Lot-et-Garonne*, Dufour, *Indre*, Dufournel, *Haute-Saône*, Dumarnay, *Finistère*, Dumon, *Gers*, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, *Loiret*, Duparc, *Hte-Savoie*, Dupin (Félix), *Hérault*, Dupont (Alfred), *Nord*, Dupor-

tail, *Orne*, Duprat (Pascal), *Landes*, Dupuy, *Drôme*, Duréault, *Saône-et-Loire*, le comte Durfort de Civrac, *Maine-et-Loire*, Duricu, *Cantal*, Dussaussoy, *Pas-de-Calais*, Duval (Raoul), *Seine-Inférieure*, Duvergier de Hauranne, *Cher*.

Ernould, *Vienne*, Escarguel, *Pyrénées-Orientales*, le baron Eschasseriaux, *Charente-Infér.*, Esquiros, *Bouches-du-Rhône*, Eymard-Duvernay, *Isère*.

Farcy, lieutenant de vaisseau, *Seine*, Favre (Jules), *Rhône*, Faye, *Lot-et-Garonne*, De Féligonde, *Puy-de-Dôme*, Feray, *Seine-et-O.*, Fernier, *Doubs*, Ferrouillat, *Var*, Ferry (J.), *Vosges*, le baron de Flaghac, *Haute-Loire*, Flaud, *Côtes-du-Nord*, De Fleuriot, *Loire-Inférieure*, Flotard, *Rhône*, Flye-Ste-Marie, *Marne*, Folliet, *Haute-Savoie*, De Fontaine, *Vendée*, De Forsanz, *Finistère*, Foubert, *Manche*, le comte Fouler de Relingue, *Pas-de-Calais*, Fouquet, *Aisne*, Fourcand, *Gironde*, l'amiral Fourichon, *Dordogne*, Fournier (Henri), *Cher*, De Fourtou, *Dordogne*, Fraissinet, *Bouches-du-Rhône*, le marquis de Franclieu, *Hautes-Pyrénées*, le général Frébault, *Seine*, Fresneau, *Morbihan*.

Gailly, *Ardennes*, Gallicher, *Cher*, Galloni d'Istria, *Corse*, Ganault, *Aisne*, Ganivet (Alban), *Charente*, Gaslonde, *Manche*, Gasselin de Fresnay, *Sarthe*, Gatien-Arnoult, *Hte-Garonne*, Gauthier de Rumilly, *Somme*, Gaulthier de Vaucenay, *Mayenne*, De Gavardie, *Landes*, Gavini, *Corse*, Gayot (Amédée), *Aube*, Gent, *Vaucluse*, George, *Vosges*, Germain, *Ain*, Germonière, *Manche*, Gévelot, *Orne*, Gillon (Paulin), *Meuse*, Ginoux de Fermond, *Loire-Inférieure*, Giraud (Alfred), *Vendée*, Girerd (Cypr.), *Nièvre*, Glas, *Rhône*, Goblet, *Somme*, Godet de la Riboullerie (Louis), *Vendée*, Godin, *Aisne*, le vicomte de Gontaut-Biron, *Basses-Pyrénées*, Gouin, *Indre-et-Loire*, De Goulard, *Hautes-Pyrénées*, le marquis de Gouvello, *Morbihan*, le marquis de Gouvion St-Cyr, *Eure-et-Loir*, le marquis de Grammont, *Hte-Saône*, Grandpierre, *Meuse*, De Grasset, *Hérault*, Greppo, *Seine*, Grévy (Jules), *Jura*, Grévy (Albert), *Doubs*, Grivart, *Ille-et-Vil.*, Grollier, *Orne*, Gueidan, *Isère*, Guibal, *Tarn*, Guichard, *Yonne*, le général Guillemaut, *Saône-et-Loire*, Guinard, *Savoie*, Guinot, *Indre-et-Loire*, De Guiraud (Léonce), *Aude*, Guiter, *Pyrénées-Orientales*.

Haentjens, *Sarthe*, Hamille (Victor), *Pas-de-Calais*, le duc d'Harcourt, *Calvados*, le comte Harcourt, *Loiret*, le vicomte Othenin d'Haussonville, *Seine-et-Marne*, Heirieis, *Bouches-du-Rhône*, le comte d'Hespel, *Nord*, Hèvre, *Seine-et-Oise*, Houssard, *Indre-et-Loire*, Hulin, *Indre-et-Loire*, Humbert, *H.-Garonne*, Huon de Pennanster, *Côtes-du-Nord*.

L'abbé Jaffré, *Morbihan*, Jamme, *Tarn*, le bon de Janzé, *Côtes-du-Nord*, le comte Jaubert, *Cher*, le général Jaurès, *Tarn*, Javal, *Yonne*, Jocteur-Montro-

sier, *Isère*, Johnston, *Gironde*, Joigneaux, *Côte-d'Or*, le prince de Joinville, *Haute-Marne*, Jordan, *Saône-et-Loire*, Joubert (Ambroise), *Maine-et-Loire*, Jouin, *Ille-et-Vilaine*, Jourdan, *Isère*, Journault, *Seine-et-Oise*, Journu, *Gironde*, de Jouvencel, *Seine-et-Oise*, le baron de Jouvenel, *Corrèze*, Jozon, *Seine-et-Marne*, le comte de Juigné, *Loire-Inférieure*, le marquis de Juigné, *Sarthe*, Julien, *Loire*.

Keller, *Belfort*, le comte de Kergariou, *Ille-et-Vil.*, comte de Kergorlay, *Oise*, De Kéridec, *Morbihan*, De Kermenguy, *Finistère*, Kolb-Bernard, *Nord*, Krantz, *Seine*.

De Labassetière, *Vendée*, Labélonye, *Seine-et-Oise*, Labitte, *Oise*, De la Borderie, *Ille-et-Vilaine*, De la Bouillerie, *Maine-et-Loire*, Laboulaye-Lefebvre, *Seine*, Lacave-Laplagne, *Gers*, La Caze, *Basses-Pyrénées*, de Lacombe (Charles), *Puy-de-Dôme*, De Lacretelle, *Saône-et-Loire*, de Lafayette (Oscar), *Seine-et-Marne*, Laflize, *Meurthe*, Lafon de Fongaufier, *Sénégal*, le baron A. de Lagrange, *Nord*, le marquis de La Guiche, *Saône-et-Loire*, Lallié, *Loire-Inférieure*, Lambert de Sainte-Croix, *Aude*, De Lamberterie, *Lot*, Lamy, *Jura*, Lanel, *Seine-Inférieure*, Lanfrey, *Bouches-du-Rhône*, Langlois, *Seine*, De Laprade, *Rhône*, le baron de Larcy, *Gard*, De Largentaye, *Côtes-du-Nord*, le marquis de La Roche-Aimon, *Creuze*, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, *Sarthe*, le marquis de Laroche-Jacquelein, *Deux-Sèvres*, le marqnis de La Rochethulon, *Vienne*, De la Rochette, *Loire-Inférieure*, l'amiral La Roncière le Noury, *Eure*, Larrieux, *Gironde*, de La Serve, *Ile de la Réunion*, le général Lassalle, *Côtes-du-Nord*, De la Sicotière, *Orne*, le baron de Lassus, *Haute-Garonne*, De Lasteyrie, *Seine-et-Marne*, le baron de Laurenceau, *Vienne*, Laurent-Pichat, *Seine*, De Lavergne, *Creuze*, Lebas, *Nièvre*, Leblond, *Marne*, Lebourgeois, *Seine-Inférieure*, L'Ebraly, *Corrèze*, Lebreton, *Finistère*, Le Camus, Tarn, Lechatelain, *Mayenne*, Lefébure, *Seine*, Lefèvre, *Alpes-Maritimes*, Lefèvre-Pontalis (Amédée), *Eure-et-Loir*, Lefèvre-Pontalis (Antonin), *Seine-et-Oise*, le général Le Flô, *Finistère*, Lefranc (Pierre), *Pyrénées-Orientales*, Lefranc (Victor), *Landes*, le comte de Legge, *Finistère*, Legrand (Arthur), *Manche*, Le Lasseux, *Mayenne*, Lenoel (Emile), *Manche*, Léon (Adrien), *Gironde*, Lepère, *Yonne*, Lepouzé, *Eure*, Leroux (Aimé), *Aisne*, Leroux (Émile), *Oise*, Le Royer, *Rhône*, le baron Lesperut, *Haute-Marne*, Lespinas, *Tarn-et-Garonne*, De Lestapis, *Basses-Pyrénées*, Lestourgie, *Corrèze*, Leurent, *Nord*, Levêque, *Côte-d'Or*, Levert, *Pas-de-Calais*, Lherminier, *Orne*, Lignier, *Aube*, De Limaryac, *Tarn-et-Garonne*, Limayrac (Léopold), *Lot*, Limpérani, *Corse*, Littré, *Seine*, le vicomte de Lorgeril, *Côtes-du-Nord*, Lortal, *Aveyron*, Lous-

talot, *Landes*, Louvet, *Seine*, le général Loysel, *Ille-et-Vilaine*, Lucet, *Constantine*, Luro, *Gers*, le marquis de Lur-Saluces, *Gironde*.

Magne, *Dordogne*, Magniez, *Somme*, Magnin, *Côte-d'Or*, De Mahy, *Ile de la Réunion*, le comte de Maillé, *Maine-et-Loire*, Malartre, *Haute-Loire*, Malens, *Drôme*, le marquis de Maleville, *Dordogne*, de Maleville (Léon), *Tarn-et-Garonne*, Malézieux, *Aisne*, Mallevergne, *Haute-Vienne*, Mangini, *Rhône*, Marc-Dufraisse, *Seine*, De Marcère, *Nord*, Marchand, *Charente*, Margaine, *Marne*, le duc de Marmier, *Haute-Saône*, Martel, *Pas-de-Calais*, Martell, *Charente*, Martenot, *Allier*, Martin (Ch[les]), *Nièvre*, Martin (Henri), *Seine*, le général Martin des Pallières, *Gironde*, Mathieu (Ferdinand), *Saône-et-Loire*, Mathieu-Bodet, *Charente*, le comte Mathieu de la Redorte, *Aude*, Maure, *Alpes-Maritimes*, Maurice, *Nord*, Mayaud (Paul), *Maine-et-Loire*, Mazeau, *Côte-d'Or*, Mazerat, *Dordogne*, le général Mazure, *Deux-Sèvres*, le vicomte de Meaux, *Loire*, le comte de Melun, *Nord*, Méplain, *Allier*, Mercier, *Ain*, De Mérode, *Nord*, Merveilleux du Vignaux, *Vienne*, Mestreau, *Charente-Inférieure*, Mettetal, *Doubs*, Michal-Ladichère, *Isère*, Michel, *Basses-Alpes*, Millaud, *Rhône*, Monier, (Henri), *Vaucluse*, Monjaret de Kerjégu, *Finistère*, le comte de la Monneraye, *Morbihan*, Monnet, *Deux-Sèvres*, Monnot-Arbilleur, *Doubs*, l'amiral de Montaignac, *Allier*, Monteil, *Dordogne*, Montgolfier, *Loire*, le marquis de Montlaur, *Allier*, Montrieux, *Maine-e-Loire*, Moreau, *Côte-d'Or*, Moreau (Ferdinaud), *Seine*, Morel (Jules), *Rhône*, Morin (Paul), *Seine*, le marquis de Mornay, *Oise*, le marquis de Mortemart, *Rhône*, Morvan, *Finistère*, Moulin, *Puy-de-Dôme*, le comte Murat (Joachim), *Lot*, Murat-Sistrière, *Cantal*.

Naquet, *Vaucluse*, Nétien, *Seine-Inférieure*, Noel-Parfait, *Eure-et-Loir*, le comte de Nouailhan, *Ariége*.

Ordinaire, *Rhône*, D'Osmoy, *Eure*.

Pagès-Duport, *Lot*, Pajot, *Nord*, Palotte (Jacques), *Creuse*, Parent, *Savoie*, Parigot, *Aube*, Paris, *Pas-de-Calais*, le marquis de Partz, *Pas-de-Calais*, Passy (Louis), *Eure*, Patissier (Sosthène), *Allier*, Paultre, *Nièvre*, Pelletan, *Bouches-du-Rhône*, le général Pellissier (Victor), *Saône-et-Loire*, Peltereau-Villeneuve, *Haute-Marne*, Pernolet, *Seine*, Perret, *Rhône*, Perrier (Eugène), *Marne*, Perrot (Ulric), *Oise*, de la Pervanchère, *Loire-Inférieure*, Petau, *Loiret*, Peulvé, *Seine-Inférieure*, De Peyramont, *Haute-Vienne*, Peyrat, *Seine*, Philippoteaux, *Ardennes*, Picard (Ernest), *Meuse*, Piccon, *Alpes-Maritimes*, Pin, *Vaucluse*, De Pioger, *Morbihan*, Piou, *Haute-Garonne*, Plichon, *Nord*, le marquis de Plœuc, *Seine*, De Pompéry, *Finistère*, le marquis de Pontoi-Pontcarré, *Eure-et-Loir*, Pory-Papy, *Martinique*,

l'amiral Pothuau, *Seine*, le comte de Pourtalès, *Seine-et-Oise*, Pouyer-Quertier, *Seine-Inférieure*, Pradié, *Aveyron*, Prax-Paris, *Tarn-et-Garonne*, De Pressensé, *Seine*, Prétavoine, *Eure*, Princeteau, *Gironde*, De Puiberneau, *Vendée*.

Quinet (Edgard), *Seine*, le marquis de Quinsonas, *Isère*.

De Rainneville, *Somme*, de Rambures, *Somme*, Rameau, *Seine-et-Oise*, le comte de Rampon, *Ardèche*, Rampont, *Yonne*, Rathier, *Yonne*, Raudot, *Yonne*, de Ravinel, *Vosges*, de Rémusat (Paul), *Haute-Garonne*, Renaud (Félix), *Saône-et-Loire*, Renaud (Michel), *Basses-Pyrénées*, le comte de Rességuier, *Gers*, Reverchon, *Jura*, Reymond (Ferdinand), *Isère*, Riant (Léon), *Allier*, Ricard, *Deux-Sèvres*, Richard (Max), *Maine-et-Loire*, Richier, *Gironde*, Ricot, *Haute-Saône*, de Rincquesen, *Pas-de-Calais*, Riondel, *Isère*, Rivaille (Arthur), *Charente-Inférieure*, Rive (Francisque), *Ain*, Rivet, *Corrèze*, Robert, *Ardennes*, le général Robert, *Seine-Inférieure*, Robert de Massy, *Loiret*, le vicomte de Rodez-Bénavent, *Hérault*, Roger-Marvaise, *Ille-et-Vilaine*, le comte Roger du Nord, *Nord*, Rolland, *Lot*, Rolland (Charles), *Saône-et-L.*, Rollin, *Guadeloupe*, de Roquemaurel, *Ariége*, des Rotours, *Nord*, Rouher, *Corse*, Rousseau, *Finistère*, Roussel, *Lozère*, Rouveure, *Ardèche*, Rouvier, *Bouches-du-Rh.*, Roux (Honoré), *Puy-de-Dôme*, Roy de Loulay, *Charente-Inférieure*, le marquis des Roys, *Seine-Inférieure*.

Sacase, *Haute-Garonne*, de Sainctlorent, *Creuse*, le vicomte de Saintenac, *Ariége*, de Saint-Germain, *Manche*, de Saint-Malo, *Pas-de-Calais*, Saint-Marc-Girardin, *Haute-Vienne*, de Saint-Pierre, *Calvados*, de Saint-Pierre (Louis), *Manche*, de Saint-Victor, *Rhône*; le vice-amiral Saisset, *Seine*, de Saisy (Hervé), *Côtes-du-Nord*, Salneuve, *Puy-de-Dôme*, de Salvandy, *Eure*, Salvy, *Cantal*, Sansas, *Gironde*, Sarrette, *Lot-et-Garonne*, Sauvage, *Seine*, Savary, *Manche*, Savoye, *Seine-Inférieure*, Say (Léon), *Seine*, Schérer, *Seine-et-O.*, Scheurer-Kestner, *Seine*, Schœlcher, *Martinique*, Sébert, *Seine*, le comte de Ségur (Louis), *Seine-et-Marne*, Seignobos, *Ardèche*, Serph (Gusman), *Vienne*, le marquis de Sers, *Loir-et-Cher*, Silva (Clément), *Haute-Savoie*, Simiot, *Gironde*, Simon (Fidèle), *Loire-Inférieure*, Simon (Jules), *Marne*, le baron de Soubeyran, *Vienne*, Soury-Lavergne, *Haute-Vienne*, Soye, *Aisne*, de Staplande, *Nord*, Steinheil, *Vosges*, de Sugny, *Loire*.

Taberlet, *H.-Savoie*, Tailhand, *Ardèche*, Taillefert, *Deux-Sèvres*, le marquis de Talhouët, *Sarthe*, Tallon, *Puy-de-Dôme*, Tamisier, *Jura*, Tardieu, *Bouches-du-Rhône*, Target, *Calvados*, de Tarteron, *Gard*, Tassin, *Loir-et-C.*, Teisserenc de Bort, *Haute-Vienne*, le général du Temple, *Ille-et-Vil.*, Testelin, *Nord*, Théry, *Nord*, Thiers, *Seine*, le D[r] Thomas, *Marne*,

Thurel, *Jura*, Tiersot, *Ain*, de Tillancourt, *Aisne*, Tirard, *Seine*, de Tocqueville, *Manche*, Tolain, *Seine*, Toupet des Vignes, *Ardennes*, le comte de Treveneuc, *Côtes-du-Nord*, le vicomte de Treveneuc, *Finistère*, le comte de Tréville, *Aude*, Tribert, *D.-Sèvres*, le général Trochu, *Morbihan*, Turquet, *Aisne*.

Vacherot, *Seine*, de Valady, *Aveyron*, le marquis de Valfons, *Gard*, de Valon, *Lot*, Vandier, *Vendée*, Varroy, *Meurthe*, le baron Vast-Vimeux, *Charente-Inférieure*, de Vaulchier, *Doubs*, Vautrain, *Seine*, de Ventavon, *Hautes-Alpes*, Vente, *Nord*, Vetillart, *Sarthe*, Vidal (Saturnin), *Ariége*, Viennet, *Hérault*, Vilfeu, *Mayenne*, Villain, *Aisne*, Vimal-Dessaignes, *Puy-de-D.*, Vinay (Henri), *Haute-Loire*, Vingtain (Léon), *Eure-et-Loir*, le baron de Vinols, *Haute-Loire*, Viox, *Meurthe*, Vitalis, *Hérault*, Vitet, *Seine-Inférieure*, le marquis de Vogué, *Cher*, Voisin, *Seine-et-Marne*, Vuillermoz, *Alger*.

Waddington, *Aisne*, Wallon, *Nord*, Warnier, *Marne*, Warnier, *Alger*, Wartelle de Retz, *Pas-de-Calais*, Wilson, *Indre-et-Loire*, de Witt (Cornélis), *Calvados*, Wolowski, *Seine*.

Nous croyons devoir donner, en outre, les noms de MM. les Représentants par département.

AIN. — Germain, Francisque Rive, Cottin, Ch. Bernard, Lucien Brun, Mercier, Tiersot.

AISNE. — Malézieux, Waddington, Aimé Leroux, Henri Martin, de Tillancourt, Turquet, Villain, Soye, Godin, Fouquet, Ganault.

ALLIER. — Martenot, Méplain, l'amiral de Montaignac, le général d'Aurelles de Paladines, Léon Riant, Patissier, le marquis de Montlaur.

BASSES-ALPES. — Michel, du Chaffault, Allemand.

HAUTES-ALPES. — De Ventavon, Césanne.

ALPES-MARITIMES. — Bergondi, Piccon, Maure, Henri Lefèvre.

ARDÈCHE. — Le comte de Rampon, Broët, Combier, Rouveure, Tailland, baron Chaurand, Destremx, Seignobos.

ARDENNES. — Toupet des Vignes, le général Chanzy, Gustave Gailly, Philippoteaux, le comte de Béthune.

ARIÉGE. — De Saintenac, de Roquemaurel, de Noailhan, Vidal, Aclocque.

AUBE. — Gayot, Casimir Périer, Parigot, Blavoyer, Lignier.

AUDE. — Buisson, Léonce de Guiraud, le comte de Tréville, Lambert de Sainte-Croix, le comte Mathieu de la Redorte, Brousses.

AVEYRON. — Barascud, Boisse, le vicomte de Bonald, de Valady, Delsol, Desseligny, Lortal, Pradié.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Pelletan, Esquiros, Lanfrey, Amat, Tardieu, Challemel, Fraissinet. Clapier, Bouchet, Heirieis, Rouvier.

Calvados. — Le comte de Balleroy, Bocher, le duc d'Harcourt, Delacour, de Saint-Pierre, Cornélis de Witt, Berthault, Achille Delorme, Target.

Cantal — Raymond Bastid, le marquis de Castellane, Salvy, Murat-Sistrière, Durieu.

Charente.— Martell, Boreau-Lajanadie, Mathieu Bodet, de Champvallier, Alban Ganivet, Marchand, André.

Charente-Inférieure. — Dufaure, Bethmont, le comte Duchatel, le baron Eschassériaux, le baron Vast-Vimeux, Roy de Loulay, le marquis de Chasseloup-Laubat, Rivaille, Mestreau, le colonel Denfert.

Cher.—Le marquis de Vogué, le comte Jaubert, Henri Fournier, Gallicher, Amy, Arthur de Chabaud-la-Tour, Duvergier de Hauranne.

Corrèze.—Lestourgie, Rivet, l'Ebraly, le général Billot, le baron de Jouvenel, Arfeuillères.

Corse.— Gavini, Rouher, N., Galloni d'Istria, Limperani.

Côte-d'Or.—Dubois, Magnin, Carnot fils, Joigneaux, Moreau, Carrion, Levêque, Mazeau.

Côtes-du-Nord. — Le comte de Tréveneuc, Depasse, Hervé de Saisy, le vicomte de Champagny, Carré-Kérisouet, Flaud, Allenou, le vicomte de Lorgeril, de l'Argentaye, le comte de Bois Boissel, le général Lassalle, Huon de Pennanster, le baron de Janzé.

Creuse. — Delille, de Sainctoront, le marquis de la Roche-Aymon, Léonce de Lavergne, Palotte.

Dordogne. — Le colonel de Chadois, Mazerat, Daussel, de Fourtou, de Carbonnier de Marzac, Monteil, le marquis de Maleville, Delpit, l'amiral Fourichon, Magne.

Doubs.— Albert Grévy, Monnot-Arbilleur, de Vaulchier, Mettetal, Fernier.

Drôme.— Bérenger, le général Chareton, Malens, Chevandier, Clerc, Dupuy.

Eure.— L'amiral La Roncière le Noury, Passy, le comte d'Osmoy, le duc de Broglie, Prétavoine, de Salvandy, Besnard, Lepouzé.

Eure-et-Loire. — Delacroix, Vingtain, Amédée Lefebvre-Pontalis, le marquis de Gouvion-St-Cyr, le marquis de Pontoi-Pontcarré, Noël-Parfait.

Finistère.—Le général Leflô, Bienvenu, de Chamaillard, Dumarnay, de Kermenguy, le vicomte de Tréveneuc, Monjaret de Kergégu, de Forsanz, le comte de Legge, Morvan, Rousseau, Lebreton, de Pompéry.

Gard. — Le général baron de Chabaud la Tour, le marquis de Valfons, le duc de Crussol, de Tarteron, Boyer, le baron de Larcy, Baragnon, Cazot.

Haute-Garonne. — Gatien-Arnould, Paul de Rémusat, Humbert, Piou, le baron de Lassus, d'Auberjon, Sacase, le comte de Brettes-Thurin, Depeyre, de Belcastel.

Gers. — Batbie, Dumon, Lacave-Laplagne, le comte d'Abbadie de Barrau, Luro, le comte de Rességuier.

Gironde. — De Carayon-La-

tour, le duc de Cazes, le marquis de Lur-Saluces, le général Martin des Pallières, Princeteau, Journu, Richier, Adrien Léon, Adrien Bonnet, Johnston, Fourcand, Larrieu, Simiot, Sansas.

HÉRAULT. — Bouisson, Vitalis, Félix Dupin, de Grasset, Viennet, le vicomte de Rodez-Bénavent, Arrazat, Castelnau.

ILLE-ET-VILAINE. — Brice, le général Loysel, Bidard, le colonel Carron, le général Du Temple, Grivart, de la Borderie, le comte de Cintré, le comte de Kergariou, le général de Cissey, Jouin, Roger-Marvaise.

INDRE. — Balsan, le comte de Bondy, Dufour, Léon Clément, Bottard.

INDRE-ET-LOIRE. — Houssard, Eugène Gouin, Hulin, le marquis de Bridieu, Wilson, Guinot.

ISÈRE. — Riondel, Michal-Ladichère, Eymard-Duvernay, Paul Breton, Ferdinand Raymond, le marquis de Quinsonas, de Combarieu, Jocteur-Montrosier, Jourdan, Gueidan, Chaper.

JURA. — Jules Grévy, Paul Besson, Tamisier, Thurel, Reverchon, Lamy.

LANDES. — Victor Lefranc, le marquis de Dampierre, de Gavardie, Albert Boucau, Pascal Duprat, Loustalot.

LOIR-ET-CHER. — Bozérian, Ducoux, le marquis de Sers, Tassin, Dufay.

LOIRE. — Dorian, Montgolfier, Alex. Jullien, Bouiller, de Sugny, le vicomte de Meaux, Cunit, Arbel, Callet, Chavassieu, Cherpin.

HAUTE-LOIRE. — Henri Vinay, le baron de Flaghac, Malartre, Calemard de Lafayette, le baron de Vinols, le gén. de Chabron.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Babin-Chevaye, Cheguillaume, Doré-Graslin, de la Pervanchère, le cte de Juigné, de la Rochette, le comte de Cornulier-Lucinière, Lallié, Dezanneau, de Fleuriot, Ginoux-de Fermon, Fidèle Simon.

LOIRET. — Cochery, Robert de Massy, Peteau, Crespin, D'Aboville, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, le comte d'Harcourt.

LOT. — Limayrac, Pagès-Duport, De Lamberterie, De Vallon, Rolland, le cte Joachim Murat.

LOT-ET-GARONNE. — Le comte De Chaudordy, Baze, Sarrette, De Cazenove de Pradines, le comte Octave de Bastard, Faye.

LOZÈRE. — De Colombet, le comte de Chambrun, Roussel.

MAINE-ET-LOIRE. — Beulé, Ambroise Joubert, Delaveau, Montrieux, Chatelin, Max-Richard, le comte de Maillé, le comte de Durfort de Civrac, de la Bouillerie, Mayaud, le victe Arthur de Cumont.

MANCHE. — Le comte Daru, Louis de Saint-Pierre, Arthur Legrand, d'Auxais, de Saint-Germain, Germonière, Gaslonde, Savary, Le Noël, Foubert, le comte de Tocqueville.

MARNE. — Margaine, Leblond, Warnier, Flye de Sainte-Marie, Jules Simon, le docteur Thomas, Eug. Perrier, Dauphinot.

HAUTE-MARNE. — Le prince

de Joinville, le baron Lespérut, le comte de Beurges, Peltereau-Villeneuve, du Breuil de Saint-Germain.

MAYENNE. — Vilfeu, Le Chatelain, Le Lasseux, Bigot, Gaulthier de Vaucenay, Boullier de Branche, le général Dubois-Fresnay.

MEURTHE. — Varroy, Viox, Brice, Laflize, Claude, Ancelon, Berlet.

MEUSE. — Bompart, Benoît, Billy, Grandpierre, Ernest Picard, Paulin Gillon.

MORBIHAN. — Le général Trochu, Audren de Kerdrel, comte de la Monneraye, Dahirel, de Kéridec, Bouché, de Pioger, l'abbé Jaffré, Fresnau, le marquis De Gouvello.

MOSELLE.— Deschange, Bamberger.

NIÈVRE. — Le général Ducrot, Lebas, Girerd, Martin, le comte de Bouillé, Paultre, le comte Benoist-d'Azy.

NORD. — Corne, J. Brame, Boduin, comte Roger (du Nord), Descat, Brabant, Bottieau, Leurent, Maurice, Kolb-Bernard, le baron de Lagrange, de Corcelles, le comte d'Hespel, de Staplande, le comte de Melun, de Marcère, de Brigode, Beaucarne-Leroux, le comte de Mérode, Plichon, Pajot, Théry, Vente, Wallon, des Rotours, Testelin, Dupont.

OISE. — Emile Le Roux, le duc d'Aumale, Desjardins, le marquis de Mornay, Perrot, le comte de l'Aigle, le comte de Kergolay, Labitte.

ORNE. — le duc D'Audiffret-Pasquier, de la Sicottière, Gévelot, Grollier, Christophle, Amédée Beau, Duportail, Lherminier.

PAS-DE-CALAIS. — Martel, Adam, Wartelle de Retz, le comte de Bryas, Douay, le comte de Fouler de Relingue, le comte de Diesbach, de Clercq, Paris, Victor Hamille, Dussaussoy, le marquis de Partz, de Saint-Malo, de Rincquesent, Levert.

PUY-DE-DÔME. — Bardoux, Roux, Moulin, le baron de Barante, De Lacombe, Tallon, de Féligonde, de Chabrol, le comte de Douhet, Vimal-Dessaigne, Salneuve.

BASSES-PYRÉNÉES. — Lacaze, Barthe, de Lestapie, Renaud, Duclerc, Cheneslong, le vicomte de Gontaut-Biron, Dufaure, Daguenet.

HAUTES-PYRÉNÉES. — De Goulard, Eugène Adnet, Desbons, le marquis de Franclieu, Ducuing.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Emmanuel Arago, Guitter, Pierre Lefranc, Escarguel.

HAUT-RHIN. *(Belfort.)* — Keller.

RHÔNE. — Ducarre, Le Royer, Jules Favre, Morel, Glas, Flotard, Mangini, Perret, de Laprade, le marquis de Mortemart, de Saint-Victor, Millaud, Ordinaire.

HAUTE-SAÔNE. — Dufournel, le marquis d'Andelarre, le marquis de Gramont, le duc de Marmier, Ricot, Courcelle.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Rolland,

Renaud, Durréault, le général Victor Pellissier, Alexandre, Mathieu, Jordan, le marquis de la Guiche, Daron, de Lacretelle, le général Guillemaut, Boysset.

SARTHE. — Vétillard, Gasselin, le marquis de Talhouët, Bernard-Dutreil, Busson-Duvivier, Haentjens, le marquis de Juigné, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, Caillaux.

SAVOIE. — Carquet, Parent, Guinard, le marquis Costa de Beauregard.

HAUTE-SAVOIE. — Chardon, Duparc, Silva, Taberlet, Folliet.

SEINE. — Louis Blanc, Edgar Quinet, l'amiral Saisset, l'amiral Pothuau, Brisson, Thiers, Sauvage, Martin Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, le général Frébault, Vacherot, Jean Brunet, Tolain, Littré, Arnaud (de l'Ariége), Léon Say, Tirard, Edmond Adam, Peyrat, Farcy, Wolowski, Alfred André, Pernolet, Louvet, Dietz-Monin, De Préssensé, Gambetta, Corbon, Paul Morin, Denormandie, Vautrain, Krantz, le marquis de Plœuc, Scheurer-Kestner, Laboulaye-Lefebvre, Lefébure, Laurent-Pichat. Sébert, Brelay, Drouin, Ferdinand Moreau.

SEINE-INFÉRIEURE. — Buisson, Pouyer-Quertier, Cordier, Lanel, Buet, Savoye, Anisson-Duperon, le comte de Bagneux, le marquis des Royes, Vitet, Peulvé, Ancel, Nétien, Lebourgeois, le général Robert, Raoul Duval.

SEINE-ET-MARNE. — Horace de Choiseul, Oscar de Lafayette, de Lasteyrie, Voisin, le vicomte d'Haussonville, Jozon, le comte Louis de Ségur.

SEINE-ET-OISE. — Barthélemy Saint-Hilaire, Rameau, Antonin Lefebvre-Pontalis, Ferry, Carnot père, Journault, le comte de Pourtalès, de Jouvencel, Labélonye, Hèvre, Scherer.

DEUX-SÈVRES. — Monnet, Aymé de la Chevrelière, Taillefer, Tribert, le marquis de la Rochejacquelein, le général Mazure, Ricard.

SOMME. — L'amiral de Dompierre d'Hornoy, le général Changarnier, Blin de Bourdon, Magnier, de Rainneville, Courbet-Poulard, de Beauvillé, Gauthier de Rumilly, de Rambures, Dauphin, Goblet.

TARN. — Daguilhon-Lasselve, Alexandre Lecamus, Jamme, Guibal, le baron Decazes, de Bermond, le général Jaurès.

TARN-ET-GARONNE. — Léon de Malleville, Prax-Paris, de Limairac, Lespinasse.

VAR. — Brun, Dréo, Laurier, Ferrouillat, Cotte, Daumas.

VAUCLUSE. — Elzéar Pin, Henri Monier, Taxile Delord, Gent, Naquet.

VENDÉE. — Godet de la Riboullerie, Vandier, de Puyberneau, Bourgeois, de la Bassetière, Giraud, de Fontaine, Beaussire.

VIENNE. — Le marquis de la Rochethulon, Serph, le baron Laurenceau, Merveilleux du Vignaux, Ernoul, le baron de Soubeyran.

HAUTE-VIENNE. — Saint-Marc-Girardin, Mallevergne, de Peyramont, Teysserenc de Bort,

Benoit du Buïs, Soury-Lavergne.

VOSGES. — Buffet, de Ravinel, Claude, Aubry, Jules Ferry, Contaut, Emile Georges, Steinheil.

YONNE — Charton, Javal, Rampont, Rathier, Lepère, Guichard, Raudot.

ALGER. — Vuillermoz, Warnier.

CONSTANTINE. — Lucet, Colas.

ORAN. — N...

MARTINIQUE. — Schœlcher, Pory-Papy.

GUADELOUPE. — Bloncourt, Rollin.

GUYANE. — N...

SÉNÉGAL. — Lafon de Fongaufier.

RÉUNION. — De la Serve, De Mahy.

INDE FRANÇAISE. — le comte Des Bassayns de Richemont.

Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État.

Instituée par décret du 15 septembre 1870.

La Commission est chargée d'expédier les affaires administratives et contentieuses urgentes. Elle est composée de huit Conseillers d'Etat, dix maîtres de requête et douze auditeurs.

NOMS DE MM. LES MEMBRES DE LA COMMISSION PROVISOIRE :

CONSEILLERS D'ÉTAT.

MM. de Jouvenel, ✻, *président*, Aucoc, (O ✻), Versirgny, Brésillion, Arnaud (de l'Ariège), Lamé-Fleury, ✻, Hubbard, Hérolt.

CONEILLERS D'ÉTAT HONORAIRES.

M. Boûchené-Lefer, ✻.

MAITRES DE REQUÊTES.

MM. Leblanc, ✻, Marbeau, ✻, David, ✻, Braun, ✻, de Baulny, ✻, Julien Laferrière, Carnot, Fabas, Leveillé, Dunoyer.

AUDITEURS.

MM. Sanial du Fay, de Richemont, Burin des Rozières, ✻, Blain de Varlemont, Levasseur de Prédourt, Griolet, de Jouvencel, Vergniaud, Demongeot, Billord de Saint-Loumer, Marguerie, Gambon.

Secrétaire-général de la Commission provisoire.

M. Caille.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

M. Dufaure, *garde des sceaux, ministre.*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — *Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéciale du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Honneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

DIVISION DU PERSONNEL.— 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* — 2e bureau. *Comptabilité et pensions.* — Bureau des archives et du service intérieur.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES. —

DIVISION D'ADMINISTRATION ET DE LÉGISLATION. — 1re section; — 2e section; — Bureau du sceau. — Bureau du notariat. — Bureau des officiers ministériels.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — Bureau des affaires criminelles. — Bureau de la statistique.— Bureau des frais de justice.

DIVISION DES GRACES. —

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. le comte de Rémusat, *ministre.* — Cabinet du ministre et secrétariat.

Bureau du protocole. — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — Sous-direction du Nord. — Sous-direction du Midi et de l'Orient — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine. — Sous-direction du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES.— Sous-direction du Nord, — de l'Orient et de l'Indo-Chine, — du Midi et de l'Amérique.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. Victor Lefranc, *ministre.*

M. A. Calmon (O. ✻), *sous-Secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE.— N..., chef du cabinet.— *Correspondance générale.— Personnel administratif.— Secours généraux.— Presse. Service de l'imprimerie et de la publicité.*

DIRECTION DU SECRÉTARIAT ET DE LA COMPTABILITÉ.—M. Normand, ✻, *directeur.* — 1er bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *archives départementales, communales et hospitalières.*—3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance.*—4e bureau : *sociétés de secours mutuels.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.—M. Hébert, ✻, *Chef de division.* —1er bureau : *opérations et écritures centrales.*—2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE. — M. Durangel, ✻, *directeur.* — *Administration générale, élections, gardes nationales, pensions.* — *Administration départementale.* — *Enfants assistés.* — *Mendicité.* — *administration et comptabilité des communes*, M. Wion-d'Onzy, ✻, *chef de division.* — *Contentieux des communes.* — *Voirie urbaine et vicinale.* — *Construction et comptabilité des chemins vicinaux.* — *Hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.*

INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — MM. de Lurieu, ✻, P. Bucquet, ✻, *inspecteurs généraux de* 1re *classe.* — Claveau, ✻, Piras, ✻, Le Roux de Bretagne, *inspecteurs généraux de* 2e *classe.* — Ed. Martin d'Oisy, Delavigne, *inspecteurs-adjoints.*

DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — M. Jaillaut (O. ✻), *inspecteur général honoraire, directeur.*—1er bureau : *administration générale des prisons, personnel, etc* — 2e bureau : *maisons centrales et établissements de jeunes détenus.* — 3e bureau : *maisons d'arrêt, de justice et de correction, statistique, etc.* — 4e bureau : *transfèrements.*—5e bureau : *contrôle central des dépenses.*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ PUBLIQUE. — M. Léon Renaut, *préfet de police*, M. de Nervaux, *directeur de la sûreté publique.* — 1er bureau : *Correspondance politique.*— 2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.*

DIRECTION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — M. Pierret, *directeur.*

DIRECTION ANNEXE DES AFFAIRES CIVILES DE L'ALGÉRIE. — M. Fournier, Casimir, *directeur.*

MINISTÈRE DES FINANCES.

M. Pouyer-Quertier, (G. O. ✱), *ministre.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Ruau, ✱, *chef.*

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Le Clercq, (O. ✱), *directeur.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.—MM. Dufrayer (O. ✱), *secrétaire-général.* — Audibert, *faisant fonctions de directeur.*

DIRECTION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU CONTRÔLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES, etc. — M. Audibert, *faisant fonctions de directeur.* — 1er bureau : *inspection générale.* — 2e bureau : *enregistrement, domaines, forêts.*— 3e bureau : *douanes, contributions indirectes, manufactures de l'Etat.* — 4e bureau : *postes, contributions directes, monnaies, dépêches et contre-seing.*

DIRECTION DE L'ORDONNANCEMENT, DE LA COMPTABILITÉ, DES ARCHIVES ET DU MATÉRIEL. — MM. Favrot (O. ✱), *sous-dir.;* de Colmont, ✱, *chef* — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.* — 2e bureau : *matériel et service intérieur.*— 3e bureau : *impressions.*— 4e bureau : *archives et bibliothèques.* — 5e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.* — 6e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

DIVISION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — M. Labeyrie (O. ✱), *agent judiciaire du trésor.* — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — M. Collard-Dutilleul (C. ✱), *directeur.* — Bureau central. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — M. de Gouttes (O. ✱), *directeur.* — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — M. de Roussy (C. ✱), *directeur général.* — 1re *sous-direction :* bureau central, M. Thiboust (O. ✱), *sous-directeur.* — 2e *sous-direction :* bureau de la comptabilité des receveurs des finances, M. Bouder, ✱, *sous-directeur-adjoint.* — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs-généraux. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC.— M. Thomas, Charles (O. ✻), *caissier-payeur-central.* — Service du caissier-payeur-central du trésor public. — Bureau central. — Comptabilité. — Contrôle des dépenses. — Dépenses en numéraire. — Recettes en numéraire. — Portefeuille du trésor.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — M. Tourus (O. ✻), *contrôleur central du trésor.* — 1er bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

M. le général de Cissey (G. ✻), *ministre.*

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er bureau : *correspondance générale, opérations militaires.* — 2e bureau : *états-majors; écoles militaires.* — 3e bureau : *recrutement.* — 4e bureau : *justice militaire.* — 5e bureau : *infanterie.* — 6e bureau : *garde nationale mobile.*

2e DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — 1er bureau : *cavalerie, remontes* — 2e bureau : *gendarmerie.*

3e DIRECTION.—ARTILLERIE.— 1er bureau : *personnel.*—2e bureau : *matériel, comptabilité.*

4e DIRECTION. — GÉNIE. — 1er bureau : *personnel.* — 2e bureau : *matériel, comptabilité.*

5e DIRECTION. — ADMINISTRATION.— 1er bureau : *intendance, transports.* — 2e bureau : *subsistances, chauffage.* — 3e bureau : *hôpitaux, invalides.* — 4e bureau : *habillements, lits militaires, campements.* — 5e bureau : *revues de comptabilité.*

6e DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — 1er bureau : *géodésie, topographie, dessin et gravure.* — 2e bureau : *travaux historiques, statistique militaire, collection générale de cartes et plans.*

7e DIRECTION.— COMPTABILITÉ.— 1er bureau : *contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux.* — 2e bureau : *fonds, ordonnances, comptes.* — 3e bureau : *comptes-matières.* — 4e bureau : *pensions, secours.* — 5e bureau : *service intérieur.* — 6e bureau : *archives, décorations.* — 7e bureau : *liquidation de la dotation de l'armée.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. l'amiral Pothuau (G. ✻), *ministre.*

1re DIRECTION. — 1er bureau : *Cabinet.* — 2e bureau : *mouvements.*
2e DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er bureau : *État-major de la flotte.*

— 2e bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 4e bureau : *troupes de la marine.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — 1er bureau : *inscription maritime.*— 2e bureau : *pêche et domanialité maritimes.*— 3e bureau : *solde, habillements et revues.* — 4e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

4e DIRECTION. — MATÉRIEL. — 1er bureau : *constructions navales.* — 2e bureau : *travaux hydrauliques.* — 3e bureau : *approvisionnements généraux.*

5e DIRECTION. — ARTILLERIE. — 1er bureau : *bureau administratif.* — 2e bureau : *bureau technique.*

6e DIRECTION. — COLONIES. — 1er bureau : *administration générale.* — 2e bureau : *administration intérieure.* — 3e bureau : *justice, régime pénitentiaire.* — 4e bureau : *finances, hôpitaux, vivres.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — 1er bureau : *Fonds et ordonnances.* — 2e bureau : *Dépenses d'outre-mer.* — 3e bureau : *comptabilité des fonds.* — 4e bureau : *comptabilité des matières.*— 5e bureau : *service intérieur et bibliothèques.* — 6e bureau : *conservation des archives.*

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions.— Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Jules Simon (O. ✲), *ministre.*
M. F. de Taillandier, ✲, *secrétaire-général.*

PERSONNEL. — *Nomination des membres du Conseil de l'instruction publique et du conseil supérieur de l'enseignement spécial, personnel de l'administration centrale, de l'instruction publique, etc.; légion-d'honneur; distinctions honorifiques.*

— *Administration académique, établissements scientifiques, instruction supérieure; inspection générale, administration académique, facultés et écoles; établissements scientifiques et littéraires; matériel et comptabilité.*

— *Enseignement secondaire classique; enseignement secondaire spécial; matériel et comptabilité.*

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Personnel et enseignement : *personnel, inspection et administration des écoles de garçons; personnel, inspection et administration des écoles de filles et des salles d'asile.*

Matériel et comptabilité.—*Dépenses générales des écoles publiques; comptabilité des écoles normales et de l'inspection.*

Institut et bibliothèques publiques, travaux historiques, sociétés savantes. — Dépôt des livres.

Comptabilité générale, pensions de retraite.

BEAUX ARTS. — Secrétariat et archives ; comptabilité des cultes.

Personnel du clergé; police ecclésiastique; régime et contentieux des fabriques; biens des fabriques; congrégations; dons et legs.

Administration temporelle.— Travaux diocésains; subventions.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

M. de Goulard, *ministre.*

M. Ozenne, (O. ✱), *secrétaire-général.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Deloche, ✱, *chef de division. — Mouvement de la population; commissions de statistique, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, examen des tarifs des compagnies finanières autorisées.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE.—M. Marchand, ✱, *directeur.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE.— M. Lefebvre de Ste-Marie, (O. ✱), *directeur. — Enseignement agricole et vétérinaire; encouragements à l'agriculture, secours; subsistances.*

COMMERCE INTÉRIEUR. — M. Dumoutier de Frédilly, (O. ✱), *directeur. — Commerce, industrie; police sanitaire et industrielle.*

COMMERCE EXTÉRIEUR. — M. Marie, ✱, *sous-directeur. — Législation et tarifs de douanes en France; législation, commerciale et et tarifs des douanes à l'étranger; mouvement général du commerce et de la navigation.*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

M. de Larcy, *ministre.*

M. de Boureuille, (C. ✱), *secrétaire-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — 1er bureau : *secrétariat. —* 2e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies.*

Division du personnel. — 1er bureau : *nominations*, *promotions et mouvements*. — 2e bureau : *frais et indemnités*, *secours*, *pensions*, *contentieux*.

Division de la comptabilité. — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements*. — 2e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines*.

Ponts et Chaussées et Chemins de fer.

M. de Franqueville, (G. O. ✻), *inspecteur général des Ponts-et-chaussées, directeur-général*

Division des routes et ponts. — M. Challot, (O. ✻), *chef de division*. — 1er bureau : *routes nationales*. — 2e bureau : *routes départementales et police du roulage*.

Division de la navigation. — M. Courlet de Longchamps (O. ✻), *chef de division*. — 1er bureau : *ports maritimes*, *canaux de navigation*.— 2e bureau : *rivières navigables et flottables*.

Division du service hydraulique. — M. de Pistoye (O. ✻), *chef de division*.—1er bureau : *irrigations*, *desséchements et services divers*. — 2e bureau : *usines et services divers*.

Chemins de fer. — Division des études et travaux. — M. de Neuville, ✻, *chef de division*.— 1er bureau : *études et concessions*. — 2e bureau : *travaux*.

Division de l'exploitation. — 1er bureau : *exploitation commerciale*. — 2e bureau : *exploitation technique*. — Bureau de la *statistique des chemins de fer*.

Mines.— Division des mines et usines. — M. Foubert, *chef de division*.— 1er bureau : *mines*, *appareils à vapeur*. — 2e bureau : *usines et manufactures*, *eaux minérales*, *cartes géologiques et agronomiques*. — Service de la *statistique de l'industrie minérale*.

Administrations et services financiers.

Direction générale des contributions directes. — M. Grimpel, (O. ✻), *directeur général*.

Direction générale de l'enregistrement et des domaines. — M. Roy, (C. ✻), *directeur général*.

Direction générale des douanes. — M. Amé (O. ✻), *directeur général*.

Direction générale des contributions indirectes. — M. Mercier-Lacombe, (C. ✻), *directeur général*.

Direction générale des manufactures de l'état. — M. Rolland, (C. ✻), *directeur général*.

Administration des forêts. — M. Faré, *directeur général*.

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	Rousseau.	Renaud.	Belley.
Aisne.	Laon.	Audoy.	Dours. (O. ✠)	Soissons.
Allier.	Moulins.	De Fradel.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.).	Digne.	Girard de Rialle.	Meirieu, ✠.	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Chaix Cyprien.	Guibert.	Gap.
Alpes-Marit.	Nice.	Mis de Villeneuve-Bargement	Sola (O. ✠).	Nice.
Ardèche.	Privas.	Doncieux	Delcuzy, ✠.	Viviers.
Ardennes.	Mézières	Tirman.	Landriot (C. ✠).	Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	Burin du Buisson.	Bélaval, (O. ✠).	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Paul Cambon,	Ravinet (O. ✠).	Troyes.
Aude.	Carcassonne	Lorois.	De la Bouillerie, ✠.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Cottu.	Rourret.	Rodez.
Bouches-du-Rhône.	Marseille.	Comte de Kératry.	CHALANDON (O. ✠).	AIX, Arles et Embrun.
			Place.	Marseille.
Calvados.	Caen.	Ferrand.	Hugonin, ✠.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	De Chazelles.	De Pompignac, ✠.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	De Longsdorf	Cousseau, ✠.	Angoulême.
Charente-Inf.	La Rochelle.	Tenaille-Savigny.	Thomas.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Vte E. de Flavigny.	La Tour-d'Auverg. ✠	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Oustry.	Berteaud, ✠.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Dauzon.	N.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	De Brancion.	Rivet (O. ✠).	Dijon.
Côtes-du-N.	Saint-Brieuc	Fouché de Careil	David, (O. ✠).	Saint-Brieuc.
Creuze.	Guéret.	Hendlé, Ern.	Duquesnay, ✠.	Limoges (Vienne-Haute.)
Dordogne.	Périgueux.	De Champagnac.	Dabert, ✠.	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	Bon Cardon de Sandrans.	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU (C. ✠)	BESANÇON et Haute-Saone.
Drôme.	Valence.	André	Gueullette, ✠.	Valence.
Eure	Évreux.	Baron Sers.	Grolleau.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Le Guay.	Regnault (O. ✠)	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Phioret.	Nouvel.	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Guigne.	Plantier, ✠.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	Ch. Ferry.	DESPREZ (O. ✠).	TOULOUSE et Narbonne.
			Gérault de Langalerie	
Gers.	Auch.	Du Gabé.	DELAMARE (O. ✠).	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	Ferd. Duval.	S. E. LE CARDINAL DONNET (G.O. ✠).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Limbourg.	Le Courtier (O. ✠).	Montpellier.
Ille-et-Villain.	Rennes.	Comte de Barthélémy.	BROSSAYS (O. ✠).	RENNES.
Indre.	Châteauroux	Le baron de Crisenoy.	De la Tour d'Auverg.	Bourges (Cher).
Indre-et-Loir.	Tours.	Dacrais.	FRUCHAUD.	TOURS.
Isère.	Grenoble.	Poubelle.	Paulmier.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	Dumarest.	Nogret (O. ✠).	Saint Claude.
Landes.	Mont-de-Mar	Ch. Sers.	Epivent, ✠.	Aire.
Loir-et-Cher.	Blois.	Camescasse.	Pallu du Parc, ✠.	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Ducros.	. . . .	Lyon (Rhône).
Loire (Haute)	Le Puy.	Comte Malartic	Lebreton, ✠.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Doniol.	Fournier.	Nantes
Loiret.	Orléans	A. Gigot.	Dupanloup (O. ✠).	Orléans.
Lot.	Cahors.	E. Pougny.	Grimardias, ✠.	Cahors
Lot-et-Garon.	Agen.	P. Lauras.	D'Outremont.	Agen
Lozère.	Mende.	De Rochefort.	Foulquier, ✠.	Mende.
Maine-et-Loir	Angers.	Leguay.	Angebault, ✠.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Vaultier, ✠.	Bravard, ✠.	Coutances.
Marne	Châlons.	Jousserandot.	LANDRIOT (O. ✠).	REIMS (Arr. de

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Marne (H)	Chaumont.	Granier de la Marinière.	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	De Bassoncourt.	Wicart (O. ✻).	Laval:
Meurthe et Mosel.	Nancy.	De Montesquiou.	Foulon-	Nancy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Vimon.	Hacquart.	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Ch. Delpon.	Becel, ✻.	Vannes.
Nièvre.	Nevers.	P. Odent, (O. ✻).	Forcade, (O. ✻).	Nevers.
Nord.	Lille.	Baron Séguier, (O. ✻.)	RÉGNIER (O. ✻).	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Choppin.	Gignoux, (O. ✻).	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Baron de Vaufreland.	Rousselet (O. ✻).	Séez.
Pas-de-Calais	Arras.	Comte de Rambuteau.	Lequette, ✻	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F.	Delmas.	Féron (O. ✻).	Clermont.
Pyrénées (B).	Pau.	De Nadaillac.	Lacroix (O. ✻).	Bayonne.
Pyrénées (H).	Tarbes.	Feraud.	Laurence, (O. ✻).	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan.	Cantonnet.	Ramadié, ✻.	Perpignan.
Rhin (Haut).	Belfort.	Lebleu, administrateur, faisant fonctions de Préfet.	Ræss, ✻.	Strasbourg.
Rhône.	Lyon.	Pascal.	DE GINOUILHAC.	LYON et VIENNE
Saône (H.)	Vesoul.	De Bardonnet.	....	Besançon (Doubs
Saône-et-Loir	Mâcon.	Regnault.	De Marguerye (O, ✻)	Autun.
Sarthe.	Le Mans.	Ch. Tassin.	Fillion, ✻.	Le Mans.
Savoie	Chambéry.	Guiter.	S. E. LE CARDINAL BILLIET (C. ✻)	CHAMBERY.
			Vibert (O. ✻).	Maurienne.
			Gros, ✻.	Moutiers.
Savoie (H).	Annecy.	Philippe.	Magnin (O. ✻).	Annecy.
Seine.	PARIS.	Léon Say. Renault, préfet de police.	GUIBERT, (O. ✻).	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Lizot.	DE BONNECHOSE (O ✻	ROUEN.
Sein.-et-Marn	Melun.	De Chambon.	Allou (O. ✻).	Meaux.
Seine-et-Oise.	Versailles.	Cochin.	Mabile, (O. ✻).	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	Mahou.	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr.)
Somme.	Amiens.	De Guerle.	Boudinet, (O. ✻)	Amiens.
Tarn.	Alby.	Laurent.	LYONNET (O. ✻)	ALBY.
Tarn-et-Gar.	Montauban.	Vapereau.	Legain.	Montauban.
Var.	Draguignan.	Général Laporterie, (C. ✻.)	Jordany, ✻.	Fréjus et Toulon
Vaucluse.	Avignon.	Dupont-Deleporte.	Dubreuil (O. ✻).	AVIGNON.
Vendée.	Napoléon-V.	Gauja.	Colet, ✻.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Léon Lavedan.	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr).
Vienne (H).	Limoges.	Delpon.	Duquesnay.	Limoges.
Vosges.	Épinal.	De Blignières.	Caverot (O. ✻).	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	Ribière.	BERNADOU (O. ✻).	SENS et AUXER.

Administration départementale de l'Algérie.

Département d'Alger, M. Hélot, préfet; — département d'Oran, M. Mahias, préfet; — départemen de Constantine, M. Roussel, préfet.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis. (Ile de la Réunion Afrique.) Mgr. Maupoint, ✻

Basse-Terre. (Guadeloupe, Antilles.) N...

St-Pierre et Port-de-France. (Martinique, Antilles.) J. Mounicq.

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE (O.. ✻).

[illegible]

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, Conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron Siméon, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au Conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte de Rémusat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'État, commandeur de Légion d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller d'État, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828 ; depuis, député du Nord.

M. le vicomte de Villers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830 ; depuis, pair de France.

M. le baron Méchin, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien prefet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte de Saint-Aignan, conseiller-d'État. officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839 ; depuis, conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice Duval, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. Desmousseaux de Givré, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. Anthony-Thouret, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. Delescluse et D. Pillette ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. Durant-St.-Amand, auparavant maire du 7[e] arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

M. David, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. Vaïsse, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite, ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. Besson, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute Garonne; depuis, préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller-d'État.

M. Collet-Meygret, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. Vallon (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonnar), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. Piétri, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865 ; auparavant préfet de l'Hérault; depuis, préfet de police.

M. L. Sencier, grand officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866; auparavant préfet de la Loire, depuis conseiller d'État, directeur général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur, puis conseiller d'État chargé de l'administration du département du Rhône.

M. de Saint-Paul, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'Instruction publique, grand'croix de divers ordres, etc., nommé le 23 décembre 1868, Sénateur, chargé de l'Administration du département du Nord, auparavant Directeur général du personnel et du cabinet, au Ministère de l'Intérieur.

M. Léon Masson, chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé le 30 janvier 1870.

M. A. Testelin, membre du conseil-général, nommé le 6 septembre 1870; depuis, Commissaire de la Défense des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

M. Pierre Legrand, avocat, nommé le 19 septembre 1870.

M. Paul Bert, nommé le 22 janvier 1871.

M. Ernest Hendlé, nommé le 7 février 1871.

M. Baron, avocat, *Préfet par intérim*, nommé le 7 mars 1871.

PRÉFECTURE.

M. Séguier (O. ✻), *Préfet*, nommé le 20 mars 1871.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. Sazerac de Forge, (méd. mil.) *secrétaire général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✻, *vice-président*; Derbigny; Forestier, ✻; De Beffroy de la Grève.

Ministère public : M. le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

Greffe. M. Lacoste, ffons de *secrétaire greffier du conseil de préfecture;* M. Coupey, Louis, *surnuméraire*.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison de terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être sur papier timbré et adressées ou déposées au Greffe du Conseil.

Un décret du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 21 juillet 1865.

EXTRAIT.

C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que l'instruction y soit écrite; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui ont été développés dans les mémoires.

Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nouveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* a chaque année deux sessions ordinaires qui s'ouvrent, l'une le premier lundi qui suit le 15 août, l'autre au jour fixé par le Conseil dans sa session d'août. La première ne peut durer plus d'un mois; la seconde plus de quinze jours.

Le Conseil général nomme parmi ses membres le président, les vice-présidents et les secrétaires.

Il exerce les attributions qui lui sont déférées par la loi du 10 août 1871 (Voir cette loi dans la seconde partie de ce volume après le tableau statistique).

Le nombre des memhres du Conseil général est de 61, un par canton, et répartis comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7 ; Hazebrouck, 7 ; Lille, 17 ; Cambrai, 7 ; Avesnes, 10 ; Douai, 6 ; Valenciennes, 7.

Conformément à la loi du 10 août 1871, il a été procédé, le 16 septembre suivant, à l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Le Conseil général est composé comme suit :

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes-Nord,	Guillemin, avocat à Avesnes.
Avesnes-Sud,	Mailliet (✻), banquier, président de la Société d'Agriculture d'Avesnes.
Bavai.	Levent, maître de forges et maire à Bavai.
Berlaimont,	Emond, notaire et maire à Berlaimont.
Landrecies.	Marie-Soufflet, propriét. et maire à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	Boulangé,, cultivateur et maire à Salesches.
Le Quesnoy-O.,	Baron De l'Epine, propriét. à Wargnies-le-Petit.
Maubeuge,	De Carnières (C. ✻), conseiller à la Cour de Cassation.
Solre-le-Château	Rouez (✻), fabricant de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Louis Clavon, maître de verreries et maire à Trélon

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai-Est,	Stiévenart-Béthune (✻), propriét. et maire à Etrun
Cambrai-Ouest,	Leleu (✻), cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez (✻), propriétaire à Carnières.
Clary,	Dutemple, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Charles Seydoux, manufacturier au Câteau.
Marcoing,	Crepin (✻), propr., cultivat. et maire à Noyelles.
Solesmes,	Macarez, cult., fabr. de sucre et maire à Capelle.

Arrondissement de Douai.

Arleux,	Billet, fabricant de sucre à Cantin.
Douai-Nord,	Maurice (✻), député à l'Assemblée nation. à Douai
Douai-Ouest,	Danel (O. ✻), président de Chambre honoraire à la Cour de Douai.

Douai-sud,	FIÉVET (O. ✻), fabric. de sucre et maire à Masny.
Marchiennes,	N....
Orchies,	DES ROTOURS, propriétaire, maire et député à l'assemblée nationale à Avelin.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues,	Joos (✻), propriétaire à Bergues.
Bourbourg,	DE COUSSEMAKER (✻), juge au Tribunal civil de Lille.
Dunkerque-Est,	Gustave LEMAIRE, propr. et adjoint à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	TRYSTRAM, négociant et membre de la Chambre de commerce à Dunkerque.
Gravelines,	GOUSSARD (O. ✻), ancien conseiller d'Etat, à Watten.
Hondschoote,	N....
Wormhoudt,	BERGEROT, propriétaire et maire à Esquelbecq.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul-N.-E.,	LOTTHÉ, notaire et maire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	PLICHON (O. ✻), avocat et député à l'Assemblée nationale à Bailleul.
Cassel,	DESMYTTÈRE (✻), propriétaire et maire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	JOETS DE METERSHOF, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	MASSIET DU BIEST, propriétaire à Hazebrouck.
Merville	DUQUENNE, négociant à La Gorgue.
Steenvoorde,	BECK, propriétaire à Steenvoorde.

Arrondissement de Lille.

Armentières,	DANSETTE (✻), manufacturier à Armentières.
Cysoing,	Jules BRAME, propriétaire et député à l'Assemblée nationale, à Hem.
Haubourdin,	Comte D'HESPEL, propriétaire, maire et député à l'Assemblée nationale, à Wavrin.
La Bassée,	CHOMBART (✻), avocat à Lille.
Lannoy,	C. DESCAT (✻), apprêteur de tissus, député à l'Assemblée nationale, à Roubaix.
Lille-Centre,	Général FAIDHERBE (G. O. ✻), à Lille.
Lille-Nord-Est,	Jules DUTILLEUL, brasseur à Lille.
Lille-Ouest,	N....
Lille-Sud-Est,	MORISSON, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	TESTELIN, docteur en médecine, député à l'Assemblée nationale, à Lille.
Pont-à-Marcq,	DESMOUTIER (✻), cult. et propr. à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Louis DESROUSSEAUX (✻), propriétaire à Lille.
Roubaix-Est,	DEREGNAUCOURT, constructeur de machines et maire à Roubaix.

Roubaix-Ouest, DELEPORTE-BAYART, propriét. et adjoint à Roubaix.
Seclin, VAN DER STRAETEN, propriét. et maire à Vendeville.
Tourcoing-Nord, ROUSSEL-DEFONTAINE (✻), négociant et maire à Tourcoing.
Tourcoing-Sud, J. LEURENT (✻), fabricant et député à l'Assemblée nationale, à Tourcoing.

Arrondissement de Valenciennes.

Bouchain, Emile CARLIER, négociant et maire à Neuville-sur-l'Escaut.
Condé, RENARD (✻), maître de verreries et maire à Fresnes.
St.-Amand (r.d.), Emile DELERUE, propriétaire et maire à Raismes.
St.-Amand (r.g.), L. LEGRAND, avocat à Douai.
Valenciennes-E., HAMOIR (O. ✻), propr. et maire à Saint-Saulve.
Valenciennes-N., DE MARSILLY (✻), directeur général de la Compagnie des mines d'Anzin.
Valenciennes-S., Louis LEGRAND, avocat, docteur en droit, docteur ès-lettres, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Instituée par la loi du 10 *août* 1871.

La Commission départementale exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le titre VI de la loi du 10 août 1871. Les membres qui la composent, élus dans le sein du Conseil, sont au nombre de sept, savoir :

MM. Danel, ✻, Ed. Hamoir, (O. ✻), baron de l'Épine, Telliez, Desmyttère, Roussel-Defontaine, ✻, N.... — *Président*, M. Danel; *secrétaire*, M. Roussel-Defontaine, ✻.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de neuf heures à onze heures et demie du matin, et de une heure à cinq heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. M. Boniface, *chef du cabinet;* M. de Sinéti, *secrétaire particulier du Préfet;* MM. Blondel et Vincent, *commis de* 1re *classe;* Guinois, *id. de* 3e *classe.*

ATTRIBUTIONS. — Ouverture et classement de la correspondance. —

Audiences du Préfet. — Correspondances confidentielle et réservée. — Service télégraphique. — Personnel administratif, personnel des commissaires de police. — Surveillance de la frontière. — Rapports avec l'autorité militaire et ecclésiastique. — Légion-d'honneur. — Belles actions. — Distinctions honorifiques. — Secours individuels. —Bureaux de tabac. — Cérémonies publiques.

Cabinet du Secrétaire général. — M. de Vogelsang, *attaché.*

Organisation des bureaux.

Chefs de division honoraires: MM. A. Deblock ✻ et A. Druez ✻.

Première division. — M. Ch. Vincent (O. A.), *chef de division.*

1er Bureau. Secrétariat général. — MM. Charrier, *chef de bureau;* Plumecoeq, *commis de 1re classe;* Plouvier, *idem;* Cocquillier, *idem;* Breton, Emile, *commis de 3e classe;* Forret, *idem;* Bury, *surnuméraire.*

Attributions. — Enregistrement et distribution des bulletins des lois et des Actes administratifs de la Préfecture. — Visas et légalisations. — Organisation administrative. — Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies, journaux et écrits périodiques. — Bibliothèques publiques. — Théâtres. — Brevets d'invention. — Mouvement de la population. — Naturalisation et autorisation de domicile en France. — Exécution des lois sur les élections et sur le jury; convocation des jurés. — Mercuriales, subsistances, police de la boulangerie. — Agriculture. — Amélioration des chevaux. — Foires, marchés. — — Sociétés savantes. — Beaux-arts. — Monuments historiques. — Archives. — Commerce, industrie. — Travail des enfants dans les manufactures. — Ecole des arts et métiers. — Écoles polytechnique et militaire. — École navale. — École des mineurs. — Tribunaux de commerce. — Chambres de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Conseils de Prud'hommes. — Instruction publique. — Lycées et collèges communaux; collation de bourses; — Écoles normales. — Écoles primaires. — Salles d'asile. — Institutions des sourds-muets et des aveugles. — Cultes, congrégations religieuses. — Art de guérir. — Écoles de médecine. — Réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes. — Vaccine. — Épidémies. — Eaux thermales. — Médecine vétérinaire. — École vétérinaire d'Alfort. — Recrutement de l'armée. — Affaires militaires. — Inscription maritime. — Garde nationale. — Pompiers. — Rapports avec la Commission permanente du Conseil général.

2e Bureau. — Police. MM. Breton, père, *chef de bureau;* Torck, *commis de 3e classe;* Corman, *commis de 4e classe;* Colas, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Police générale, municipale et rurale. — Gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. — Prisons. — Maison centrale de force et de correction. — Maisons de justice, d'arrêt et de correction. — Dépôts de sûreté. — Colonies agricoles penitentiaires. — Règlements de police. — Crimes, délits, événements, incendies. — Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. — Asiles d'aliénés. — Commissions sanitaires des ports de Gravelines et de Dunkerque. — Débits de boissons. — Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passeports à l'étranger. — Passeports gratuits. — Passeports avec secours de route. — Permis de chasse. — Louveterie. — Echenillage. — Départs d'ouvriers pour l'Afrique. — Transports d'armes et de poudre.

Deuxième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.*

1[er] BUREAU. — FINANCES DE L'ÉTAT. MM. Petit, ✻, *chef de bureau*, Defrenne, *commis de 1re classe;* Breton (Hippolyte), *commis de 3e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Administration du domaine public et du domaine de l'État. — Service du Trésor public, délivrance des mandats pour le paiement des fonctionnaires rétribués par l'État. — Frais de justice; comptes annuels afférents à l'État. — Contributions directes et indirectes. — Douanes, enregistrement. — Contentieux. — Personnel.

2[e] BUREAU. — FINANCES DU DÉPARTEMENT. MM. Laurent, *chef de bureau;* Ducro, *commis de 2e classe;* Broutin (Louis), *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Confection du budget départemental; mandatement des dépenses imputées sur le budget.

3[e] BUREAU — TRAVAUX PUBLICS. — MM. Lecocq, *chef de bureau;* Mallebrancq, *commis de 1re classe;* Pruvost, *commis de 2e classe;* Bourelle, *commis de 3e classe;* Barbotin, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Routes nationales et départementales. — Chemins de fer. — Chemins de grande communication. — Navigation. — Ports maritimes. — Marais — Usines. — Police de la grande voirie. Établissements insalubres. — Mines et minerais. — Servitudes militaires. — Voitures publiques. — Construction et entretien des édifices départementaux.

Troisième division. — M. Baillœuil, *chef de division.*

1[or] BUREAU. — FINANCES DES COMMUNES. MM. Dubois, *chef de bureau;* Demade, *commis de 3e classe;* Crépin, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Finances des communes. — Administration et comptabilité communale. — Octrois. — Règlement des budgets communaux. — Administration et comptabilité des hospices, bureaux de bienfaisance, fabriques et consistoires. — Monts-de-piété. — Caisses d'épargne. — Service des enfants assistés.

2e Bureau. Travaux communaux.—MM. Haydet, *chef de bureau;* Petit, Eugène, *commis de* 3e *classe*; Petit, *idem;* Romon, Victor, *surnuméraire.*

Attributions. — Travaux communaux. — Examen des projets de travaux des communes et des établissements hospitaliers; surveillance, règlement et contentieux de ces travaux.— Voirie urbaine. — Chemins non classés.

Section de l'instruction primaire. — MM. Prestat (O. I.), commis de l'inspection académique, *chef de la section;* Bouchez, *chef de bureau;* Hermant, *commis;* Peltier, *idem.*

Attributions. — Instruction primaire. — Administration et comptabilité.

SOUS-PRÉFECTURES et CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par les Préfets; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. de Songeons; *secrétaire;* M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

Bergues,	MM. Dantu, agronome à Steene.
Bourbourg,	Belle, maire à Bourbourg-Campagne.
Dunkerque-Est,	Vandercolme, propriétaire à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Mahieu, maire de Capelle.
Gravelines,	Vandenbavière. maire à Loon.
Hondschoote,	Fichaux, négociant à Dunkerque.
Wormhoudt,	Dehaene, maire à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. de Pistoye, ✻; *secrétaire*, M. Verheylewegen

Conseil d'arrondissement.

Bailleul-N.-E.,	MM. H. Bieswal, propriétaire à Bialleul.
—	Plouvier, notaire à Steenwerck.
Bailleul Sud-O.,	H. de Coussemacker, propriétaire à Bailleul.

Cassel,	Bosquillon de Jenlis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Lespagnol, président du tribunal civil.
Hazebrouck-S.,	Claudorez, cultivateur à Morbecque.
Merville,	Verhaeghe-Ledieu, propriétaire à Merville.
—	Hennion, notaire à Estaires.
Steenvoorde,	Heem, notaire et maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

Armentières,	MM. Pouchain, fabricant et maire à Armentières.
Cysoing,	le baron de La Grange, ☼, propriétaire et maire à Cobrieux.
Haubourdin,	Billon, docteur en médecine à Loos.
La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies
Lannoy,	Le Hardy du Marais.
Lille-Centre,	Schneider-Bouchez, négociant à Lille.
Lille-Nord-Est,	Géry Legrand, homme de lettres à Lille.
Lille-Ouest,	Soins, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est.,	Beny-Delcourte, marchand à Lille.
Lille-Sud-O.,	Perot, banquier à Lille.
Pont-à-Marcq.,	Et. Vallois, maire à Wahagnies.
Quesnoy-sur-D.,	Lambin, notaire et maire à Comines.
Roubaix-Est,	P. Flipo, à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	Dupont, Em., homme de lettres à Roubaix.
Seclin,	Desmazières, Louis, négociant à Seclin.
Tourcoing-N.,	Dhalluin, notaire et maire à Linselles.
Tourcoing-S.,	Ducrocq, not. et maire à Marcq-en-Barœul.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. le comte A. de Masin; *secrétaire*, M. Devaux.

Conseil d'arrondissement.

Cambrai-Est,	MM. Parsy.
Cambrai-Ouest,	Ledoux.
Carnières,	Bricout-Ledieu, à Carnières.
Clary,	Ch. Sauvez.
—	Fontaine-Ducornet.
Le Câteau,	Hallette, Jules.
—	Mairesse-Niay.
Marcoing,	Millet-Bricout, cultivateur à Bantouzelle.
Solesmes,	Vallez.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. d'Etchegoyen; *secrétaire*, N.....

Conseil d'arrondissement.

Avesnes-N.,	MM. Victor Hazard.
Avesnes-Sud,	Contesse.
Bavai,	Ern. Gravis.
Berlaimont,	Eliez, ancien notaire à Berlaimont.
Landrecies,	Bonnière-Goffart.
Le Quesnoy-Est,	Lenglez-Nestor.
Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur à Frasnoy.
Maubeuge,	Ouverlaux, notaire à Maubeuge.
Solre-le-Château,	Lhomme, Charles.
Trélon,	Réal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Mention; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

Arleux,	MM. Pennequin, Pierre.
Douai-Nord,	Coulmon, maire à Flines.
—	Lequin, docteur en médecine à Douai.
Douai-Ouest,	le comte de Guerne, ✻, conseiller à la Cour de Douai.
—	Luce, maire à Courchelettes.
Douai-Sud,	Patoux, Charles, dir. de verreries à Aniche.
Marchiennes,	Couplez.
—	Mottez.
Orchies,	Josson-Delange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Daunassans, ✻; *secrétaire*, M. Ségard.

Conseil d'arrondissement.

Bouchain,	MM. Cartigny, Jean-Baptiste.
—	Caullet.
Condé,	N...
St-Amand r. d.,	Lemer-Talmant.
— rive g.,	Barbier, notaire à Saint-Amand.
Valenciennes-E.,	Dècle, Julien.
Valenciennes-N.,	Ch. Courtin.
—	Bertaux.
Valenciennes-S.,	Theillier.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrond. d'inspection.

Le 2ᵉ arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2ᵉ *arrondissement*, M. Kolb, (O. ✻).

SERVICE DES ROUTES ET DES IRRIGATIONS ET DESSÈCHEMENTS.

MM. Raillard, ✻ ✠, *ingénieur en chef du département*, à Lille; Menche de Loisne, ✻, à Lille; Carlier, ✻, à Dunkerque; Piéron, ✻, à Cambrai; Gruson, à Douai; Drouets, ✻, à Avesnes; Staincq, à Valenciennes, *ingénieurs ordinaires*.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs de* 1ʳᵉ *classe*, MM. Landremont, à Douai; Flament, Langangne, à Lille; Bonneau, à Avesnes; Herment, à Hazebrouck; Daigremont, à Dunkerque; Pingel, à Valenciennes. — *Conducteurs de* 2ᵉ *classe* : MM. Chantraine, à Orchies; Hacard, à Cambrai; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Annoot, à Cassel; Petit, à Dunkerque. — *Conducteurs de* 3ᵉ *classe* : MM. Foucart, à Douai; Passage, à Avesnes; Drouets, Prosper, à Avesnes; Heughebart, à Lille; Caroulle, à Dunkerque; Weber, *idem*. — *Conducteurs de* 4ᵉ *classe*: MM. Coupey, à Lille; Macaigne, J., à Cambrai, Hennet, à Douai; Tortrad, à Avesnes; Vallez, à Douai; Falecker, à Avesnes; Groniez, à Dunkerque; Wardavoir, à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Robin, à Lille; Plichard, à Avesnes; Annibert, à Dunkerque; Godin, Fever, à Lille; Roussel, à Valenciennes; Mallet, Brassart, à Cambrai; Belin, Dagalier, à Valenciennes; Fiévét, à Lille; Vandevelde, à Dunkerque; Dargent, à Valenciennes.

Employés secondaires : 1ʳᵉ *classe*, MM. Carette, Robin, à Lille Denis, à Valenciennes; Cailleau, à Cambrai; Decisy, à Cambrai

Lejeune, Tanchon, à Lille; Bouvelle, à Cambrai; Caullery, à Avesnes; Lathouver, à Dunkerque; Martinés, à Avesnes; Lecat, Delsaux, à Lille. — 2e *classe*, Queulain, Léon, Queulain, Achille, à Lille; Dayez, à Valenciennes.

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Bertin, ✻, *ingén. en chef*, à Douai; *ingénieurs ordinaires* : MM. Menche de Loisne, ✻, à Lille; Flamant, à Lille; Carlier, ✻, à Dunkerque; Gruson, à Douai.

Conducteurs embrigadés de 2e *classe* : MM. Cuvelier, à Dunkerque; Macaigne, à Armentières; Pons, à Douai. — *De* 3e *classe* : M. Arduin, à Douai; Vanriscotte, à Lille; Bauthereau, à Douai.

Conducteur auxiliaire : M. Secq, à Dunkerque.

Employés secondaires : MM. Devrez, Pingel, Roussel, à Douai; Lejonne, Spilliaert, à Dunkerque; Wakernie, à Lille.

CONSTRUCTION DU CANAL DE ROUBAIX.

MM. Bertin, ✻, *ingénieur en chef;* Flamant, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 3e *classe* : M. Diruit, à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Deniau, Vitrant et Mallet, à Lille.

Employés secondaires: MM. Pezart et Cambier, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Lermoyer, ✻, *ingénieur en chef*, à St.-Quentin; MM. Lardé, *conducteur embrigadé de* 1re *classe;* Boutigny, *idem de* 2e *classe;* Evrard, *employé secondaire de* 1re *classe;* George, *idem de* 2e *classe.*

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : 1re partie, canal de Mons à Condé et Escaut, M. Staincq, *ingénieur ordinaire*, à Valenciennes; 2e partie, Escaut et canal de St.-Quentin, M. Piéron, ✻, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Daudré, *conducteur embrigadé de* 1re *classe* à Riqueval; Hérouard, *idem de* 2e *classe*, à Cambrai; Hurier, *idem de* 2e *classe*, à Valenciennes; Véret, *idem de* 3e *classe*, à Cambrai; Cavel, *conducteur auxiliaire*, à Condé. — *Employé secondaire de* 1re *classe :* M. Bertheloot, à Cambrai. — *De* 2e *classe :* MM. Soudière, Pétiau, à Cambrai. — *De* 3e *classe :* MM. Rose, Bastien, à Cambrai; Mangin, à Valenciennes.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes ; Peslin, *idem*, à St-Quentin ; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de 2e classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Plocq, ✵, ✠, *ingénieur en chef*, à Dunkerque ; Guillain, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque ; Jacquet, ✵, ✠, *ingénieur ordinaire*, à Gravelines ; Maréchal, ✵, *conducteur principal*, à Dunkerque; Gauthier, *conducteur embrigadé de 3e classe*, à Dunkerque ; Leduc, *idem*, idem ; Debacker, Em., *idem*, idem ; Ed., Dieuset, Haeuw, Liébaert, Baelen, *conducteurs auxiliaires*, à Dunkerque ; Gauthier, Henri, Lacoure, Verva, Hachette, *idem*, à Gravelines.

Employés secondaires de 1re classe : MM. Darnet, Boudry, Balsen, Rooryck, Breynaert, à Dunkerque.

Employés secondaires de 2e classe : MM. A. Haeuw, Dutoit, Decreus, Delboure, à Gravelines.

Officiers de port : MM. Petyt, *capitaine de port de 2e classe, chef de service ;* Christiaens, *lieutenant de 2e classe*, à Dunkerque ; Tresca, *idem*, *maître de port de 2e classe*, idem ; Decreus, *idem* ; Cantyn, *id. de 3e classe ;* Damman, *idem de 4e classe*, à Dunkerque ; Merlen, *maître de port de 2e classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : M. Vittevronghel, *capitaine d'armement ;* MM. Messemacker, Damman, Devries, Guilliman, *capitaines en premier ;* Guillesser, Couvreur, Fay, Bruegghe, *capitaines en second ;* Doncker, Janssen, Dhont, *maîtres d'équipage ;* plus 34 hommes d'équipage, y compris un mécanicien et un chauffeur

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguen sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 17 janvier 1846, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✵, ✠, ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président ;* Guillain, ingénieur du port de Dunkerque, *secrétaire ;* Carlier, ✵, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque ; Berteloot, ✵, lieutenant de vaisseau, chef des mouvements de la marine, Matrot, ingénieur des mines, Fournier (O. ✵), commissaire de l'inscription maritime ; Terquem, ✵, professeur d'hydrographie ; Petyt, capitaine de port, Rouillé, chef des pilotes à terre.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'association, peuvent faire partie du syndicat, les gérants ou délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau, et de traction des bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Raverdy, *président*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

DIRECTION DES TRAVAUX DU SERVICE MUNICIPAL A LILLE.

M. Masquelez, ✻, *ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur du service;* Aimé Parsy, *conducteur embrigadé de 1re classe, inspecteur principal, chef du service des eaux;* Detrois, idem, id., *inspecteur principal, chef du service des bâtiments;* Achille Parsy, *conducteur embrigadé de 2e classe, inspecteur, sous-chef du service des eaux;* Barthelémy, *idem de 3e classe, inspecteur au service de la voirie;* Midard, *conducteur auxiliaire, inspecteur principal, chef du service de la voirie;* Mongy, *idem, idem, inspecteur principal, chef du service des études;* Vitrant, *idem, inspecteur du service des eaux.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Diday, (O ✻), inspecteur général des mines, *chef du service.*

Ingénieurs ordinaires: MM. Daniel, à Paris; chemin de Creil à la frontière vers Erquelinnes;

M. Mancel, à Arras, chemins d'Arras à Douai, d'Arras à Hazebrouck et embranchement de Lens sur Ostricourt, de Lille à Béthune et Bully-Grenay, embranchements houillers.

M. Flamant, à Lille; lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain; embranchement de Denain à Lourches; du Dunkerque à Furnes,

de Lille à Valenciennes, d'Hazebrouck à Poperinghe, et d'Armentières à Ostende.

MM. Debray, conducteur embrigadé à Lille; Vitrant, conducteur à Lille.

Ingénieurs des mines: MM. Hanet-Cléry, à Paris; Coince, à Arras; Matrot, Lille. — M. Soyez, garde-mines à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale: MM. Petit, inspecteur principal par intérim; Harel, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mahyer, ✻, ingénieur en chef à Paris; Stainocq, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, de Denain à Lourches, du chemin de fer de Valenciennes à Achette, et de l'embranchement de Saint-Amand à Valenciennes; Roussel N... *conducteurs;* — Vainet, ingénieur ordinaire, à Béthune, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; — Gruson, ingénieur ordinaire à Douai, chargé de l'embranchement de Lille à Saint-Amand; Chantraine, conducteur à Orchies; — Drouets, ✻, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson et du chemin de fer d'Erquelines à Anor; Prosper Drouets, *conducteur;* Lamelin, *employé secondaire;* — Carlier, ✻, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé des chemins de fer de Dunkerque à Furnes, de Gravelines à Watten et de Dunkerque à Calais; Daigremont, *conducteur;* — Menche de Loisne, ✻, ingénieur ordinaire à Lille, chargé des chemins de fer de Lille à Béthune, d'Hazebrouck à Poperinghe et d'Ostende à Armentières, de Lille à Comines et d'Armentières à Berguette; Wardavoir, Deregnaucourt, Macaigne et Fiévet, *conducteurs.*

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. De Clerck, ✻, ingénieur en chef des mines à Valenciennes; Duporcq, ingénieur ordinaire des mines, idem; Stainocq, ingénieur des ponts-et-chaussées, idem; Lafont, garde-mines, idem.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Thévenin, commissaire de 1re classe, à Lille; Gourdin, ✻, idem de 2e classe, idem, Bernard,

idem de 2e classe, idem; Gagnebin, ✻, de 2e classe, à Valenciennes; Rabany, ✻, idem de 4e classe, à Douai; de la Perrotière, idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✻, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 2e classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✻, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. de Saint-Albin, commisssaire de 4e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION.—MM. le baron Alph. de Rothschild (O. ✻), *président;* Delebecque (C. ✻), *vice-président;* Marc Caillard, ✻; le marquis Dalon (O. ✻); le baron de Saint-Didier; Léon Say; Halphen.— *Secrétaire de la Compagnie*, M. Castel, ✻.

EXPLOITATION.—MM. Félix Mathias, ✻, *Ingénieur, Chef de l'exploitation*, à Paris; Lagarde, ✻, *Inspecteur principal*, à Lille.

MATÉRIEL. —M. Ferdinand Mathias, ✻, *Ingénieur de la traction*, à Fives.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Couche (O. ✻), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Boucher, ✻, Ingénieur en chef des ponts-et chaussées, chargé de l'entretien et de la surveillancc; Alquié, ✻, ingénieur du mariele de la voie; Pouëll, ✻, Ingénieur de la voie d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral; Lancel, idem, de Noyon à Erquelines.

TRAVAUX NEUFS — Construction des embranchements de Laon à la frontière et de Valenciennes à Anor. — MM. Couche (O. ✻), Ingénieur en chef; Guillon, ✻, Ingénieur à Amiens; de la Frémoire, ✻, Ingénieur à St-Quentin.

CHEMIN DE FER DE LILLE A BÉTHUNE ET BULLY-GRENAY

Fonctionnaires de la Compagnie.

CONSEIL DE DIRECTION. — MM. le baron Ruphy, ✻, Président du Conseil d'administration; Alexis Boittelle, Vice-président idem; comte de Grandval (O. ✻), Petit-Courtin, ✻, Boitelle, père, ✻, Hasnon-Sénéchal, de Surmon; Ingénieur-conseil de la Compagnie, M. Lamasson; Ingénieur, M. Duhayon.

CHEMIN DE FER DE LILLE A VALENCIENNES ET SES EXTENSIONS.

MM. Van Mons, Lebon, Ottlet et Compagnie, à Lille, *concessionnaires.*

Conseil d'administration. — MM. Van Mons, *président;* Guilet, *vice-président;* Lebon, Ottlet, Schotsmans, Bouchart-Sterlin, *membres.*

Directeur de la Compagnie. — M. Desprez, à Lille, 16, rue Jean-Sans-Peur.

CHEMINS DE FER DU NORD-EST.

Comité de Dirction de la Compagnie, à Paris, 2, rue Blanche.

MM. Cucheval-Clarigny et de Villermont, *délégués du Comité.*

Ingénieur en ehef. — M. Lemasson.

Ingénieurs chefs de service des travaux, MM. Zens et Pourbaix, à Lille.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Bosquillon de Genlis, Thélu, Hovelt Ém., Colette, Louis. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque Sa superficie est de 9,186 hectares.

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Caron-Couvreur, *président;* Demarle-Catrice, Vandenbavière, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg, *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Belle, *vice-président;* Mahieu, *secrétaire;* A. Meezemacker, Geersen. *Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au watergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* — *Commission administrative.* — MM. A. Carlier (O. ✻), *président;* Decroocq, Bellenger, Dantu, ✻, Outterr. *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Le Bleu (Ezéchiel), *président;* Deblock, Goudaert, Lebecque, Daullé. — *Conducteur,* M. Smagghe, ✻; *percepteur,* M. Debaecque, à Bergues; *secrétaire,* M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint;* Bonte, propriétaire à Haubourdin; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Schotsmans, propriétaire à Don; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin, *membres suppléants.*

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM. Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, député, maire de Wavrin; Ange Descamps, propriétaire à Lille; Auguste Lenglart, idem, à Lomme; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndics*; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin; Legrain, maire de Provin; N..., *syndics suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✻, propriétaire; Baratte, maire de Templeuve; Delanghe, maire d'Englos; Telliez, propriétaire; Beaucarne-Leroux, ✻, maire de Croix, N...

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. N..., *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint;* Ramery-Lcire, *syndic;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Dumont, à Douai; André, à Nivelle; Caudrelier, à Pecquencourt; Lenclud, à Hasnon, Baligand, à Mortagne, N..... — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée; *receveur-payeur*, M. Carton, percepteur à Somain; *conducteur,* M. Lefêvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✻, conseiller général, à Fresnes, *président;* Pureur, brasseur, à Condé; Defernez, à Hergnies; Pisson, à Vicq; Saintenois, à St.-Aybert. — *Conducteur,* M. Brunelat; *percepteur,* M. Mayeur; *secrétaire*, M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.* — MM. Robart-Canipel, *président;* Pringal, Depret, Leroux de Bretagne, Dewez, Baligand. — *Percepteur,* M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président;* Fouret, Désiré; Depret, J.-B.; Fouret, Jean-Baptiste, père; Baligand, Auguste. — *Percepteur,* M. Lemaire, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Baligand, *directeur;* Deveaux, Louis, à Flines-lez-Mortagne; Defernez aîné, à Flines; Dufrénoy, idem; Poutre, Louis, *syndics;* Lemer, à Bruille; Hornez, à Maulde; Roseau, à Lecelles, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Couroublé, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LEGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat*, MM. Duforest, *directeur;* Thellier de Poncheville, *directeur-adjoint;* Deslinsel, Bury, Cuvelier, Douchy (Jules), Danniau, *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, *syndics suppléants;* M. Chol, *receveur;* Foucart, *conducteur.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Boulenger, *président ;* le baron F. de l'Épine, Manesse, Cauderlier, Mary, Évrard, Noquet, *syndics titulaires;* Azambre, *syndic adjoint.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Deulin, Gouttière; Boutteaux, Sury, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur ;* Mercier, pro-[illegible] *[illegible]-adjoint ;* Lucq, maire à Pont-[illegible] ; [illegible] [illegible]re à Douai ; Witrant, propriétaire à [illegible] (Pierre), propriétaire à Pont sur-Sambre, N..., N... [illegible] *[illegible]ppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; N..., *syndics*; Poulet, de Jeumont, Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué par décret du 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Mathieu, Charles, représentant de la Compagnie des mines de Douchy, à Lourches, *directeur;* de Marsilly, ✻, directeur général des mines d'Anzin, *directeur-adjoint ;* — Fauville, Célestin, à Neuville; Risbourg Édouard, à Rœulx, Coquelle Jules, à Mas-

taing, *syndics;* Landrieu Ildephonse, à Bouvignies ; de Maingoval, à Douchy, *syndics suppléants.* — *Receveur,* M. Minne, percepteur à Bouchain.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Bever, *directeur;* le Maire de Solre; Sohier, Preux, Cowez, *membres*

RIVIÈRE DES LAIES ET COURANT DES BREUX. — Syndicat mixte institué par décret du 12 juillet 1865, pour l'entretien et l'amélioration de la rivière des Laies, mitoyenne entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et du courant des Breux, son affluent.

Syndics nommés dans le département du Nord. MM. Lallemant, propriétaire à Fromelles; Capelle (P.-A.), cultivateur à Radinghem ; Messéan, maire de Bois-Grenier; Leroy, propriétaire à Aubers.

Syndics nommés dans le Pas-de-Calais. MM. Cavrois, agent-voyer en chef à Arras; Lebleu, maire de Sailly; Cuvelier, maire de Neuve-Chapelle ; Pollet, maire de Fleurbaix.

Suppléant du Nord. M. Delannoy, propriétaire à La Chapelle-d'Armentières.

Suppléant du Pas-de-Calais. M. Brame Thomas, cultivateur à Fleurbaix.

Bureau du syndicat. MM. Cavrois, agent-voyer en chef du Pas-de-Calais, *président ;* Messéan, maire de Bois-Grenier, *secrétaire.*

MINES.

Inspecteur général des mines chargé de la division minéralogique du Nord-Ouest. M. Du Souick.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. De Clercq, ✵, ingénieur en chef, à Valenciennes.—*Ingénieurs ordinaires des mines,* MM. Matrot, à Lille; Olry, élève inégénieur faisant fonctions d'ingénieur, à Valenciennes. — *Gardes-mines,* MM. Lafont, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Romain, ✻, à Lille. — — *Agents-voyers en chef honoraires,* MM. Marquette et Dubois.

MM. Rolez, agent-voyer de 3e classe attaché au bureau de M. l'agent-voyer en chef; Bodvin, agent-voyer de 4e classe, idem; Leroy, commis de 2e classe; Gillot, idem; Codron, idem de 1re cl.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal; Delarre, agent-voyer de 1re classe, à Lille; Bar, agent-voyer de 1re classe, à Haubourdin; Cadet de Beaupré, idem de 2e classe, à Lille; Collart, idem de 4e classe, à Tourcoing; Dubois, idem de 4e classe, à Seclin; Deschodt, idem, de 5e classe, à La Bassée; Maranjon, idem, idem, à Cysoing; Vieillard, commis de 1re classe et Vancoillies, commis de 2e classe.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Ternant, agent-voyer principal à Dunkerque; Neckebaert, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Dunkerque; Guilbert, idem de 5e classe, à Bourbourg; Wantiez, idem, à Wormhoudt; Lemort, idem, à Bergues; Nissen, commis de 3e classe.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Boneorps, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 1e classe, à Bailleul; Decopman, idem de 3e classe, à Hazebrouck; Quarré, idem de 5e classe, à Merville; Petit, idem de 4e classe, à Cassel; Masse, idem de 3e classe, à Stenvoorde; Debout, commis de 3e classe.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Delhaye, agent-voyer ordinaire de 1e classe, au Câteau; Vasseur, idem de 2e classe, à Solesmes; Carbonel, idem de 2e classe, à Cambrai; Bouvier, idem de 1re classe, à Cambrai; Langelé, idem de 5e classe, à Carnières; Renaux, commis de 3e classe; Saguez et Ringuet, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy; Ringuet, idem de 1re classe, à Avesnes; Jeanjean, idem de 4e classe, à Landrecies; Ancieaux, idem, idem, à Maubeuge; Guilmain, idem, idem, à Solre-le-Château; Siron, idem de 3e cl. à Trélon; Devred, idem de 4e classe, à Bavai; Garbe, idem, à Berlaimont; Rinquet, commis de 1re classe.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre Malet, agent-voyer ordinaire de 1[re] classe, à Douai; Degravier, idem de 2[e] classe, à Marchiennes; Pilate, idem de 4[e] classe, à Arleux; Fiévet, commis de 3[e] classe.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Ségard, agent-voyer principal, à Valenciennes; Fruleux, idem de 1[re] classe, à Saint-Amand; Jougleux, idem de 3[e] classe, à Valenciennes; Fruleux (César), idem de 5[e] classe, à Condé; Delion, idem, à Denain; Fouquez, idem de 4[e] classe, à Bouchain; Parent, commis de 3[e] classe.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président;* de Melun, membre du conseil municipal, *vice-président;* Marteau, architecte du département, *secrétaire;* Kuhlmann (C. ✻), membre du Conseil général; Leconte, ✻, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Leroy, architecte à Lille; Vandenberg, idem idem; Mourcou, idem idem; Bernot, directeur de l'école des arts industriels et des mines, à Lille; Devaux, ✻, chef de la division des travaux publics de la préfecture; Masquelez, ✻, ingénieur en chef, directeur des travaux municipaux, à Lille; J.-B. Leroy, architecte.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau; — *de Dunkerque*, M. Develle; — *d'Hazebrouck*, N.....; — *de Cambrai*, M. De Baralle père; — *d'Avesnes*, M. Fiévet; — *de Douai*, M. Dubrulle; — *de Valenciennes*, M. Delegrange.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Pilat, ✻, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✻, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président;* Pommeret, ✻, médecin-vétérinaire *vice-président;* Pilat, ✻, d^{r} en médecine, *secrétaire,* ✻ ; Kuhlmann (C. ✻), chimiste; G. Delezenne, pharmacien; Cazeneuve, (O. ✻), directeur de l'école de médecine; Joire, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, ✻, docteur en médecine; Chrestien docteur en médecine; Raillard, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Guiraudet, ✻, doyen de la faculté des sciences; Matrot, ✻, ingénieur des mines, Crépelle, vétérinaire et industriel à La Madeleine; Charles, médecin-vétérinaire; Wintrebert, docteur en médecine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Faucon, médecin, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, ancien pharmacien; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✻, ingénieur en chef des ports; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire; Deswarte, médecin.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien,

idem; Prévost fils, doct. en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem, idem; Debaecker, pharmacien, à Bailleul; Baelde, vétérinaire, à Cassel; Smagghe, docteur en médecine, à Hazebrouck; Decool, docteur en médecine, idem; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck; Salomé, vétérinaire, Hurtrez, idem, Maeght, pharmacien, à Estaires.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Ronnelle, idem; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Poreaux, idem; le maire de Cambrai; Monier, ingénieur civil; Obled, vétérinaire; Chigot, ingénieur des ponts-et-chaussées; Christian, ingénieur civil; Wiart, idem.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Fosset, professeur au Collége; Desmazure, docteur en médecine, à Dourlers; Mariscal, pharmacien, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles, Boulay, vétérinaire, à Avesnes; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; De Colnet, conseiller général, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✻, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Bagnéris fils, ✻, docteur en médecine; Vasse aîné, ancien professeur de sciences, au lycée; Méry, ✻, ancien sous-préfet et propriétaire; Léonardi, docteur en médecine; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Evrard, chimiste; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✻, *vice-président;* Pesier, ✻, chimiste, *secrétaire;* Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✻, docteur en médec.; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O. ✻), ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Lejeal, docteur en médecine, idem; Cocheteux, idem; Margerin, docteur en médecine; Pitat, pharmacien.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service.

Arrondissement de Lille. MM. Joire, ✱, docteur en médecine; Garreau, ✱, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Meurein, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, pharmacien, idem; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, ✱, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, id.; Lemaire, ancien pharmacien, id

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, ✱, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvriez, ✱, idem, idem; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président ;* le commandant de la place ; le directeur des douanes: le commissaire chargé du service maritime ; Beck, membre de la Commission municipale ; Meneboo, ✻, membre du Conseil d'hygiène ; Lemaire, idem ; Duval, capitaine des douanes ; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Duval, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque ; Poucholle, Guérizy, lieutenants des douanes, *agents ordinaires ;* Mignonnay, idem, *idem*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✻, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président ;* le maire de Lille ; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille ; Ollier, pasteur protestant ; l'abbé Evrard, doyen-curé de Sainte-Catherine ; le vice-président du bureau de bienfaisance ; Joire, docteur en médecine ; Pucelle, ✻, docteur en médecine ; Cazeneuve (O. ✻), idem ; Chrestien, idem ; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement ; le maire de Dunkerque ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque ; Meneboo, ✻, docteur en médecine, à Dunkerque ; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, ancien membre du Conseil d'arrondiss. ; le maire d'Hazebrouck ; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck ; Salomé, doyen-curé d'Ha-

zebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*, à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✻, docteur en médecine; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; Bagnéris, ✻, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✻, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvriez, ✻, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*.

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situe à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. Prévost, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Prisons départementales.

M. Montaigne, Lille, *directeur.*

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur de la République sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* Eulard de Guemy, juge d'instruction ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président ;* le Maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix ; Quenson, juge ; le Procureur de la République.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président ;* E. Reynart (O. ✻) ; Durieux-Forret ; Robbe (O. ✻), commandant de gendarmerie en retraite ; L. Rouzé, licencié en droit ; A[te] Scrive ; Delannoy, doyen de Saint-André.

CAMBRAI. MM. Bonnel, juge d'instruction ; Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général, Lestoquoy, juge-de-paix ; de Liénard, propriétaire, Wallerand, ✻.

AVESNES. MM. Flament-Fleury ; Mailliet, ✻, Guillemin, Pasqual, Delefosse, Caverne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller à la Cour d'appel, *vice-président ;* Desmarets, propriétaire, *secrétaire;* baron Frédéric de Guerne ; Bottin, ✻, conseiller à la cour d'appel; Nutly, juge-de-paix; Waternau, propriétaire; Legentil, idem.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Guillemart, *vice-président :* Collet, avocat ; Giart, président du Tribunal de Commerce, Tamboise, Bultot, Girard, Paul.

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, Decool ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Folet; Cambrai. M. Hardy; Avesnes, M. Herbecq, Valenciennes, M. Manouvriez, ✻.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser ; Dunkerque, M. Loviny ; Hazebrouck, M. Despicht ; Lille, M. Sterkeman ; Cambrai, M. Wallard ; Avesnes, M. Dekerchieter; Valenciennes, M. Decalonne.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour d'appel, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. Kuhlmann (C. ✻), Billon, ✻, maire de Loos.

Administrateurs. MM. Guilmot *directeur;* Leblanc, 1[er] *inspecteur ;* Mercher, 2[e] *inspecteur ;* Agnius, *agent comptable;* Naudinat, *greffier ;* Simoens, Pelabon, *aumôniers ;* Billon, ✻, docteur en médecine; Turbelin, *pharmacien;* Bailleul fils, *instituteur;* Bordier, Moreau, Bastier, *commis aux écritures ;* Lemaire, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. L'Orza, *directeur;* Rigade, *économe;* Van Troyen, ✻, *inspecteur;* Roussel, *greffier-comptable;* Froideval, *teneur de livres*, Monginot, *instituteur;* Vidal, *garde-magasin.*

Commission de surveillance. MM. le chanoine Lemahieu, *président;* le comte d'Hespel, député; Desrousseaux, ✻, ✠, ✠, conseiller général; Derbigny, conseiller de Préfecture; Ed. Reynart (O. ✻), propriétaire; de Valroger, juge au tribunal civil de Lille.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Société de patronage des jeunes libérés.

Comité central de Lille. Mg. l'Archevêque de Cambrai, (O. ✻), *président;* M. Ed. Reynart, (O. ✻), propriétaire, *vice-président;* MM. Derbigny, conseiller de Préfecture, *secrétaire;* Ch. Vincent, chef de division à la Préfecture, *trésorier;* le Premier Président de la Cour d'appel de Douai, le Procureur général, le Préfet du département, le Président du Tribunal civil de Lille, le Procureur de la République, le Maire de Lille, le Président du Comice agricole, l'abbé Lemahieu, chanoine honoraire, le comte d'Hespel, maire de Wavrin; L. Desrousseaux, ✻, Leroy-Dubois, maire à Illies; Beaucarne-Leroux, ✻, maire à Croix; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle; L'Orza, directeur de la colonie agricole de Saint-Bernard; Renard, (O. ✻), ancien directeur des contributions directes; Aug. Scrive, propriétaire à Lille.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 5 mai 1855, le nombre des membres du Conseil municipal est déterminé par l'importance de la population. Il est de :

De 10 membres	dans les communes de :	500	habitants,
12	—	501 à	1,500,
16	—	1,501 à	2,500,
21	—	2,501 à	3,500,
23	—	3.501 à	10,000,
27	—	10,001 à	30,000,
30	—	30,001 à	40,000,
32	—	40,001 à	50,000,
34	—	50,001 à	60,000,
36	—	60,001	et au-dessus.

Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

La loi du 14 avril 1871 a déterminé les bases de l'organisation des Administrations municipales. D'après cette loi, les Conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, comprenant tous les citoyens français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi et ayant depuis une année au moins leur domicile réel dans la commune. Sont éligibles les électeurs âgés de 35 ans.

La nomination des maires et adjoints aura lieu provisoirement par décret du Gouvernement dans les villes de plus de 20,000 âmes et dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Dans les autres communes, le Conseil municipal élira le maire et les adjoiuts parmi ses membres.

Conformément à la loi du 14 avril 1871 et à l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif du 16, il a été procédé le 30 avril aux élections municipales dans toutes les communes du département. — Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition des corps municipaux.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. D'Arras. — *Adjoints*, MM. Lemaire Danyau, Deman. — *Conseil municipal*, MM. Collet, Fichaux, Didier, Petyt, Coquelin, Gaspard, Lebleu, Vancosten, G. Beck, Marchand Dessurne. P. Beck, Willems, Duriau, Delelis, Zandyck, Bourdon, Hamoir, Lefebvre, Sapelier, Debaeque, Berthelis-Derode, Dumont, Leroy, Bouly de Lesdain — *Secrétaire de la mairie*, M. Lapeyre.

BERGUES. *Maire*, M. L. de Staplande. — *Adjoints*, MM. A. Guilbert, L. Guilbert. — *Conseil municipal*, MM. Beirnaert, Bollaert, Carpentier, Ciéren, Claeys, Debaecker, Dehaese, Dejumné, Delegher, Demeezemacker, Demeunynck, Dequeker, Leceuche, Meneboo, Michiels, Outters, Vendenbroucke, Vandroy, Vermullen. — *Secrétaire de la mairie*, M. Braets.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Houvenaghel. — *Adjoints*, MM. Bogaert, Prévost.—*Conseil municipal*, MM. Lespagnol, Prévost, Massiet du Biest, Smagghe, Degrendel, Delbecq, Bloeme, Donckele, Morice, ✻, Bogaert, Houvenaghel, Claudorez, Omaere, Quenson, Schmit, Dausse, Debaecker, Bernart, Joets de Metershof, Deblock, Planck, Vandewalle, Vandamme. — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin.

BAILLEUL. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Venière, Van Merris. — *Conseil municipal*, MM. Van Merris, Venière, de Coussemaker, J.; Lebleu, Becue, P. Béhaghel, Van Merris, B., M. de Coussemaker, Flahault, Hopsomer, Devos, Leblond, E. Flahault, Delcour, L. Lotthé, Perrier, Bieswal, H. de Coussemaker, Hié-Vandermech, Ch. Flahault, Vanuxem, Salomé, Gourmez, Pruvost, Declercq, V. Béhaghel, Dellelleau. — *Secrétaire de la mairie*, N. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère, ✻. — *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker., Vantroyen ✻.—*Conseil municipal*, MM. Desmyttère, Dehandschoewercker, Martin, Vantroyen, Malot, Marant, Vanbever, Annoot, Béhaghel, Bécuwe, Vernimmen, Windriff, Paresys, Bosquillon de Jenlis, Delabaere, Samsoen, Leroy, Quarez, Losson, Ryckewaert, Busschaert, Chevalier, Dequidt. — *Secrétairede la mairie*, M. Pastoors.

ESTAIRES. *Maire*, M. Beccue. — *Adjoints*, MM. Courdent-Duflos, Taffin. — *Conseil municipal*, MM. Taffin, Delbecq, Lerouge, Roche, Bonduel, Gamelin, Grave, Courdent, Fénart-Bossu, Fénart-Lelong, Degroote, Leclercq, Bécue, Werquin, Durez, Carniaux, Hernu, N... Singer, Tancré, Palinier, Loger, Gruson.—*Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

MERVILLE. *Maire,* M. P. Duhamel, ✻. — *Adjoints,* MM. Lefebvre, Delcambre. — *Conseil municipal,* MM. Delcambre, Lefebvre, Bouilliez, ✻, Delebarre, Cappoen, Legrand, Pruvost, Duhamel, ✻, Luttun, Dambrine, Ducatez, Degruson, Ernoult, Lotte, Potié, Courty, Vanriscotte, Grillet, Deroo, Delebarre, Martin, Lesage, Patou. — *Secrétaire de la mairie,* M. Carrez.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire,* M. Catel-Beghin. — *Adjoints,* MM. Castelain, ✻, G. Testelin, Morisson, Lemaître, Pierre Legrand, Corenwinder, ✻, —*Conseil municipal,* MM. Catel-Beghin, G. Testelin, P. Legrand, Meurein, Castelain, ✻, Bourdon, Bouchée, Morisson, Baron, Rigaut, Masure, J.-B. Desbonnets, Verly, Lemaître, Brassart, Ed. Desbonnets, Olivier, Soins, Dutilleul, Werquin, Courmont, Martel, Corenwinder, ✻, Stiévenart, Charles, Delmar, Mariage, Debièvre, Bonnier, Delecaille, Deblon, Dupont, Meunier, Lefebvre, N N. — *Secrétaire en chef de la mairie,* Toffart.

ARMENTIÈRES. *Maire,* M. Victor Pouchain. — *Adjoints,* MM. Deren, Loridan. — *Conseil municipal,* MM. Cary, Breuvart, Delattre, Desmazières, V. Pouchain, Deren, Loridan, Leuridan, Coisne, Lescornez, Bouchez, Léturgié, Fauquembergue, Salmon, Lebleu, Dansette-Leblon, Pouchain-Boutry, Woussen, Dutilleul, Parent, Rogeau-Planque, Six, Carpentier, Willers, Daubresse. — *Secrétaire de la mairie,* M. C. Fremaux.

COMINES. *Maire,* M. Lambin. — *Adjoints,* MM. Desbonnets, L. Capelle, Hassebroucq, L. —*Conseil municipal,* MM. L. Capelle, Roussel, Catteau, Ch. Lecomte, Hassebroucq, L., F. Desbonnets, D. Grimonpont, Ch. Bourlet, F. Lesaffre, L. Desprez, Cardon, H., Meurillon, Ghesquière-Herbaux, L. Lambin, L. Goudrexon, Cl. Desprez, L. Goeman, de Wulf, J. Messéan, C. Hassebroucq, H. Lauwick, Lambin, J., N. — *Secrétaire de la mairie,* M. Paul Desprez.

ROUBAIX. *Maire,* M. J. Deregnaucourt. — *Adjoints,* MM. A. Screpel, Deleporte. — *Conseil municipal,* MM. J. Deregnaucourt, A. Screpel, Deleporte, Watine, Delattre, Quint, Junker, Labbe-Copin, Daudet, Hindré, E. Barbotin, Descat, Dellebecq-Desfontaines, Parent, Flipo, L. Barbotin, Screpel-Roussel. Screpel-Rogé, Famechon, Delecourt, Tiers, Richard, Rogier, Godefroy, Talon, Castel, Carrette-Pennel, Morel, Roussel, Delplanque, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, Sival, Barbaux, Faveau, Willem, Coulogne. — *Secrétaire en chef de la mairie,* M. Brun-Lavainne.

SECLIN. *Maire,* M. Duriez. — *Adjoints,* MM. Desmazières, A. Collette — *Conseil municipal,* MM. Fournier, Dujardin, Houzé, F. Mollet, Gruson, Claeys, Demeestère, Delattre, Guillemaud,

Delahaye, Cormorant. Pinte, Carpentier, Dujardin, Winglet, Chevalier, Bourgeois, Mouchy, Dujardin, S. Mollet. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

TOURCOING. *Maire,* M. Roussel-Defontaine, ✻, ✠. — *Adjoint,* MM. J. Leblan, Debuchy, Dervaux. — *Conseil municipal,* MM. Delahaye, Debuchy, Vandebeulque, Dervaux-Wetzel, Varrasse, Flipo-Desurmont, Destombes, Aristide, Meurillon, Destombes, Louis, Flipo-Bouchart, Scalabre-Delcour, Dubar, Monnier, ✻, Hassebroucq, Taffin-Binault, Roussel-Defontaine, ✻, ✠, Desmarets, Leurent, ✻, Leblan, Pollet-Delobel, Roussel-Leroux, Tribouillet, Duhamel, Leserre, Desurmont, Darras-Lemaire, Seynave, Jourdain-Defontaine, ✻. — *Secrétaire en chef de la mairie,* M. O. Devaux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. *Maire,* M. Parsy — *Adjoints,* MM. Dutemple, Mallet. — *Conseil municipal,* MM. Lallier, ✻, Cirier, Danquigny, Wiart, Bricout, Dazin, Delambre, Maréchal, de Liénard, Bonnel, Brunel, Pagnier, Renard, ✻, Wallerand, ✻, Duchange, Danquigny-Mallet, Boileux, Dubois, Mollet, Chantreuil, Boone, Galland. — *Secrétaire en chef de la mairie,* M. Ronneaux.

LE CATEAU. *Maire,* M. Truffot — *Adjoints,* MM. Mouton, Basquin. — *Conseil municipal,* MM. Boudart, Lozé, Hallette, de Lafons, Deveau, Ponsin, Collery, Deleyser, Flament, Degoix, Lefebvre, Delvallée, Lefebvre-Mairesse, Maréchal, Harel, Soufflet, Fiévet, Grozo, Crinon. — *Secrétaire de la mairie,* M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE. *Maire,* M. Autier. — *Adjoint,* MM. Ouverlaux, Oudart. — *Conseil municipal,* MM. Deharveng, Pesant, Sculfort, de Mauraige, Meurice, Ph. Jean, Halgrin, Lucq, Quivy, Hamoir, Rousseau, Deladrière, Monnier, Autier, Wautier, Laurent, Deharveng-Derkenne, Horrie, Neulliès, N... — *Secrétaire de la mairie,* M. Cobert.

AVESNES. *Maire,* M. Herbecq. — *Adjoints,* MM. Renotte, Aubry. — *Conseil municipal,* MM. Herbecq, Renotte, Aubry, Guillemin, Mariscal, G. Paul, Cartignies, Lecohier, Dineux, Manesse, Pillion, Druart, Legrand, Clavon, Lemoine, Brouchard, Liézard, Piérart, Dubois. — *Secrétaire de la mairie,* M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI. *Maire,* M. Merlin. — *Adjoints,* MM. Hanotte, Maugin. — *Conseil municipal,* MM. Merlin, Vasse, Hanotte, Maurice, ✻, Lequien, ✻, Dupont, Asselin, Hayez, de Bailliencourt, Legrand,

Cavrois, Coppin, Bommart, Lebarneur, Bilbaut, de Guerne, Desmarets, Demont, Mangin, Paix, Boulet, Caullet, Cailliau, Legentil, Fleurquin, Rossignol. — *Secrétaire de la mairie*, M. Montée.

ORCHIES. *Maire*, M. Leper. — *Adjoint*, MM. Piérart, Henno — *Conseil municipal*, MM. Bonnet, Henno, Lubrez, Chantraine, Josson, Deletombe, Regnier, Leper, Trehout, Piérart, Dufossé, Dhainaut, Dubois, Lemaire, Dedeuxville, Caby, Naveau, Delemer, Delegrange, Bricquet, Broutin, Couplet — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire par intérim*, M. Bultot. — *Adjoints par intérim*, MM. Claisse, Beauvois. — *Conseil municipal*, MM. Rousseau, Dupont, Lecat, Mabille, Fontaine, Lefebvre, Persignat, Lejeal, Leduc, Girard, Guillemart, Didiez, Dumont, Delame, Cacheux, Hollande, Petat, Baudrain, Devillers, Stiévenard, Thellier de Poncherville, Legrand, Collet, Podevin.— *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy père.

CONDÉ. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Miroir, Raverdy.— *Conseil municipal*, MM. Pureur, Lefebvre, Martel, Bracq, Decrouez, Dapsence, Maquet, Mention, Caudron, Touillez, Crunelle, Petit, Verchain, Fournier, Ruffin, Cousin, Delcourt, Dubreucq, Castiau, Abrassart. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lebon.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. Nicolle. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Herbert. — *Conseil municipal*, MM. André, Plichon, Bouillaux, Davaine, Brasseur, Dorémieux, de Bettignies, Bruneau, Lecœuvre, Lemer, Verez, Hayne, Basiez, Davaine, Wibaux, Beauboutique, Saudo, Beaury, Cocquériaux, Julien, Dufrenne, Fischer, Mottez, Basiez. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Cormont.	Bourdon.
Abscon.	V.	Bouchain.	Lourches.	Scribe.	Coez.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre.	Hersoy.	Désir.	Jonet
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Leclercq.	Lhomme.	Dechy.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Potiez.	Joly.	Wattelier.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Legat.	Pauquet.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N.	Raches.	Larose.	Cuisinier.	N. . . . .
Aniche.	D.	Douai-S.	Bureau.	Patoux, Ad ※	Ducret, Colon.	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille	Dutronquoy	Meurisse.	Delcroix.
Anneux.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Delabre.	Dubois.	Vallez.
Annœullin.	L.	Seclin:	Carvin	Delannoy.	Dureux; Denoullet.	Laurent.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Martin.	Delloue, Lecoyer	Crouzet.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Ascq.	Delaoutre.	Dufay.	Valet.
Anzin.	V.	Valenciennes.-N.	Bureau.	Jenart.	Vilain, Gidoin.	Delattre.
Arleux.	D.	Arleux.	Bureau.	Lepeuple	Herbo.	Quiquempoix.
Armbouts-Cappel	Dk	Bergues	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Pouchain.	Deren, Loridan.	Moreau,
Arnèke.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandenbussche.	Becquart.	Beck.
Artres.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	D'haussy.	Leduc.	Poulet.
Ascq.	L.	Lannoy.	Distribution.	Renard.	Lamblin.	Dillies.
Assevent	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiau.	Mousain	Wastin.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Lefebvre.	Demarescaux.
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Fontaine.	Dhenin.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Aniche.	Buisset.	Wagon.	Lefrancq.
Aubers.	L.	La Bassée	Fournes.	Leroy.	Dassonville.	Macheraut.
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Arleux.	Tellier.	Dumont	Pihen.
Aubry.	V.	Valenciennés.-N.	Anzin.	Maillard.	Lemolne.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O	Douai.	Delannoy.	Dupuis.	Marcotte.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Simon.	Régnier.	Apourcheaux
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Basquin.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Duronsoy.	Bara.	Dervaux.
Aulnoye.	A	Berlaimont.	Barlaimont.	Carpentier.	Colman.	V. Aymeries.
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq	Des Rotours.	Jacquart.	Barbieux Broutin
Avesnelles	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Flament.	Antoine.	Deloffre.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Caverne.	Herbocq, N. . . .	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	Iwuy.	Canonne.	Lemaire, Wallez	Joly.
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Lesage.	Laude.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Patoux.	Oblin.
Bachant.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Dujardin.	Portier.
Bachy	L.	Cysoing.	Cysoing	Maton.	Delehaye.	Boitiau.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Lotthé	Venière; Van Merris.	Hamez; Bacquart; Dament; Revel; Plaetevoet.

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints	Ministres du culte
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing	Carrez.	Dubar.	Deberckem.
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart.	Rombouts.	Imbert.
Bambecque.	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Yvoz.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Potelle.	Sorlin.	Malvoisin.
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai	Balique.	Ruchon.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Millet-Bricout	Barant.	Duboquet.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Mercier.	Siron.	V. Avesnes.
Baudegnies.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Caffiau.	Freman.	Trannois.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Delecourt.	Decottigneis
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Levent.	Ravaux.	Boddaert.
Bavinckhove	H.	Cassel.	Cassel.	Vandenbilke.	Pierens.	Deman.
Bazuel.	C	Le Câteau	Le Câteau.	Meresse.	Besse.	Desilvé.
Beaucamps	L	Haubourdin.	Fournes.	Prémesque.	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Massot.	Couvreur	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Déjardin.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Drecq.	Delsarte.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Contesse.	Mutte.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Dubois.
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Wattremez.	Grière.	Remy.
Bellaing.	V.	Valencienn-N	Valenciennes.	Horin	Dupont.	Delannoy.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart.	Lemaire.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	bar. de Molembaix	Cotart.	Dubois.
Bergues.	Dk	Bergues	Bureau	Dehau de Stapl.	Guilbert A; Guilbert L.	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont	Bureau.	Emond	Savoye, Friart.	Dubois.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes	Poulain.	Crépin.	Griffon.
Bermeries	A.	Bavai.	Bavai.	Delmotte.	Carlier.	V. Amfroipret
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Hovine.	Desprez.	Moreau.
Bersillies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Doige.	Loiseau.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul-S-O	Bailleul.	Herbet.	Chirouter.	Vermesch.
Bertry.	C	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Vandewalle.	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry	Longatte.	Boucly.	Bourgeois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire fils.	Adam.	V. Cognie Ch.
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Godin.	Jupin.	Vattiez.
Beugnies.	A.	Avesnes-N	Distribution.	Hazard	Denis.	V Sars-Poteries.
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Landrieu.	Castiau.	Manouvrier.
Beuvry.	D.	Orchies	Orchies.	Roger.	Drumetz.	Comond
Bévillers.	C.	Carnières.	Carnières.	Ledieu, (O✻).	Dupont.	Vandermarsch.
Bierne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Bastaert.	Vanacker.	Depecker.
Bissezeele.	Dk	Bergues	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Labbe.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck -N.	Hazebrouck.	Legrand.	Lefort.	Champeaux,
Blécourt	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Villette.	Richard.	Rigaux.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Duverlie.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Montreuil.	Foine.	Dumoulin.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Desplanque.	Beau.
Bollezele.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Decorte.	Peenaert.	Leturgie
Bondues.	L.	Tourcoing-S	Tourcoing	Lambelin.	Frelier, Dumont.	Delemer.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Borre.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Soots.	Rooses.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Canonne.	Bertelle	Plouvier.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud	Bavai.	Bricard.	Monfroid.	Rouez.
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Belle.	Fonteyne.	V. Bourbourg. v.
Bourbourg-Ville.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Vandenbrouque.	Hooft.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Descamps.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Chopin.	Hombert.	Roget.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Courouble.	Duez
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies	Richez.	Manouvrier.	Lemaire
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre	Farineau.	Bouset.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V Brillon.
Boussières.	A	Berlaimont.	Hautmont.	Brasseur.	Querry.	Lallemant.
Boussières.	C.	Carnières.	Carnières.	Senez.	Lengrand.	Léveillé.
Boussois.	A.	Mabeuge.	Jeumont.	Dujardin.	Leblan.	Wastin.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Fontenier.	Lubrez.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing	Desmarecaux	Desfontaine.	Honoré.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Laforge.	Questroy.
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Desix.
Brouckerque.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	Debavelaere	Devos .	Capèle.
Broxeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt	Snyders.
Bruay	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Dorchis, Deltombe.	Dauchy
Bruille les-March.	D.	Marchiennes.	Somain.	Lemaire.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Brullle-St-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Villiers.
Brunémont.	D.	Arleux.	Arleux.	Bodvin.	Tantart.	Decrouez.
Bry.	A.	Le Quesnoy.-O.	Le Quesnoy.	Ladrière.	Wattier.	Sergent.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Arleux.	Taté.	Peugniez.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Bureau.	Chalenton.	Cattet, Lefebvre.	Lécuyer.
Buysscheure.	H.	Cassel	Cassel.	Devulder.	Drieux.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord	Hazebrouck.	Toursel.	Vanneufville.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Mériaux	Maseaux
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Parsy.	Dutemple, Mallet	Desrousseaux Piquet, Démaret.
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin	Grauwin	Hennart.	Ducatillon.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte de Brig. K. ✠	Cretin.	Lasselin.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Bocquet.	Raux.	Rousseaux
Cantin.	D.	Arleux.	Arleux.	Her	Brissez.	Douay.
Cappel	Dk	Dunkerque-O	Bergues.	Mahieu.	Demerseman.	V Armb. C.
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Mériau.	V. Escarmain
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Delepierre.	Delaval.	V. Lomme.
Cappelle.	L	Cysoing.	Templeuve.	Druon.	Fretin.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wissocq.	Debruyne	Vanneufville.
Carnières.	C.	Carnières.	Bureau.	Dejardin.	Lemahieu.	Brunet.
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux	Demay.	Dorchies.
Cartignies	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Huet.	Bonnaire.	Duhem.
Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère	Dehandschcewercker Vantroyen.	Duriez.
Câtillon.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Lombois.	Thomas. Clément.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Deschamps.	Leduc, Fontaine.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Fontaine	Tofflin, Lemaire.	Vandenbrouck
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Carnières.	Bricout, P.	Bricout H	Denimal.
Cerfontaine	A,	Maubeuge	Maubeuge	Mabille.	Hermant.	V. Rousies
Chappelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Botelle.	Six; Lemesre,	Serleys
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Deleval.	Planque.	Ridez.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Legrand.	V. Obrechies.
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Sauvez.	Bourlet; Decupère..	Bouchart.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen	Bever.	Cauliez.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	B. de La Grange.	Grulois.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Ouverlaux.	Caudry.	Lécuyer.
Comines.	L	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin, Q.	Capelle, Hassebrouck	Duburcq; Dervaux
Condé	V	Condé.	Bureau.	Carlier.	Miroir, Ravoidy	Croquez.
Coudekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Dupont.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Gomel.	Saint-Quentin.	V. Dunkerque
Courchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲	Fournier.	V. Lambres
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Henaul.	Godart.	Genain
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Bar.	Deregnaucourt.	Galtier de Calmayrac.
Craywick.	Dk	Gravelines	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Bureau.	Tassin.	Laurent.	Margerin.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Magniez.	Bouly de Lerdain.	Thomas.
Crochte.	Dk	Bergues	Bergues.	Blankaert.	Vanhaecke.	Declerck.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lacomblez.	Delaporte	Bottiaux.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Pluquet.	Brûlois, Mulliez	Labey
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✲	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Derode.	Miroux.	Herbet.
Cuvillers	C.	Cambrai.-O.	Cambrai	Germe.	Dupas	V. Bantigny.
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Parent.	Delval. Deboulonne.	Herrengt
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Leroy.	Dauchy
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Lalot.	Sébille.	Lécuyer.
Dehéries.	C.	Clary.	Walincourt.	Huart.	Blondiaux.	V. Malincourt
Denain	V.	Bouchain.	Bureau.	Crespin.	Laurette.	Cudot.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A.	Liénart.	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	Buguin-	V. Dimont
Dimont	A.	Solre-le Chât.	Solre-le Chât.	Goblet.	Huftier.	Dardennes.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Hary.	Caudriller.	Lecerf.
Dompierre.	A	Avesnes-Nord	Avesnes.	De Colnet.	Chartier.	Dupont
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Merlin.	Hanotte, Maugin.	Voir au chapitre des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain	Rigaut.	Béra.	Decottignies
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge.	Lecompte.	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Maegherman. Janssen.	Teuf	Impe.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Dunkerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau	Darras.	Lemaire, Danyau, Deman.	Delaeter; Loetgiter et Davillers
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Dumont.	Brisbar	Gantois.
Écaillon	D.	Douai-Sud.	Douai.	Noché.	Masnin.	Muguez.
Eccles.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Brogné	Desort.	V. Solrinnes.
Eclaibes	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Cuisset.	François.	Lenclud.
Ecuelin	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Fiévet.	Delorges.	V. St.-Remi-Ch.
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Desmarescaux.	Houvenaghel,	Maes.
Elincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Claisse.	Leveaux.	Villette.
Elesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongue.	Michel.
Emerchicourt	V	Bouchain.	Aniche.	Rémy, Ph.	Rémy, Ad	V. Aniche.
Emmerin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
Englefontaine	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Vaille.	Douay.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Procureur.	Lesieu.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lelong.	Descamps	Houcke.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lambelin.	Mouveaur.	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée	Testelin.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai	Verrier.	Devred,	Castier.
Eringhem	Dk	Bergues.	Esquelbecq.	Missiaen.	Pidou.	Leturgie.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Six.	Caignet.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Fauquenoy.	Wattelle	Delbecque.
Erre.	D	Marchiennes.	Somain.	Dervaux.	Macarez.	Delecambre.
Escarmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Basuyau.	Roland.
Escaudain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez J. Copin	Tison.
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Basselet.	Raoult.	Sevrez.
Escaupont.	V.	Condé.	Fresnes.	Wagret.	Drumont.	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin	Fortrie.	V.Radinghem
Esnes.	C.	Clary.	Walincourt	Lefebvre	Décaudin.	Hutin
Esquelbecq.	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Bergerot.	Champeaux.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Sébert.	Charlet.
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Beccue.	Singer, Courdent, Taffin.	Hutin; Ducroquet; Carpentier.
Estourmel.	C.	Carnières.	Carnières.	Leduc.	Roland.	
Estrées.	D.	Arleux.	Arleux.	Dilly.	Drancourt,	Montaigne.
Eth.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravelle.	Valin.	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Bureau	Maton.	Delaroque, Malarme.	Laurent.
Etrœux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hunet.	Carlier.	Baligand.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Dewez
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Deneubourg.	Delebecque
Faches	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Crombet.	Morchand, Payen	Quenot; Gahide.
Famars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel	Denis.
Faumont.	D.	Orchies.	Raches.	Desmoutiers.	Benoit	Cochet.
Favril	A.	Landrecies.	Landrecies	Daussy	Heutecœur.	Leclercq.
Féchain.	D	Arleux.	Aniche.	Bruneau.	Tétar.	Chalant.
Feignies	A	Bavai.	Maubeuge.	Derquenne.	Carret	Delannoy.

NOMS. des COMMUNES	NOMS. de l'arrondiss.	NOMS. du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
leries	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Trempont.	Sirot.	Becar.
ain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Boulangé.	Bourlet	Dupont.
in.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé	Bertrand.	Busin.
on.	A.	Trélon.	Wignehies.	Fernelle.	Hosselet.	Denès.
ère-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Dumont.	Couvreur, Colmon.	Legrand.
ère-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Soumillion.	Goblet	Leroy.
mont et Waud	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Maronet.	Flacon.	Delahouttre.
rs.	L.	Lannoy.	Lille.	Descat,	Liénard; Spriet.	Lefebvre.
rs.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Cailliez.
squières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Sotau.	Coupez.	Dervaux.
re.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Staes.	Huyghe.	Réant.
s-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Mortagne.	Colin.	Cateaux.	Remy.
s-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Raches.	Coulmont.	Larose; Mouchon.	Jacquart.
ırsies	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Stordreaux.	Thiroux.	V Semousies
yon.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Estoclet.	Gille.	Bottiaux.
ine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Busigny.	Gille, Am.	Gille, Ant	Faidherbe.
ine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte, Franç.	Richard.
ine-Not-D.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	Crépin.	Dhinant.
nville.	C	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, F.	Banse, Dominique.	VSeranvillers
est.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Prouvost.	Vandebeuque
est	A.	Landrecies.	Landrecies	Vitaux.	Dupont.	Castelin.
-Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	Gens.	Turbot.	Lebbe.
rmies.	A.	Trélon	Bureau.	Foucamprez.	Dervillé, Piette.	Soufflet.
rnes.	L.	La Bassée.	Bureau.	Desbonnets.	Waymel.	Bauduin.
snoy.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	de l'Epine.	Duquesnoy.	Ployart
inghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Dancoisne.	Delannoy.	Daubresse.
nes.	V.	Condé.	Distribution.	Renard, L. ✲	Wargnies, Daniel	Taffin.
ssies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Remy.	Delille.	Dernoncourt.
ssin	D.	Arleux.	Aniche.	Lanvin.	Desprez.	Debrabant.
in.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Chuffart.	Chrétien.	Delannoy.
nelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Dumetz.	Delangre.
ech.	L.	Cysoing.	Templeuve.	Delezenne.	Mortreux.	Dhalluin.
ssignies.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Douay.	Deparis	Hannoire.
velde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentyn.	Bayart	Herreman.
geon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Brihay	Lacomblez.
waersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Vermersch.	Legrain.
lzin	D.	Arleux	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Garçon.
ies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Darche.	Flamand.	Bart.
megnies.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Garpentier.	Payen; Basilaire	Thomas
decourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Cordonnier.	Caulier.
nelieu.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Sonnet.	Capon.	Ducornetz
zeaucourt	C.	Marcoing.	Bureau.	Petit.	Lalirre, Tordeux.	Lecocq.
nde.Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Macgherman.	Hamerel.	Deduystche.
velines.	Dk	Gravelines.	Bureau.	Thouvenin.	Demarle; Louf.	Landsheere; Reuben.
son	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert, A.	Coppenolle.	Verdavaine.

NOMS. des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart	Poulet.	Reytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Cte de Moraz O ✲	Sirjacq.	Despretz.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Platel.	Castelain.	Pennequin.
Halluin	L.	Tourcoing-N.	Bureau.	Lemaitre.	Phalempin; Lemaire	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Arleux.	Cambray	Varlet.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Mortelecque	N...	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Deman.	Decarne.	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Lasne.	Blareau.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Vandendrisse	Dewer, Lesur.	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Cossiau, Mercier	Deswel.
Haubourdin	L.	Haubourdin.	Bureau.	Ed. d'Hespel.	Rose, Bonte.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Décaudin.	Vatin.	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Macarez.	Lefebvre	Bécar.
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Richez.	Bisiau; Tondeur	Fatré.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Dupont.	V. Avesnes.
Hautmont	A.	Maubeuge.	Bureau.	Collet.	Gilet, D; Couture.	Blanchart.
Haveluy	V	Bouchain	Denain.	Caron.	Oliviez.	Pierchon
Haverskerque	H.	Merville.	Hazebrouck.	Delassus	Delebecque.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cousin.	Truy.	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houvenaghel	Bogaert; Prevost.	Salomé
Hecq	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Vaille.	Dumont.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Lecomte.	Lemay.
Hellemmes	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Ghesquières.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme; Braquaval.	Deltour.
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Caude	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez, C.	Lemer; Dupas.	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	Chombart	de Beaulincourt.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencien.-S	Valenciennes	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin	Queva	Durot.	Dubois.
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Heem.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre le-Chât	Charlet, Cyp.	Binot.	Bottiaux.
Holque.	Dk	Bourbourg.	Watten	Ghys	Stoclin.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Declerck.	Huyghe.	Serleys.
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert	Zoëte; Bollengier	Vitse
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	François.	Hougue.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Delattre	Lévêque.	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Pin.	Pezet.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Ollivier	Leclercq.
Hornaing	D.	Marchiennes.	Somain.	Copin	Bridoux.	Dessauvage.
Houdain.	A.	Bavai.	Bavai.	Sohier.	Bourlart.	Dennetieres.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Gruyelle.	Maillart.	Decottignies
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières	Briait	Roussel; Salembié.	Chocqueel.
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde	Vantielcke	Goussen.	Strobbel.
Hoymille.	Dk	Bergues	Bergues.	Vernaelde	Dewulf.	V. Bergues.
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Lecomte.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Inchy	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet..	Preux.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Bureau.	Derieux.	Sauvage, Raoult	Dehaisnes.
Jenlain.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Riche.	Couvreur.	Mangé.
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Delhaye.	Gravez.	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Cte de Nédonchel	Bouttiaux	Lanselle.
Killem.	Dk	Hondschoots	Hondschoote.	Debreuw.	Cornette.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Beele.	Dilly; Marsy.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Clochez.
La Gorgue.	H.	Merville	Estaires.	Cattoir.	Lefer; Ridez.	Laviny.
La Groise.	C.	Le Câteau	Catillon.	Denise.	Largillière.	Menet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Raches.		Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Lotteau.	Prévot.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Becquart.	Wambne.	Desplanques.
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille	Dupont.	Meurice; Desmazières	Blanquart; Vermelle
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain.	Catteau.
Landas	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Duhem	Debailleul.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Marie.	Dequesnes; Burani.	Blondel.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Bernard.	Denneulin.	Delbore.
Lannoy.	L.	Lannoy	Bureau.	Cannissié.	Deffrenne.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Contesse.	Courbet.	Lobry.
Lauwin-Plancque	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergent d'Hendecourt.	Cauchy.	Claisse.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Truffat	Mouton; Basquin	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Bouchart.	Legrand.	Hanne
Lécluse.	D.	Arleux.	Arleux.	Viltard.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Franchois; Dezeur
Ledringhem.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Cailliau.	Castier.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy	Salembier.	Delannoy; Deltombe.	Drubay.
Leffrinckhouchke	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Wemaere.	Lenoir.	Monsterlet.
Le Maisnil	L.	Haubourdin.	Fournes.	Bartier.	Carlier.	Cornil.
Le Quesnoy.	A	Le Quesnoy.	Bureau.	Jan.	Hautcœur; Dubois	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Delhal.	Defremont.	Gonthier.
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Berlaimont.	Waigner.	Delalleau.
Les Moëres.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Mallengier.	Regodt	Decherf.
Le Petit-Fayt	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Maufroid.	Rousseau.	Brassart.
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Descat.	Coursier.	Blaevoet.
Leval	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Druet.	Bois.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Simon.	Mascret.
Lezennes.	I.	Lille-S.-E.	Lille.	Lefebvre	Delemar.	Legrand.
Les Fontaines	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât.	Pagniez	Legros.	Poulet.
Liessies	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Lhomme, fils	Caniot.	Coppée.
Lieu St.-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Valengin.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary.	Robert.	Denoyelle.	Wallez.
Ligny	L.	Haubourdin	Fournes	De Garsignies	Foucart.	V. Beaucamps

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints	NOMS DES Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Catel-Béghin	Castelain, ✲; G. Testelin; Morisson; Lemaître; Pierre Legrand; Corenwinder, ✲.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Fosset.	Fosset, François	Tellier.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dhalluin.	Ducatteau; Demarcq	Debrabant.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Jouglet.	Renard.	Lesnes
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Blanchard	Debève	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Jolivet.	Bailleux; Coisne.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	Lille.	Lesage.	Destombes.	Meurillon
Looberghe.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Meczemaecker.	Bellenger.	Maes.
Loon.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Vendenbavière.	Cocquillier.	Mispelaere.
Loos.	L.	Haubourdin.	Distribution.	Billon ✲.	Bonte; Rogier.	Dienne.
Lourches	V.	Bouchain.	Bureau.	Mathieu	Coupé; Moisson	Wallard.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai	Mandron	Peyron.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Bruneau.	Wattremez.	Demol
Louvil.	L.	Cysoing	Cysoing.	Damide.	Olivier; Damide.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Fr.	Alvin.	Delannoy.
Lynde.	H	Hazebrouck N	Hazebrouck	Wambergue.	Baey.	Verstavel
Lys lez-Lannoy.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Jonville.	Chrétien
Maing.	V.	Valecienn-S.	Valenciennes.	Plichon,	Chérubin.	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Lefebvre.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Décaudin.	Desenne.	Hebert.
Marbaix.	A.	Avesnes-S	Avesnes.	Lahanier.	Pecqueur.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes	Marchiennes.	Dussart.	Villain.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Maton.	Ceuly; Havez.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Masnières.	Dron.	Bidaux.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Aniche.	Wiart.	Bougamont.	V. Marquette
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Bureau.	Ducrocq.	Despature; Delesalle.	Guillemot; Houwen
Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Longueval.	Mormentyn.	Dekytspotter, (Debavelaere,
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Chuffart	Regnier.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Busigny.	Taisne.	Viéville.	Mucherie.
Marly.	V.	Valencien-.E	Valenciennes.	Dècle.	Weil.	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Bureau.	Bachy.	Boulenger.	Desruelles
Marpent.	A.	Maubeuge.	Jeumont	Hennequart.	Bernard.	Boniface.
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Desprets.	Desreumeaux.	Dethoor.
Marquette.	V	Bouchain	Bouchain.	Tribou.	Cachera,	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Coget.	Brunel.	Millescamps.
Masnières	C	Marcoing.	Bureau.	Gautier.	Roux.	Pollet.
Masny.	D	Douai-S	Douai.	Fiévet, (O ✲)	Herbage	Cappliez.
Mastaing.	V	Bouchain	Lourches.	Foulon	Gobert.	Detourmignies.
Maubeuge.	A	Maubeuge.	Bureau.	Autier.	Ouvertaux; Oudart	Babeux,
Maulde.	V	St.-Amand r. g.	Mortagne	Hornez-Hornez.	Bont.	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine.	Lemaire.	Batteur.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hadinghe.	Gosset	Wyar.
Mecquignies.	A	Bavai	Bavai	Martin.	Gerin.	Lovez

NOMS des communes.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq.	Hanne.	Fromentel
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Desmidt.	Missiaen.	Sapelier
Merris.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq	Debaudt.
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Bouilliez.	Lefebvre; Delcambre	Legrain
Méteren.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Leurs.	Becuwe; Becuwe.	Ruckebussch.
Millam.	Dk	Bourbourg.	Watten	Porteman.	Desmidt.	Baillieu.
Millonfosse.	V.	St.Amand. r. g.	Saint-Amand.	Debrabant.	Bauduin.	V. Hasnon.
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Ph.	Foulon, Siméon.	Minet.
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Lescaillez.	Laurent
Monchaux.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Lanselle.	Bassez.	Cattelain.
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq	Raches.	Macquart.	Montois	Demarescaux
Monchecourt.	D.	Arleux	Aniche.	Dartenay.	Dupas.	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Dewas.	Derode
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Beutry	Carpentier.	Deregnaucourt.
Montay.	C.	Le Câteau	Le Câteau.	Dupont.	Wanaique.	Mériaux.
Montigny	C.	Clary.	Clary.	Tamboise.	Gave.	Lequien.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai	De Muyssart	Legrand.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchand.	Tétar.	Defasque.
Morbecque.	H.	HazebrouckS	Hezebrouck.	Claudorez.	Huyghe; Mascret.	Marckant; Facon.
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand. r. d.	Distribution.	Baligand.	Morival, Ch.	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Varlet.	Dumoulin	Deleporte.
Moustiers.	A	Trelon.	Trélon	Berteau.	Fosset.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois.	Desbouvrie; Montaigne.	Deleruyelle
Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Soyez.	Lemair.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville	Estaires.	Petitprez.	Leroy.	Cousin.
Neuf-Mesnil	A.	Bavai.	Maubeuge.	Boez.	Prevot.	Bouchez.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Jacquemart.	Cappelier	Delvigne
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Cau, Carette, Varatty-Varasse.	Prince
Neuville-St.-Remy.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Ledoux.	Morchain.	Ducatez.
Neuville-sur-l'Esc.	V	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sapelier
Neuvilly	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Douay.	Guyot, Cayez.	Dapvril.
Nieppe.	H	Bailleul-N-E	Armentières.	Delbecque.	Romon; Gokelaere.	Schaht.
Niergnies.	C	Cambrai-E.	Cambrai	Tellier.	Masclet.	Quintin de (Kercadio.
Nivelle.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	André.	Monnier.	Ficheux
Nomain	D.	Orchies	Orchies.	Delinselle.	Lemaire.	Demarescaux
Noordpeene.	H.	Cassel	Cassel	Duvet.	Marquis.	Devos.
Noyelles.	A.	Berlaimont	Maroilles.	Belot, Nicolas	Lescaillez.	Ramon
Noyelles.	C	Marcoing.	Cambrai.	Crépin, ✠.	Cureur	Mazingue.
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Debuchy.	Chivoret.	Billiau
Noyelles-sur-Selle	V	Bouchain.	Bouchain.	Flament.	Oudart.	Dubus.
Obies	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Dupont.	Nacfer.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Julien.	Baudart.	Bottiaux
Ochtezeele.	H	Cassel	Cassel.	Outerleys.	Blondé.	Delautre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Aug	Broutin.	Delahousse.
Ohain.	A.	Trélon	Trélon	Bastien.	Delval.	Dupont.
Oisy.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Legros.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencien -E.	Bureau.	Monard.	Leblanc ; Fréville.	This.
Oost-Cappel.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermesch.	Florisoone.
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	Leper.	Piérard ; Henno	Flament.
Ors	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Lozé.	Ghyselynck.
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Lucas.	Dupire	Pruvost.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dubois	Lefebvre.	Averlant.
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J-B	Decroock.	Spanneut.
Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Joos.	Faes.	Vandenabeele
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Gamez.	Delmotte	Delagarde
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Sion.	Bernard.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D	Lille	Desprez.	Decottignies.	Darras.
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Durant.	Deffontaines.	Segon.
Petite-Forêt.	V.	St.-Amand. r. d.	Anzin.	Douchy.	Lobert.	V. Anbry
Petite-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Bayard.	Deschamps.	Delaeter; Desodt.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Coget.	Mallet.	Duthoit.
Pitgam.	Dk	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Stevenoot.	Houvenaghel
Poix.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Dreumont	Joveniaux	Griffon.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Manesse.	Doby
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq	Bureau.	Bulteau.	Hazard.	Dujardin
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Descamps.	Huriau.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Cacheux.	Martin.	V. Villereau.
Pradelles	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	Legillon.	Deconynck.	Senam e.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Butin-Descamps.	Lecat.	Boone
Préseau.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Dassonville.	Chuffart.	Brasselet
Preux-au-Bois	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulmont.	Dépret.	Humez.
Preux-au-Sart	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Girard.	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies	Burlion.	Largillière.	Cambreleng
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Cachera.	Miroux.	Declerck.
Proville.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Crépin, Ch-P.	Dinoir.	Lecompte.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin	Defrance.	Legrain.	Wenis.
Quaëdypre.	Dk	Bergues.	Bergues.	Beyaert.	Delaeter.	Debavelaere
Quarouble.	V.	Valenc.-Est.	Onnaing.	Alglave.	Dassonville; Maizière	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Maitte.	Danhies.	Mutel.
Quesnoy-s.-Deûle.	L.	Quesnoy-s-D	Bureau	Dhalluin.	Fauvarque; Poulier.	Plouy.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Hazard.	Mengal.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est	Crespin.	Boulangé.	Lemire.	Sémoulins.
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Villette.	Deladœuille ; Masson	Dauwerchain
Raches.	D.	Douai-Ouest	Bureau.	Montagne.	Denisse.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Cochez.	Barbery.	Renard.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dépret	Villette.	V. Sailly
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest	Raches.	Dupuis.	Deroubaix.	Agache.
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Stincq	Anselot.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Raismes.	V	St.-Amand. r. d.	Bureau.	Delerue.	Monouvrier ; Guisgand.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord	Sains.	Rousseau.	Naveau.	Locqueneux.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Jeumont.	Mahieu.	Delforge.	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Distribution.	Sockeel.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Crinon	Passet.	Blas.
Rexpoëde.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Dewaele.	Masselis.	Delanghe.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Debus.	Cognion.	Cattelain.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Gambier.	Williatte.	Lubrez.
Rieux.	C.	Carnières	Iwuy.	Flinois.	Lefebvre de Rieux.	Bresson.
Robersart	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pauplaire.	Legrand.	Baligand.
Rœulx.	V.	Bouchain.	Lourches.	Risbourg, Ed	Risbourg, J.-B.	Cornil.
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est	Valenciennes.	Delcroix-Mallet.	Debiève.	Manouvrier
Romeries	C	Solesmes.	Solesmes.	Lesnes.	Douay.	Poretz.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est	Lille.	Cochez.	Dubuisset.	Delsart.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Cazier.	Dupont ; Delahousse.	Delehaye.
Roost-Warendin.	D	Douai-Ouest	Raches.	Bernard.	Caudrelier.	Gillis.
Rosendaël (Le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Schodduyn	Ponseel ; Danes.	Boudin.
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand	Duflos.	Petit.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Dérégnaucourt.	Screpel, Deleporte.	Bertaux ; Gantois.
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Caudrelier.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai	Becquet de Mégile	Gourdin.	Wilmant
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Colmont.	Cuisset.	Delcambre.
Rouvignies	V	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Tison.	V, Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Bogaert.	Dufour.	Legrain.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Camaret.	Carpentier.	Demont.
Rumegies	V,	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Lorthioir.	Langrand.
Rumilly.	C.	Marcoing	Cambrai.	Delahre.	Leriche.	Ségard.
Sailly.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecomte.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Bouchery.	Delvallée.
Sainghin-en-Mél.	L	Cysoing.	Ascq.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Binauld.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Bureau.	Fosset.	Wiart.	Echevin.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nieolle.	Barbieux ; Herbert	Duriez.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Horbin	Legrand.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Iwuy.	Mascaux.	Canonne ; Bury.	Villain.
St.-Aubin.	A	Avesnes-N	Avesnes.	Willot.	Lermusieau.	Denis.
St.-Aybert.	V	Condé.	Condé.	Joisse.	Thomas	Cerisier.
St.-Benin	C.	Le Câteau	Câteau	Déjardin.	Vatin.	Gosselet.
St.-Georges	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe (Revel.
St.-Hilaire.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Bronchart.	Poulet.	Berthier.
St.-Hilaire	C.	Carnières.	Carnières.	Defaux-Méresse.	Defaux-Brulant.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H	Cailleul-N-E	Ballieul.	Becue.	Naye.	Plaetevoet
Ste -Marie Cappel.	H.	Bassel.	Cassel.	Dequydt	Beun.	Despicht.
St - Martin.	C.	Solesmes	Solesmes.	Douay.	Hégot.	Lecuppre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
St.-Momelin.	Dk	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Ruyssen.
St.-Pierre-Brouck.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	François.	Dereuddre.	Lefever.
St -Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq	Cardon.	Jeanlebœuf.
St.-Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Avesnes	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m-bâti.	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Drapier.	Juste.	Brogniet
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord	Valenciennes.	Hamoir.	Durieux.	Carette.
St -Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Delay.	Cloest; Stiévez.	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde	Steenvoorde.	Gantois.	Balloy.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Langrand.	Dreumont.	Loquet.
St.-Waast.	A	Bavai.	Bavai.	Decroué.	Cauchie.	Delhaye.
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boulangé.	Moguet.	Malaquin.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle, H.	Degruson.
Saméon.	D	Orchies.	Orchies.	Delcroix.	Brehan.	Fleurquin.
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rodriguez.	Delsaux.	V, Blécourt
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard. Paul	Coustenoble	Dewaele.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier.
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Beugnies.	Imbert.	Manfroid.	Collet.
Sassegnies.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament	Delmarle.	Lepers
Saultain.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hamoir ✲.	Carlier.	Petit.
Saulzoir	C	Solesmes.	Solesmes.	Mascaux.	Boulogne.	Becquart
Sebourg.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hiolle.	Descamps.	Plouvier.
Seclin.	L	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Collette	Plaëtevoët.
Selvigny.	C.	Clary.	Walincourt.	Defontaine.	Lessoquoy.	Delecambre.
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Gillon	Leclercq.	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, C.	Plotteaux.	Laurette.
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Dervillers.	Bassez.	Delebarre.
Sequedin.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Bailleux.	Leturcq.	Caruel.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	Taisne.	Lenoir.	Harbonnier.
Sercus.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Justice.	Cousyn,	Cornette.
Sin.	D.	Douai-N.	Douai	Renard.	Fiévet; Brabant.	Dumet.
Socx.	Dk	Bergues.	Bergues.	Poublanc.	Dousselaere.	Looten.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Carlier.	Menard; Petit.	Roussel.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât	Bureau.	Rouez.	Bever; Bernard.	Agache.
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Baudet.	Heuclin.	Briolet.
Somain.	D.	Marchiennes.	Bureau.	Bourlet.	Mio; Pagniez.	Carpentier.
Sommaing	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bruyère.	Denis.	Coutet.
Spycker	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed	Vandevalde.	Deschodt
Staple.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Facqueur	Fovez.	Polart.
Steenbecque	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deram.	Deroo.	Delattre.
Steene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dantu.	Woets.	Caulier.
Steenvoorde	H.	Steenvoorde.	Bureau	Heem.	Dewitte; Mortier	Pauwels; (Vandevelde.
Steenwerck	H.	Bailleul-N-E.	Distribution.	Plouvier.	Buns; Weillaert	Lefrançois.
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deswarte	Traisnel.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes N.	Avesnes.	Vittrant Fl.	Wittrant, L.	Boutrouille.
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auqnier.	Millot.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Gossart.	Caby	Lefebvre.
Templeuve.	L.	Cysoing	Distribution.	Baratte	Crombez; Pollet.	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Boone.	Carolus.	Cieren.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Ponseel.	Deschildt
Thiant.	V.	Valencienn-S	Denain	Mariage.	Bertout.	Dutriex.
Thiennes.	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Cattoire.	Apourcheau.	Pruvot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Lefèvre.	Defrenne.	Gravelaine.
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Coget.	Bourgeois; Duquesne	Dorlencourt
Thun.	V.	St.-Amand, r. g.	Mortagne.	Raviart.	Broquet.	Dubus.
Thun-l'Evêque	C.	Cambrai-E	Cambrai.	Charlet.	Mériaux.	Desmons
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Miroux.	Andron.	Courtin.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Luce.	V. Neuville-s.-R.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Briquet.	Leleu.	V Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Cimetière.	Fin.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel-Defontaine ✲	J. Leblan; Debuchy; Dervaux.	Simon; Deregnaucourt.
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Moreaux.	Cambier.	Dumotier.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Clavon	Cowez, Pailla.	Larsonneur.
Tressin.	L.	Lannoy.	Ascq.	Fourmestraux	Deschamps.	V. Ascq.
Trith-S-Léger	V.	Valencienn -S	Distribution.	Laurette.	Quinet, Gossart	Dhalluin-Wattel.
Troisvilles.	.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Rigaut.	Bruaux
Uxem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daveron.	Sappen.	Ducornetz
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Bultot.	Claisse; Beauvois.	V. au chapitre des cultes.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Pavot.	Bara.	Corbier.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bracq.	Lecompt.	Caullier
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille	Van der Straeten	Delattre.	Pionnié.
Verchain et Maug,.	V.	Valencienn-S	Valenciennes	Pillion.	Quarez.	Dheinaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s-D	Quesnoy-s-D	Ghestem.	Mélisse.	Gourdin.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Leclercq.	Malaquin.	Delcroix.
Vicq.	V.	Condé.	Roland.	Richard	Deleau, ✲	Bisiaux.
Viesly.	C	Solesmes.	Solesmes.	Sommain.	Briatte; Canonne.	Dumoulin
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S-O.	Estaires.	Taffin.	Podvin, Loridan.	Dekeister.
Vieux-Condé.	V.	Conde.	Condé.	de Ribeauville.	Decout; Dupas.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest.	V. Boussières
Vieux-Reng.	A	Maubeuge.	Jeumont.	André.	Bosquet.	Dorlencourt.
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Déparis.	Déjardin.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux	Douai.	Grivillers.	Bazin.	VMonchecour
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Somain.	Remy de Campeau	Chevaillier,	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Iwuy.	Denoyelle, P	Denoyelle, A.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Van Cappel de Prémont.	Guffroy.	Broux,
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Walincourt.	Simon,	Leroy; Estevez.	Quiquempoix.
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Lobry.	Bisiaux.	Rogie
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carpentier.	Monier.	Barbet.
Villers-sir-Nicole.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Molle.	Pronier.	Dubrulle.
Volkerinckhove.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Devinck.	Marquis.	Werkein.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenglin.	Thuilliez.	Venreust.
Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Vallois, Et.	L. Vallois,	Delahaye.
Walincourt	C.	Clary.	Bureau.	Proy.	Martin.	N...
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Denis	Beauvent.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn-N	Valenciennes	Bertaux.	Mériaux, Chevalier.	Cambreleng.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Devos.	Deseure.	Salômé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Banse.	Lefebvre	Bulteau.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	Sénélar.	Béhague, Delos.	Saint-Léger
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Mottez.	Cauvez.	Vallez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Heddebault.	Loviny.
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy O	Le Quesnoy.	Dervaux.	Piery.	Carlier.
Wargnies-le-Petit.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Colmant, Fer	Quinchon.	Dernoncourt.
Warhem.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Devos.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Delebecque.	Cardon-Coutelle	V. Deûlémont
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Ghestem.	Spillard.	V. Deûlémont
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Steux.	Degremont.	Mullier.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Droulers.	Brulois; Lagache	Lambelin.
Watten.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Landeau	Massemin.	Boedt.
Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Evrard.	Hubinet.	V. Damousies
Wattignies	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.	Vandenalderwelt
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix	Pollet.	Béghin; Dhalluin	Seingier.
Wavrech in-s.-D.	V.	Bouchain.	Denain.	Delinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Wavrechain-s.-F.	V	Bouchain.	Bouchain	Lahure	Dolet.	Lavechain.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Cte O d'Hespel	Menu; Liénard.	Dereu.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Béhague.	Leblanc	Bonvarlet.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel	Cassel	Leurs.	Looten.	Vanderbauwede.
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Saint-Leger.	Vaneslande; Flipo.	Roussel.
West-Cappel.	Dk	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanhever.
Wicres	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.	Dumoulin.
Wignehies.	A.	Trélon.	Distribution.	Demorgny.	Hannecart, Carlier.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Truffaut.	Pottié.	Lejeune.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cuisset, F.	Cuisset, B...	V. Liessies
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Verriele.	Bocket.	Wickaert.
Wormhoudt	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Haelewyn; Lernould	Caillie.
Wulverdinghe	Dk	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Beyaert.	Porreye
Wylder.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dousselaere.	Denys.	Cortyl.
Zeggers-Cappel.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Franchois.	Arnouts.	Serlooten
Zermezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandaele.	Declerck.	Vancostenoble.
Zuytcoote.	Dk	Dunkerque-E	Dunkesque.	Fonteyne.	Debreyne.	V. Ghyvelde.
Zuytpeene	H	Cassel.	Cassel.	Franchois.	Desmondt.	Salomé

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les revenus excèdent 20,000 francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.

Dunkerque, M. A. Nosten; Bergues, M. Deschamps; Gravelines; M. Dhaisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Coulier; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Leclercq, Armentières, M. Dernoncourt; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing; M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Pinçhart; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge; M. Levecque fils; Douai, M. Parsy; Orchies, M. Delegrange, Condé. M. Petit; Saint-Amand, M. Duwez; Valenciennes, M. Caffiaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch.—Bourbourg-Ville, M. Brulley, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Daix, r. c. — Dunkerque, MM. Dufau, p. ch., J. Dalinval, r. c — Gravelines, M. Deblaecker, r. c.—Hondschoote, M. Debril, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Caudron, p. ch.; — Carrez, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Vanoye, p. ch; Joye, r. c. — La Bassée, M. Taleux, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c — Halluin, M. Novelle, r. c. — Haubourdin, M. Leclercq, r. c. — Lannoy, M. Page, r c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Brédart, r. c. — Seclin, M. Olivier r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Hardy, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Boutelier, r. c — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p ch.; Noyon et Barbier, r. c. — Bavai, MM Lemaire, p. ch.; Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Sculfort; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perein et Hardy, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, M. Lafuite, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Durut, r. c. —

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article: p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

Orchies, M. Delegrange, r. c. — Anzin, M. Coderlier, r. c. — Saint-Amand, MM. Piquet, p. ch., Roquet, r. c. — Condé, MM. Sturne, p. ch., Verchain, r. c. — Fresnes, M. Guillemotot, r. c. — Lourches, M. Jonglet, r. c. — Valenciennes, MM. Vanhoestenberghe, p. ch.; Leclercq, r. c. — Vieux-Condé, M. Décout, r. c. — Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant,* M. Darras, ✻.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues, MM. Aumont; Bourbourg, M. Desoutter; Dunkerque (deux cantons), Denis, Charles, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, J. Denis; Gravelines, Simon.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons: Bailleul, MM. Bloëme; Hazebrouck, Palmart; Cordier, *à Merville;* Debuyser, *à Estaires.*

Arrondissement de Lille.

Ville de Lille. — M. Hacquin, *commissaire central;* 1er arrond., M. Guéry; 3e arrondiss., M. Mornave; 4e arrondiss., M. Besson; 5e arrondiss., M. Scelles; 6e arrondiss., M. Gasser; 7e arrondiss., M. Richard; 8e arrondiss., M. Correaux; 9e arrondissement, M. Lecoultheux; — Armentières, M. Cadot; — Comines, M. Defossez; — Halluin, M. George; — La Madeleine, M. Gombert; — Roubaix M. Thomain, *commissaire central;* MM. Broyer, Dumarchey, Guilluy, *commissaires d'arrondissement;* — Tourcoing, MM. Cor, *commissaire central,* Allemand, *commissaire cantonal;* Wattrelos, M. Barret.

Arrondissement de Cambrai.

Cantons: Cambrai, M. Durand, *commissaire central;* Le Câteau, M. Collet; Solesmes, M. Requière.

Arrondissement d'Avesnes.

Canton: Maubeuge, M. Graye-Fiévet; Fourmies, M. Barberot; Avesnes, M. Clément.

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai, MM. Aymard, *commissaire central*,

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand, MM. Combe; Denain, Dubrac; Valenciennes, M. Masson, *commissaire central ;* Condé, M. Bricourt.

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux : MM. Baras, à Dunkerque ; Mittelhauser, à Tourcoing; Beynaguet, à Jeumont; Six, à Anor; Jaconnet, à Valenciennes; Detraux, à Baisieux ; Laygnet, à Feignies.

Inspecteurs spéciaux : MM. Clément, à Dunkerque; Berthet, à Ghyvelde; Magre, à Jeumont; Huet, à Feignies ; Grégoire, à Baisieux ; Sainton, à Tourcoing; Giess, à Godewaersvelde ; Bouzon, à Valenciennes.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices.* MM. Mollet (O. ✻), Thélu, Beck, Féron, Deloince. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur*, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Bergues. — *Hospices.* MM. Delautre, ✻, Pluvier, Herwyn, Guilbert, N..., — *Bureau de bienfaisance.* MM. J. Guilbert, Delautre, ✻, Vernocke, Meneboo, Demeunynck. — MM. Cousyn, *receveur;* Lenglet, *économe-comptable;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Legaigneur, Vandenbroucque, ondu, Weens, Lesage.— *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.— MM. Courdain, *receveur;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Thoris, Jeannin, Lansheere, Wable. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legoulon-Denêve, Legoulon-Butez, Lecointe, Leurette, Périlliat.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. Quenson, L. Houvenaghel, J. Ed. Lemettre, Morice, Deberdt. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Decool, Verheylevegen, Massiet du Biest, Taverne de Tersied, N... — MM. Halinck, *receveur;* Strack, *secrétaire-économe-comptable des hospices;* Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. L., Cortyl, P. Behaghel, B. Vanmerris, Bieswal, N.... — *Bureau de bienfaisance.* MM. de Coussemaker, Béhaghel, Perrier, Lieffoghe, Salomé. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur;* Bubbe, *économe-comptable;* N..., *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Vantroyen, Dehandschoewerker, Vanbever, Morael, Martin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanbever, Pollet, Vanavandel, Busschaert, Leroy. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire;* Pastoors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Taffin, Bonduel, Blanquart, Gamelin, Loridan. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Taffin, Leclercq, Blanquart, Guesquière.— MM. Bossu, *receveur;* Beau, *secrétaire.*

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Carle, Duflos, Duquenne, Marsy, Gailly. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ducroquez, Baudel, Duquenne, A. Gailly, Vienne. — MM. Marsy, *secrétaire-économe;* Dumont, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Delassus, Degruson, Duhamel, Lefebvre Deroide, A. Deroide. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duhamel; Legrand, Dambrine, Beeseau, N....— MM. Barizel, *receveur;* Duhamel, *secrétaire.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Beudaert, Bart, Looten, Cadet, Gambier, — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deschodt, Lesage, Defort, Gantois, Deback. — MM. Iserby, *receveur;* Cadet, *économe*

Steenvoorde. — *Hospice*. MM. Merchier, Beck, Dejonghe, Bariscel, Lenglet. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Dewitte, Merchier, Parmentier, Dejonghe, Legrand. — M. Baillieul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire*.

Steenwerck. — *Hospice*. MM. Lefrançois, Charlet, Touquet, Wattelle, Chieus. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Mazingarbe, Coustenoble, Leys, Desvignes, Bourel. — MM. Bevenot, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe*.

Vieux-Berquin. — *Hospice*. MM. Deswaerte, Senellart, Petiprez, Loridan, Dekeister. — *Bureau de bienfaisance*. MM. J.-B. Lemire, Hernu, Veriez, Traisnel, Ch. Lemire. — MM. Midy, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices*. MM. Oury-Cahen, Ollier, Mahieu, Saint-Léger, Dareste, Labbe, Scrive-Bertin, C. Testelin, Six, Fromont, N.... — *Bureau de Bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Rigal, *receveur;* Labbé, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Dumoutier, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* N...., *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Mallet, *secrétaire du bureau de bienfaisance*

Armentières. — *Hospices*. MM. Woussen, Charvet, Coisne, Dansette, ✻, N.... — *Bureau de bienfaisance*. — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur;* M. Leroy, *secrétaire et économe-comptable*.

Bondues.— *Hospices*. MM. Deleforterie, Delemer, Delecourt, P.; Dumont, R. D'hespel. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lebrun, Hellin, Bonte, Dumont, Delecourt.

La Bassée. — *Hospice*. MM. Tizon, Largent, Cordier-Hubert, Béghin, Goudin fils. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Denis, Caron, Duchatel, Graffigne, Hennebelle. — M. Barrault, *receveur, économe-comptable et secrétaire*.

Chappelle d'Armentières. *Hospice*. MM. Sirin, Deron, Delannoy, Ramery, Nory. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Ch. Nory, Boidin, Rogez, Lecat, Allard. — M. Cerf, *receveur*.

Comines. *Hospices*. MM. Lauwick, Dewulf, Goeman, Hassebroucq, N.... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Desmazières, Coutelle, Cardon, Herbeaux, N.... — MM. Durand, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance*.

Halluin. *Hospice*. MM. Phalempin, P. Demeestere, Lemaire, P. Lemaître, Wattel. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Dhalluin, Brutin, Vandierdonck, Dumortier, Leduc.

Haubourdin. *Hospice*. MM. Bigo, Testelin, Bonte, Schouther, Fichaux. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Testelin, Wanoverbecq, Buisine, Fichaux, Butin. — M. Lefebvre, *receveur*.

Linselles. *Hospice*. MM. Ducatteau, Debrabant, Delannoy, Chombart, J.-B. Lefebvre. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Ducatteau, J. Destombes, Delobel, Dumortier, F. Catteau. — M. N.... *receveur*.

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice*. MM. Ghesquier, Plouy, Benoit, Lesaffre, Pouillier. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Pouillier, Lambelin, Gadenne, Benoit, Ghesquier.

Roncq. *Hospice*. MM. Delehaye, Desrousseaux, Destombes, Ghesquière, Hennion. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Haquette, Cuinnriez, Desrumaux, Dupont. — M. N..., *receveur*.

Roubaix. *Hospices*. MM. Renaux-Lemerre, ✻. L. Watine, P. Catteau, Grimonprez-Cavrois, Motte-Motte. — *Bureaude bienfaisance*. MM. Réquillart, Lepoutre-Parent, J. Lagache, ✻, Dellebecq-Desfontaines, Mulliez-Delmasure. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire des hospices;* Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Seclin. *Hospice*. MM. Guillemaud, Garez, Claeys, Gruson, Grandel. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Dubois, Herbaux, Olivier, Constant-Pionnié, Facq. — M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance et de l'hospice*, M. Mullier, *receveur-économe*.

Tourcoing. *Hospices*. MM. Taffin, Duvillier-Motte, H. Leurent, F. Debuchy, N.... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lorthiois. Nollet, Jombard, G. Desurmont, Delepoulle. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Ch. Duhamel, *économe-comptable*.

Wambrechies. *Hospice*. MM. St.-Léger, Butin, Walle, Cabry, Desbonnets, Duquesnoy. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Duthoit, St.-Léger, Dhalluin, Cardon, Mullié. — M. Bonnet, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance*.

Wattrelos. *Hospice*. MM. Béghin-Thiers, Dhalluin, Meurisse, Dupire, Delcroix. — *Bureau de bienfaisance* MM. Grimonprez, Delmarre, Vanhoutte, Delrue, Lemay. — MM. Lezaire, *économe-secrétaire;* Bataille, *receveur*.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice*. MM. Parsy, Wallerand, A. Crinon, Déjardin, Dutemple. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Renard, Crépin, Savary, Tabary, Grimbert. — Bruyelle, *receveur;* Maniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire*.

Le Câteau. *Hôpital-Paturle*. MM. le Maire, *président;* de la Fons, Sartiaux, Ponsin, Basquin, A. Seydoux.— *Bureau de bienfaisance*. MM. Pavot, Crinon, Godard, Décaudin, Gard. · M. Delhay, *receveur et secrétaire*.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices*. MM. Evrard, Pasqual, Hannoye, G. Paul; Beaumont, Lemire, *économe-comptable et secrétaire*. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Renotte, Collinet, Liézard, Girod, Jeanjean. — MM. Pinchart, *receveur;* Menu, *économe-comptable et secrétaire de l'hospice;* Dubois, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Landrecies. *Hospices*. MM. Bonnaire, Vendois, Béthune, Désicy, Gabet. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lemaire, Duchâteau, Manesse, Bonnaire, Deloffre. — MM. Merlin, *receveur;* Wallerand, *économe-comptable;* Martin, *secrétaire*.

Maubeuge. *Hospices*. MM. Halgrin, de Carnières, Deharveng, Dubois, Ouverlaux. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Quivy, Sculfort, Fockedey, Brasseur. — MM. Lucq, *receveur;* Falve, *secrétaire;* Deligne, *économe-comptable*.

Le Quesnoy. *Hospices*. MM. Delalène, Dubois, Baudier, Delfosse, Hubert. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Largillière, Parmentier, Cardon, Bautreuil, Corby. — MM. Vallet, *receveur;* Vandamme, *secrétaire*; Collot, *économe*.

Solre-le-Château. *Hospice*. MM. Michaux, Lamelin, Bever, C. Bernard, H. Bernard. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lamelin, Pourpoint, Bernard, Bever, Preux. — M. Veil, *receveur*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices*. MM. Danel (O. ✻), Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat, Demeyer, ✻, président de chambre, L. Dupont, banquier. — *Bureau de bienfaisance*. MM. le comte de Guerne, ✻, président à la Cour d'appel, Serval (O. ✻), officier supérieur en retraite, Hayez, propriétaire, Drouart de Lezey, conseiller à la Cour d'appel, Allard, propriétaire. — MM. Vasse, *receveur;* — Dubois, *économe-comptable;* Dubray, *secrétaire*.

Lallaing. *Hospice*. MM. Lambrecht, Lefebvre, Morel, Manard, Wacquez-Noël, Déregnaucourt, F., Parent, Houseaux. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. *Hospice*. MM. Lahaussois, Leper, Bernard, Dedeuxville, Lemaire.— *Bureau de bienfaisance*. Warocquier, Deletrez, Lemaire, Verzier, Hego-Bulteau. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable*.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. ***Hospices.*** MM. Guillemard, Pesier, ✻, Dupont, ✻, Tamboise, Girard. — ***Bureau de bienfaisance.*** Les mêmes. — MM. Bouton, ***receveur;*** Fromentin, ***secrétaire des hospices;*** Crespel, ***secrétaire du bureau de bienfaisance;*** Vassart, ***économe des hospices.***

St.-Amand. ***Hospices.*** MM. Plichon, Bouchart, Waché, Davaine, Basiez. — ***Bureau de bienfaisance.*** MM. Waché, Plichon, Verez, Basiez, Mériaux. — MM. Dambrin, ***secrétaire*** et ***économe;*** Duwez, ***receveur.***

Condé. ***Hospice.*** MM. Waterneau, Housez. — ***Bureau de bienfaisance.*** MM. Delcourt, Miroir, Waternau, Marchand, Dubreucq. — MM. Petit, ***receveur;*** Wettge, ***économe.***

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✻, ancien membre du Conseil général à Armentières, Cary, propriétaire, Duhot, Jeanson, N.... — ***Directeur,*** M. Delàir; ***aumônier,*** M. Bèle; ***médecin en chef,*** M. le docteur Mérier; ***médecin-adjoint,*** M. le docteur Dufour; ***receveur,*** M. Musin-Lespagnol; ***économe,*** M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Bacquaert, doyen-curé de St-Vaast; Lotthé, maire de Bailleul; Deschodt, ✻, ancien conseiller général, Bieswal, conseiller d'arrondissement, Becue, négociant. — ***Directeur,*** M. Leblond; ***médecin en chef,*** M. le docteur Espiau de Lamaestre; ***aumônier,*** M. Cheroutre; ***receveur,*** M. Flahault; ***économe,*** M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Dethoor, curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, G. Delesalle, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), Chombart ✻, conseiller général.

Directeur, M. Léonce Roulet; ***médecin en chef,*** M. le docteur Planque; ***médecin-adjoint,*** M. Soyer; ***médecins consultants,*** MM. Binaut, ✻, et Pilat, ✻, docteur en médecine.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai, Valenciennes et Roubaix. (1)

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. % à Lille, 14 à Dunkerque, et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative,* MM. Meurein, Bouchée, Saint-Léger, E. Labbe, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur,* M. Fockedey ; *contrôleur,* M. Martel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président;* Dessurne, Thélu, Mollet (O. ✻), Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

ROUBAIX. *Commission administrative,* MM. L. Wattinne-Watine, *président;* Grimonprez-Cavrois, Mulliez-Delmasure, Henri Scrépel, Eloi Toulemonde, J. Lagache fils, *secrétaire.*

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Mallet de Chauny; *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Agent responsable*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur,* M. Caudron ; *contr.* M. Crespel.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Regodt — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Blœme. — A Lille, MM. Théry, N... N... — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Guillemin, Manesse, N... — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Girard, Didier, Collet.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-sept caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de trente-trois.

(1) Ce dernier institué par décret du 11 juin 1870.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, ✻, *président;* Dessurne, *vice-président;* A. Dessurne, *secrétaire;* Cailliez, rentier; Lefebvre, avocat; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; Gaspard, avocat; Collet, fils, armateur; E. Lemaire; Alf. Petyt; Didier, *directeurs;* Delval, notaire; Bonpain, rentier; Carpentier, banquier; H. Sapelier; J. de Lesdain; P. Collet; A. Sergent; E. Hamoir, *directeurs adjoints;* M. Lefebure, *trésorier.*

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Guilbert, L. Guilbert, Demeunynck; Vaudroy; Claeys, Vernocke, A. Cousyn, Deschamps, Vandenbroucke, Goutier; *trésorier,* Gilent.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✻, maire, *président;* Verschaeve, *vice-président;* Milliez, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle; Legaigneur, Bourgois, Ch. Lesage, Bondu, Schallier, Waguet, Geerssen, F. Vercoustre, Vandenbroucque, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed.; *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. le maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Demarle, Wable, Gellé, Louf, Carru, Noël, Hautefeuille, Leurette, Jannin, Weens, Lecerf, N...; *trésorier,* M. Gresset-Payen.

HAZEBROUCK. MM. le Maire, *président,* Schmit, *vice-président;* Donckele, *secrétaire;* Bloeme, notaire; Leleu, avoué; Vandewalle, D., propriétaire; Vandewalle (Edouard); Decool; Massiet du Biest; Vanhoucke; Verheylewegen, Ruyssen, Bogaert, de Pape; *trésorier,* M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Bacquaert, doyen de Saint-Vaast; Flahaut, Hub.; Flahaut, Evar.; Bieswal, Behaghel, percepteur; de Coussemaker, propr.; Cortyl, propr,; Vandewalle, cons. municipal; Perrier; Liefooghe; Baelde, *caissier.*

CASSEL. MM. le Maire, *président;* Béhaghel, ✻, *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschœwercker, A., Chevalier, Leroy, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. le Maire, *président;* Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A.; Bonduel, Duflos, Roche, Werquin-Nottelle, Hennion-Delbecque, Gamelin, Auguste; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. le Maire, *président;* Ph. Duhamel, *vice-président;* Bridelance, ✻, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, Barizel, receveur municipal; Delassus, brasseur; Courty, Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Pruvost-

Smague, P. Degruson Vanuxem, Dambrine, Grillet-Desante, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle, Bouillez; *trésorier,* M. Leroy.

STEENVOORDE. MM. le Maire, *président;* Beck, juge-de-paix, *vice-président;* Dewitte, *secrétaire;* Verbeke, négociant; Parmentier, brasseur; Legrand, greffier de justice de paix; Serlooten, brasseur, Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, propriétaire; Serlooten, tanneur; Samsoen, boulanger; Alexander, notaire; *trésorier,* M. Baillieul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Durieux-Forret, *secrétaire*; Remy-Meurice, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq, Cresson, A. Samin, Herlin. — M. Dartois, *trésorier*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Woussen, *vice-président;* Demazières, Dutilleul, Brasme-Quennelle, Jeanson, Duhot, Clarisse-Béghin, Fauquemberghe, Bouchez, Cerf, Dufour, Morival, Léturgié, Delattre, Marcotte; *trésorier,* M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Goeman, Hassebroucq (Liévin), Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau (Ch.), E. Gaudron, Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Dilly, Beghin, Playoust, Macron, Kays, Renard, Prévost, Crépel; Graffigne, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, *vice-président;* Réquillart-Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Lepoutre-Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbier, Ach. Delattre, Alf. Motte, H. Mathon, J. Toulemonde, Fr. Ernoult, J. Lagache fils; *trésorier,* M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Motte, ✻, Leurent, ✻, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, Mathon, Tiberghien-Duvillier, Debuchy, Desurmont-Desurmont, Flipo-Desurmont, Ch. Leplat, Delepoulle; *trésorier,* M. Deherripon.

SECLIN. MM. le maire, *président;* Pinte, Guillemand, A. Dubois, S. Mollet, H. Dujardin, Doignies, *sous-caissier,* M. Delacourt.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Boileux, rentier; Boone, négociant; Bonnel, idem; Brunel, idem; Pagniez, idem; Dubois, bijoutier; Bernard-Guéry, négociant; Brunelle, docteur-médecin; Flavigny-Vallez, négociant; Delannoy, négociant; Hattu, libraire; *trésorier,* M. Delattre.

LE CATEAU MM. le Maire, *président;* Deveaux, ✻, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Fiévet fils, Flayelle, Lavandier-Lestoquoy, Pénart, notaire; Charles Ponsin; *trésorier,* M. Vitasse.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire; Flobert, Henri; Fosset, professeur; Davoine, propriétaire; G. Paul; Gossart, Collinet, Canquelain, Liézard, Matra, Dujardin, Mutiaux; *trésorier*, M. Leloup, *trésorier-adjoint*, M. Dubois.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Berteau, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort, de Lagorce, Riche, Philippe; Février, Monnier, Dubois, Houzé, Houdart; *trésorier*, M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel (O. ✻), ancien président de chambre à la cour d'appel, *président;* Preux (O ✻), premier président honoraire, *vice-président;* Bommart, avocat, *secrétaire;* Cartier, ✻, Allard, propriétaire; Antoine (O. ✻), officier supérieur en retraite; Danniaux, conseiller à la cour; de Marcère, idem; de Bailliencourt, notaire; Delannoy, docteur en médecine; Guérin (C. ✻), colonel d'artillerie en retraite; Landry, propriétaire; Lecomte, ancien conservateur des hypothèques; Parmentier, conseiller; le baron de Guerne, propriétaire; baron de Warenghien, ✻, président honoraire à la cour; Lagarde ✻, conseiller honoraire; Legentil, prop.; Nutly, juge-de-paix, de Maingoval, idem; Cartier, ✻, contrôleur d'artillerie; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Galand, idem; de Guémy, idem; Hardoin, conseiller; Leroy, propriétaire; Tailliar, idem; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES MM. Didiez, *président;* Tamboise, *vice-président;* Desfontaines-de-Preux, *vice-président honaraire;* Devillers, avocat, *secrétaire;* Viel, Boulan, Ern.; Guillemart, Paillot, Wargny, Prignet, Bultot, Giart, Theillier, Dècle, Rousseau, Dubois; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le Trésorier général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Inspecteur-général dans le département, M. Ducrocq, maire de Marcq-en-Barœul, membre du Conseil d'arrondissement de Lille.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

Par décision du Gouvernement du 22 septembre 1870, les présidents des Sociétés de secours mutuels seront à l'avenir nommés par les Sociétés elles-mêmes.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
	Arrondissement de Lille.	MM.
Allennes-l.-Mar. (St-Al[is])	23 mars 1869.	Delespaul, Jules.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois, Pierre-Philippe.
Annappes (St-V.-de-P.)	24 décembre 1853	Delemazure, Julien.
Annappes (Saint-Roch).	24 septembre 1863.	Pau, Louis.
Annappes (St-Joseph).	21 novembre 1866.	Delporte-Lambert.
Annappes (St-Pierre).	24 novembre 1866.	Meurisse-Bachelet.
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois, Louis.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge, Désiré.
Annœulin.	5 septembre 1868.	Denoullet, Pierre.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✡.
Armentières (Employés)	9 avril 1866.	Pouchain-Boutry.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin, François.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855	Ed. Venet.
Avelin.	31 décembre 1852.	Des Rotours, Eug.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval, Jean-Baptiste.
Baisieux (St-Martin).	8 juin 1866.	Deffontaine, Louis.
Baisieux (St.-Eloi).	17 août 1866.	Salembier, François.
Bois-Grenier (St J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque, François.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	N...
Bousbecques (St-Martin)	1 septembre 1855.	Courouble-Lambin.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines, Pierre-Franç.
Chemy.	14 juillet 1864.	Dufour, Henri.
Chéreng.	29 juin 1863.	Piat, Joseph.
Comines.	30 juillet 1853.	Lambin, Louis.
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers-Caplette.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Desmons, Ferd.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch, Alphonse.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861	Cazier, Pierre.
Ennetières-en-Weppes.	9 mars 1864.	Lelong, Jean-Martin.
Ennetières-en-Weppes St-Martin.—Anc. mil.)	3 mars 1869.	Vanhis, Henri.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Mouveaux, Auguste
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Escobecques.	12 septembre 1863.	Fortrie, Constant.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux, J.-B.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, Louis.
Frelinghien (le Funquer)	7 décembre 1852	Lotigier, Désiré.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caignet-Rose.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Berte, Louis.
Gondecourt (la Probité).	7 février 1863.	Flament, Mathias.
Gruson.	7 mars 1864,	Rouzé, Albert.
Halluin (la Prévoyance)	28 octobre 1853.	Lemaître-Demeestère, ✡
Haubourdin (St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Butin, Auguste.
Hellemmes (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Gambier.
Hellemmes (St.-Pierre).	24 septembre 1867.	Degruson, Florimond
Herrin (St-Quentin).	1er avril 1867.	Robart, Procope.
Houplin.	6 mars 1863.	Maillard, Antoine.
Houplines (St-Roch).	13 avril 1866.	Durohart, Albert.
Illies.	4 décembre 1864	Rigaut, Germain.
La Bassée.	14 juin 1855.	Beele.
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Breuvart, Henri.
La Madeleine (Ste-M.-M.)	21 juin 1859.	Desmazières, Henri.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Lambersart (St-Nicolas)	5 septembre 1852.	Lelong, Louis.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Lécroart, Achille.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	Cannissié, Ernest.
Le Maisnil.	31 décembre 1863.	Fremaux, Jean-Baptiste.
Lesquin.	21 mars 1864.	François, Alexis.
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Delcourt, Louis.
Lezennes (St.-Joseph).	23 janvier 1864.	Perus, Adolphe.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard (O. ✱).
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Ollier.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Féron-Vrau.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.	Pluymers.
Lille. — Moulins-Lille. Saint-Roch.	24 février 1854.	Guichard, Laurent.
Lille. — Wazemmes (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✱.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve, ✱.
Lille (Société typogra)	22 août 1861.	Danel, Léonard, ✱.
Lille (Soc. de prévoyance des pharm. du Nord)	4 septembre 1862.	Lotar, père.
Lille (Ass. des Comptab.)	12 mai 1863.	Martin, Eugène.
Lille (Cercle des Voyag.)	24 novembre 1863.	Carpentier, Adolphe.
Lille (Instituteurs et institutces du dép. du N.)	8 mars 1864.	Jarry, ✱.
Lille (Sculpteurs).	19 mars 1866.	Biebuyck, Henri.
Lille (Emp. du ch. de fer)	24 mai 1866.	Lemoine, Louis.
Lille (Saint-Joseph).	13 décembre 1866.	Warrin, Richard.
Lille-Fives (St.-Pierre).	26 juin 1867.	N...
Lille (St.-Maurice).	4 juillet 1868.	N...
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Ducateau-Vienne.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	N...
Lomme (Saint-Martin).	10 juillet 1858.	Lallart, Victor.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier, Louis.
Loos (St.-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann, Charles.
Loos (St-Maurice. — Anciens militaires).	28 décembre 1868.	Roussel, François.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St.-Louis).	29 avril 1857.	Pessemier, Auguste.
Mons-en-B. (St.-Joseph)	20 juillet 1857.	Bernard, Louis.
Neuville-en-F. (S-Quirin)	6 juillet 1857.	Lotte, François.
Neuville-en-Férain.	2 août 1867.	Ghestem-Leroux.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Pollet, Auguste.
Phalempin (St.-Martin)	3 février 1855.	Thérin, Jean-Marie.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.	Lambin, Ch.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne, Henri.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.	Gruson, Jérôme.
Radinghem (St-Joseph).	12 juin 1855.	Galloo, Augustin
Roncq (Saint-Piat).	6 février 1855.	Labbe, Charles.
Roubaix (Ste.-Famille).	13 août 1864.	Ployette, Ferdinand.
Roubaix (Cercle des Employés de Commerce).	18 mai 1869.	Philippe.
Sainghin-en-Mélantois (Saint-Roch).	1859	Pollet, Jules.
Salomé.	24 février 1855.	Houvenaghel.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier, Henri.
Seclin (Anc. militaires)	31 décembre 1861.	Delefosse, François.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre, Julien.
Seclin (St.-Valentin).	2 août 1864.	Raoust, Edouard.

COMMUNES	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Seclin (Anc. et j. Milit.)	20 octobre 1864.	Vilerval.
Sequedin.	23 février 1865.	Becquart, Constant.
Templeuve (Soc. Frat.)	20 février 1861.	Cocheteux, Paul.
Toufflers (St-Pierre)	29 février 1859.	Deleplanque, Denis.
Tourcoing.	25 mai 1856.	Roussel-e-Caulliez.
Tourcoing (St-V-de-P.).	15 février 1858.	Cadeau.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq, André.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville, Jules.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Scalabre-Delcour.
Tourcoing (Fidèl.-Amis)	24 mai 1862.	Bouche, Louis.
Tourcoing (St-V-de-P.)	22 juillet 1863.	Dutert, Louis.
Tourcoing (l'Un. labor.)	25 juillet 1863.	Poulet-Dubois.
Tourcoing (St-Jules).	21 octobre 1864	Delerue, Jean-Baptiste.
Tourcoing (St-Honoré).	5 avril 1866.	Sioen, Louis.
Tourcoing (St-Ignace).	12 avril 1866.	Six, Charles.
Tourcoing (St-Eloi).	10 septembre 1866.	Capelle, Jean-Baptiste.
Tourcoing (St-Benjamin)	21 novembre 1866.	Mahieu.
Tourcoing (St.-Henri).	1867	Bettremieux.
Tourcoing (St.-Antoine).	19 septembre 1867.	Keuse, Eugène.
Tourcoing (St.-Leon).	4 janvier 1869.	Bracaval-Dumoulin.
Tourcoing (St.-Philippe)	26 mars 1869.	Duquesnoy, Edouard.
Tourcoing (St.-Joseph).	13 juin 1869.	Pouchain, Louis.
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Thieffry, Denis.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858	Delattre, Jean-Baptiste.
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (S.-V-de-P)	6 février 1854.	Behaghe, Aimable.
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens, Florin.
Wavrin (St.-Éloi).	5 novembre 1869.	Pinteaux, Achille.
Willems (St-V.-de-P.).	25 mai 1855.	Truffaut-Boutemy.

Arrondissement de Dunkerque.

Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Verplanque.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	Carlier, ✠.
Dunkerque (V. de Dk.).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Dunkerque (St-Eloi).	29 janvier 1864.	Gilbert-Grenet.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergeroot.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Behaghel. Pierre.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus-Depasse.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère, Aimé.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Beccue, Eugène.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Lallau, François-Louis.
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne, Théophile.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Houvenaghel, Louis.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Guermonprez, Jules.
Merville.	16 avril 1853.	Duhamel, Charles.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Delrue-Monbrun.
Merville (St-Jean.)	19 décembre 1864.	Halouchery, Auguste.
Merville (St.-Pierre).	30 septembre 1969.	Vanacker-Leduc.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez, Lambert.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delecourt, Henri.
Nieppe (anc. militaires)	28 mars 1863.	Eissendeck, César.
Neuf-Berquin.	11 juillet 1863.	Debarge, Louis.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents
		MM.
St-Jans-Cappel (anc.m.)	»	Croquette, Louis.
S-Jans-Cappel(S-Vincent	11 décembre 1869.	Clecnewerck de Crayenc. ✲
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck, Joseph.
Steenwerck (St.-Roch).	14 avril 1854.	Delaval-Decherf.
Steenwerck (anc. mil.).	11 janvier 1865.	Haverland-Donze.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Deswarte, Edouard.
	Arrondissement de Douai.	
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✲,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Bruneau, François.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Coulmont.
Gœulzin.	31 mars 1868.	D'Heursel.
Lécluse.	3 janvier 1855	Branque.
Marchiennes (St.-Eloi).	25 avril 1855.	Couplet, Dominique.
Pecquencourt.	7 février 1865.	Vilain, François.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Martel, Emile.
Sin	10 janvier 1859.	Fiévet, Edouard.
Sin (l'Union).	»	Delfosse, François.
	Arrondissement de Valenciennes.	
Abscon (ouv. min.)	30 avril 1867.	Morchipont, Léopold.
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart, Constantin.
Anzin (ouvriers min.)	7 février 1866.	Legrand, Pierre.
Denain (ouvriers min.)	24 janvier 1866.	Dumont, Jules.
Condé.	20 juin 1854.	Pureur, Albert.
Hérin (ouvr. mineurs).	27 juillet 1870.	Denis, Daniel.
Raismes.	9 septembre 1853.	Delerue, Emile.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Cellier, Louis.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Prignet, Jules.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857	Meurs.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lefebvre, Augustin.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
Valenciennes (ouv. mineurs de St.-Waast).	1er février 1868.	Chavatte, Jules.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux, Ernest.
Vieux-Condé (ouv. mineurs de Fresnes).	1859	Dréville, Alexandre.
	Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	Brabant, Jules.
Cambrai (voyag. et emp. de commer. de l'arr.)	9 décembre 1864.	Roth, Charles.
Le Câteau.	22 avril 1864.	Seydoux, Charles.
Maretz.	1er août 1865.	Taisne Victor.
Trois-Villes	22 juin 1855.	Rigaut, François.
	Arrondissement d'Avesnes.	
Cousolre (soc. mut).	25 juillet 1860.	Martin Mahy.
Fourmies.	28 octobre 1865	Flament, Edouard.
Le Quesnoy (secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux, Louis-Philippe.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.
Vice-Présidentes, Mmes H. Scrive, Blondeau-Herlin.
Secrétaire, Mme Arthur Gentil.
Trésorier, M. Desmottes, ancien Notaire. — *Receveur*, M. Boutry.
Dame pour la confection des vêtements, la supérieure de la Miséricorde.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, Viseur-Waymel, Mlle. Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Valdelièvre, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Vannière-Smet, L. Danset, de Baillieu, Fauchille, Houzé de l'Aulnoit, Th. Cuvelier, Mlle Huret, Mmes Emile Scrive, Théry-Dumon, Desmedt-Faucheur, Pajot, Ad. Mas, Rouzé-Duthoit, Dubois, Blondeau-Herlin, Charvet, Labbe, J. Leblan, J. Delannoy, Léonard Danel, A. de Norguet, Ch. Verley fils, Dubois-Charvet, Leroy-Crépeaux, v[ve] Leboucq, J. Verstraeten, Descamps-Crespel, Courmont, Ch. Fauchille, Pouiller-Robillon, Béhaghel-Licson, A. Humbert, Mlle Trannin, Mme E. Wallaert.

Pour la section de Wazemmes. — DAMES DÉLÉGUÉES : Mmes Lepercq-Deledicque, Faucheur-Deledicque. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Lepercq-Deledicque, Faucheur-Deledicque, Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Lepercq-Mourmant, Richter, César Sarrazin, Dubreucq, Lefort.

Pour la section de Moulins-Lille. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Montaigne-Bériot. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Montaigne-Bériot, V. Olivier, Mlle Cliquennois, Mme F. Bériot, Camille Bériot, Favre-Montaigne.

Pour la section d'Esquermes. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme de Genevières. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Julien Thiriez.

Pour la section de Fives. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Alp. Bériot. DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Alph. Bériot, Th. Barrois, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Bouchery, Desquiens, Rose-Demerler, Descamps-Dutilleul, Dubois-Boutry, Viseux, Brabant-Delbarre, Casse.

Pour la section de Saint-Maurice — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Lenglart-Barrois.— DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Langlart-Barrois, Steverlynck–Delecroix, F. Cuvelier.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme Mabille; *secrétaire*, Mme Desse; *conseillères*, Mmes Roguin, Miot; *trésorière*, Mme Dubois.

DOUAI.

La Société de Charité maternelle de Douai a été autorisée par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 octobre 1853.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme de Bailleul; *vice-présidente*, Mme J. Delelis; *secrétaire*, Mme Zandyck; *vice-secrétaire*, Mme Lebleu; *trésorière*, Mme Rolland.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice*; de Staplande, *trésorière*; Mlle Galloo, *secrétaire*.

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✻, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADEMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury (O. ✻) (✿ I.) ; *inspecteurs*, MM. Jonnette, à Laon ; Jarry (✿ A.), ✻, à Lille ; Bertrand (✿ I.), à Amiens ; Maucourt (✿ I.), à Arras ; Kremp (✿ A.), à Mézières ; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez (✿ I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président ;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier (O. ✻), archevêque de Cambrai ; Mgr Lequette, ✻, évêque d'Arras ; MM. Devismes, ✻, pasteur protestant, à St Amand-les-Eaux ; Salmon ✻, premier président de la cour d'appel de Douai ; Morcrette, ✻, procureur-général près la cour de Douai ; Merlin, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret du 28 avril 1865. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur a été inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit.

M. Blondel, ✻ (✿ I.), *doyen de la Faculté ; professeurs*, MM. Blondel, *code civil* (1re chaire) ; Talon, *droit commercial ;* Mabire,

code civil (2e chaire); Paget, *droit romain* (1re chaire), Levillain, *procédure civile ;* Alglave, *droit administratif;* de Folleville, *code civil* (3e chaire); N..., *droit romain* (2e chaire); *secrétaire agent-comptable*, M. Morel.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Guiraudet, ✻, doyen, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Hanriot, *professeur de physique ;*Dareste, (✿ I.), *professeur d'histoire naturelle;* Viollette, *professeur de chimie*; *professeur de minéralogie et de géologie*, M. Gosselet.

Cours publics annexés à la Faculté: =hygiène, M. le doct Houzé de l'Aulnoit ; = *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, ✻, professeur au lycée; *littérature,* M. Colincamp, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire-Agent comptable de la Faculté, M. Roullier.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, (O. ✻) (✿ I.), doyen, *professeur d'histoire ;* Courdaveaux, ✠, *professeur de littérature ancienne* ; Colincamp, ✻, *professeur de littérature française ;* Tissandier, *professeur de philosophie;* Bossert (I.), *professeur de littérature étrangère ;* Sauvage, *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, (O. ✻), docteur en médecine.

Professeurs titulaires, Pharmacie et toxicologie. M. Garreau, ✻. — Matière médicale et thérapeutique, M. Wannebroucq. — Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Anatomie, M. Joire. — Pathologie médicale, M. Pilat, ✻. — Pathologie chirurgicale et médecine

opératoire, M. Morisson.— Clinique médicale, M. Cazeneuve (O. ✻). — Clinique chirurgicale, M. Parise, ✻. — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut, ✻.— Histoire naturelle. M. Lotar, *professeur suppléant*.— Clinique médicale, M. Chrestien.

Chef des travaux anatomiques, M. Folet.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. le Recteur de l'Académie, *président;* le Sous-Préfet; le Maire de Douai; Maurice, ✻, député et conseiller général; Dupont ✻, président de chambre à la cour d'appel de Douai; Asselin, ✻ (✪ A.), ancien maire, baron de Warenghien, ✻, président à la cour d'appel, le proviseur du Lycée; Vasse, chimiste; Bataille, grand-doyen.

Administration, MM. Charles, *proviseur;* Vasticar, *censeur;* Fournet, ✻ (✪ I.), *aumônier;* Souriau, *économe;* Jean, 1er *commis d'économat;* N..., *commis aux écritures.*

Professeurs. Philosophie, M. N...; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Courcelle (✪ I.); physique, M. Offret, (✪ A.); histoire, M. Simonnot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit-Jean (✪ I), M. Rousselin; *Professeur adjoint de physique*, M. Fiévet. *Seconde*, M. Nicolas; *troisième*, M. Leys; *quatrième*, M. Lafoscade; *cinquième*, Carpentier; *sixième*, M. Lamarre, ✻ (✪ I.); *septième*, M. Bercq; *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Thumerel; langue allemande, M. Kotzustski (✪ A.) — *Surveillants généraux*. MM. Cantain et Petain, (✪ A.).

Maître élémentaire pour l'enseignement spécial, MM. Richez. Delsart.

Maître des travaux graphiques, M. Guillet, ✻.—*Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*. M. Flament.—*Médecin*, M. Maugin.— *Chirurgien*, M. Colez père — *Maître de gymnastique*, M Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Jarry, ✻, inspecteur d'académie. *président;* le Préfet du département du Nord; le maire de Lille; Kirch, ✻, proviseur du Lycée; Leroy, ✻, président du tribunal civil; Delerue, ✻, juge-de-paix; Desrousseaux, ✻ ✠ ✠, conseiller général; Cazeneuve (O. ✻), directeur de l'École

de médecine ; Violette (O. ✻), directeur de la raffinerie des salpêtres ; Leconte, ✻, doyen de St.-Maurice

Administration. MM. Kirch, ✻, *proviseur;* Lecointre, *censeur;* Bertrand, *aumônier;* Dupuy, *économe;* Dournet, *premier commis d'économat;* Ladagnous, *deuxième commis*.

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguet; philosophie, M. Evellin ; rhétorique, M. Chéron ; physique, M. Humbert ; histoire, M. Chon, ✻ (✿ I.); mathématiques pures, M. Bayart; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave (✿ A.); professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde*, M. Lhomme, *troisième*, M. Magnié (chargé) ; *quatrième*, M. Dubreuil ; *cinquième*, M. Bouvart ; *sixième*, M. Renard (✿ A.); *septième*, M. Hébert ; *huitième*, M. Meunier ; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. N... ; mathématiques, MM. Dave et Basselart ; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, M. Lefebvre ; *maître de langue anglaise*, M. Guesnon ; *maître de langue allemande*, M. Meyer. — *Surveillant général*, M. Gobron.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président;* Moreau, curé ; Butin, ✻, médecin, Pouchain-Boutry, Dansette-Leblon, ✻, Cary, conseiller municipal ; Dansette-Mahieu, Jeanson, Villers, Bouvart. — M. A. Bouvart (✿ I.), *principal*.

Professeurs : MM. Maniez, *mathématiques;* L. Bouvart, *troisième et histoire;* Rémant, *quatrième et cinquième;* Martin, *sixième et septième;* Quarré, *huitième et maître d'études*; Berker, *maître de dessin*. — *Maîtres de français et d'études:* MM. Leleu, Duvivier et Gellé ; *maître d'anglais*, M. Remant.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Ph. Motte, ✻, Leurent, ✻, Simon, doyen de Notre-Dame ; N..., conseiller municipal. — M. l'abbé Leblanc, *principal*.

Professeurs, MM. Fichaux, *philosophie;* l'abbé Joseph Deltour, *rhétorique;* Delplanque, *chargé de la seconde;* Playoust (✿ A.), *chargé de la troisième;* Lefebvre, *quatrième;* Delsaut (✿ A.), *cinquième*, *suppléé par* l'abbé Ducoulombier ; Lesecq, *sixième* ;

Deltour, Jules, *septième et huitième;* — *physique et chimie,* Jaudeau (✿ A.); Paillard, *mathématiques supérieures;* Tellier, *mathématiques élémentaires;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration, M. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque; Cuel, (O. ✻), ingénieur en chef en retraite; A. Carlier (O. ✻), négociant; Decarpentry, G. Lemaire, de Clebsattel (O. ✻), J. Delelis, Lebleu, E. Carlier, ✻, — M. Ribeire (✿ I.), *principal.*

Professeurs : MM. Boone, *philosophie;* Epinay, *rhétorique;* Gambiez, *mathématiques supérieures;* Charlier et Boudringhin, *mathématiques;* Berlemont, *seconde;* Duwez, *troisième;* Burlot, *quatrième;* Devos, *cinquième;* Bernard, *sixième;* Roschenross, *septième;* Sainteville, *huitième;* Huot, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Quiquet (✿ A.).

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *président;* le Maire; Thibaut; Vandewalle, propriétaire, Massiet du Biest, *secrétaire;* C. Thooris, *principal et régent de rhétorique;* l'abbé Desodt, *aumônier.*

Professeurs, MM. Monnier, Izambart, Ridoux, Henneron, Evrard, Bacq, Bersch, Merchier.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid.;* Bacquaert, *curé;* P. Behaghel, Plichon (O ✻), député, Dumez. — l'abbé Pruvost, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de rhétorique et de seconde;* Courcy, *de mathématiques;* Dorédonville *de troisième et de quatrième*, *et chargé des mathématiques;* Voizard, *de cinquième*, *de sixième;* Collet, *de septième*, Sion, *de huitième;* Chateilliez, *chargé de la classe élémentaire;* Monier, *chargé du cours professionnel;* Pladys, *chargé de la classe préparatoire;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand;* Swynghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, ✻, maire, *président* Dehandschoewercker, Aimé ; Chevalier, Morael, Malot.

M. Lefebvre, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français ;* Carton, *de sixième et de septième ;* Deflandre, *professeur des deuxième et troisième cours de français.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Deroy, médecin ; Degruson, propriétaire ; H. Hennion, Taffin-Peuvion. — M. Louvet, *principal, chargé de la septième et de la huitième.*

Professeurs, MM. Francatel, *de cinquième et sixième ;* Legros, *de mathématiques ;* Lefebvre, *du cours de français ;* Chobeau, *chargé de la classe des commençants.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *présid.;* Parsy, maire de la ville ; Dutemple, adjoint ; Mallet, id. ; Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil ; Boittelle, ✻, banquier ; Cirier, conseiller municipal. — M. Bleunard (O. A.), *principal ;* M. Decorne, *aumônier.*

Professeurs, MM. Capelle, *de philosophie ;* Fournaud, *de mathématiques supérieures ;* Vermeille, *de physique ;* Lemaire, *de mathématiques élémentaires ;* Dumoutier, *de rhétorique ;* Delplanque, *de seconde,* Pruvost, *de troisième ;* Ausécache, *de quatrième,* Buridant, *de cinquième ;* Cousin, *de sixième ;* Davoine, *de septième :* Marrot, *de huitième ;* Blauchart, *maître de langue française pour l'enseignement communal ;* Bartier, Drugbert, Gillet, *maîtres élémentaires de français ;* Humbert, *professeur de langues vivantes.*

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président ;* Cassine, docteur-médecin ; Pénart, notaire. — M. Rémant, *principal.*

Professeurs, MM. Bricout, *de cinquième et de sixième ;* Vrau, *de septième et de huitième ;* Francq, *de mathématiques ;* Francq, Lhomme, *professeurs de l'école professionnelle ;* Levaux et Bocquet, *maîtres de l'école primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. Le maire, *président ;* Malfait, Pasqual, A., Malfait, Manerre. — M. Rigaux (✿. A.), *principal,* M. Lobet, *aumônier.*

Professeurs, MM. Pointelin, *de mathématiques;* Vandepitte (O.A), *de troisième et de quatrième;* Martin, *de cinquième et de sixième;* Hervotte, *de septième et de huitième.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée;* Dumoulin, *professeur-adjoint;* Sizaire, *maître primaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Février, Hamoir, député; Mourice, Ouverlaux. — M. Levilain, *principal*; M. l'abbé Cornille, *aumônier.*

Professeurs, MM. Demartre, *mathématiques supérieures;* Berriot, *philosophie et histoire;* Morel, *rhétorique et seconde;* Vaillant, *troisième et quatrième;* André, *cinquième et sixième;* Hanus, *septième et huitième;* Mériaux, Chevalier, *mathématiques;* Guy, *physique*; Brunswick, *maître de langues vivantes.*

Surveillant général, M. Mériaux; *Professeurs de dessin*, M. Bailiant; *d'écriture*, M. Godey.

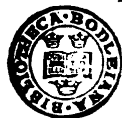
COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Jan, ✻, maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvais; Mesange, juge-de-paix; Duchemin (O. ✻), commandant du génie en retraite. — M. Delplanque, *principal*; M. l'abbé Samain, *aumônier.*

Professeurs, MM. Déjardin, *de rhétorique et de seconde;* Labaëre, *de troisième et de quatrième*; Tirlemont, *de cinquième et de sixième;* Laurent, *de septième et de huitième*; Maniez, *de mathématiques et de sciences physiques.*

Ecole professionnelle, M. Leclercq. — *Ecole primaire*, M. Genez.
Ecole élémentaire, M. Lericq.

Professeurs : *de langue anglaise*, M. N...; *de dessin*, M. Leclercq; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, N....



COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Dupont ✻, (✪. I.); Defontaine, doyen-curé; Girard père. — M. Cromback ✻, (✪. I.), *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *de philosophie;* Caffiaux, *id. de morale;* Nicolet (O. A.), *de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle*, Magnien et Duter, *de mathématiques;* Morel, *de rhétorique;* Bertrand, *de seconde;* Beugnon, *de*

troisième; Quesven, *d'histoire;* Duburcq, *de quatrième*; Caillole, *de cinquième*; Lebeau, *de sixième;* Petit, *de septième;* Sébire, *chargé de la huitième;* Szumowski, *maître de langue anglaise;* Paillier, *maître élémentaire*; Fridérici, *maître de langue allemande.*

Enseignement spécial, Maîtres, MM. Vignose, Delbove, Drugbert, *Ecriture*, M. Mélot; *chant*, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Davaine, Notaire; Waché, idem.; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Robitalle, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième;* Toulet, *de sixième et de septième*, N......, *de huitième.*

MM. Bara, *de français*; Mériaux, *idem*; *maître de dessin*, M. Lombray.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Caudron, docteur en médecine; Martel, notaire; Petit, receveur municipal. — M. Lesage, *principal*.

Professeurs, MM. Watteau, *de physique et de chimie*; Vignon, *chargé de la quatrième, de cinquième et de sixième*; Ramboux, *de septième et huitième;* Druou, *professeur d'anglais*; Bertin, *d'enseignement secondaire spécial.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *De mathématiques,* M. Lesage. — *De physique,* M. Watteau. — M. Clément, *directeur de l'école primaire*; *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Kirch, ✻, proviseur du lycée de Lille; Chon ✻, professeur, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire

MM. le Préfet, *président*; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Jarry (✻.✿.A.), inspecteur d'académie, *vice-président;* Vallée, vicaire-général; Ollier, pasteur protestant; Bourdon, procureur de la République; Tellier, juge au tribunal civil; Deschodt, ✻, conseiller à la cour d'appel; Grimon (✻✿.I.), inspecteur de l'instruc-

tion primaire, *secrétaire*; Van der Straeten-Descat (✿. A.); Chombart, ✻, membres du conseil général, à Lille; N...

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements publics et libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Jarry, (✻. O. A.), *inspecteur d'académie.* — MM. Caille, *secrétaire de l'inspection;* Hermand, *employé.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Roubaix (Institution Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Destombes, *supérieur. Professeurs,* Mouton, Delannoy, Wirth, Laisney, Sinsoilliez, Vassart, Regrigny, Graveline, Allart, Henino, Cerf, Liefooghe, Massiet, Caudron, Jourdain, Vrecq, Debacker, Campaigne, Labalette, Petitprez.

Douai (Institution Saint-Jean). — MM. Mortreux, *supérieur; Professeurs,* Deraismes, Delahaye, D'Henry, Coulomb, Legrand, Gobert, Loridan, Richard, Chobé, Pourbaix, Chavatte, Decottignies, Delcambre, Objoie, Dequenne, Claye, Delgrange.

Valenciennes (Institution Notre-Dame). — MM. Joleau, *supérieur. Professeurs*, Helle, Julien, Denimal, Selosse, Carton, Ducateau, Deltombe, Herman, Savary, Salembier, Dhaussy, Lenglart, Parent, Sysseau, Placquet, Margerin, Rompteau, Busin, Reboux, Gruson, Perge.

Saint-Amand (Institution Notre-Dame-des-Anges). — MM. Sainsoillier, *supérieur. Professeurs*, Lenglin, Denoyelle, Lacquement, Moreaux, Deligny, Foulon, Halliez, Bulteau, Capon, Liénard,

Bavai (Institution de l'Assomption). — MM. Mortier, *supérieur. Professeurs*, Fournier, Paillet, Vaille, Dufour, Lobry, Goris, Duez, Wartelle, Planchart.

Hazebrouck, (Institution Saint-François) — MM. Dehaëne, *supérieur. Professeurs,* Baron, Debusschère, Lacroix, Bonte, Hében, Harreau, Leynaert, Lagatie, Delassus, Lobeau, Zwinghedau, Brief, Tollens, Deyle, Patinier, Hanicot, Dron, Villain, Lambrecht.

Marcq-en-Barœul. — MM. Hollebecque, *supérieur;* Lassé et Leleux, *directeurs;* Becquet, *économe. Professeurs*, Binaut,

Bracquart, Brousse, Moilleron, Dimiez, Ferou, Hennebicque, Vandenbroucke, Caron, Monot, Membré, Parmentier, Galissot, Prouvost, Huriau, Lesot, Cieren, Mahieux, Brame, Sapelier, Plet. Harsé.

LILLE (Institution Saint-Joseph). MM. Dennel, *supérieur;* Hélin, Serrurier, *directeurs. Professeurs*, Sockeel, Meesemaeker, Courquin, Firmin, Bouvart, Rolland, Thellier, Lamant, Decaestecker, Cardon, Fiévez, Delpierre, Delrue, Rigaut, Caucheteux, Damoneville, Delesalle, Samson, Brodel.

BERGUES (Institution Saint-Winoc). — MM. Brande, *supérieur*. Deselle, *directeur. Professeurs*, Riquier, Pruvost, Lericque, Parmentier, Vincent.

DUNKERQUE. (Institution Notre-Dame-des-Dunes). — MM. Durant B., *directeur*. Durant, S., *économe. Professeurs,* Bertein, Dehenne, Flahault, Bultheel, Lenoir, Thibaut, Mametz, Beheydt, Lebri. Foveau, Ruckebusch.

GRAVELINES (Institution Saint-Joseph). — MM. Debusschère, *directeur. Professeurs*, Hénotelle, Leselle, Denys, Beugin.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Van Hende, id, Mercier, id.; Foissey, id.; Van Eerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerque, Studler, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. M. Honoré-Debuyser.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Cartignies, à Avesnes; Bonnemaison, à Etrœungt; Vanheer, à Berlaimont; Rousseau, à Louvignies-Quesnoy; Chemin, à Trélon.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. MM. N..., à Valenciennes; Nonclercq, id.; Bébin, id.; Beguin, à Denain.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* Kirsch, ✻, proviseur du lycée de Lille; Chon ✻, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, N..., N...

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES.

Cette École, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Elle prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières em-

ployées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instrnction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice. L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. Le Secrétaire-Genéral de la Préfecture; Leconte, ✻, Kuhlmann (C. ✻), N..., conseiller général, Guiraudet, ✻, doyen de la faculté des sciences; Ed Scrive, Aug. Wallaert, Dequoy, ✻, N....

Directeur, M. Bernot (O. A.)

Professeurs. — *Instruction religieuse,* M. l'abbé Bourgeois.— *Exploitation des mines*, M. Matrot, ingénieur des mines. — *Construction des machines,* M. Boire. — *Chimie industrielle et agricole,* M. V. Meurein, chimiste. — *Filature et tissage,* M. Treifous, ingénieur des Arts et Manufactures. — *Travaux de laboratoire,* M. Lacombe, idem. — *Dessin industriel*, M. Poillon. — *Algèbre et calcul infinitésimal*, M. Cochez. — *Géométrie élémentaire, descriptive, analytique*, M. Grégoire. —*Hygiène industrielle,* M. Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine. — *Travaux d'atelier,* M. Léger. — *Construction industrielle,* M. Manoury.

Les élèves sortants qui justifient d'une instruction suffisante, reçoivent d'une commission siégeant à la Préfecture, un diplôme de capacité pour l'une des spécialités enseignées.

COURS DE CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société des Sciences de Lille, est dirigé par un membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Jarry, ✻, inspecteur d'académie; l'abbé Fournet, aumônier du lycée de Douai; Descamps, inspecteur de l'instruction pri-

maire de l'arrondissement de Valenciennes ; Hilaire, dire de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président ;* l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-Joseph ; Humbert, professeur au lycée; Bernot(O.A.), directeur de l'école des Arts industriels ; Grimon (✻ ✪.A.), inspecteur primaire, *secrétaire.* MM. Ollier, pasteur protestant; Danel (✻ ✪.A.), *membres-adjoints.* Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Jarry ✻, inspecteur d'académie, *président ;* Bafaleur ; Mme Wallaert-Crépy et Mlle Gamonet, M. Grimon (✻ ✪. A.), inspecteur primaire, *secrétaire;*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq (✪. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque ; Maury (✪. A.), pour l'arrond. d'Hazebrouck ; Grimon (✻, ✪. A.), pour l'arrondissement de Lille ; Choquet (✪. I.), pour l'arrondises ment de Cambrai ; Chevalier (✪. I.), pour l'arrondissement d'Avesnes ; Tricottet (✪. A.), pour l'arrondissement de Douai ; Descamps (✪. A.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Maurice, ✻, ancien conseiller général, *président ;* le comte de Guerne, ✻, conseiller à la cour d'appel ; l'abbé Dayez, doyen, curé de St.-Pierre ; Vasse aîné, ancien professeur ; Drouart de Lezey, conseiller à la cour d'appel.

MM. Hilaire, *directeur ;* l'abbé Leclercq, *aumônier ;* Dupont, Eliet, Leclercq, *maîtres-adjoints ;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée ;* Gabriel, *maître de chant* ; Vauban, *professeur d'orgue ;* Boulanger, *maître d'horticulture ;* Faucheux, *médecin* ; Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

École primaire supérieure, à Lille.

MM. Tilmant, *directeur;* Lenglemez, Verdier, *professeurs-adjoints*; Vanriscotte, *professeur de dessin*; Cochez, *idem*; Verdier, Victor, *professeur de chant*; N...,*aumônier.*

Ecole primaire supérieure de filles, à Lille.

Mlle Lambret, *directrice;* Mlle Coulbaux, *directrice-adjointe.*

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delauter, ✻, curé; Delaroière, propriét.; Guilbert, propriétaire; Vernaelde, id.; Delport, notaire; Vandeper; Houvenaghel, curé; Dantu, propr.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement; Bondu, propriétaire; Legaigneur, propr.; Deleflie, officier de santé; Hoost, doyen; Demeunynck, maire; Bellanger, propr.; Decarpentry, juge-de-paix; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, ✻, doyen; Lefebvre, avocat; Willems; Duriau, médecin; Decarpentry, propr.; Brillart, juge-de-paix; Bouly de Lesdain, avocat; Zandyck, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Duviller, doyen-curé, Choussy de Lassaigne, juge-de-paix; Cavrois, propr.; Delacourt, idem; Bonvarlet, négociant; Mollet, (✿. ✻); Lootgiter, doyen.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen, Fétel, cultivateur; Loosdreght, notaire; Wacquet, négociant; Wanwormhoudt, juge-de-paix; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Vitse, doyen; l'abbé Hemelsdaël; Debil, pharmacien; Duvet, juge-de-paix; Gondaert, maire; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, propr.; Debruyne, notaire; Franchois, propr.; Vernimmen, juge-de-paix.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Leblond, directeur de l'asile d'aliénées; Bacquaert, doyen, Hindré, juge-de-paix; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswarte, juge-de-paix ; Hamez, doyen ; Béhaghel, percepteur; Plouvier, ancien conseiller d'arrondissement ; Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmysttère, maire ; Duriez, doyen, Smagghe, juge-de-paix ; Dehandschoewerker, notaire ; l'abbé Aernout, Chevalier, adjoint ; Morael, notaire ; Debaecker, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Salomé, doyen ; Bogaert, notaire ; Leleu, avoué ; Kien, avocat ; de la Serre, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. Markant, doyen ; Lespagnol, président du tribunal ; Maisset du Biest, juge-de-paix ; Houvenaghel, adjoint ; de La Grange, propr.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; Arnould, juge-de-paix; Duhamel ; manufacturier.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen ; Beck, juge-de-paix ; Heem, maire ; Desmarescaux ; Gilloots, propriétaire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen ; Houzé de l'Aulnoit, avocat ; N...

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue, ✻ (O.A.), juge-de-paix ; Dorémieux, ✻, prop.; Van der Straeten-Descat, prop.; Leconte, ✻, doyen ; Dehau-Deleruelle, propriétaire; N...

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. de Caulaincourt, propriétaire ; le comte de Melun ; Delannoy, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen ; G. Bernard, négociant ; N ...

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Decottignies, doyen ; de Genevières, propriétaire ; Remy-Meurisse, idem ; Massenod, avocat ; Théry, ancien profess. ; Grangirard, propriétaire.

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Serleys, curé de La Chapelle ; Cerf, percepteur; Dansette ✻, anc. maire ; Vantroyen, ancien juge-de-paix ; Janson, ancien pharm.; Castrique, ancien notaire ; Debruyn, not.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, ancien conseiller général ; Chombart, maire ; Gérin, doyen ; Rose, notaire ; Ybert, ancien maire ; Playoust, juge-de-paix.

CANTON DE CYSOING. MM. Baron de la Grange; comte de Brigode, ✻ ; Lancelle, doyen ; Herrengt, curé ; Delinselle, maire ; Durand, maire de Péronne.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture ; D'Hespel, ancien maire ; Ravaux, doyen ; Billon, maire ; de Garsignies, propriétaire ; Josson, notaire ; N....

CANTON DE LANNOY. MM. J. Brame, député ; Defrennes-Delerue, industriel ; Defrenne-Delecourt, maire ; Chretien, curé ; Gahide, curé ; Deberkem, curé ; Ch. Delerue, prop. ; Broutin, juge-de-paix.

CANTON DE PONT-A-MARCQ. MM. Ernest Desmoutiers, ✻, ancien conseiller général; Delescluse, juge-de-paix; Dujardin, curé; E. Des Rotours, ancien député; Mantoulet, percepteur; N...

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen; Fauvarque, adjoint; Desplanques, juge-de-paix; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Berthault, doyen; l'abbé Gonthier, Motte, filateur; Bonnier, juge-de-paix; Herrengt, doyen; Prouvost, Toulemonde-Nollet; Grimonpont; Delattre, Carlos; Tierce, juge-de-paix.

CANTONS DE SECLIN. MM. Collette ✻, anc. conseill. génér.; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Guillemand, Leleux-Laden, Lefort, fabricant; Vanderstraeten, anc. conseiller d'arrond.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen; Labbe, ancien maire; Lecat, propriétaire; N....

CANTON DE TOURCOING (Sud). MM. Deregnaucourt, ✻, doyen; Leblan, adjoint, Duchochois, juge-de-paix; Leurent, ✻, député, Ducrocq, maire; Beaucarne-Leroux, ✻, député, maire.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre; Lestoquoy, juge-de-paix; Belgrand, propr.; A. de Baralle, architecte; Stiévenard, ✻, ancien conseiller général.

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen; Lancelle, juge-de-paix; Bonnel, maire; Tribou, officier de santé; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; l'abbé Cailleau; Roth, banquier.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix; Rousseau, curé; Brunet, doyen-curé; Longatte, maire; Villain, propr.; Cattelain, idem; Dauverchain, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix; Vallez, doyen; Flayelle, notaire; Godfrain, maire; Denise, adjoint; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen; Sorel, juge-de-paix; Millot, maire; Vatin, ancien conseiller d'arrondiss.; Decupère, notaire; Bauchard, maire; Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé; Leroy, adjoint, Boulanger, propriétaire; Millet, idem; Leriche, curé; Ségard, curé; Savary, juge-de-paix; Crépin, ✻, ancien conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, juge-de-paix; Lobry, maire; Caulier, curé; Ratte-Béra, négociant; Roussel, doyen; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen ; George, juge-de-paix ; de Beffroy, propriétaire, Demoulin, notaire ; George, propr.; Wéry, rentier, à St-Hilaire.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Couronne, avoué ; Antoine, ancien notaire ; Joffrain, propr., ; Laurent, doyen-curé ; Evrard, juge-de-paix ; Emond, propr.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé ; Delhaye, ancien notaire ; baron de Molembaix, propriétaire ; Charles, adjoint ; Regnier, juge-de-paix ; Coulmon, maire ; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Saucourt, juge-de-paix, Wallez, curé ; Bertaux, doyen-curé ; Emond, notaire, Piérard, receveur de l'enregistrement.

CANTON DE LANDRECIES. MM. Prouvost, doyen-curé ; Meurisse, licencié en droit ; Gabet, propr.; Azambre, notaire; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé ; Lemaire fils, propr. ; Legrand, desservant ; Ouverlanx, notaire ; Lucq, receveur de l'hospice ; Renaux, propr. ; Renon, adjoint ; Meurisse, prop.; Quenot, capitaine retraité ; Braure, juge-de-paix.

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé ; Fremin-Dusartel fils, propr.; Mésange, juge-de-paix ; Rigolet, propr. ; Piette, juge-de-paix ; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Thomas, doyen-curé; de l'Épine, propriétaire et maire ; de l'Épine, Ferdinand ; Wicquot, principal du collége ; Depille.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultivat.; Lomme, maire ; Magy-Magy, négociant ; Agache, doyen-curé ; Declemy, propr. ; Ledoux, juge-de-paix : Journiaux, négociant.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé ; Bernaille, médecin; Stocquelet, maire ; Devouge, notaire ; Bourgeois, juge-de-paix ; Lebègue, filateur ; Delloue, ancien conseiller d'arrondiss.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Potiez, juge-de-paix ; Quicampoix, doyen; Baucq, maire; Lolliot, ancien maire ; Pennequin, notaire; N...

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Waché, notaire ; Coulmont, proprт.; Lequien, ✻, docteur en médecine ; Asselin, ✻, ancien maire.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen; Bernard fils. prop.; Nutly, juge-de-paix.

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen ; de la Phalecque, propr.; Fiévet, ✻, maire ; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, propriét.; Desmazières, juge-de-paix; Dupont, curé; baron de Bouteville, ancien conseiller général; Tailliar, percepteur; Dehonte, notaire; Lambrecht, maire; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cudot, doyen-curé; Legrand, juge-de-paix; Cuvelier, propr.; Josson-Mullié, maire; Warocquiez, idem; Appourchaux, curé; Caille, docteur en médecine; N...

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (Est). MM. Dècle, greffier, Millet, juge-de-paix; Monchicourt, propriétaire, Plouvier, curé; Tacquet, raffineur; Cromback, ✱, principal; Prouvost, doyen curé.

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. Maniez, président du tribunal; Dubois, Henri, négociant; Collet, curé; Hautcœur, cultivat.; Manouvrier, docteur; Charamond, juge-de-paix; Pesier, chimiste.

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen; Boulan fils; Lesens, industriel; Mariage, maire; Baillieux, idem; Theillier, avocat.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Duriez, doyen; Barbieux, notaire; Baligand, maire; Montenis, juge-de-paix.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Waché, juge-de-paix; Hennocq, cultivateur; Demoncheaux, maire; Hanne, doyen curé.

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, nég.; Mathieu, directeur des mines de Douchy; Cogez, anc. notaire; de Maingoval, propr.; Fauville, cultivat.; Nutly, juge-de-paix; Courtin, cultivateur; Caullet, maire.

CANTON DE CONDÉ. MM. Houcke, juge-de-paix, Croquey, doyen; Defontaine, Victor, rentier; Waternau, médecin; Taffin, curé; Carlier, maire.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance: MM. Catel-Béghin, maire, *président;* Verley (O. ✱), *vice-présid.;* Leconte, ✱, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier;* Oscar de Brigode; Théodore Aronio; F. Dehau, N. ..; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 40,600 fr. pour l'entretien de 10 bourses et de 24 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 62 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCESE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI[e] siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. René-François Régnier (O. ✻), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Bernard, Charles; Vallée, Adrien, Monnier, Henri, *agréés par le gouvernement;* Bonce, Benoît-Félicien; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires*.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* Marchaisse, *secrétaire particulier*.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Vallée, ✻, vicaire-général, *official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier*.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai ; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen ; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix ; Mgr. Fruchaud, archevêque de Tours, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Duprez, Piquet, Bury, Cailliau, Delefortrie, Cudot, Marchaisse, Destombes, Bouillon.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem ; Desrousseaux ; Martin, Denis, Wicart, Deregnaucourt, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Honoré, Leconte, ✻, Dehaene, Babeur, Legrand, Dayez, Destombes, Hautcœur, Decottignies ; Taffin ; Prouvost ; Bataille.

Diacre du chapitre, M. Masse ; *sous-diacre*, N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Cudot, chanoine, *trésorier ;* Duprez, chanoine, *secrétaire ;* Sudre, supérieur du grand séminaire ; Meurisse. supérieur du petit séminaire ; Duhamel, économe du grand séminaire ; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Antier, Guillaume, Rousselin, Siguier.

Econome, M. Duhamel.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Meurisse.

Directeur, M. Massart.

Professeurs, MM. Toupet, Lecœuvre, Plet, Delnatte, Cliquennois, Ducarne, Legrand, Baratte, Démarest ; Couvreur.

Surveillants. — *Grande division*. MM. Manier, Derbecourt. — *Petite division*. MM. Daubresse, Toupet, Ach.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés. un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de Saint-Amand, (rive gauche)	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-douze succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Leduc, curé d'Inchy, *vice doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Bouchart, *doyen;* Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. N..., *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Lefebvre, ✻, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Dayez, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse,

curé de Cuincy, *vice-doyen.*— Arleux, MM. Quiquempois, *doyen;* N..., *vice-doyen.* —Orchies, MM. Flament, *doyen;* Desmarescau, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Decottignies, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* Chocqueel, curé d'Houplines; N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Leblon, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Evrard, *doyen.* — Lille Ouest (Saint-André), M. Delannoy, *doyen.* —Lille-Ouest (Saint-Etienne), Decottignies, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé de Pont-à Marcq, *vice doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS.—Comines, M. Duburcq, *doyen.*—Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* N....., *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✻, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Lecocq, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Berteaux, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Evrard, *doyen.* — Tourcoing-Sud (St-Christophe), M. Deregnaucourt, ✻, *doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N..., *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS.— Dunkerque-Est (Saint-Éloi), M. Delaeter, ✻, *doyen.* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Duvillier, *doyen.*—

Dunkerque (Saint-Martin), M. Lootgieter, *doyen*. — Bergues, MM. Delautre ✻, *doyen ;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*.— Gravelines, M. Landsheere, *doyen*. — Hondschoote, MM. Vitse *doyen;* N..., *vice doyen*. — Wormhoudt, MM. Caillé, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen ;* N..., *vice-dogen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Salomé, *doyen ;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen*. — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen ;* N..., *vice-doyen*. — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen ;* Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen*. — Bailleul-Sud-Ouest (Saint Amand), MM. Hamez, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen*. — Cassel, MM. Duriez, *doyen;* Vanderbauwede, curé de Wemars-Cappel, *vice-doyen*.— Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen*. — Merville, MM. Legrand, *doyen ;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Monnier, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre*.

DÉCANATS.—Bouchain, MM. Plouvier, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen*.— Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM Prouvost, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen*.—Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Lasnes, *doyen ;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*. — Condé, MM. Lecomte, *doyen ;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Duriez, *doyen*; N..., *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen ;* N..., *vice-doyen*. — Avesnes-Sud (Etrœungt), MM. Laurent, *doyen;* N....., *vice-doyen*. — Landrecies, MM. Blondel, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen*. — Solre-le-Château,

le-Château, MM. Agache, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — ***Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.***

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de Ste-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en vill.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2 e SECTION. — ***Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.***

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr. (h. Vanderburch)	Idem..............	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai............	Filles de la Sagesse..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai............	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Angers ..	Cambrai	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jeunes filles.
St-Sauv.-l. V	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Banteux.............	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens. .	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Amiens..	Boursies.............	Idem....	Idem.
Amiens ..	Boussières	Idem..............	Idem.
Paris....	Briastre	Fille de la Charité .	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles..........	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Amiens..	Carnières............	Idem..............	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caudry.	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caullery.............	Idem........... ..	Idem
Cambrai..	Crèvecœur..	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens. .	Doignies............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem.............	Idem.
Rennes ..	Escaudœuvres.........	Petites-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.........	Sœurs de la Ste-Famil.	Idem.
Douai...	Haussy..............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers..	Hem-Lenglet	S. de la Char. de Ste-M.	Idem
Douai...		Dames de la Ste-Union	Idem
Amiens..	Honnecourt..........	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai...	Iwuy...............	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau..........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau...........	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières....... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Mœuvres............	Sœurs de la Ste-Fam..	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
Anglet...	Ors	Servantes de Marie.	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.	Filles de la Sagesse...	Idem.
Amiens, .	Quiévy.............	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai....	Saint-Aubert.........	Idem........... ...	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
St-Sauveur	Saint-Hilaire.........	Sœurs des écoles chrét.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Saint-Souplet.........	Dames de la Ste.-Uuion	Idem.
Douai...	Saint-Waast.........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saulzoir............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Le Câteau.	Solesmes...........	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles..........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Vendegies..........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Viesly.............	Idem.............	Idem.
Angers..	Villers-Outreaux.....	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai.............	Idem.............	Secours à domicile.
Lille....	Aix.............	Religieuses francisc..	Secours à Domicile.
Paris....	Aniche............	Filles de la Charité.	Pensionnat, asile, soins des malades.
Amiens..	Auby..............	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Auchy.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Bouvignies..........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Cantin...........	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai....	Cuincy............	Idem.............	Idem.
Douai...	Dechy.............	Idem.............	Idem
Douai...	Ecaillon...........	Idem...........	Idem.
Angers...	Erchin..........	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Amiens..	Erre..............	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Paris...	Esquerchin.........	Filles de la Charité..	Idem.
Cambrai..	Fenain...........	Augustines.........	Idem.
Douai...	Flers.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches....	Dames de Flines.....	Idem.
Anglet...	Fressain............	Servantes de Marie...	Idem.
Paris....	Gœulzin............	Filles de la Charité...	Idem.
Poitiers.	Hornaing...........	Sœurs de St-André..	Idem.
Angers...	Lallaing...........	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai...	Lambres............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque......	Idem............	Idem.
Amiens..	Lécluse..........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.........	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux.	Nomain............	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies...........	Idem.............	Idem.
Lille....	Orchies (hospice)......	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt........	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles.
Arras....	Raimbeaucourt........	Augustines..........	Idem.
Douai...	Roost-Warendin......	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Sin...............	Idem.............	Idem.
Paris....	Somain............	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred..............	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing..........	Filles de la Sagesse..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert.)	Idem..............	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.............	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille............	Sœurs de Bon-Secours	Soin d. malades en ville

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille. ...	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.........	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem..............	Soin des vieilles femm.
Angers..	Lille...............	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille...............	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille...............	Idem..............	Salles d'asiles.
Paris ...	Lille	Dames de St-Maur ..	Inst. des jeunes filles.
Rennes .	Lille...............	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Annappes............	Filles de la Charité...	Soin des vieillards.
Paris....	Armentières.........	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Armentières	Dames de St-Maur..	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens..	Aubers.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Baisieux............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Beaucamps..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai....	Bersée............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai ...	Bondues............	Idem..............	Idem.
Lille	Bondues (Hospice) ...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai ...	Bousbecques.........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai. ..	Camphin............	Idem..............	Idem.
Douai.. .	Capelle............	Idem	Idem.
Lille....	Comines............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai..	Comines (Hopital).....	Augustines.........	Soin des malades.
Douai...	Croix..............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai.. .	Cysoing............	Idem..............	Idem.
Lille. ...	Deûlémont..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Ennetières..........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai ...	Erquinghem.........	Idem..............	Idem.
Douai	Faches............	Idem..............	Idem.
Douai....	Fives..............	Idem.	Idem.
Douai. ..	Flers.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes............	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille ...	Frelinghien.........	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai...	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Genech............	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallum	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.........	Filles de la Sagesse.	Idem.
Lille....	Hellemmes..........	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Hem...............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. ...	Herlies............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai ...	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. ...	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers..	La Madeleine	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille	Lambersart..........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Paris....	Lambersart..........	Congrég. de la M. de D	Idem.
Douai.. .	Lannoy............	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai. .	Leers..............	Idem..............	Idem
Lille. ...	Lesquin............	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille. ...	Linselles...........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens.	Lomme............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Amiens..	Lompret	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr des jeunes filles.
Argentan.	Loos................	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos................	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos................	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille	Lys	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai...	Marcq-en-Barœul......	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Marquette	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Angers ..	Mérignies...........	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Lille....	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Anglet...	Mouchin	Servantes de Marie...	Idem.
Lille....	Moulins-Lille.........	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Angers ..	Pérenchies...........	S. de la Char. de Ste-M.	Idem
Douai...	Pont-à-Marcq.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille.....	Provin.............	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq.............	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille	Roubaix (Hôpital)	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Douai ..	Roubaix....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix..........	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix......	Sœurs de Bonsecours.	Soin des malades.
Paris....	Roubaix............	Filles de la Charité. .	Maison de Secours.
Rennes. .	Roubaix...........	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des Jeunes filles.
Douai ...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux .	Saint-André.........	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Laurent	Santes.	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice)......	Augustines..	Soin des malades.
Rouen...	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille. ...	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing.	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards ...
Lille	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Rennes ..	Tourcoing.	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai. ..	Tourmignies..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Verlinghem..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Wambrechies.........	Idem.............	Idem.
Rouen...	Wambrechies.........	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille.....	Wasquehal..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Wattrelos	Idem...........	Idem.
Douai ...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes).....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Lille (Wazemmes)	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles
Lille. ...	Lille (Wazemmes) . .	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Willems............	Filles de la Charité. .	Instr. des jeunes filles
Lille	Dunkerque (Hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.	Soin des vieill. et enf.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens. .	Dunkerque..........	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen. .	Dunkerque.........	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Dunkerque.........	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Rennes. .	Dunkerque..........	Petites Sœurs des Pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai...	Bergues.............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bollezeele.............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem............
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Douai....	Bourbourg..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Brouckerque........	Idem..............	Idem.
Lille....	Gravelines..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Esquelbecq.........	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille...	Hondschoote.........	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Lederzeele.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Le Roscndaël........	Idem.............	Idem.
Douai...	Looberghe.........	Idem.............	Idem.
Douai...	Petite-Synthe........	Idem..............	Idem.
Douai...	Téteghem..........	Idem.............	Idem.
Cambrai.	Rexpoëde..........	Augustines.........	Idem.
Amiens..	Watten...........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Cambrai.	Wormhoudt.........	Augustines.........	Idem
Douai...	Hazebrouck........	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Douai...	Arnèke............	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles
Paris....	Bailleul............	Dames de St.-Maur..	Idem.
Douai...	Caëstre...........	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille....	Cassel.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Cassel (Hospice).......	Idem..............	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cassel.............	Dames de St-Maur....	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Doulieu............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Estaires............	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai...	Estaires............	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde.......	Filles de l'Enfant-J..	Idem.
Douai...	Hondeghem.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Houtkerque.........	Idem.............	Idem.
Douai....	La Gorgue.........	Idem.............	Idem.
Lille....	Merville...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville...........	Idem.............	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Morbecque.........	Filles de l'Enfant-J..	Idem
Amiens..	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Neuf-Berquin........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Nieppe...........	Idem.............	Idem.
Douai...	Oudezeele..........	Idem.............	Idem.
Douai...	Renescure..........	Idem.............	Idem
Douai...	St-Sylvestre-Cappel....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai.	Ste-Marie-Cappel.....	Idem..............	Idem.
Lille....	Steenbecque.........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Steenvoorde (hospice)...	Idem..............	Soin des vieill. et malad.
Lille....	Steenvoorde.........	Idem.............	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck..........	Idem.............	Idem.

Chef-lieu de la congrég. on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille . ..	Steenwerck..........	Idem.	Soin des vieillards.
Angers ..	Thiennes	Sœurs de la C. de Ste-M	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Vieux-Berquin........	Sœurs de la Ste-Famille	Soin des vieillards.
Lille....	Vieux-Berquin.......	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes..	Valenciennes.........	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris. . .	Valenciennes.........	Filles de la Charité ..	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes.........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille. ...	Valenciennes.........	S. N.-D. de la Treille.	Soin des malades ...
Rennes ..	Valenciennes.........	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards ...
Lille...	Abscon..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes..	Anzin...	Sœursde la Providence	Idem.
Paris.. ..	Anzin...............	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry..............	Idem.............	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy	Sœurs de laSte-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec	Idem...	Idem.
Amiens..	Bellaing............	Idem.............	Idem.
Amiens..	Beuvrages	Idem.............	Idem.
Douai...	Bouchain...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.............	Idem......... ...	Idem.
Douai ..	Bruay.	Idem...	Idem.
Lille....	Condé.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain..............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris ...	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai...	Douchy............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Famars............	Idem............	Idem.
Douai...	Flines............	Idem..	Idem.
Lille. ...	Fresnes........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai . ..	Hergnies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. ..	Hérin.	Idem.............	Idem
Paris....	La Sentinelle...... ...	Sœurs de la Charité.	Idem.
Douai. .	Lecelles..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Lourches	Filles de la Charité .	Idem.
Douai. ..	Mastaing.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Maing	Idem.......	Idem
Avesnes .	Maulde.......... ...	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. .	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne....	Sœurs de laSte-Famille	Idem.
Amiens .	Nivelles..........	Idem.............	Idem.
Lille....	N.-D.-au-Bois..	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Onnaing	Filles de l'Enfant.-Jés	Idem.
Lille....	Quaroube..	Idem.............	Idem.
Amiens..	Raismes...........	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Paris	Raismes...........	Filles de la Charité. .	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Saint-Amand	Filles de la Charité. .	Soin des malades ....
Douai...	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. ..	Sebourg...........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Thiant	Idem............	Idem.
Douai. ..	Thivencelles	Idem............	Idem

Chef-lieu de la congrégon	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai ..	Trith-St-Léger	Dames de la Ste-Un.	Instr. des jeunes fill.
Lille....	Vieux-Condé........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Anglet..	Wavrechain........	Servantes de Marie.	Idem.
Cambrai.	Aymeries...	Augustines........	Idem.
Avesnes.	Anor...............	Sœurs de la Provid..	Idem.
Avesnes.	Avesnelles	Idem.............	Idem.
Avesnes.	Bavai	Idem	Idem.
Douai ..	Baudegnies.........	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Bellignies...........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Angers .	Berlaimont..........	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Lille....	Bousies.............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Cartignies	Sœurs de la Provid..	Idem.
Douai ..	Cousolre	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Engle-Fontaine... ..	Idem.............	Idem.
Douai ..	Eppe-Sauvage.......	Idem........... ..	Idem.
Avesnes.	Etrœungt...........	Sœurs de la Provid .	Idem.
Avesnes.	Floyon	Idem	Idem.
Lille....	Forest..............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Fourmies	Sœurs de la Provid .	Idem.
Douai ..	Frasnoy	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Glageon	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ..	Gommegnies.	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Hargnies	Idem.............	Idem.
Angers..	Jeumont...........	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Avesnes.	Landrecies.........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.........	Idem.............	Idem.
Paris ...	Le Quesnoy.........	Filles de la Charité	Soin des malades.
Lille....	Le Quesnoy (hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus	S. des vieill. et orph.
Avesnes.	Leval	Sœurs de la Provid..	Instr. des jeunes fill.
Avesnes.	Marbaix'...........	Idem	Idem.
Lille....	Maresches	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Maubeuge	Sœurs de la Provid.	S. des vieill. et instr.
St-Sauv.	Moustiers	Sœurs des écoles chr.	Instr. des jeunes fill.
Avesnes.	Ohain.............	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Lille....	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Angers..	Recquignies.........	Sœurs de la Charité.	Idem.
Lille....	Robersart..........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai ..	Ruesnes...........	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Sains..............	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Un.	Idem
Portieux.	Trélon.............	Sœurs de la Provid..	Idem.
Lille....	Vendegies-au-Bois...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai....	Wargnies-le-Petit....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Wignehies.........	Sœurs de la Provid.	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs: MM. Ollier, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Inkeldon.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Heymar.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier Président, M. Salmon (O. ✵).—*Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✵). — *Présidents,* MM. Demeyer, ✵, comte De Guerne, ✵, De Caudaveine, ✵, Bottin, ✵. — *Présidents honoraires,* MM. Petit, ✵, Tailliar, ✵, Danel (O. ✵), deWarenghien, ✵, Binet, ✵, Dupont, (O. ✵).

Conseillers, MM. Devinck, ✻; Danniaux, ✻; Fiévet, ✻; Drouart de Lezey; Rossignol, Duhem; Hazard; De La Gorce; Gautier, ✻; Pagart; Parmentier, Bottieau; Dehayes de Marcère; Jorel, Honoré, Hardouin, Sauvage; Tournier; Lefebvre du Prey, Hibon; David Deschodt, Dubrulle; Desticker; Daunoy. — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, ✻; Le Bihan, ✻; Minart, ✻; Lagarde, ✻; Lenglet, ✻; Courtin, ✻; Faucher; Daman, ✻; Vanderwallen, ✻.

PARQUET. — *Procureur général*, M. Morcrette, (O. ✻). — *Premier avocat général*, M. Carpentier, ✻. — MM. Preux et Bagneris, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Leroy; Maurice.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. N.... — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1871.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Salmon (O. ✻); *président*, M. Demeyer, ✻, *Conseillers*, MM. Devinck, ✻; Rossignol; Duhem; Pagant; Sauvage; David; Parmentier; Hardoüin.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. de Guerne, ✻; *Conseillers*, MM. Fiévet; De La Gorce; Bottiau; Honoré; Daunoy; Tournier; Lefebvre du Prey; Hibon; Deschodt.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. De Caudaveine, ✻; *Conseillers*, MM. Danniaux; Gautier; Dubrulle; Desticker.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Bottin, ✻; *Conseillers*, MM. Hazard; Danniaux; Drouart de Lézey; de Marcère; Jorel; Dubrulle; Desticker.

Avocats à la cour d'appel, MM. Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Clavon, Merlin, Legrand (Louis), Demarquette, de Beaulieu, Rossignol, Dubois, Jules, Hattu, Bommart, Fliniaux, Dalbertanson, Dupont fils, Dubois (Emile), Dubus, Defolleville, Théry, Bavière (Eugène), Allaert, Proyart, Dauphin, Taisne, Vincent, Delcourt, Delloye, Demanest, Clabaut, Trinquet, Druelle, Saint-Quentin, Crombet, Druon, Grimbert.

Avocats admis au stage, MM. d'Hoogue, de Chataux, Becquet de Mégille, Ed. Legrand, Barachin, Mayon, Fally, Van Cassel, A. Bavière, P. Derbigny, Tribout, Lillers, Dubrulle (Fréderic), Moguez, Legentil, Ason, Létévez, Mabille, Lavoix, Caron de Fromentel, Maillard, Poissonnier, Boissonnet, Delgrange, Emile Dubus, Paul Dubus, Vandenbussch, Lemercier, Cysart, Tréca, Hautecœur, Routier.

Avoués près la cour, MM. Villette, Poncelet, Dassalian, Gennevoise, L. Dartois, Andrieu, Faglin, Jude, Druelle.

Huissiers audienciers, MM. Pinsart, Delaporte, Colart, Deladeuille, Demont, Lecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à midi.

Président, M. Doë de Maindreville. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. – *Juges*, MM. Enlart de Guémy, juge d'instruction; Lucas et Vandelet. — *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur de la République*, M. Verleye.—*Substitut*, M. Gronnier.—*Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Ghys.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Avocats, MM. Willems; *bâtonnier;* G. Lemaire, Delesdain, Cousin, Lefebvre, Schadet; *Stagiaire*, M. A. Dumont.

Avoués, MM. Hovelt, Liem, Lebleu, Dumont, David, Montenuis.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Lion, Suyweus, N..., à Dunkerque; Zeghers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; N..., à Hondschoote; N..., à Rexpoëde; Casella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Guioth, *Suppléants*, MM. Hovelt et Lefebvre. *Greffier*, M. Rooryck. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel (O. ✻), et Willems. *Greffier*, M. Depaepe. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, De Baëcque, Delval, Deman, Lebleu.

Commissaires-priseurs, MM. Demilleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Lecrnche et Guilbert. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. N..., Dupuz, Dequeker, à Bergues.
Commissaire-priseur, M. Kieken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Bondu et Verschave, *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Beirnaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Flajolet. *Suppléants*, MM. Demarle et Waguet. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Macquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Wable, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Vanuxem, *Suppléants*, MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de paix*, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Cortyl, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent a une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Lespagnol.— *Juges*, MM. Quenson, juge d'instruction, Demazière. — *Juge suppléant*, M. Kien. — *Procureur de la République*, M. Depoutre. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Grévin, Alfred Kien, Deblock.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck; Herry, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Bloeme, Carlier, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Waryn.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré. *Suppléants*, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Séname *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Moeneclaye. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lhotté, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppl.*, MM. Verhaeghe, ✻, Duquenne. *Greffier*, N... *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville; Menche, à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Leroux, *Suppléants*, MM. Hem et Mortier. *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Heem, à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin les lundis, mardis et mercredis pour les affaires correctionnelles; à midi les jeudis, vendredis et samedis pour les affaires civiles.

Président, M. Le Roy (✲).—*Président honoraire*, MM. Lallier (✲), Dufresne (O. ✲). — *Vice-président*, M. Parenty, — *Juges*, MM. de Coussemaker, ✲ ✠ ✠, Telliez, Gentil, de Valroger. — *Juges d'instruction*, MM. Casati, Gand. — *Juges suppléants*, MM. Remy, Théry, Chantreuil, Loingeville. — *Procureur de la République*, M. Robinet de Cléry, ✲ ✠. — *Substituts*, MM. Brugnon, Boucly, Dupont.—*Juges honoraires*, MM. Desrousseaux, ✲, Artaud, Bourdon, Loingeville. — *Juge suppléant attaché au parquet*, M. Chantreuil. — *Secrétaire du Parquet*, M. Cabailhé. — *Greffier*, M. Legrand. — *Commis-greffiers*, MM. Jourdain, Fiévet, Delplanque et Quentin. — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures.

Avocats, MM. Théry, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry, Gustave; Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Baron, Castelain, Testelin, Reuflet, Salomé, Decroix, Martin, Vente.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Domarles, Copin, Deledicque, Decroix, Cazeneuve, Thuys, Desrousseaux, Fockedey, Hourie, Baggio, Jombart, Fichaux, Verstaen, Masquelez, Basquin, Delale, Barbe, Gontier de la Roche.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau, Paquet, Pajot, Houzé.

Huissiers, MM. Doutreligne, Crapet, Leuridan, Broutin, Warlusel, Bouteiny, Payen, Zete, Tiprez, Spriet, Brouart, Dessaint, Vercoutere, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Lemaître, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de deux communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nœuvéglise. *Suppléants*, MM. Pajot, Blondeau. *Greffier*, M. Prouvost, *Huissier-audiencier*, M. Ricouart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis ct vendredis, dix heures du matin.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Desrousseaux, Edouard-Victor et Gennevoise, avoués. *Greffier*, M. Morache. *Huissier-audiencier*, M. Leuridan.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin et mardis, à onze heures.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Liechtenberger. *Suppléants*, MM. Deledicque et Cresson. *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zete.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mertian, *Suppléants*, MM. Mas, Labbe. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundi, 8 heures, audience publique; lundi, 3 heures, conseils de famille; mercredi, 9 heures, rue Colbert, 56, conciliations; vendredi, 3 heures, audience.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Courmont et Lefebvre. *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. Payen.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin pour les conciliations et mercredis à dix heures pour les audiences sur citation.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, Defontaine, ✻✠, J. Danel, Courmont, Lebigre, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, Ducrocq, à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Cottignies, Blondel, Desante, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juges-de-paix*, M. Van Troyen. *Suppléants*, MM. Butin ✻ et Dansette, ✻; *Greffier*, M. Dewèvre. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Desuet, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Manouvriez. *Suppléants*, M. Mulle, à Camphin, M. Bommart, à Templeuve. *Greffier*, M. Fourment. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Brunel, à Cysoing, Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Loingeville. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Leclercq. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Venot, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Playoust. *Suppléants*, MM. Leroy-Dubois, maire d'Illies et Cousin. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Rose, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broutin, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Pinson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures précises du matin.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenducq, à Lannoy ; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Le Vaillant de Jollain *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Theys, à Pont-à-Marcq ; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON.— QUESNOY-SUR-DEULE.— Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Samyn. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, a neuf heures

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy ; Lambin, Meurillon, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. A. Delaoutre et A. Motte. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardi et mercredi de chaque semaine.

14e CANTON. — ROUBAIX-OUEST. — Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier (O I). *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix, MM. Duchange, Duthoit, Tacquet, Vaché, à Roubaix.

Commissaire priseur, M. Roussel.

15e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix,* M. Saucourt. *Suppléants,* MM. Louis Collette et Louis Desmazières. *Greffier,* M. Cornillot. *Huissier-audiencier,* M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures pour la simple police et vendredis à neuf heures, pour les affaires civiles.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

16e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il cst composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Legrand. *Suppléants,* MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier,* M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier,* M. Boutmy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Duchochois. *Suppléants,* MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine, ✻. *Greffier,* M. Farvacque. *Huissier-audiencier,* M. Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures. Les audiences du Tribunal de simple police ont lieu les 1er et 3e jeudis du mois, à neuf heures du matin.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Delahaye, Roussel, à Tourcoing ; D'Halluin, à Linselles ; Labbe, à Roncq ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Pollet.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel. *Juges*, MM. Deberdt, Clément. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Prioux. *Procureur de la République*, M. Martinet. *Substitut*, M. Barbier, *Greffier*, N...., *Commis-greffiers*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✼, Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Louis Delattre, Hattu, Christian; Delattre, Léonce; Lancelle, Pagniez, Louis; Germe.

Avoués, MM. Hourie, Glinel, Lavoix, Berna, Doyen, Lecat, Duez.

Huissiers, MM. Doucedame, Herlin, Bommier fils, Cousin, Leboucq, Muguet, Mailliard, Boudry fils, à Cambrai; Dumont, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau; Lesne et Béra, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Cirier et Fliniaux, *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissiers-audienciers*, M. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à deux heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Boucher. *Huissiers-audienciers*, MM. Cousin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Théry et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3[e] CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Delcroix, à Quiévy.

4[e] CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon *Greffier*. M. Godard. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Hibon, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5[e] CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Druesnes. *Suppléants*, MM. Dolez et Decupère. *Greffier*, M. Bricout. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Béra.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Taisne, à Caudry.

6[e] CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et N... *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7[e] CANTON. — SOLESMES. — Il contient la ville de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Wéry. *Suppléants*, MM. Ratte et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Brisset et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Hannoye. — *Juges*, MM. Ponticourt, Cherau. *Juge d'instruction*, M. Delefosse. *Juges suppléants*, MM. Masure, Paul. — *Procureur de la République*, M. Hri Mascaux. — *Substitut*, M. Harduin. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Dubois. — *Expéditionnaire*, M. Fistebergh.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Mary, Pillion, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand, Matra, Champeaux, Chevalier, Farce, Baudez, Lecomte, Darche, Mutiaux.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Pecart (Henri), Chevreux, C. Paul, Passage.

Huissiers, MM. Cardon, Lequime, Bernard, Courtin et Taquet, à Avesnes, Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Ansiaux, Lermuzeaux, Chevallier, à Maubeuge ; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Pagniez et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléant*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Baudry, Piérart, Dupont, De Clerfayt et Carnoye, à Avesnes; Lecompte, à Dourlers, Leclercq, à Étrœungt ; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

3ᵉ CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Sponi. *Suppléants*, M. Gravis. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Richard.

4ᵉ CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Van Remoorteere. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5ᵉ CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Caplet. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Legrain, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6ᵉ CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Dupont et Fremin du Sartel. *Greffier*, M. Carion, *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7ᵉ CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huis-*

ssiers-audienciers, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Gorisse, Lustremant et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8ᵉ CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge de-paix*, M. Ledoux. *Suppléants*, MM. Ouverlaux et Deharveng. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Werbaeghe, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9ᵉ CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Emond. *Suppléants*, MM. Rouez et Martin. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Lecomte, à Solre-le-Château.

10ᵉ CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre, à Fourmies; Devouge, à Wignehies ; Mehaut, à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin et finissent à deux heures. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Lemaire. — *Juges*, MM. Dorlencourt, *juge d'instruction*, Lavoisot, Boucher-Cadart. — *Juges suppléants*, M. Bommart, N..... — *Procureur de la République*, M. Pelletreau. — *Substitut*, M. Savary.— *Greffier*, M. Coppin. — *Commis greffiers*, MM. Vallée, Salvy.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Boniface, Desplanque, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Campion, Montaigne, Pinsart, Paccou, Deladeuille, Colart, Demont, Leureele, Saillard, Lecq, à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier et Brayelle, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Legrand. *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Paccou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dépres. *Suppléants*, MM. Lagache et Provart *Greffier*, M. Wantiez. *Huissier-audiencier*, M. Colart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON.—DOUAI-OUEST. Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Desplanque, et Galland. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze 11 heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Provart, Dubus, Regnault, Lenain, de Bailliencourt dit Courcol, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Daix.

Commissaires-priseurs, MM. Hulot, Ducatelle, Parenty, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON.—ARLEUX.—Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Potier, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et N.... *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Cordelle. *Suppléants*, MM. Théry et N.... *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et N..., à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Ollivier. *Suppléants*, MM. Piérart et Cuvelier. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Piérart, Bernard, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Maniez. — *Juges*, MM. Bultot (juge d'instruction), Flamen; Danniaux; — *Juges suppléants*, MM. Guillemart, Courtin. — *Procureur de la République*, M. Francoville; — *Substitut*, M. Jeanvrot; — *Greffier*, M. Malicorne; — *Commis-greffier*, MM. Lejay, N....

Présidents honoraires, MM. Lécuyer, ✻, ✠. Boulanger, ✻. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✻.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Collet, *Bâtonnier;* Regnard; Girard, père; Foucart; Collet; Didiez; Henri Theillier; Alfred Girard; Doutriaux; Ch. Thellier de Poncheville; Legrand; Pillion, Thévenet; *Avocats stagiaires*, MM. Leroy, Courtin, Deladerrière, Verdavaine.

Avoués, MM. Devillers, Libert, Podevin, Le Barbier, Wintrebert, Delsart (Arthur).

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Léchelle, Bourse, Chartier, Lussigny, Vasseur, Delgrange, Bulté, Duvert, à Valenciennes; Bouland, Ghienne, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblon et Devillers. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, jeudis et vendredis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Sabès. *Suppléants*, MM. Paillard et Deromby. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Bossut. *Huissier-audiencier*, M. Lussigny.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Alglave, Lefebvre (Auguste), Paillard, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, à Valenciennes

Commissaires-priseurs, MM. Pillion (Jules), Hannoire, Brunelle, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, ✻, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Ghienne (Elie), à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Bouland et Ghienne (Augustin).

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Canonne, G. Lefebvre, à Bouchain.

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Gambart. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Longatte, Carlier, Mention, à Condé.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lesens. *Suppléants*, MM. Lemer, Barbieux Hypolite, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Davainne et Barbieux Louis. *Greffier*, M. Joly. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne ; Herbert, Baligand, Biller, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.
Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, a deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ☼), premier président honoraire à la Cour d'appel, *président;* Petit, ☼, président honoraire à la Cour d'appel ; le vérificateur de l'enregistrement ; Leroy, ancien avocat; Dupont , Talon, avocats ; Poncelet, avoué

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

M. Dézon, vérificateur de l'enregistrement ; Beck, ancien notaire ; de Lesdain, avocat; Hovelt, avoué ; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme , notaire; Vandewalle, ancien magistrat, Bogaert, notaire

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Théry père, avocat, *président ;* Cleenewerck de Crayencour ☼, vice-président du conseil de préfecture ; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement ; Labbe, avocat ; Gennevoise, avoué ; Legrand, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Renard, *président ;* Moniez, conseiller d'arrondissement ; Dutemple, avocat ; Spire, vérificateur de l'enregistrement ; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Paul, juge suppléant, *président ;* Mary, Isid. Lebeau, avocat; Davoine, ancien notaire; le conservateur des hypothèques ; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Maniez, *président* ; Girard père ; Boca, ancien magistrat ; Devillers, avoué ; Mitenne, vérificateur de l'enregistrement ; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6

octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Coquelin. — *Juges*, MM. Hamoir, Didier, Dessurne, Dewulf-Cailleret. — *Juges suppléants*, MM. Lavergne, Coquelle-Gourdin, Chaveron, Sapelier, Collet-Legros. — *Greffier*, M. Gasteau. — *Commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. P. Derode. — *Juges*, MM. H. Labbe, Charles Verley, Ch. Mas, J. Leblan, Th. Bernard, Delecourt, A. Wallaert, Descamps-Crespel. — *Juges suppléants*, MM. Schoutetten, Ch. Huet, Ozenfant-Scrive, P. Giraud. — *Greffier*, M. Blondeau. — *Commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE ROUBAIX.

Président, M. Motte-Motte. — *Juges*, MM. Delattre fils; Bulteau, Alex.; Bossut, Henri. — *Juges suppléants*, MM. Deffrennes, J.-B.; Vernier, Achille.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Wiart-Pinquet. — *Juges*, MM. Chappellier, Parsy, Cambay, Fontaine. — *Juges-suppléants*, MM. Bautista, Delesalle-Parent. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Giard. — *Juges*, MM. Manesse, Pesier, Durieux, Dutemple, Wargny-Cheval. — *Juges suppléants*, MM. Em., Viel, Barbet-Serret, Renard — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✻; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Druez, Meurisse, Delesalle, P. Leblanc, A. Thiriez, O. Baudon; Crépy. — *Ouvriers*. MM. Fiévet, Dhellain, Leperre, Meurisse, Em.; Tribourdeau, Krebs, Meurisse, Ch. — *Secrétaire*, M. Madelin.

Roubaix. — *Président*, M. L. Lefebvre, ✻; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Dillies, Beuscart, Dutilleul-Lorthiois, Toulemonde, L., Wattine, Ferrier. — *Ouvriers*, MM. Clarisse, Lerouge, Mesplont, Franchomme.

Tourcoing. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. Duprez, Darras-Lemaire, Leblond, Didry, Lorthiois-Peenaert, Leserre, Lehoucq fils, Louis Duhamel. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Corman, Dervaux, Aim. Rigonier, Catteau, Hus, Louis Lecomte.

Armentières. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Salmon. — *Patrons*, MM. Léturgié, Dumon, Delécaille, Bouchez. — *Ouvriers*, MM. Bague, Bourck, Longeville, Lalau.

Valenciennes. — *Président*, M. Marquis; *vice-président*, M. Raux. — *Patrons*, MM. Meurs, Costé, Cloin, Lamorici, Cliche, Babonaux, Mineur. — *Ouvriers*, MM. Coutelier, Hocque, Villard, Heyl, Schoenheiz.

Douai. — *Président*, M. Deloffre père; *vice-président*, M. Dechristé. — *Patrons*, MM. de Baillencourt, Dubourg-Broux, Beauvois, Hanotte, Jupin, Détrain, Hayez, Chartier. — *Ouvriers*, MM. Barre, Lucas, Duterque, Offré Louis, Cochon, Danel.

Cambrai. — *Président*, M. Hattu; *vice-président*, M. Pierson. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Delannoy, Goubet, Cambay. — *Ouvriers*, MM. Beaudumont, Hennino, Pruvost, Caffiaux.

Le Cateau. — *Président*, M. Ponsin; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM. Seres, Robert, Picard, Collart, Brunelet, N. — *Ouvriers*, MM. Bara, Herlencourt, Drocourt, Leclercq, Brocar.

Halluin. — *Président*, M. Dupont-Bonduel; *vice-président*, M. Odou. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumortier. — *Ouvriers*, MM. Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

3e DIVISION MILITAIRE.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION MILITAIRE.

M. de Salignac-Fénelon (G. O. ✻), *général de division commandant la division.*

M. Berthier de Lasalle, lieutenant, *officier d'ordonnance.*

M. Campenon (O. ✻), colonel d'état-major, *chef d'état-major.*

M. Schnell, ✻, chef d'escadron d'état major.

MM. Tordeux (O. ✻), capitaine d'état-major; Georgin, idem; le Bègue de Germiny, ✻, idem; Emmery, idem.

M. Deleux, ✻, capitaine, *archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Cornat (O. ✻), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Lille. — M. Guillot de la Poterie (O. ✻), colonel, *commandant la place;* M. Hantson (O ✻), *maj. de place;* MM. Nauroy ✻, Varros ✻, Volland, ✻, Mairet, ✻, capitaines, *adjudants de place*; Dieterich, lieutenant; *secrétaire-archiviste.*

Place de Douai et Fort-de-Scarpe. — M. Cassagne (C. ✻), colonel, *commandant la place;* MM. Barré, ✻, Guillemeney, ✻, *capitaines-adjudants de place;* Diriais ✻, lieutenant, *adjudant de place;* Lavirotte, ✻, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

Place de Cambrai. — M. Bourboulon, (C. ✻), colonel, *commandant la place;* MM. Poindrelle, ✻, capitaine, *adjudant de place.*

Place de Valenciennes. — M. Deslandes (O. ✻), colonel, *commandant la place;* MM. Lorcez, ✻, capitaine, *adjudant de place.*

Place de Dunkerque et Fort-Louis. — M. Boutet de Mazug (C. ✻), colonel, *commandant la place;* MM. David, ✻, capitaine, *adjudant de place;* Payart, lieutenant, *idem*; Cattier, ✻, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

Place de Maubeuge. — M. Despaisses de la Plane (O. ✻), lieutenant-colonel, *commandant de place;* Guillemot ✻, capitaine *adjudant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Peuvrel, ✻, capitaine, *comm. la place.*

PLACE DE CONDÉ. — M. Buisson (O. ✻), chef de bataillon, *commandant la place.*

PLACE DE LANDRECIES. — M. de Bonnefoux (O. ✻), chef d'escad. *id.*

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS. — M. Leclercq, ✻, capit., *id.*

PLACE DE GRAVELINES. — M. Alliou (O. ✻), major, *idem.*

ARTILLERIE.

M. Renault d'Ubexi (C. ✻), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3e division militaire.*

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. de Narp (O. ✻), lieutenant-colonel, chef d'état-major; Himelspach, ✻, garde principal d'artillerie; Plichon, ✻, garde de 1re classe; Dewailly, id. de 2e cl.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. Briant (C. ✻), colonel, *directeur*, à Douai; Colcomb (O. ✻), lieutenant-colonel, *sous-directeur;* Louchard, ✻, chef d'escadron, *adjoint au sous-directeur;* Lemoyne, ✻, *chef-d'escadron;* Havez, ✻, Rourrel, ✻, Ravaut, ✻, *capitaines en* 1er*;* Jourdan, Argela, Altmayer, Gruïllon, Pellisier, Vignot, *capitaines en deuxième;* Riondet, ✻, *garde principal;* Malaroix, ✻, *idem;* Cantineau, ✻, *idem;* Poilvé, Lachaume, Remaud, Hardy, Lacombe, Page, ✻, Pennetot, Wira, *gardes de* 1re *classe;* Parviller, Coulon, Laine, Gosset, Bonnefoy, Vidailhac, Camescasse, Marcadé, Dubruille, *gardes de* 2e *classe;* Demurger, *contrôleur de* 2e *classe;* Desramaux, Berthaut, Fontaine, Risshoffer, ✻, Danjon, *ouvriers d'état de* 1re *classe;* Klein, Amen, Goebb, Pourreur, Lelarge, *ouvriers d'Etat de* 2e *classe;* Humbert, Durand, *gardes de* 1re *classe;* Julien, *idem de* 2e *classe.*

LILLE — MM. Liégcard, ✻, lieutenant-colonel; Deschamps, ✻, Spy (O. ✻), *capitaines en* 1er*;* Goulard, *garde principal;* Dusseaut, Maillot, Amand, ✻, Guillaume, *gardes de* 1re *classe;* Joinville, Laporte, ✻, Lecomte, ✻, Aignerin, *gardes de* 2e *classe;* Madelor, *contrôleur de* 1re *classe;* Roland, Clause, *idem de* 2e *classe.*

CAMBRAI. — MM. Blet, ✻, *capitaine;* Leblond, *garde de* 1re *classe;* Stocky, *contrôleur de* 1re *classe;* Desbois, *ouvrier d'Etat.*

DUNKERQUE. — MM. Payen, ✻, chef d'escadron; Hameux, Chanteur, ✻, *gardes;* Maronne, *gardien de batterie.*

VALENCIENNES. — MM. Charton, ✻, *chef d'escadron;* Desséré, *garde.*

BOUCHAIN. — M. Aporta, *garde principal.*

MAUBEUGE. — M. Canoville, *garde de* 1re *classe.*

CONDÉ. — M. Escallier, ✻, *idem.*

LANDRECIES. — MM. Lesur, *capitaine;* Castanié, *garde.*

GRAVELINES. — MM. Delporte, ✻, *garde;* Mathieu, *gardien de batterie.*

BERGUES. — M. Gunther, *garde.*

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Hallier (O. ✻), colonel, *directeur des fortifications;* M. Boulenger, ✻, *garde principal*, Sart, ✻, *garde*, au fort Saint-Sauveur.

PLACE DE LILLE. M. Gallimard (O. ✻), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef;* MM. Guillemot, ✻, chef de bataillon; Dorp, ✻, Marcille, ✻, Delair, ✻, Saubinet, Courtois, ✻, *capitaines de 1re classe;* Padovani, Mangard, *capitaines de 2e cl.;* Abraham, ✻, Mironneau, ✻, Chrétien, ✻, Mervant, ✻, Rigault, Mathis, Girard, Maillot, *gardes.*

PLACE DE DOUAI. MM. Demont ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Drouin, ✻, Coblentz, *capitaines de 1re classe;* Vollot, *idem de 2e classe;* MM. Malard, Joly, Flambert, *gardes.*

PLACE DE VALENCIENNES. MM. Bernard, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Quantin, *capitaine;* MM. Vahé, Bailly, Loiseau, Giroux, ✻, *gardes*, à Valenciennes.

PLACE DE BOUCHAIN. M. Normand, *garde.*

PLACE DE CONDÉ. M. Levin, *garde-principal.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Saint-Quentin, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Richard, ✻, Pasquier, Dhédin, *gardes.*

PLACE DE MAUBEUGE. MM. Demoulin (O. ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Peret, *capitaine;* MM. Rhumeau, ✻, Houard, Peltrizot, *gardes.*

PLACE DE LANDRECIES. M. Albrecht, *garde.*

PLACE D'AVESNES. M. Gaigne, ✻, *garde-principal.*

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Fleury, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Blanchard, ✻, *capitaine de 1re classe;* de Prez-Crassier, Arvengas, ✻, Jugelet, *capitaines de 2e classe;* MM. Girardot, ✻, *garde principal;* Berlemondt, Volbondt, Schlouppe, Carton, *gardes.*

PLACE DE BERGUES. M. Renoncourt, ✻, *garde*

PLACE DE GRAVELINES. M. Peter, ✻, capitaine, *ingénieur en chef:* MM. Chassang, *garde-principal;* Bachmann, *garde de 2e classe.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✻, capitaine en retraite, *commissaire de la République;* Lambert, capitaine, *rapporteur;* Kopff, capitaine au 73e de ligne, *substitut du rapporteur;* Ferry, id., *id;* Neuveux, officier d'administration, *greffier.*

2e *Conseil.* — MM. Malin, (O ✻), chef de bataillon en retraite, *commissaire de la République;* Rocourt, ✻, capitaine au 43e de ligne, *rapporteur;* Laurençot, lieutenant id., *substitut;* Renaud, officier d'administration, *greffier.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. Largillier (O. ✻), *intendant militaire de la 3e division*, à Lille; Milson (O. ✻), *sous-intendant de 1re classe*, à Lille; Busquet de Caumont, ✻, *sous-intendant de 1re classe*, à Lille; Saunier, ✻, *sous-intendant de 2e classe*, à Valenciennes; Lanoaille de Lachèse (O. ✻), *idem*, à Dunkerque; Boissonnet, ✻, *sous-intendant de 3e classe*, à Cambrai; Balay, ✻, *adjoint de 1re classe*, à Douai; Cardin, ✻, *idem de 2e classe*, à Lille; Serand, *idem de 1re classe*, à Lille; Bichet, *officier d'administration de 2e classe*, à Lille; Doffe, *officier d'administration de 2e classe, chef des bureaux de l'intendance de la 3e division militaire*, à Lille; *Adjudants d'administration en 1er*, MM. Normain, Rey, Guillaume, Gley, à Lille; Conty, à Douai; Royer, à Cambrai; Thirion, à Valenciennes; *Adjudants d'administration en 2e*, MM. Molinet, Dibon, à Lille; Fillieux, à Dunkerque; François, Seitz, à Lille.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Gueury (O. ✻), *médecin principal de 1re classe;* Baudoin (O. ✻), *id. de 2e classe;* Cuignet, ✻, *médecin major de 1re classe;* Landrin, *médecin aide-major de 1re classe;* Fetsh, ✻, *pharmacien de 2e classe;* Clarisse, *aumônier de 2e classe;* Malaret, ✻, *officier d'administration comptable de 1re classe;* Beauxis, Dromard, Courserand, *adjudants d'administration en* 1er; Rodrigue, Gresseler, Burcklen, Fredouille, Blary, Brossard, Bauduin, Baillon, Vincent, *idem en* 2e.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Vallin, ✻, *médecin major de 1re classe;* Schaquffèle, *pharmacien-major de 2e classe;* Clarisse, *aumônier de 4e classe;* Pierga, ✻, *officier d'administration comptable de 1re classe;* Geerbaert, *idem de 2e classe;* Lécart, *adjudant d'administration comptable en* 1er; de Bigault de Casanorre, *adjudant d'administration en second.*

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Molard (O. ✻), *médecin principal;* D'Hennezel, *médecin aide-major;* Coupart, ✻, *pharmacien-major de 1re classe;* Desmidt, *aumônier de 4e classe;* Bossin, *officier d'administration comptable de 2e classe;* Guignot, *adjudant d'administration en* 1er.

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Fonsard, *médecin aide-major*; Wahl, *pharmacien-major de 2e classe;* Campagnie, *aumônier de 4e classe;* Jeanpierre, *officier d'administration comptable de 1re classe;* Nicolas, *adjudant d'administration en premier.*

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Wauthier, ✻, *médecin principal*; Josien, *médecin aide-major de 1re classe;* Adam, *pharmacien-major de 1re classe;* Mortreux, *aumônier de 4e classe;* Frécus, *officier d'administration en 1er*; Bompy, *adjudant d'administration.*

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, ✻, *officier d'administration de 1re classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille; Jacquel, *adjudant d'administration en 1er*; Faive, *idem en 2e*.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Bourcier, ✻, *officier d'administon comptable de 1re classe, commandant la 3e section d'ouvriers militaires d'administ. à Lille*; Deitte, ✻, *officier d'administ. comptable de 1re cl.*, à Lille; Charpentier, *idem de 1re classe*, à Cambrai; Lechevalier, *idem de 2e classe*, à Valenciennes; Riboulet, *idem, de 2e classe*, à Maubeuge; Peyrafort, *idem*, à Dunkerque; Bucan, ✻, *idem*, à Douai; Bouffard, *adjudants d'administration en 1er*, à Lille; Baudry, *idem en 2e*; Million à Dunkerque; Patez, à Valenciennes; Lebon, à Cambrai, *adjudants d'administration en 2e*.

Service du chauffage. MM. Nicolle, *entrepreneur de la 3e division*, à Aire; Laloy, *préposé*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Pierron, *agent du service pour la 3e division*, à Lille; Patouillot, *préposé*, à Lille; Delécluse, *idem*, à Dunkerque; Monard, *idem*, à Cambrai; Clareton, *idem*, à Valenciennes; Flament, *idem*, à Douai; Delecluse, *idem*, à Maubeuge.

Service des tranports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

M. Lagache, (O. ✻,) chef de bataillon, *commandant du recrutement.*

M. Simon, ✻, *capitaine de recrutement.*

GENDARMERIE NATIONALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24[e] legion, dont le chef-lieu a été transféré à Lille, le 1[er] janvier 1870.

M. Blondel, (O. ✻), colonel, commandant la légion, à Lille.
M. Vasseur, *brigadier, secrétaire du colonel.*

Les officiers de gendarmerie employés dans le département sont :

M. Duplèix (O. ✻), *chef d'escadron commandant*, à Lille; MM. Duphil, ✻, *capitaine*, à Lille; Lebée, ✻, *capitaine-trésorier*, à Lille; Faure, ✻, *capitaine*, à Douai; Drouel, *capitaine*, à Dunkerque; Walroff, *lieutenant*, à Hazebrouck; Pol, *capitaine*, à Cambrai; Michell, *lieutenant*, à Avesnes; Bollenot, ✻, *capitaine*, à Valenciennes; Paul, ✻, *lieutenant*, *commandant la 2[e] section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix; Delaunay, *maréchal-des-logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille; Pécheux, *adjudant-sous-officier*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 55 brigades, dont 38 à cheval et 17 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

	COMMANDANTS.
Une à cheval à Dunkerque.. MM.	Folton, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id......	Leclercq, *brigadier.*
Une à cheval à Bergues....	Chamberlin, *idem.*
Une à cheval à Gravelines..	Bellembert, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Watten.....	Millet, *brigadier.*
Une à pied à Hondschoote..	Jacquemin, *idem.*
Une à pied à Wormhoudt...	Mercier, *brigadier.*
Une à cheval à Hazebrouck.	Bertein, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Cassel......	Piérotin, *brigadier*
Une id. à Bailleul....	Humbert, *idem.*
Une à pied à Merville......	Lalie, *maréchal-des-logis*
Une id. à Steenvoode..	Guelfacci, *brigadier*
Trois à cheval à Lille......	Pécheux, *adjudant-sous-officier.*
	Guillemin, *brigadier.*
	Parisot, *id.*
Une à pied à Lille........	Poiriez, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Lannoy.....	Moreaux, *brigadier*
Une id. à Seclin......	Séguin, *idem.*
Une id. à Roubaix....	Boquillon, *maréchal-des-logis*
Une id. à Pont-à-Marcq.	Turpin, *brigadier*
Une id. à Armentières..	Fauvet, *brigadier.*
Une id. à La Bassée...	Bour, *idem.*
Une à pied à Haubourdin...	Frederich, *idem.*
Une id. à Cysoing.....	Hénin, *idem.*

Une à cheval à Tourcoing . .	MM. Ancelin, ✻, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Quesnoy-s-D...	Terrien, *idem.*
Deux à cheval à Cambrai....	Seillier, *maréchal-des-logis.*
	Dupont, *brigadier.*
Une à pied à Carnières	Crouet, *idem.*
Une à cheval au Câteau.....	Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.......	Boitte, *brigadier.*
Une id. à Solesmes....	Boucly, *maréchal-des-logis,*
Une id. à Masnières...	Ditte, *brigadier.*
Une id. à Avesnes.....	Taxil, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id.	Baussart, *brigadier.*
Une id. à Berlaimont...	Blondeau, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Maubeuge...	Blanquart, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Trélon.......	Fraillon, *brigadier.*
Une à cheval à Landrecies ..	Pauwels, *idem*, *médaillé.*
Une id. au Quesnoy...	N....., *idem.*
Une id. à Bavai.......	Hus, *idem.*
Une à pied à Solre-le-Chât..	Galopin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Hautmont....	Wuilbert, *brigadier.*
Une id. à Fourmies....	Faches, *idem.*
Deux à cheval à Douai.....	Klenken, *maréchal-des-logis.*
	Darsonville, *brigadier.*
Une à pied à Douai.... .	Tellier, *idem.*
Une à cheval à Orchies....	Guyot, *idem.*
Une à pied à Marchiennes..	Lehmann, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.	Dureigne, *idem.*
Une id. à Valenciennes.	Godard, ✻, *mar.-d-logis, méd.*
Une à pied à Valenciennes..	Fiévé, *brigadier.*
Une id. à Denain.......	Demory, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain....	N...., *brigadier.*
Une à cheval à Condé.... .	Kreichgauer, *brigadier.*
Une id. à St.-Amand..	Deflandre, ✻, *maréc.-des-logis.*
Une à pied à Anzin........	Topin, *brigadier.*

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontiere belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Stéphan, (O. ✻), commissaire de la marine, *chef du service de la marine au port de Dunkerque*; Fournier, ✻, commissaire adjoint de la marine, *chargé de l'inscription maritime*, à Dunkerque; Honoré, ✻, sous-commissaire de la marine, *chargé des détails administratifs du port de Dunkerque;* Bertheloot, ✻, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port, commissaire de la marine;* Terquem, ✻, *professeur d'hydrographie*; Wood, commis aux écritures de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis aux écritures de 2e classe; Cattoën, idem, idem; Ribreu, ✻, idem de 3e classe; Plancassagne, idem, de 4e classe; Hemery, idem, idem; Lenglet, id., id.; — Trabaud, *trésorier des invalides de la marine*; Guibert, *syndic des gens de mer de 1re cl.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, *commis aux écritures de 1re classe, administrateur du sous-quartier de Gravelines*; Delahaye, *syndic des gens de mer*;

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✻), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Chomel, ✻, à Dunkerque; Delalleau, à Hazebrouck; Fabre, à Cambrai; Saugnier, à Avesnes; de Chataux, ✻, à Douai; de Lacoste, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe. — Elle est chargée de la conservation des plans cadastraux et des matrices cadastrales de toutes les communes du département, dont les minutes sont déposées dans ses bureaux — Sur la demande qui en est faite au Directeur par les intéressés, elle délivre des copies ou extraits certifiés de ces plans et matrices aux propriétaires,

officiers ministériels et chefs de service ou d'administration qui en ont besoin. — Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Gimel, ✻, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Premier commis de la direction, M. Moullin, à Lille.

Inspecteurs, MM. Floucart et O'Hanly, à Lille.

Contrôleurs et Contrôleurs principaux : (1)

M. Henricolas, à Lille, 1re et 3e perception de Lille.

M. Bozard, à Lille, 2e perception de Lille et perception de Fives-Lille.

M. Cornée, à Lille, 4e perception de Lille, comprenant Wazemmes, Esquermes et les Moulins.

M. Lessens, à Lille, perception de Saint-André, cantons de Quesnoy-sur-Deûle et d'Haubourdin.

M. Platel, à Lille, cantons de La Bassée, de Seclin et de Pont-à-Marcq.

M. Arnaud, à Lille, cantons de Cysoing et de Lannoy, perception de Marcq et de Croix.

M. Baucheton, à Roubaix, ville de Roubaix.

M. Schneider, à Tourcoing, ville de Tourcoing, perception d'Halluin et commune de Wattrelos.

M. Mathieu, à Armentières, cantons d'Armentières et de Bailleul, perception d'Estaires.

M. Vermersch, à Hazebrouck, cantons d'Hazebrouck, de Cassel et de Steenwoorde, perception de Merville.

M. Duchastelet, à Dunkerque, la ville et les cantons de Dunkerque, le canton de Gravelines.

M. Lafaye, à Dunkerque, cantons de Bergues, de Bourbourg, d'Hondschoote et de Wormhoudt.

M. Boucher, ✻, à Douai, ville de Douai, perception d'Arleux, les trois cantons de Douai, moins la perception de Lewarde

M. Mansion, à Douai, perceptions de Bugnicourt et de Lewarde, cantons de Marchiennes et d'Orchies.

M. Gaultier de la Hulinière, à Valenciennes, ville de Valenciennes, perceptions d'Anzin, de Rouvignies et d'Onnaing.

M. André, à Valenciennes, cantons de Saint-Amand et de Condé.

M. Bertrand, à Valenciennes, canton de Bouchain, perceptions de Marly, de Famars, de Vendegies et d'Haussy.

M. Charles, à Cambrai, canton de Marcoing, ville et canton Ouest de Cambrai.

(1) Nous indiquons à la suite du nom des contrôleurs la circonscription du contrôle.

M. Petyt, à Cambrai, canton Est de Cambrai, cantons de Carnières et de Clary.

M. Catteau, au Cateau, perception de Solesmes, cantons du Cateau et de Landrecies.

M. Viatte, à Avesnes, cantons d'Avesnes et de Trélon.

M. Varnier, à Maubeuge, cantons de Solre-le-Château et de Maubeuge. perception de La Longueville.

M. Deletombe, au Quesnoy, cantons du Quesnoy et de Berlaimont, perceptions de Bavai et de Saint-Waast.

Surnuméraires, à la Direction, MM. Catteau, Wahl, Santallier.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef*, à Lille.

Géomètres de 1re *classe*. MM. Durand, Leblanc aîné, Desroches, Taquet, Raviard, Mathieu, Ingelrans, Couteaux.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Behagle.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charles.
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Looten.	1	DUNKERQUE	Rouvière, Pierre.
			4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

Nombre	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	HONDSCHOOTE Killem Moëres (les)	Dabbadie, Jean.	4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Filhol de Camar.
4	LOOBERGHE Capellebroucq Dringham S.-Pierrebroucq	Cornez.	7	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckoucke Uxem Rosendael. Zuydcoote	Dubus, Célestin.
4	PETITE-SYNTHE Armbouts-Cappel.-Cappel. ou seulemnet Cappel. Mardyck Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.	5	WATTEN Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	Vanamandel.
5	PITGAM Bissezeele Crochte Eringhem Steene	Bécart.	5	WORMHOUDT Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Dissard.
4	QUAEDYPRE Socx West-Cappel Wylder	Coppens.			

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Nombre	Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre	Noms.	NOMS des titulaires.
6	ARNÈKE Buysscheure Noordpeene Ochtezeele Rubrouck Zermezeele	A. Wyts.	7	EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	Delerue.
2	BAILLEUL Saint Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.	2	ESTAIRES La Gorgue	Deleclère.
7	CASSEL Bavinchove Hardifort Ste.-Marie Cappel Oxelaëre Wemaers-Cappel Zuytpeene	Rolland, Louis.	5	EECKE Boeschêpe Godewaersvelde St.-Sylvestre-Capp. Terdeghem	Enaux.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	HAZEBROUCK Borre Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	Viellescazes, Jean.	3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	Behaghel, Émile.
			4	MORBECQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes	Bécart.
5	MÉTEREN Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Midi, Em.	2	NIEPPE Steenwerck	Eug. Bevenot.
			4	STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Damiens, Jean-B.
		ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
4	ANNAPPES Ascq Flers Forest	Tacquet, Henri.	5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Barault dit Roullon
8	ANNŒULLIN Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Panckoucke, Léon.	5	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Durand, Eugène
3	ARMENTIÈRES Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	Cerf, Jules.	3	CROIX Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacques.
6	BAISIEUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Dupont.	7	CYSOING Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Melantois Wannehain	Foutry, (O. *)

COMMUNES composant chaque réunion. — Noms	NOMS des titulaires.
Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Prestat.
Fournes Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en Weppes Wicres	Audic.
Halluin Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	Graeff.
Haubourdin Hallennes-lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefevre, Bernard.
Houplines Capinghem Frelinghien Prémesque	Lhermitte.
Lannoy Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Guary, André.
Lille 1.er division	De St.-Marceau.
Lille 2e division	Beaumé.
Lille 3e division	Pourpe.
Lille 4e division	Badin.

COMMUNES composant chaque réunion: — Nombre.	Noms	NOMS des titulaires.
	Lille ext.-muros :	
7	Lille (Fgs de Fives et de St-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Dibos, Armand, ✻
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Follet, Félix.
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Chardot, L.-F.
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
4	Quesnoy sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Cuvelier, Pierre.
1	Roubaix	Galloni d'Istria.
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	J.-B. Bonnet.
5	Santes Beaucamps Emmerin. Ligny Wavrin	Bommart, Émile-E

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
3	SECLIN, Gondecourt, Houplin	Delannoy.
7	TEMPLEUVE, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Renon, Célest.
1	TOURCOING	Devemy, Théod.
5	WATTIGNIES, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Dubois, Ad.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
9	ABANCOURT, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt, Sancourt	Planchenault
6	AVESNES-LEZ-AUB., Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies	Bonnay, Clovis.
5	BEAUVOIS, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire	Toussaint.
1	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.
5	ESTOURMEL, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix	Demeyer
5	CATEAU (LE), Montay, Saint Benin, Saint-Souplet, Pommereuil	Génédor, Pierre.
5	CATILLON, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors	Liegey, Charles.
6	CAUROIR, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies	Dorigny.
5	CLARY, Bertry, Busigny, Marest, Montigny	Barbare.
7	GOUZEAUCOURT, Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Honnecourt, Villers-Guislain, Villers-Plouich	Fleurynck, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
5	HAUSSY Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Delpature, Hector.
7	IWUY Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Mallet de Chauny.
6	LIGNY Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.
7	MASNIÈRES Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Th. fils.
6	MOEUVRES Anneux Boursies Cantaing Doignies Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjam n.
8	NEUVILLE-St.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Vasseur, Th.
6	SOLESMES. Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond, ✻
7	INCHY Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Baude.
6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Rennuit, Victor

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

COMMUNES composant chaque réunion — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion — Noms.	NOMS des titulaires.
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	L. Dujardin.
7	BAVAI Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Alavoine, Hector.
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Dewalle.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	J. Vanhoucke.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Carré.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Remise.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Cumont, Charles.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Theys.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Royaux, Aug.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Mantoulet.
3	ETRŒUNGT Floyon Larouillies	Druart.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
4	FOURMIES	Robert, Jean.
	Anor	
	Féron	
	Wignehies	
7	GOMMEGNIES	Stocquelet.
	Bry	
	Eth	
	Frasnoy	
	Preux-au-Sart	
	Wargnies-le-Grand	
	Wargnies-le Petit	
4	LA LONGUEVILLE	Hanotte.
	Feignies	
	Neuf-Mesnil	
	Taisnières-sur-Hon	
7	LANDRECIES	Thomas.
	Bousies	
	Croix	
	Fontaine-au-Bois	
	Forest	
	Preux-au-Bois	
	Robersart	
7	LE QUESNOY	Struch.
	Baudegnies	
	Ghissignies	
	Jolimetz	
	Louvignies-Quesnoy	
	Potelle	
	Villereau	
4	MAROILLES	Passage, Charles-H.
	Favril	
	Prisches	
	Taisnières-en-Thierache	
6	MAUBEUGE	Vesco.
	Assevent	
	Boussois	
	Ferrière-la-Grande	
	Hautmont	
	Louvroil	
6	PONT-SUR-SAMBRE	Lebleu.
	Bachant	
	Boussières	
	Ecuelin	
	Hargnies	
	Vieux-Mesnil	
5	SAINS	Devise.
	Felleries	
	Ramousies	
	Semeries	
	Rainsars	
7	SAINT-WAAST	Decool.
	Amfroipret	
	Bellignies	
	Bermeries	
	Bettrechies	
	Flamengrie (la)	
	Gussignies	
10	SOLRE-LE-CHATEAU	Veil.
	Beaurieux	
	Choisies	
	Clerfayts	
	Dimechaux	
	Dimont	
	Eccles	
	Lez-Fontaines	
	Sars-Poteries	
	Solrinnes	
3	TRÉLON	Dehorter, Louis.
	Glageon	
	Ohain	
6	VILLERS POL	Trentesaux.
	Jenlain	
	Maresches	
	Orsinval	
	Ruesnes	
	Sepmeries	
7	VILLERS-SIRE-NIC.	Varlet.
	Bersillies	
	Bettignies	
	Elesmes	
	Gognies-Chausséo	
	Mairieux	
	Vieux-Rengt	

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	ARLEUX Gœulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	D. François.
8	BUGNICOURT Erchin Villers-au-Tertre Monchecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Deroubaix, Ed.
7	CUINCY Auby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes Lambres	Cantel.
	DOUAI	Giraud.
5	LANDAS Aix Beuvry Nomain Saméon	Renau, François.
7	LEWARDE Aniche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	Roussel, Henri.
5	MARCHIENNES-VILLE Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Tronsens.
4	ORCHIES Auchy Coutiches Faumont	Guilbert, Jules.
5	PECQUENCOURT Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Bourgois, René
6	RACHES Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Libert.
6	SIN Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Ch. Colin
5	SOMAIN Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Rennuit, Charles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	Anzin	Filz.
	Aubry	
	Bellaing	
	Beuvrages	
	Bruay	
	Saint-Saulve	
	Wallers	
7	Bouchain	Minne, Amaury.
	Emerchicourt	
	Hordain	
	Marquette	
	Mastaing	
	Wasnes-au-Bac	
	Wavrechain-sous-Faulx	
5	Condé	Famery, Nicolas.
	Hergnies	
	Saint-Aybret	
	Thivencelles	
	Vieux-Condé	
7	Denain	Abbatucci, Jean.
	Abscon	
	Escaudain	
	Haveluy	
	Hélesmes	
	Rœulx	
	Wavrechain-sous-Denain	
7	Douchy	Lambert, Henri.
	Avesnes-le-Sec	
	Haspres	
	Lieu-Saint-Amand	
	Lourches	
	Neuville	
	Noyelles	
7	Famars	Dumelz, Louis.
	Artres	
	Aulnoy	
	Maing	
	Monchaux	
	Querenaing	
	Verchain-Maugré	
5	Fresnes	Panckoucke, Victor
	Crespin	
	Escaupont	
	Odomez	
	Vicq	
6	Lecelles	Behague.
	Maulde	
	Nivelles	
	Rumegies	
	Rosult	
	Thun	
5	Marly	Carton.
	Curgies	
	Préseau	
	Saultain	
	Sebourg	
5	Onnaing	Perrot de Thaunberg
	Etrœux	
	Quaroube	
	Quiévrechain	
	Rombies	
7	Raismes	Lemaire, Steph.
	Bruille St-Amand	
	Château-l'Abbaye	
	Flines-lez-Mortagne	
	Hasnon	
	Mortagne	
	Petite forêt de Raismes	
7	Rouvignies	Chalenton, Gabriel.
	Haulchin	
	Hérin	
	Oisy	
	Prouvy	
	Thiant	
	Trith-Saint-Léger	
5	Saint-Amand	Bris, Eugène.
	Bousignies.	
	Brillon	
	Millonfosse.	
	Sars-et-Rosières.	
1	Valenciennes	Sarrazin, Louis.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. MM. Barbieux; Jean-Jean; Milcamps; Demasur; Bourgois; Vasse; Marchant; Baude.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement plus de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur. M. Dorlan, ✻, à Lille. — *Premier commis de la direction*. M. Bilcoq, de 1re classe. — *Inspecteur*, M. Nuisement, à Lille. — *Vérificateurs*. MM. Spire, à Cambrai; Desmarets, à Lille; Le Camus, à Lille; Cahen, à Douai; Dézon, à Dunkerque; Béhaghel, à Hazebrouck; Farrère, à Valenciennes; Taillet, à Avesnes. — *Contrôleurs* : MM. Debrie et Bonnière fils, à Lille. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Boyeldieu. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Boisset, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, à Lille, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 164, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, un à Tourcoing, un à Valenciennes.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 73 débitants de tabacs chargés de la vente du papier timbré.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Simont, Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Perret; domaines et actes judiciaires, M. Moizan; hypothèques, M. Mirambeau; Gravelines, M. Le Gay; Hondschoote, M. Ackein, Wormhoud, M. Ducrot.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Montbrun; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Théry; hypothèques, M. Lambert; Merville, M. Koch; Steenvoorde, M. Gandar.

Arrondissement de Lille.—Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Bethouart; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Boisse; successions et timbre, M. Deschamps; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Bonnière; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Flosse; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle; Roubaix, M. Raison; Seclin, M. Meline; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Boisleux.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Pontois; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Brasseur; hypothèques, M. Cauchat; Carnières, M. N...; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. Capuron; Marcoing, M. Langlois; Solesmes, M. Churlet.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Messin; hypothèques, M. Flamand; Bavai, M. de Clément du Mez; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Aubert; Le Quesnoy, M. Goulliart; Maubeuge, M. Mahieu; Solre-le-Château, M. Martin; Trélon, M. Lenglet.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Deloffre; Douai, enregistrement et timbre, M. Théry; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Barrière; Marchiennes, M. Mesmin; Orchies, M. Loriol.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fauville; Condé, M. Dubois; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Rovel; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Bernard; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Caboche; hypothèques, M. Catusse.

SERVICE DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES DE LILLE.

M. Cabanes, ✻, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — MM. Duhem, 1er *commis*; Leroy, 2e *commis*; Lecoutre de Beauvais, 3e *commis*; Caille et Vautier, *commis attachés*; N..., *surnuméraire*.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Faucheur, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Sapin, *receveur principal*; Cousso Billiet, *vérificateurs de 1re classe*; *commis principaux de 1re classe*, M. Laude; *commis principal de 2e classe*, M. de Lamustière.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. M. Tournier, *receveur.* — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Tancrez, *commis.* — Houplines, M. Recht, *receveur.* — Houplines, gare, M. Magnin, *receveur.* — Bizet, M. Buissart, *receveur.* — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Martinache, *commis.* — Deûlémont, MM. Henrion, *receveur*, Nortier, *commis.* — Pont-de-Warnêton, M. Raverdy, *receveur.* — Comines, MM. Lelong, *receveur*; Briez, *commis.* — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; N..., *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Panier, *capitaine*, à Armentières; Choffat, *lieutenant*, à Nieppe; Eissendeck *idem*. à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funquereaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Keilling, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. De Gency, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Lemoine, *dem*. à Sailly.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Astier, ✻, *inspecteur principal*; Dumolin, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Daustel, *receveur principal*; Gontier et Willems ✻, *contrôleurs*. — *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Stuet et Deman — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Minon, Dugard, Doyelley, Chellonneix, Lecomte, Basset et Platelle. — *Commis principaux de 2e classe*, MM. Carez Demasur et Gourdin. — *Commis de 1re classe*, M. Tribalet. — *Garde-magasin*, M. Gosselin.

Bureaux particuliers de la principialité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur*; Charreyron, *vérificateur de* 3e *classe*; Collart, *commis de 2e classe*. — Riscontout. MM. Loth, *receveur*; Dernoncourt, *commis de 2e classe*. — La Marlière. M. Abram, *receveur*. — Le Touquet. M. Grimoult, *receveur*. — Tourcoing. M. Hugon, *sous-inspecteur*; Vanderpol, *receveur*; Le François, de Bonnay de Breuille et Leblanc, *vérificateurs*; Sérouge et Lefebvre, *commis principaux*. — Roubaix, MM. Vandaele, *receveur*; Paulinier et Dru, *vérificateurs*; Framezelle et De Baecque, *commis*. — Wattrelos. MM. Blondel, *receveur*; Capelier, *commis*. — Leers, MM. Desmazières, *receveur*; Paillard, *commis*. — Toufflers. MM. Chuquet, *receveur*; Mahy, *commis*. — Baisieux (station). MM. Proromant, *sous-inspecteur sédentaire*; Morin de La Pillière, *receveur*; Bellon, *vérificateur de 1re classe*; Huguenet, *idem*, *de 2e classe*; Guilbert, *commis de 1re classe*. — Baisieux (route). MM. Grandin, *receveur*; N......, *commis*. — *Entrepôt réel de Douai*. MM. Dorigny, *contrôleur-receveur*; Hibon, *vérificateur*, Quéva, *garde-magasin*. — Loos (fabrique de soude). MM. André; *commis principal*; Colas, *commis de 1re classe*; Ricquier et Rivet, *commis de 2e classe*. — La Madeleine (fabrique de soude). MM. Verny et Roux-Fouillet, *commis principaux*; Rousselle et Baudelet, *commis*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing; N......., *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Ogé, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Coquelet, *capitaine*, à Chéreng; Bilouet, *lieutenant*, à Lannoy; Pierre, *lieutenant*, à Baisieux (route) et Pion, *lieutenant à Baisieux*, (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Baude, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul; Vasseur, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Serpette, *inspecteur*.

Service des bureaux.—PRINCIPALITÉ DE MOUCHIN MM. Dalverny, *receveur principal;* Guilbert, *vérificateur;* Delemotte, *commis principal de 2e classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Salomé, *receveur*. — Aniches (fabrique de soude), M. N..., *commis principal*; M. Nortier, *commis de 1re classe*; MM. Henne et Steffenone, *commis de 2e classe*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE PONT-A-MARCQ.—M. Delemotte, *capitaine*; à Pont-à-Marcq; Dequeker, *lieutenant* à Peronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE GENECH. — MM. Legris, *capitaine*, à Genech; Poignet, *lieutenant*, à Cysoing; Sevestre, *lieutenant*, à Mouchin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Caffier, *capitaine*, à Orchies; Courtois, *lieutenant*, à Cappelle; Vernez, *lieutenant* à Rouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

DIRECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE

M. Thibault, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Guillet, *premier commis*; Kellermann, *second idem*; Thévenet, 3e *commis;* Alvernhe, Rincheval, *commis attachés*.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Descaq (✻ O. ✠), *inspecteur principal*; Billot, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — M. Giovanelli, (✠), *receveur principal*.

M. Bouly de Lesdain, *sous-inspecteur*.

M. Perret, *idem*.

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Leclercq et Evrard. — *Vérificateurs*, MM. Blanc, Maillard, Courtois, Hyart, Mignard, Tortel (Henri), Carion, Tortel (Edouard), Cardock, Salemon, Herbart. — *Commis principaux*, MM. Doué, Rincheval, Bourdon, Angois, Belgueul, de Launoy, Lemerle, Collet (Émile), Wanderwallen, Piérens. — *Commis*, MM. Debaecque, Collet (Ernest), Vincent, Degouve-Denuncques. — *Gardes-magasins*, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Malingre, *receveur;* Vanheeger, *vérificateur;* Ghyvelde, (route) MM. Danctoville, *receveur;* Ghyvelde, (station) MM. Sauguet, *receveur;* Barbara, *commis*. — Labrouskstraete, M. Watbled, *receveur*. — Oost-Cappel, MM. Choquet, *receveur;* Evrard, *commis*. — Hondschoote, MM. Muotz, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Désoriez, *capitaine*, à Dunkerque; Duval, Pocholle et Guéricy, *lieutenants* à Dunkerque; Mignonnet, *idem*, à Fort-Philippe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine*, à Hondschoote; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde; Bordret, *idem*, à l'Etoile; Bimon, *idem*, à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Réveillon, *capitaine*, à Bergues, Degiganon, *lieutenant*, à Warhem; Dardenne, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Warhem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Deseille, *receveur principal*, Strack, *commis principal*, et Bossaert, *commis*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht, *receveur.* — Steenvoorde, MM. Milani, *receveur;* Rainfroy, *commis* — Godewaersvelde, MM. Olivier, *receveur*, N..., *commis.* — Boeschèpe, M. Derycke, *receveur.* — Schaexhen, M. Muchery, *receveur.* — Bailleul, M. Gorsas, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine,* à Steenvoorde; Leys, *lieutenant,* à Houtkerque: Fichaux, *idem,* à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde, Godewaersvelde et Eecke.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Cuirot, *capitaine,* à Méteren; Tesmoingt, *lieutenant,* à Berthen; Hibon, *idem,* à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde et Eecke.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Sauvage, *capitaine*, à Hazebrouck; Lenoir, *lieutenant,* à Strazeele; Lory, *idem,* à La Cornette.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

DIRECTION DES DOUANES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✻, *directeur.*

Bureaux de la direction. — MM. Bavoux, *premier commis de direction*; Deman, *deuxième idem*, Plancke, *troisième idem.* MM. Fontaine, Ravaux, Auffray et Jaugeon, *commis attachés.*

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Ricordy.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal*, à Condé; Dany, *sous-inspecteur*, idem; Doste, Lebrun, *vérificateurs de 1re classe*; Pirolle, *idem de 2e classe*; Girard, *commis principal de 1re classe*; Mélot, *commis principal de 2e classe;* Ruffin, *id.*

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Dremaux, *vérificateur de 2e classe*; N......, *commis.* — Hergnies, M. Ekelsbeke, *receveur.*

—Vieux-Condé, M. Gripon, *receveur*. — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur;* Meurisse, *commis.*

Rumegies, MM. Desmidt, *receveur*. — Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Hourdain, *commis.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Durègne.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Cauchois, *receveur principal;* Margaine, *sous-inspecteur*; Ponchau, *contrôleur ;* Nortier, Chenot, Lefebvre, N......, *vérificateurs de 1re classe*; Adnesse, *id. de 2e classe;* Marrier de Chanteloup, Jaugeon, Honoré, *commis principaux de 1re classe*; Demarbaix, Poulaine, *commis principaux de 2e classe.*

Blanc-Misseron, MM. Hencart, *receveur;* Quès, Mariage, *vérificateurs de 2e classe*; Ravel, *commis.* — Marchipont, M. Despas, *receveur.* — Sebourg, M. Derolin, *receveur.* — Crespin, M. Huart, *receveur.* — St.-Vaast, M. Drapier, *receveur.* — Bry, *receveur*, M. Valin. — Eth, *receveur*, M. Margerin.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Sacaze, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal*, à Feignies; de l'Eglise, *sous-inspecteur ;* L'Hôte, Sbarbaro, Guiomar, *vérificateurs de 1re classe;* de la Morte-Feline, de Varènes, *commis principaux de 2e classe*; Herbecq, *commis de 1re classe*, Blancho, *commis de 2e classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Serval, *receveur.* — Hergies, M. Arné, *receveur.* — Hon, M. Hamel, *receveur.* — Malplaquet, M. N..., *receveur.* — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rousset de Pomaret, *receveur principal;* Martin, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; de St-Martin-Beyrie, Deligny, Pichoir, *vérificateurs de 1re classe*; Bouteleux, Schillinger et Goubaut, *vérificateurs de 2e classe;* Dumont, *commis principal de 1re classe;* Darrieux-Juson, d'Angelis, Maniez, *commis principaux de 2e classe;* Gérard, Choffez et Courrège, *commis de 1re classe.*

Bettignies, MM. Rolier, *receveur*; Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. Deschamps, *receveur*. — Hautmont (soudes), M. Mineur, *commis principal de 1re cl.*; Pierquet et Vagogne, *commis de 2e classe*.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Giovanelli, *inspecteur*; Laracine, *receveur principal;* Lécuyer, *vérificateur de 1re classe;* Laplace, *commis de 1re classe*.

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur* — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*. — Beaurieux, MM. Rognion, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Trélon, M. Perriot, *receveur*. — Ohain, MM. Fosset, *receveur*; Lefebvre, *commis*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles, Mathieu, *lieutenant*, à Saméon; Dineur, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Nivelles, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Petit, *capitaine*, à Hasnon; Sant, *lieutenant*, à Tilloy; Guilbart, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Vallette, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Grivillers, *lieutenant*, à Bruille; Beuzard, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'HONNAING. MM. Courtois, *capitaine*, à Onnaing, Jourdan, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Pécheux, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Lomenil, *capitaine*, à Valenciennes; Gaillard, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Ridon, *lieutenant*, à St-Saulve; Masson, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Jacquart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Glin, *lieutenant*, à St.-Vaast; Brimont, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Whast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La Longueville; Sindely, *lieutenant*, à Bavai; N. . . ., *lieutenant*, à Feignies (station); Raviart, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Bourdon, *lieutenant*, à Berlaimont; Tillier, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge; Robert, *lieutenant*, à Elesmes; Aubert, *lieutenant*, à Cerfontaine; Desbordes, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Louvel, *capitaine*, à Solre-le-Château; Lecouvey, *lieutenant*, à Hestrud; Brosse, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon; Bertholet, ✻, *lieutenant*, à Trélon; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Beaumont.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Moucheront, *lieutenant*, à Dompierre; Beaudet, *lieutenant*, Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Étrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. Chocqueel, *Directeur*, rue des Fossés, 30, à Lille.

1er commis de la direction : M. Merchez, rue Nationale, 3.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Inspecteurs : MM. Biard, Maton, Troupeau, Didelot, Labbe, Degrave, Verlynde *(service des sucres)*, à Lille.

Receveur principal : M. Du Gard, rue Basse, 45.

Entreposeur des tabacs et des poudres à feu : M. Boudville, rue Solférino.

Contrôleurs : MM. Couppey, à Lille, façade de l'Esplanade; Devillers, idem, rue de Béthune, 14; Haeghens, place de la Nouvelle-Aventure, 36; Como, *(service des sucres)*, rue du Chaufour; Boullet *(entrepôt des sucres)*, à Lille; Castéra, à Armentières; Vernette, à Roubaix; De Geslin, à Tourcoing; Deny *(service des sucres)*, à Fournes; Galland, idem, à Pont-à-Marcq; Le Days, idem., à Seclin; Ferrey *(service de la garantie)*, à Lille, rue Masséna.

Receveurs particuliers sédentaires : MM. Dethoor, à Lille, rue des Urbanistes; Soulier, idem. rue d'Antin; Germain, idem, rue Fontenoy (section des Moulins); Croin *(service de la navigation)*, rue Colbert; Willermoz, à Armentières; Testut, à Roubaix; Talleux, à La Bassée; Fiévé, à Seclin, Dethoor, à Tourcoing.

Receveurs buralistes : Martin, à Lille, rue du Metz; Plancke, idem, rue des Sarrazins; Salmon, idem, boulevard de la Liberté.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-directeur : M. Letocart, à Avesnes.
Receveur principal : M. Morisot, à Avesnes.
Contrôleurs : M. Caillouet, à Maubeuge; M. Couturier, à Bavai (*service des sucres*).

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-directeur : M. de Marsilly, à Cambrai.
Inspecteur : M. de Percy, à Cambrai (*service des sucres*).
Receveur principal : M. Sutils, à Cambrai.
Contrôleurs : MM. Lefebvre, à Cambrai; Duvivier, idem, (*service des sucres*); Taviaux, à Solesmes; Ducatez, à Masnières.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-directeur : M. Ramecourt, à Douai.
Receveur principal : M. Meunier, idem.
Contrôleurs : MM. Dusan, à Douai; Rigollet, à Douai; Libessart, à Cantin; Clech, à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-directeur : M. Deberckem, à Dunkerque.
Receveur principal : M. Durand, idem.
Contrôleurs : MM. Degrave, à Dunkerque; Richard, idem; Bisserié, idem (*service de la garantie*); Verneuil, à Bergues.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-directeur : M. Flamant, à Hazebrouck.
Receveur principal : M. Charbonnier, à Hazebrouck.
Contrôleurs : MM. Maury, à Hazebrouck; Morin, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-directeur : M. Boursy, à Valenciennes.
Inspecteur : M. de Lestang (*service des sucres*).
Receveur principal : M. Louet à Valenciennes.
Contrôleurs : MM. Dehau, à Valenciennes; Hellein, idem; Jousset, à Anzin; Sausverd, à Condé; Goujard, à Denain; Ducourthial, à Saint-Amand; Louis, à Valenciennes (*service des sucres*); de Villereau, idem, idem; Beaujeu, à Famars, idem, Fallague, à Onnaing; idem; Ferrière, à Denain, idem; Chardenal, à Saint-Amand, idem; Couplet, à Bouchain, idem.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

Un décret du 9 novembre 1865, a ajouté aux attibutions de la Direction générale des Tabacs la fabrication dés poudres de chasse, de mine et de commerce, ainsi que le raffinage des salpêtres pour former une administration unique sous la dénomination de *Direction générale* des manufactures de l'Etat.

DIRECTION DES TABACS DE LILLE.

La Direction dont Lille est le chef lieu comprend la manufacture des Tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins de tabacs en feuilles et la culture du département du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1872, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures nationales 900 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 900 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 kilogrammes de tabac.

Directeur des tabacs, M. Gerbet, à la manufacture.

MANUFACTURE.

Ingénieur, M. Weil. — *Sous-ingénieur*, M. Duquesnay. — *Contrôleur*, M. Décocq. — *Garde-magasin*, M. Lesueur.

Bureaux. — MM. Kling, *premier commis;* Labitte, *second commis;* Eudes, Lemasson, Cöly et Craltelet, *commis aux écritures*.

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.

Contrôleur de magasin, M. Massé, idem.

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Rousselot, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Robin.

MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — *Entreposeur*, M. Mérel; *contrôleur de magasin*, M. Boursin; *contrôleur de culture*, M. Decourchelle.

Magasin N° 2. — *Entreposeur*, M. Robillard; *contrôleur de magasin*, M. Mallard; *contrôleur de culture*, M. Lefebvre.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Gardarein, à Merville ; *contrôleur de magasin*, M. Lefebvre, à Merville ; *contrôleur de culture*, M. Planiol, à Merville.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE DE LILLE.

Directeur, M. Violette, Henri, (O. ✱). — *Ingénieur*, N.... — *Garde-magasin*, M. Baratte. — *Commis*, M. N...... — *Maître raffineur*, M. Liber. — *Maître raffineur-adjoint*, N...

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares ; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares ; la forêt de Fourmies, de 900 hectares ; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Beaussire, ✱, à Amiens.

MM. Chouffe, *garde-général sédentaire*, *secrétaire de la conservation* ; Roisin, *brigadier sédentaire* ; Cotte, *garde-sédentaire*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Cayet, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire, attaché à l'inspection*; d'Arbois de Jubainville, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; Pollet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondiss. d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Pintiau, *commis temporaire, attaché à l'inspection*; Bécourt, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Badre, ✻, *garde général*, à Landrecies; Cromback, *garde général*, à Avesnes; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Inspecteur du département du Nord, M. Devémy, ✻, rue de Béthune, 51. — *Directeur des transmissions, à Lille*, M. Boutmy, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. — *Commis principaux*, MM. Berty et Jeanjean. — *Employé chef du service au bureau de la gare*, M. Hocquet.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Il existe à Lille deux bureaux:

1° Rue de l'Hôpital-Militaire, 41, (bureau central);

2° Rue de Tournai, 21, (succursale).

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkerque*, M. Fournier, *chef de station; Gravelines*, Mlle Barré, *employée auxiliaire chargée du service; Roubaix*, M. Crépin, *chef de station; Tourcoing*, M. Canuel, *idem; Hazebrouck*, M. Brodin, *employé chargé du service; Douai*, M. Berthelot, *chef de station; Cambrai*, M. Legon, *idem; Valenciennes*, M. Degond, *idem; Maubeuge*, M. Aubertin, *idem; Avesnes*, M. Gruson, *employé chargé du service; Fourmies*, M. Capron, *idem*.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Aniche, Anor, Anzin, Armentières, Ascq, Bailleul, Bavai, Bourbourg, Carnières, Cassel, Condé, Denain, Don, Estaires, Etrœungt, Fives, Fresnes, Halluin, Lannoy, Le Cateau, Linselles, Loos, Haubourdin, Marchiennes, Marcoing, Masnières, Merville, Noyelles-sur-Escaut, Saint-Amand-les-Eaux, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Stéene, Steenvoorde, Trélon, Wignehies, Quesnoy-sur-Deûle, Marcq-en-Barœul, La Bassée, Marquette.

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.), Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Bergues, Bouchain, Busigny, Caudry, Don, Somain, Hautmont, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches, Feignies.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à

la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

COMPTE DES MOTS. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms de rue, de commune, de département et l'indication du numéro des habitations, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms géographiques, les noms de familles formés de plusieurs mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut la faire expédier avec ou sans chargement. Les mots *poste* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu, et le télégramme est jeté à la boîte avec affranchissement simple; dans le deuxième cas, il est perçu une taxe fixe de 20 centimes. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique, à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées; et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation est accompagnée de priviléges exclusifs. L'expéditeur d'une dépêche recommandée reçoit

une dépêche de retour indiquant l'heure de la remise au destinataire ou les motifs qui ont empêché la remise; il peut affranchir les frais de transport de la dépêche au-delà du bureau d'arrivée.

Dans la correspondance intérieure et internationale l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'État auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement à leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont envoyées comme lettres chargées Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors : 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande ; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que

le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

COPIES PAYÉES. — Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur. Dans le service international et dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. La demande doit en être faite à l'Administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de dix jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Le chef d'un bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département, 50 c.

Pour le reste de la France, 1 fr.

Pour l'Algérie ou la Tunisie, 6 fr.

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 centimes pour port à domicile.

ETRANGER.

Grand duché de Bade; Bavière; Belgique; Luxembourg (grand duché de); Prusse occidentale; Suisse; Wurtemberg et Hohenzollern	3 fr. »
Espagne; Italie; Pays-Bas; Prusse orientale	4 »
Etats-Romains; Portugal	5 »
Autriche; Hanovre; Mecklembourg - Shwérin (grand duché de); Saxe (royaume de)	6 fr. »
Danemark	6 50
Suède	8 »
Grèce; Turquie d'Europe	10 »
Norwège	8 50
Russie d'Europe	10 50
Russie (région du Caucase)	13 50
Russie d'Asie (1re région)	18 50
Id. (2e région)	26 50
Amérique	Taxes diverses.

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 10 mots, est de 34 fr. 50 cent.

POSTE AUX LETTRES.

Direction du service départemental. M. Cairel, *directeur des postes et relais du département*, à Lille.

Contrôleurs, MM. Coutard, Minot.

MM. Herbage, *commis de direction*; Zerlaut, *commis*, *idem*; Potron, *commis;* Chapiron, *surnuméraire.*

Brigadiers-facteurs. MM. Dutoit et Willems.

Il y a dans le département du Nord cent un bureaux de postes aux lettres: dix bureaux composés, soixante-treize bureaux simples et dix-huit distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

Bureaux composés. Lille. MM. Tiquet, *receveur principal;* Marnéjouls, Lescaux, *commis principaux;—receveurs des bureaux supplémentaires:* Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme Asbroucq, quartier de Wazemmes; M. Husson, section de Fives. — M. Lannelet, place St.-Martin. — Avesnes, M. Lorentz, *receveur.* — Cambrai, MM. Rousseau, *idem;* Dhoudain, *commis principal.* — Douai, MM. Labrune, *receveur;* Gresy, *commis principal.* — Dunkerque, MM. Robinet, *receveur*; Fourie, *commis principal.* — Maubeuge, M. Schneller, *receveur.* — Roubaix, M. Beauvalot, *receveur.* — Tourcoing, M. Noël, *receveur.* — Valenciennes, M. Louf, *idem*; M. Boys, *commis principal.*

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy; Anzin, Mlle Aubertin; Arleux, Mlle. Mahistre; Armentières, M. Houdé; Bailleul, M. Debaisnes; La Bassée, M. Salembier; Bavai, Mme Dumay; Bergues, Mme François; Berlaimont, Mlle Poullard; Beugies, M. Lelong; Bouchain, M. Odot; Bourbourg, Mlle Schneller; Busigny, Mme Belin; Carnières, Mme Boubay; Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, Mme Neser; Catillon, Mme Wuillot, Caudry, Mme Legrand; Clary, Mlle Dubuisson; Comines, Mme Hanguillart; Condé, Mlle Bossel: Crespin, Mlle Delaporte; Cousolre, Mlle Lemoisne; Cysoing, Mlle Fourment; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Dame Delaye; Estaires, Mlle Cornillot; Etrœungt, Mlle Godbille; Fourmies, Mlle Sévenc; Fournes, Mme Reboux; Fresnes, Mlle François; Gouzeaucourt, Mme Devaux; Gravelines, Mlle Tancrez; Halluin, Mme Wallard; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, Mlle Cartier; Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle Chassaing; Iwuy, Mlle Taillefer; Jeumont, M. Disneur, ☆, Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Mme Marissal; Loos, Mlle Havet; Lourches, Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Baillet; Marcq-en-Barœul, Mlle Carette; Maroilles, Mlle Bar-

thélemy; Masnières, Mme veuve Mollien; Merville, Mme Barthès; Mortagne, M. Ellenberger; Onnaing; Mlle Hampelen; Orchies, Mlle Bauvin; Pont à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Guillaume; Le Quesnoy, M. Cat, Raches, Mme Favreux; Raismes, Mme Legrand; Sains, Mlle Lebrun; St.-Amand, Mlle Suin; Seclin, Mme Poillot; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, M. Mro; Steenvoorde, Mme veuve Duvet; Templeuve, Mme Potier; Trélon, Mme Balasse; Trith-St. Léger, Mlle Dubrülle; Walincourt, M. Duretz; Watten, Mme Ryembault; Wignehies, Mlle Bertholet; Wormhoudt, Mme Cabotse.

BUREAUX DE DISTRIBUTION. Annœullin, Mme Curien; Ascq, Mlle Cowez; Englefontaine, Mlle Blary; Flines, Mlle Despret; Hasnon, Mlle Molinier; Anor, Mlle Despret; Linselles, MlleCaplet; Renescure, M. Cohet; Steenwerck, Mlle Quaintenne; Jenlain, M. Balasse; Wambrechies, Mlle Coulogne; Vieux-Berquin, M. Laude; Marcoing, Mme Cadet, dit Desgraviers; Baisieux, Mlle Bertin; Quiévy, Mlle Maréchal; Roncq, Mlle Butor; Villers-sire-Nicole, Mlle Sant.

PRÉPOSÉS DANS LES GARES DES CHEMINS DE FER. MM. Jesson, à Lille; Lermitte, à Cambrai; Cendro, àDouai; Thiroux, à Hazebrouck; Moreau, à Somain; Lejeune; à Valenciennes Laruelle; à Busigny.

FRANCHISES POSTALES.

Le président de l'Assemblée Nationale, le Président de la République, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire du Gouvernement, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques et des postes.

TARIFS DE LA TAXE DES LETTRES ORDINAIRES

(*Loi du 24 août 1871, exécutoire à partir du 1er septembre suivant.*)

TAXE DES LETTRES DE BUREAU DE POSTE A BUREAU DE POSTE y compris les bureaux situés en Corse et en Algérie. (Art. 1er de la loi du 24 août 1871).

Indication du poids.	Lettres. affranchies.	Lettres. non-affranchies.
	fr. c.	f. c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 grammes inclusivement......	0 25	0 40
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement..........	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement	0 70	1 00
Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement	1 20	1 75

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, 50 centimes en cas d'affranchissement, et 75 centimes en cas de non-affranchissement.

TAXE DES LETTRES NÉES ET DISTRIBUABLES DANS LA CIRCONSCRIPTION POSTALE DU MÊME BUREAU (Paris excepté) (Art. 2 de la loi du 24 août 1871.)

Indication du poids.	Lettres. affranchies.	Lettres. non-affranchies.
	fr. c.	fr. c
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 grammes inclusivement......	0 15	0 25
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement	0 25	0 40
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement...... ..	0 40	0 60
Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement......	0 65	1 00

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, 25 centimes en cas d'affranchissement, et 40 centimes en cas de non-affranchissement.

En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie; mais il est fait déduction de la valeur des timbres-poste employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871.)

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les timbres-postes et les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées

dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Ces divers droits ou taxes sont représentés par timbres-poste apposés sur les lettres.

ARIFS *de la taxe des journaux, imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, prix courants, avis imprimés divers et cartes de visite, circulant à l'intérieur* (Lois du 25 juin 1856 et du 24 août 1871).

TARIF N° 1.

Journaux et ouvrages périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale expédiés sous bandes et paraissant au moins une fois par trimestre.

(Art. 1er et 3 de la loi du 25 juin 1856).

INDICATION DU POIDS.	PRIX par chaque exemplaire circulant — Hors du département ou des départements limitrophes (1).		PRIX par chaque exemplaire circulant — Dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes (1).	
	fr.	c.	fr.	c.
à 40 grammes et au-dessous	0	04	0	02
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 50 inclus.	0	05	0	03
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclus.	0	06	0	03
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclus.	0	07	0	04
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclus.	0	08	0	04
au-dessus de 80 gr. jusqu'à 90 inclus.	0	09	0	05
au-dessus de 90 gr. jusqu'à 100 incl. (2)	0	10	0	05

TARIF N° 2.

Journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques uniquement consacrés aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie, expédiés sous bandes et paraissant au moins une fois par trimestre.

(Art. 2 et 3 de la loi du 25 juin 1856).

INDICATION DU POIDS.	PRIX par chaque exemplaire circulant — Hors du département ou des départements limitrophes (1).		PRIX par chaque exemplaire circulant — Dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes (1).	
	fr.	c.	fr.	c.
à 20 grammes et au-dessous	0	02	0	01
au-dessus de 20 gr. jusqu'à 30 inclus .	0	03	0	02
au-dessus de 30 gr. jusqu'à 40 inclus .	0	04	0	02
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 50 inclus .	0	05	0	03
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclus .	0	06	0	03
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclus .	0	07	0	04
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclus .	0	08	0	04
au-dessus de 80 gr. jusqu'à 90 inclus .	0	09	0	05
au-dessus de 90 gr. jusqu'à 100 incl. (2)	0	10	0	05

(1) Par exception (2e paragraphe de l'article 3 de la loi du 25 juin 1856), les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction de prix pour les départements limitrophes.

(2) Et ainsi de suite, en ajoutant un centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant, jusqu'à concurrence du poids de 3 kilogrammes, poids maximum, et en prenant moitié de ces prix pour les journaux circulant dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes, sous cette réserve, toutefois, que les fractions de centime doivent être considérées comme des centimes entiers.

TARIF N° 3.

Echantillons de marchandises, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce ou d'affaires, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir.

(Art. 7 de la loi du 24 août 1871).

INDICATION DU POIDS.	PRIX par paquet.
	fr. c.
jusqu'à 50 grammes	0 30
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 inclusivement.	0 40
au-dessus de 100 gr. jusqu'à 150 inclusivement.	0 50
au-dessus de 150 gr. jusqu'à 200 inclusivement.	0 60
au-dessus de 200 gr. jusqu'à 250 inclusivement.	0 70
au-dessus de 250 gr. jusqu'à 300 inclusiv. (1). .	0 80
au-dessus de 300 gr. jusqu'à 350 inclusivement.	0 90
au-dessus de 350 gr. jusqu'à 400 inclusiv. (2). .	1 00

TARIF N° 4.

Circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés, et, en général, tous les imprimés, autres que les journaux et ouvrages périodiques, expédiés sous bandes.

(Art. 9 de la loi du 24 août 1871.

INDICATION DU POIDS.	PRIX par exemplaire ou par paquet.
	fr. c.
de 5 grammes et au-dessous.	0 02
au-dessus de 5 gr. jusqu'à 10 inclusivement .	0 03
au-dessus de 10 gr. jusqu'à 15 inclusivement.	0 04
au-dessus de 15 gr. jusqu'à 20 inclusivement .	0 05
au-dessus de 20 gr. jusqu'à 25 inclusivement .	0 06
au-dessus de 25 gr. jusqu'à 30 inclusivement .	0 07
au-dessus de 30 gr. jusqu'à 35 inclusivement.	0 08
au-dessus de 35 gr. jusqu'à 40 inclusivement.	0 09
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 45 inclusivement .	0 10
au-dessus de 45 gr. jusqu'à 50 inclusivement .	0 11
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclusivement.	0 12
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclusivement.	0 13
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclusiv. (3). .	0 14

(1) Limite du poids des échantillons.
(2) Et ainsi de suite, en augmentant de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.
(3) Et ainsi de suite, en augmentant de 1 centime par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

TARIF N° 5.

Avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers expédiés sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes d'un côté.
(Un port est perçu par chaque avis, prospectus, circulaire, etc, lors même que plusieurs avis, prospectus, circulaires, etc. seraient imprimés sur la même feuille).
Cartes de visite et portraits cartes de visite-photographiés sous enveloppe non fermée.
(La même enveloppe peut contenir deux cartes sans augmentation de port). (Art. 7 de la loi du 25 juin 1856).

INDICATION DU POIDS.	OBJETS CIRCULANT hors de l'arrondissement du bureau.	OBJETS CIRCULANT dans l'arrondissement du bureau.	INDICATION DU POIDS.	OBJETS CIRCULANT hors de l'arrondissement du bureau.	OBJETS CIRCULANT dans l'arrondissement du bureau.
	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
à 10 grammes et au-dessous	0 10	0 05	au-dessus de 40 gr. jusqu'à 50 inclus .	0 50	0 25
au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 inclus.	0 20	0 10	au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclus .	0 60	0 30
au-dessus de 20 gr. jusqu'à 30 inclus.	0 30	0 15	au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclus .	0 70	0 35
au-dessus de 30 gr. jusqu'à 40 inclus.	0 40	0 20	au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclus (4)	0 80	0 40

(4) Et ainsi de suite, en augmentant de 10 ou de 5 centimes suivant le cas, par 10 grammes ou fractions de 10 grammes.

Timbres-poste. — De leur valeur. — De leur emploi.

Les timbres-poste sont de treize valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 15 centimes, 20 centimes, 25 centimes, 30 centimes, 40 centimes, 50 centimes, 80 centimes et 5 francs. Ces divers timbres-postes sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les boitiers des postes.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 10 grammes et moins de 20 grammes est affranchie avec un timbre de 25 centimes, elle est considérée comme non affranchie ; elle doit 60 centimes ; en déduisant 25 centimes que représente le timbre, il reste à payer 35 centimes.

Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés

Les lettres affranchies, ordinaires ou chargées, à destination de l'intérieur, doivent toujours être affranchies en timbres-poste soit d'avance, soit au guichet.

Les lettres à destination de l'étranger, journaux, imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons et papiers d'affaires s'affranchissent en timbres-poste ou en numéraire, à la volonté des expéditeurs, et suivant les convenances du service, si cette volonté n'est pas formulée

1° Lettres chargées.

Il est permis d'insérer des billets de banque et autres valeurs-papiers dans les lettres, à la condition de présenter ces lettres à la formalité du chargement. Les lettres à faire charger doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'Administration en donne reçu aux déposants et ne les livre que sur reçu aux destinataires. Elles sont placées sous enveloppes et scellées de cachets en cire fine de même couleur et portant une empreinte spéciale à l'expéditeur, en nombre suffisant pour retenir tous les plis de l'enveloppe et préserver le contenu de toute spoliation. En cas de perte d'une lettre chargée, l'Administration est passible d'une indemnité de 50 francs.

Les lettres chargées acquittent, indépendamment de la taxe selon leur poids et leur destination, un droit fixe de 50 centimes.

2° Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs ; elle est portée en toutes lettres à la partie supérieure de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, outre le port de la lettre ou le droit fixe de chargement, d'un droit de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés. Ces divers droits ou taxes sont représentés par des timbres-poste apposés sur les lettrrs.

3° Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. Elles paient 1 p. °/₀ de la valeur estimée. (Loi du 2 juillet 1862.) L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Indépendamment du droit de 1 p. °/₀, les envoyeurs sont tenus d'acquitter un droit de timbre de 25 centimes pour chaque valeur cotée. (Loi du 23 août 1871.)

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des receveurs des postes, dans des boîtes ou étuis solides ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, sauf le cas de force majeure, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Demande d'avis de réception de chargements formée par l'expéditeur.

L'expéditeur d'une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées ou d'un chargement de valeurs cotées à destination de l'intérieur ou de l'Algérie, peut demander, au moment du dépôt, moyennant le paiement d'un droit d'affranchissement de 20 centimes, qu'il lui soit donné avis de la réception par le destinataire. La même faculté existe pour l'expéditeur d'une lettre chargée à destination du grand-duché de Bade, de la Bavière, des États ou villes directement desservis par les offices des postes de la Prusse et de la Tour-et-Taxis, des États d'Allemagne auxquels les offices de Bade, de Prusse et de la Tour-et-Taxis servent d'intermédiaires, du grand-duché de Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Belgique et du royaume d'Italie, ainsi que pour l'expéditeur d'une lettre chargée contenant des valeurs déclarées à destination des mêmes pays, moins les Pays-Bas et l'Italie.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 2 p. °/₀ (loi du 24 août 1871), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peu-

vent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'intérieur et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus : 1° à destination des armées françaises à l'étranger, des colonies ou des pays étrangers où la France entretient des bureaux de poste, exclusivement au profit des militaires et marins ; 2° à destination de Cayenne et de la Nouvelle-Calédonie, au profit des transportés, mais pour des sommes de 200 francs et au-dessous seulement. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie de la Suisse et du grand-duché de Luxembourg, jusqu'à concurrence de 200 francs, dans certains bureaux de France et d'Algérie et moyennant un droit de 20 centimes par 10 francs, ou fraction de 10 francs. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et étrangers autorisés à émettre et à payer des mandats internationaux existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats français supportent, outre le droit de 2 p. %, un droit de timbre de 25 centimes (lois des 23 et 24 août 1871.) Les mandats internationaux ne sont pas soumis à la formalité du timbre. Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes en faisant attester la sincérité de l'acquit, par l'apposition d'un timbre de mairie, de justice-de-paix ou de toute autre autorité civile ou judiciaire. L'empreinte d'une griffe professionnelle relatant le nom du destinataire, sert également à valider l'acquit préalablement apposé. Enfin, à défaut de timbre ou de griffe professionnelle, les destinataires peuvent faire toucher leurs mandats par une tierce personne, à la condition que cette personne représente au receveur des Postes une pièce authentique, telle que passe-port, permis de chasse, carte d électeur ou autre acte public quelconque, attestant l'identité des destinataires et portant leur signature. (Décision ministérielle du 2 juillet 1867.)

Le montant des mandats d'articles d'argent non réclamés par les ayants-droit, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, est définitivement acquis à l'État. (Loi du 31 janvier janvier 1833.)

Il en est de même, après le même délai : 1° des espèces monnayées, métaux précieux, bijoux, billets de banque et autres valeurs au porteur, trouvés après ouverture, dans les lettres et paquets ordinaires ou chargés tombés en rebut ; 2° des valeurs et objets précieux recueillis dans les boîtes ou aux guichets des bureaux de poste dont les proprié-

taires n'ont pu être trouvés ou ne se sont pas fait connaître. (Loi du 5 mai 1855.)

Les receveurs des Postes reçoivent pour le compte de la caisse des dépôts et consignations des souscriptions aux deux caisses d'assurance créées en exécution de la loi du 11 juillet 1868 : l'une en cas de décès et l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels.

Lettres pour les colonies et l'étranger.

La taxe et les conditions d'envoi *des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger* sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste ; ils se trouvent aussi dans l'*Annuaire des Postes* et dans un tarif dont la vente au public est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-poste, soit en numéraire. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non-affranchies, et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Lettres et mandats d'articles d'argent de et pour les armées en campagne.

(Loi du 30 mai 1871.)

En temps de guerre, les lettres à destination des militaires faisant partie des corps d'armée de terre et de mer en campagne leur parviennent en franchise.

Les lettres envoyées des corps d'armée jouissent du même avantage.

Cette franchise est maintenue, même après la fin de la campagne, pour les lettres à destination des militaires ou marins blessés ou malades pendant tout le temps qu'ils demeurent dans les hôpitaux ou ambulances.

Les lettres envoyées de ces hôpitaux ou ambulances jouissent du même avantage.

Les mandats envoyés par l'intermédiaire de la poste aux militaires et marins dans les cas prévus ci-dessus sont exemptés des frais de timbre et de poste jusqu'à la somme de 50 francs.

Il n'est pas reçu de lettres chargées contenant des valeurs déclarées ni de valeurs cotées à destination des armées à l'extérieur.

Chiffres-taxes.

Les *chiffres-taxes* sont de petites étiquettes imprimées qui sont apposées par les soins des agents des postes sur les lettres *non-affranchies*, nées et distribuables dans la circonscription postale d'un même bureau ; ils sont au nombre de trois et représentent les valeurs de 25 ,

40 et 60 centimes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie sus-désignée non revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'Administration.

Imprimés, Échantillons, Epreuves d'imprimerie corrigées, Papiers de commerce ou d'affaires.

Ces objets doivent toujours être affranchies d'avance; leur taxe est réglée à prix réduits, conformément aux tarifs ci-contre.

Le poids des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons 300 grammes.

La dimension des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte, ne doit pas excéder 45 centimètres, celle des autres échantillons, 25 centimètres.

Les imprimés sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet et maintenues, au besoin, par un lien facile à dénouer.

Les épreuves d'imprimerie corrigées, les papiers de commerce ou d'affaires et les échantillons sont expédiés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées ou insérés dans des sacs en toile ou en papier, ou dans des boîtes ou étuis fermés avec des ficelles faciles à dénouer.

Les échantillons doivent porter sur la suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Sont exclus du service les échantillons soumis aux droits de douane ou d'octroi et ceux qui sont susceptibles de salir les correspondances ou d'en compromettre la sûreté.

Les imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons et papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, ne doivent contenir aucune lettre ni porter aucune note pouvant tenir lieu de correspondance. Une marque de fabrique, des numéros d'ordre et des prix, le tout en caractères connus, sont autorisés sur les échantillons. (Voir, à la marge de gauche, le § PÉNALITÉS.)

Non-affranchissement ou insuffisance d'affranchissement.

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés dans le tableau et dans l'article ci-dessus, sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés, en sus de cet affranchissement, d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Dans ces circonstances, le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de payement. (Lois du 20 mai 1854, du 25 juin 1856 et du 24 août 1871.)

Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est-à-dire lorsque deux avis sont imprimés sur la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquitter une double taxe d'affranchissement, ainsi que tous les autres avis, circulaires, etc.; sous peine d'être taxés au triple de l'insuffisance de leur affranchissement.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Henry, *vérificateur;* Boone, *premier vérificateur adjoint;* Delavenne, *deuxième vérificateur adjoint ;* N..., *troisième idem ;* à Lille; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Sire-Delahaye, *idem*, à Hazebronck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wantier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondant dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan (O. ✻), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; De Saulcy (C. ✻), membre de l'Institut; Paillard (C. ✻), ancien préfet du Pas-de-Calais; l'abbé Cochet, (I. ✿), correspondant de l'Institut, à Dieppe.

Bureau: MM. De Coussemaker, ✻, ✻, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✻, ✻, *vice-président*; Chon ✻, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général;* Ch. Vincent (✿ A), chef de division à la préfecture, *secrét.-archiv.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire, Cosati, ✻, juge d'instruction; Colas, professeur à l'école de peinture; David, ancien magistrat; le comte de Caulaincourt, propr.; Deligne, Jules, professeur; l'abbé Dehaisnes (✿ A.), archiviste du département, de la Phalecque, propriétaire; de Norguet,

propriétaire; Gosselet, (✿ A.), prof. à la faculté des sciences; Marteau, architecte du département; Grimon, ✻, inspecteur de l'instruction primaire; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Van der Straeten (✿ A. ✠), conseiller général; Van Hende, (✿ A.). chef d'institution; Rigaut, propriétaire.

Membres titulaires non résidants.

MM. Brun-Lavainne, secrétaire en chef de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; l'abbé Carnel, curé à Sequedin; l'abbé Dervaux, curé à Comines; Th, Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✻, maire de Tourcoing, l'abbé Dancoisne, à Beaucamps.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM. Caverne, président, à Avesnes, Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes; Baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, à St Waast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, (✿ A.) président de la société d'émulation, à Cambrai, président; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire; De Baralle, architecte à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Delattre, receveur municipal, à Cambrai; Lefebvre, dit Faber, (✿ A.) professeur.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Tailliar, ✻, conseiller à la Cour d'appel de Douai, président; Brassart, Félix, avocat, secrétaire; Asselin, ✻, ancien maire de Douai: Deschodt, conseiller à la cour d'appel; Favier, propriétaire; Preux, ✻, avocat-général à la Cour de Douai; le baron de Bouteville, ancien coneiller-général à Hornaing; Leboucq de Ternas, propriétaire à Douai.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Cousin (✿ A.), avocat, président; Bergerot, ancien membre du conseil général à Esquelbecq., secrétaire; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Delaroiere, ancien maire de Bergues; Demeunynk, ✻, docteur en médecine, à Bourbourg; Develle, architecte, a Dunkerque; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg; Mordacq, inspect. de l'instr. prim, à Dunkerque; Outters, architecte à Bergues.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Debaecker, ✻, ancien juge-de-paix, propr. à Noordpeene, secrétaire; Arnould Detournai, à Estaires; De Smyttère, ✻, maire à Cassel, Verheylewegen, secrétaire de la sous-préfecture.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✻, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président; Martin, Adolphe, secrétaire-général de la société des sciences, secrétaire; Cellier, membre de la commission des archives; Grimault, architecte à Valenciennes; Lelièvre, ✻, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Caffiaux, architecte de la ville, idem; Lejael, docteur en médecine, idem.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, (✪ I), profess. à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✻, ingénieur en chef à Lens (Pas-de-Calais); de Ste-Suzanne, ✻, ancien préfet de l'Aube; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, à Paris; Dausse, ✻, ancien secrétaire-général de la préfecture du Nord; Dancoisne, ✻, notaire, à Hénin-Liétard; de Fontaine de Resbecq, (✻, ✪ A), chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, à Paris; de Girardot, (le baron) O. ✻, ancien secrétaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure; de Godefroy Menilglaise, ✻, propr. à Paris; de La Frémoire, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées à Saint-Quentin; de Linas, ✻, propr., à Arras; de Smyttère (✪ I.), ancien médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille, à Auxerre, Gutlin, professeur à la faculté des lettres, à Caen; Robert (C. ✻), intend. général mil., à Paris; Le Glay, Edw., ✻, ancien sous-préfet, à Paris; l'abbé Loth, à Rouen; Lhote, inspect. princ. des douanes, à Cette; Vandrival, chanoine, à Arras.

Correspondants à l'étranger.

MM. de Roisin (le baron) propriétaire à Tournai (Belgique), ancien membre résidant; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid; Devillers, président du Cercle archéologique, à Mons; l'abbé Pruvost, à Arlon (Belgique).

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour d'appel; le procureur-général ; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur de la République; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✻, président honoraire du Tribunal de St.-Omer; Preux (O. ✻), premier président honoraire de la cour d'appel; Bagneris père, docteur en médecine; Danel, (O. ✻), président honoraire à la Cour d'appel; Lagarde, ✻, conseiller à la Cour d'appel; Tailliar, ✻, président honoraire à la Cour d'appel; Lequien, ✻, docteur en médecine; Dubois, ✻, sous-intendant militaire; Corne, député; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Nutly, juge-de-paix; Bagneris, fils, docteur en médecine; de Maingoval, propriétaire; Courtin, conseiller honoraire; Talon, avocat, Petit, ✻, président honoraire; Leroy, propriétaire.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Maugin, *président ;* Dupont, *premier vice-président*; Hardouin, *deuxième vice-président;* Montée, *secrétaire général;* Boulanger, *premier secrétaire-adjoint*, Parez, *deuxième secrétaire-adjoint ;* Paix, *trésorier* ; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel; Fiévet, conseiller à la Cour d'appel; Delplanque, médecin vétérinaire; Paix, négociant; comte de Guerne, ✻, président à la Cour d'appel; Dupont, avocat; baron Fréd. de Guerne, propriétaire; Asselin, ✻, propriétaire; Delannoy, docteur en médecine; Offret, professeur de physique au lycée; Tarlier, propriétaire; Preux, ✻, avocat général; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, substitut; Ricour, professeur au lycée; Maugin, docteur en médecine; Maurice père, ✻, député; Moy, professeur au lycée; Evrard, chimiste; Corne, fils, avocat; Brassart, idem; Frey, pharmacien; Montée, docteur ès lettres; Decaudavaine conseiller; Favier, propriétaire; Legrand, avocat; Carpentier, ✻, premier avocat général; Farez, ingénieur civil; de Ternas, propr.; Vuillemin, ✻, directeur des mines d'Aniche; Fiévet, agriculteur; Pilat, idem; Varlet, idem; Briant, (✪ ✻), colonel, directeur de l'arsenal; Cambier, fabr. de sucre; Hardouin,

conseiller; Fabre, avoué; Picot, fabricant de sucre; de Boisset, directeur des mines de l'Escarpelle; Mille, négociant; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussees; Tissandier, professeur à la Faculté des lettres; Giroud, raffineur; Taillar, propr.; de Marcère, conseiller, député; Boulanger, propr.; De Mot, raffineur de sucre; Dubrulle, architecte.

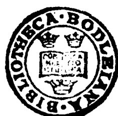
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Corenwinder, ✻, *président;* Kuhlmann (C. ✻), *vice-président*; Gosselet, (✪ A.), *secrétaire-général*; Van Hende, (✪ A.), *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; de Norguet, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le général commandant la 3e division militaire; le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Moulas, littérateur.



Membres de droit.

MM. Le Recteur de l'Académie; l'Inspecteur d'Académie, à Lille.

Membres résidants.

MM. Kulhmann (C ✻), chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✻, (✪ A.), propriétaire; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✻), docteur en médecine; Bachy, propriétaire; Chon, ✻, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, ✻, chimiste-agronome; Lavainne, ✻ ✠, professeur de musique; Parise, ✻, professeur à l'école de médecine; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire; Colas, peintre; Violette (O. ✻), directeur de la raffinerie des salpêtres; Garreau, ✻, prof. à l'école de médecine; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, ✻, manufacturier; Paeile, ✻, bibliothécaire de la ville; Viollette, Ch. (✪. A.), professeur à la Faculté; Mathias (✻, ✠), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; de Melun, ✻, ✠, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, ✻, docteur en médecine; Van Hende (✪. A.), chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, ✻, doyen de la Faculté des sciences; De Coussemaker (✻, ✻, ✠), juge; Dareste, professeur à la Faculté des sciences; Houzé de l'Aulnoit, avocat; De Norguet, propriétaire; Lethierry, entomologiste; Vandenbergh, architecte; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix; Kuhlmann fils, chimiste; Menche de Loisne, ✻, ingénieur

des ponts-et-chaussées ; Reynart (O. ✻), conservateur du musée ; Gosselet, (✿ A.), professeur à la Faculté ; Roussel-Defontaine, ✻, ✠, maire de Tourcoing ; Raillard, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Telliez, juge ; Hanriot, (✿ I.), professeur à la Faculté des sciences ; Boire, ingénieur civil ; Dutilleul, Jules, industriel ; Scrive, A., propriétaire ; Casati, ✠, juge d'instruction.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU : MM. Parise, ✻, docteur en médecine, *président ;* Morisson, *vice-président ;* Folet, *secrétaire-général ;* Hallez, *secrétaire des consultations gratuites ;* Demon, *bibliothécaire ;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (C. ✻), conseiller d'état ; Despinoy, pharmacien ; Simon, idem.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Demon, Hallez, Castelain, ✻, Castelain, fils, Cazeneuve (O. ✻), Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Dujardin, Folet, Houzé de l'Aulnoit, ✻, Huidier, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, fils Paquet, Parise ✻, Petit, Pilat, ✻, Pommeret ✻, Pucelle ✻, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq et Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff, Dupont, ✻, Couvreur.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

BUREAU : MM. Bagnéris, fils, docteur en médecine, *président ;* Maugin, idem, *secrétaire ;* Frey, idem, *trésorier-archiviste.* —

Membres : MM. Faucheux, docteur en médecine ; Watelle, père, idem ; Watelle, fils, idem ; Sockeel, idem ; Deleplanque, vétérinaire. — *Membres honoraires :* MM. Lequien, ✻, docteur en médecine ; Duhem, idem ; Bagnéris, père, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, considérés dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président ;* Renard, *vice-président* ; Durieux, *secrétaire* ; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste* ; Roth, Ch., *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr l'archevêque de Cambrai, MM. le préfet, le sous-préfet de Cambrai ; le recteur de l'Académie ; le maire de Cambrai ; Petit-Courtin, ✻, ancien maire ; J. Brabant, id. ; de Baralle, architecte.

Membres résidants.

MM. Abel Berger, directeur de l'école de dessin ; Blin, conservateur adjoint de la bibliothèque ; Ed. Boulanger, agriculteur ; Bruyelle, receveur des hospices ; Crépin, ✻, agriculteur ; Devred, organiste ; Dumont, chimiste ; Durieux, professeur de dessin ; Dutemple, avocat ; Germe, avocat ; Hardy, docteur-médecin ; Hattu, avocat ; Lefebvre, bibliothécaire ; Leleu, ✻, agriculteur, Lestoquoy, juge-de paix ; Renard, avocat, juge suppléant ; Richard, géomètre, Roth, Charles, banquier ; Tingry, directeur de l'école de musique ; comte Charles de Vendegies, propriétaire ; Wilbert, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, ✻, *président* ; Wattelle, Wattelle, *vice-présidents* ; Dutilleul, *secrétaire* ; Cellier, Houssier, *secrétaires-adjoints* ; Wavrin, *trésorier ;* Demont, *conservateur.* — MM. Houdouart, de la Phalecque, A. de la Grange ; Gallant, Meurant, *administrateurs.* — MM. le comte de Guerne, ✻, E. Desmarest, Lequien, ✻, J. Maurice, Carpeaux, *membres honoraires.*

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., ✻, *président;* Defontaine, *premier vice-président*; Bultot, *deuxième idem;* Martin, Ad., *secrétaire-général*; Cellier, *archiviste*; Lefebvre, *trésorier*; Lecat, *bibliothécaire*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, ✻. président honoraire au tribunal civil; Deffaux, ex-receveur municipal à Valenciennes; Pesier, chimiste; Boudousquié (O. ✻), ancien ingén. en chef des mines; Huart, médecin-vétérin.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✻, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Delancue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à Saint-Saulve: Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, président du comité des fabricants de sucre, Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collége, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Bultot, juge d'instruction à Valenciennes, Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; Lecat, négociant, à Valenciennes; Renard, ✻, conseiller général à Fresnes; Dumont, homme de lettres à Valenciennes; de Clercq, ✻, ingénieur en chef des mines, idem; Quillacq, ✻, industriel, à Anzin; Hunet, fabricant de sucre à Estreux; Dassonville, agriculteur à Préseau; Hamoir, ✻, agriculteur, à Saultain.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau. MM. L. Cousin, *président*; Bonvarlet, *vice-président;* Epinay, *secrétaire-général;* Mordacq, *secrétaire-adjoint;* Neudin, *archiviste*; Alart, négociant, *trésorier.*

M. d'Arras, maire de Dunkerque, *président honoraire.*

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, ancien banquier; Bernaert, négociant; Blanckaert, docteur en médecine; Bonvarlet fils, négociant; Boutet de Mazug (O. ✻), colonel, commandant la place; Carlier, Am. (O. ✻), négociant; Charlier, professeur; Cousin, ancien magistrat; de Clebsattel (O. ✻), conseiller-général; Delaeter, ✻, doyen-curé; Delelis, ✻, ancien maire; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Doé de Madreville, président du tribunal; Epinay, professeur de rhétorique; Everhaert, avocat; Hubar, journaliste; Hovelt, notaire; Mollet (O. ✻), ancien maire; Plocq, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Terquem, professeur d'hydrographie; Vandercolme, ✻, vice-président de la Société d'Agriculture; Vandercolme, E.; Zandyck, docteur en médecine.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✻, ✻, ✻), *président*; C. de Laroière, *vice-président;* A. Bonvarlet et Paeile, *secrétaires;* R. Flahault, *trésorier-archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Tordeux, *président;* Michaux, *vice-président*; Caverne, *secrétaire*; Hannoye, *trésorier*; Gossart, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire; Caverne, pharmacien; Michaux, ancien receveur municipal; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (E.); Fiévet, architecte; Hannoye, propriétaire; Tordeux, filateur; Pauquet, propriétaire; Gossart

aîné, négociant; le comte de Mérode, propriétaire; de Colnet, idem; Bourgeois, juge-de-paix; Dagalier, agent-voyer principal; Guillemin, architecte; Richebé, ☼, ancien sous-préfet; Messin, receveur de l'enregistrement; Mutiaux, Notaire; Fosset, professeur au collége.

Société des Architectes du département du Nord, à Lille.

Cette société, dont le siége est à Lille, rue d'Angleterre, N° 67, a été constituée par suite d'un arrêté préfectoral du 3 novembre 1868.

Son but est ainsi défini par ses statuts :

« La profession d'architecte, honorablement exercée, a toujours été
» entourée d'une juste considération ; différentes causes tendent aujour-
» d'hui à l'amoindrir. La mission que la société s'impose est de chercher,
» avec sollicitude et persévérance, à augmenter la dignité de la profes-
» sion et à donner des garanties à la confiance du public. »

Bureau pour l'exercice 1871-1872. — *Président honoraire*, MM. Cannissié; *président*, Meurant; *vice-président*, Cannissié; *secrétaire*, Sauvage; *trésorier*, Sproit; *archiviste*, Mourcou.

Architectes. — *Membres de la société:* MM. Cadart, à Lille; Cannissié, idem; Cockenpot, idem; Contamine, idem; Cordonnier, à Haubourdin; De Baralle père, à Cambrai; De Baralle fils, idem; Develle, à Dunkerque; Dubrulle, à Douai; Duthilleul, à Lille; Dutouquet, à Valenciennes; Flament, à Dunkerque; Gilquin, à Lille; Mahieu, idem; Maillard, à Tourcoing; Marteau, à Lille; Meurant, à Douai; Meurillon, à Lille; Mourcou, idem; Outters, à Bergues, Pennel, à Lille; Sauvage, idem; Sproit, idem; Vandenberg, idem.

Cercle horticole du Nord.

Cette société, fondée en 1868, a pour but l'encouragement de la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Bureau. — MM. Schlaechter, *président*; Devos, Grolez, *vice-présidents*; Van den Heede, *secrétaire-général;* Aldebert, *secrétaire-adjoint*; Delesalle, *trésorier*.

Conseil d'administration. MM. Quesnoy, Carpentier, Stroobant, Delobel-Seulin, Boutmans, Vérin, Bocquet, Leroy, Valin, Verdier, Mortelet, Aremburn.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 30,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Touvenot, *garçon de salle.*

Commission de surveillance. MM. Violette (O. ✱), adjoint, *président;* de Coussemaker, ✱ ✱ ✠, juge; Arthur Quecq d'Henripret; Van der Straeten, ✠ (✪ A.), Chon, ✱ (✪ I.), professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Gosselet (✪ A.), professeur de géologie; Paeile, ✠, *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à huit heures du soir; les dimanches et fêtes, de onze heures à une heure.

Elle contient environ 6,500 volumes imprimés et 31 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 30.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan, ✠.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle

est placée a été restauré ou plutôt réédifié par **M. l'architecte De Baralle.** --Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, de Veudegies.

Bibliothécaire, M. Lefebvre; *bibliothécaire-adjoint*, M. Blin.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté; douze à quinze lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons par ticuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal, elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 22,139 volumes et 660 manuscrits formant 981 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 3,990 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'his-

toire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 9,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* Gaspard, Duriau et Bouly de Lesdain.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, Cassine, Maréchal. — *Conservateur,* N...

BIBLIOTHEQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 4,359 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Bibliothécaire, M. Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,658 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette

petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de dix heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.
Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,427 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur. M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard (O. ✻).

Commission de surveillance. MM. Reynard (O. ✻), *président*; Benvignat, *vice-président;* Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Blanquart-Evrard, ✻, photographe, H. Fockedey; Houdoy; L. Sauvaige, G. Testelin

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition.

MM. Benvignat, architecte, *président*; Colas, professeur à l'Académie; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart (O. ✻), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Directeur du musée, M. Dareste de la Chavanne.

Commission de surveillance. MM. Violette, (O, ✻), adjoint, *président*; Gnirandet, ✻, doyen de la Faculté; le président de la Société des sciences; Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté des sciences; Chrestien; de Norguet.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. de Coussemaker, ✲, ✲, ✠, *président*, Van Hende, Benvignat, de Melun ✠, ✲; H. Bernard ; Chon, ✲, L. Sauvaige, Planquart. Rigaux.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. Ch. Bachy, *président;* Chrestien, docteur en médecine; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Violette (O. ✲), *président;* Ch. Viollette, professeur à la Faculté; Bernot, directeur de l'École des Arts industriels, le docteur Chrestien, Gosselet, professeur de géologie à la faculté des sciences.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance. MM. J. Houdoy, *président* ; de Vicq ; Ed. Reynart (O. ✲); Van der Straeten, (✪ A.), Sauvaige, N...

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* d'Arras, *vice-président* ; Gaspard fils, *secrétaire* ; Hubert, *secrétaire-adjoint* ;

E. de Forcade, *conservateur*; Bonvarlet, Bourdon, Caux, Coffin, Cuel (O. ✻), Dagneau, Deman, Derode fils, Desmit, Develle, Duriau, Pruvost, Ponchez, Schouteer, Terquem.

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président*; Ild. Plichon; B. Van Merris; Alloo; Croes; Durie; Bacquart; P. Behaghel

Conservateur, M. Ch. Alloo.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président*; de Warenghien, ✻, *vice-président*; L. Maurice, *secrétaire-général*; Dutilleul, *secrétaire-adjoint*.

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Corne, propriétaire, *président*; Boucher, juge, *secrétaire*; Parmentier, conseiller à la cour; Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller-honoraire; Taillar, ✻, président de chambre honoraire; le comte de Guerne, ✻, conseiller; Rossignol, idem; Carpentier, ✻, premier avocat général, Estabel, avocat, *bibliothécaire*; Lepreux, *bibliothécaire-adjoint*.

Section d'archéologie et des médailles. MM. de Warenghien, ✻, *président*; Preux, *secrétaire*; Delannoy, propriétaire; Dubrulle fils, architecte; Courtin, ✻, Th. Bilbaut, banquier; *conservateur*, M. Delplanque.

Section des beaux-arts. MM. Asselin, ✻, *président*; Dutilleul, *secrétaire*; de la Phalecque; Galland, notaire honoraire; Paix, propriétaire; Poncelet, avoué; *conservateur*, M. Lepollart.

Section d'histoire naturelle. MM. Foulon, *président*; L. Maurice, *secrétaire*; P. Billet, propriétaire; Desmarets, Emile, avocat; le

baron de Guerne ; Demont-Humez ; Vasse, professeur de physique ; Watelle, docteur; Farez, ingénieur civil.

M. Delplanque, *conservateur.*

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les greniers de Saint-Lazare. Depuis cette époque, ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dûs à la munificence du gouvernement et d'une fort jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquité, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et de coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches, de dix heures à quatre heures en été, et de dix à trois en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président ;* Berger, professeur de dessin ; Bruyelle, receveur des hospices ; le comte de Vendegies ; Dufrenoy, Ed. ; Flayelle-Motte ; V. Delattre.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme plus de 400 tableaux parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens ; une descente de croix, du même auteur ; des Velasquez, Perida, Coello, Van Dyck, Jordaens, Crayer, Porbus, Fouquières, etc., etc., et une tapisserie d'Arras ; 35 miniatures ou dessins, et des salles de sculpture.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission. Les membres de cette Commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. de Hamoir, ✵, *vice-président ;* Ewbank, *secrétaire ;* Charles Courtin, naturaliste ; Ed. Hamoir ; de St.-Ouen ; Dutouquet, Prignet ; Cellier ; Décles ; Courtin ; Collet ; Lejeal.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✵, *vice président ;* De Clercq, ✵, Ingénieur en chef des mines ; Delgrange, naturaliste ; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez, (✿ A).

ROUBAIX. — MUSÉE INDUSTRIEL.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° treize carnets ou sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° quarante-un carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860.)

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a deux théâtres desservis, l'un par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame, le second par une troupe sédentaire qui joue la comédie, le vaudeville et les opérettes.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privi-

légiés, un décret de 1863, faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président;* Danel, ✻, (✪ A.), *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Théry, Th. Herlin.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien, ✻; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Bar. Pour les garçons: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Darcq. Classe d'harmonie, M. V. Delannoy. Classe de solfége et d'ensemble pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne, ✻; 2e classe, M. Bultot, Mlles. Meyronnet et Sannier. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, M. Baumann, ✻; suppléant, M. L. Delannoy. Clarinette et basson, M. Baumann, ✻. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Vauchelet, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

Classes communales annexées. Classe élémentaire. (Demoiselles), Mlle. Marie Magnien; (garçons), M. Lecocq.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Benvignat, architecte; Herlin, négociant; Marteau, architecte, comte de Melun, ✻✠, propriétaire; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, Raillard, ✻, ingénieur en chef du département; Reynart, (O. ✻), administrateur des musées; Biebuyck, sculpteur; Sauvage, architecte.

Peinture, M. Colas, *directeur.*

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur*; Rondeau, *professeur en second.*

Plastique. M. Rondeau, *professeur.*

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur.*

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Vanriscotte, *professeur.*

Dessin linéaire, M. Dubuisson, *professeur.*

Roubaix.

ECOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend: le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, ✻, *président*, A. Dewarlez; H. Screpel, Ed. Ferrier, Sioen-Pin, C. Delattre.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Jouvin, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques*.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance*. MM. J. Lagache, ✻, *président*, Brun-Lavainne, P. Parent, Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége (hommes), M. Victor Delannoy; solfége (demoiselles), Mme. Seynaeve; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, M. Lebacqz; flûte, hautbois et basson, M. Knor; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Boulcourt.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative*. MM. le maire, *président*, J. Leblan, *vice-présid.*; V. Dervaux; conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine (✠ B.).

Dessin et peinture, M. Saint-Quentin, *professeur*.

Architecture, M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur-directeur*. *Professeurs-adj.*, MM. Nauwelaers, de Prins, N..., N....

Dunkerque.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Develle; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président;* Van Merris, Alloo, Croes, Durie, Bacquart, P. Behaghel.

Professeur. M. Swynghedauw.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE *Administrateurs;* MM. Parsy, Ch. ; de Liénard, Petit, Ch.; Tingry, *directeur.*

Professeurs, MM. Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Mascret, professeur de flûte, hautbois et basson; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, idem; Crême, professeur de solfége, cours supérieur; Briffaut, idem, cours élémentaire.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir d'escompte; Flayelle. négociant; le comte de Vendegies; — *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, ✻, de Baralle fils, architecte

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. *Commission de surveillance*, MM. Moniez, Ernest, *président;* Cornaille fils et de Baralle fils; *directeur*, M. Christiaens.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, *président*; M. Bailiand, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président.*

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte, *secrétaire*; Robaut Félix, propriétaire; Giroud, raffineur; Asselin, ✻, propriétaire; Watelle, docteur en médecine; Vasse, jeune, receveur des hospices; Briant, colonel-directeur d'artillerie; Théry, professeur au lycée.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets. avocat, *secrétaire*; Campion; V. Hurtrez.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, M. Guillet *professeur*.

Ecole d'architecture, M. Guillet, *profes.*; M. Neveux, *profess.-adj.*

Ecoles de dessin : FIGURE, M. Petit, *professeur;* ORNEMENT, M. Cellier, *idem.*

Ecole de modelure, M. Houssin.

ECOLE DE MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); Mlle Maillot, idem (demoi-

selles) ; MM. Helbecque, professeur de flûte ; Dubus aîné, professeur de hautbois; Petit, professeur de violon ; Hochet, professeur-adjoint de violon ; Ringuier, professeur de clarinette ; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide ; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mlle Maillot, professeur de piano; Mlle Sarrazin, id. ; Mme Marck, profess. de solfége ; M. Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; Ed. Hamoir (✻, C. ✠), *vice-président* ; Ewbanck (✠ B.), *secrétaire* ; Ch. Courtin, de Saint-Ouen, Dutouquet, Cellier, Dècle, Courtin, Alb., Ch. Collet, Lejeal.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Housez, professeur de dessin et de peinture ; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture ; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture; Dussart, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président* ; Girard, *vice-président* ; N...., *secrétaire* ; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Denoyelle, Teinturier, Brunel.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon ; A. Lerouge, clarinette ; Hilario, flûte et hautbois ; Duez, violoncelle ; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs A Lille, MM. Danel-Bigo, ✻ (✪ A.), Lefort, Léonard Danel, ✻, Reboux, Danel, Louis ; Lefebvre, Six, Leleux, Béhague, Mme Ducatteau, Wilmot, Mme Castiaux, Petit, Vᵉ Castiaux, Degans, Lefort, Lagache, Delesalle, Vandewalle, Ghémar, Six, Quarré, Bureau, Robbe, Reboux, J. Bayart, Dufour, Potié, Ruffet, Mé-

riaux. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Schoutter. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Ve Kien, Ve Chaudesingues, Lefebvre, Vandewynckèle. — A Bergues, MM. Le Roy, Barbez. — A Hazebrouck, MM. David, Barbez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Régnier, Deligne. — Au Câteau, M. Lempereur. — A Solesmes, M. Lebrun — A Avesnes, MM. Carton, Dubois, Bourgeois. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve Levecque, Audriensense, Bontu, Finet. — A Douai, Ve Ceret-Carpentier, MM. Six, Dechristé, Crépin, Duthillœul, Robaut. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Legru — A Denain, M. Palondre. — A Bouchain, Chuffart. — A Jeumont, M. Poulet. — A Trélon, MM. J. Rousseau, A. Rousseau. — A Estaires, M. Leroy.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Six, Danel (Léonard), ✻, Mme. Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghemar, Petit, Bayard, Jules; Choquet, Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Dubois, Potié, Prat, Bossus, Vandewalle, Caron (Dame), Deswarte, Bureau, Degans, Barrez, Dupont, Kockenpoo, Fiévez, Mériaux. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin, Florin, Lesguillon, Leveugle, Lang. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A La Bassée, M Sévin. — A Dunkerque, MM. Brasseur. — A Hazebrouck, M. David. — A Cambrai, Ve Simon, Ve Déont, MM. Jean, Baladiez, Deligne, Ve Bécourt, dame Bricout, Régnier. — Au Câteau, MM. Parent, Lempereur. — A Solesmes, M. Lebrun. — A Avesnes, MM. Eliet, Bourgeois, Kietz. — A Bavai, M. Jouglez. — A Fourmies, MM. Buissart, Cazeaux, Bachy. — A Maubeuge, M. Beugnies. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Wartelle (Ve), Duthillœul, Six. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M. Dugour. — A Denain, M. Palandre. — A Valenciennes, MM. Giart, Torrez, Prignet fils, Henry. — A Estaires, M. Leroy.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout, Bureau.

Libraires. A Lille, Dlle Fremaux, MM. Laurent fils, Reboux, Danel-Bigo, Danel, ✻, Dezwarte, Six, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Martin, Wilmot, Billaux, Dubois, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Caron (Dame), Cufay, Béhague, Cambray, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Tourtois, Bauchet (René), Couttenier, Ghémar, Blocquel (Ve),

Garemin, Petit, Devriendt, Ve Bla, Ve Castiaux, Dehen, Choquet, Bergès, Potié, Lefort fils, Cufay, Decottignies, Schmidt, Six, Renaudin, Dufour, Caron (Dlle), Duriez, Bayart, Dassonneville, Kockenpoo, Leulliette, Ruffet. — Annœullin, MM. Couvreur, Beghin, Bureau. — A Armentières, M. Cado, Cado (Dlle), Ve Nollent, Petro (Dlle). — A La Bassée, Mme Boilly, M. Cambiez. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Gripon. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon. Lepers, Vanaverbecq. — A Dunkerque, Gillet (Dlle), Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Théry (Dame), André. Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Mme Custaert, Lefebvre. — A Bergues, M. Barbès. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, Ve Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Fihay. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour, Leroy. — A Hazebrouck, Ve Réant, MM. Gobrecht (Dame), Barbez, David. — A Merville, MM. Wantier, Ve Delepierre, Gaudoux. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Baladier, Dewitter (Dame), Flanneau, Dame Bécourt, M. Béal, Lécluselle. — Au Câteau, MM. Lempereur, Terrin (Dlle), Vaille. — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve), Ferruyt. — A Avesnes, MM. Michaux, Vandepitte (Dame), Eliet. — A Anor, Dlle Beaudoin, Dame Reiblé, Bourgeois. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Mme. Bruno. — A Etrœungt, Dlle Crevelle, Lebeau-Pinchart. — A Fourmies, MM. Bachy, Legrand, Depauw. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Hautmont, M. Leblanc. — A Landrecies, MM. Deloffre, Péchiet, Delattre. — A Maroilles, Ve Bévenot, Dehorter. — A Maubeuge, Dlle Virlet, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque, Aduencense, Finet, Bontu. — Au Quesnoy, Mme Bellain, MM. Dauverchain, Carier, Brasselet. — A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Vinois, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Robaut, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Dubourg, Tilloy, Laigle, Duthillœul, Lucas, Legros, Foudrignier, Faure. — A Marchiennes, M. Gontier. — A Orchies, M. Dubois. — A Saint-Amand, MM. Legru, Legros, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Dame Dupont. — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame), Debruxelles. — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM Giard, Désert, Vinois, Dame Blary, Prignet, Henry, Ch., Lemaître, Marlière. — A Jeumont, M. Poulet. — A Walincourt, M. François. — A Ferrière-la-Grande, Mme. Drucbert, née Raire.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire ou du Gérant.	du Rédacteur en chef,	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque.	L'Autorité	Habar. . . .	Habar. . . .	Ve. Kien.
Idem. . . .	Le Messager du Nord, journal de Dunkerque .	D'Anglebert. . . .	D'Anglebert . .	D'Anglebert.
Idem. . . .	Le Phare de Dunkerque .	Vandewynckel		
Bergues. . .	Journal de Bergues, bulletin commercial et indust	Leroy aîné . . .	Leroy.	Leroy . . .
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck.	L'Indicateur d'Hazebrouck	Dubois . . .	Dubois	Dubois .
Bailleul . . .	La Bailleuloise	Vanneufville .	Vanneufville.	Vanneufville.
Hazebrouck.	L'Écho de la Flandre . .	Barbez. . . .	Barbez . . .	Barbez
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille. . . .	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord.	L. Danel, ✻.	De Franciosi	L. Danel, ✻
Idem. . . .	L'Écho du Nord.	Leleux. . . .	Verly.	Leleux
Idem. . . .	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France. . .	Mériaux. . . .	Esparbié. .	Delesalle.
Idem . . .	Le Propagateur du Nord et du Pas de-Calais . . .	H. Lefebvre .	H. Lefebvre.	Lefebvre-Ducrocq
Idem . . .	Le Progrès du Nord. . .	G Legrand .	Masure . .	Lagache.
Idem. . . .	Le Courrier populaire . .	Petit	Petit. . . .	Petit.
Idem. . . .	La Vraie France	Arnold . . .	Delbreil . .	Lefebvre . .
Idem . . .	Le Ralliement.	Boyaval . . .	Boyaval . .	Mériaux. . . .
Roubaix . .	Le Journal de Roubaix. .	Reboux . . .	Reboux. . .	Reboux.
Idem. . . .	Le Libéral du Nord . . .		E. Dupont .	
Tourcoing .	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix	Mathon . . .	Mathon . .	Mathon . .
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai. .	L'Émancipateur.	A. Moreau. .	L Carion. .	L. Carion.
Idem. . . .	La Gazette de Cambrai. .	Renoud . . .	Renoud . .	Renier.
Idem. . . .	Le Libéral de Cambrai. .	Eric Isoard. .	E. Isoard. .	»
Idem. . . .	Revue hebdomadaire, agricole et commerciale . .	Briatte . . .	Briatte. . .	Regnier-Farez .
Le Câteau. .	Le Cambrésis-Câteau. .	Lempereur. .	Lempereur. .	Lempereur
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes . . .	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes. . .	Dubois . . .	Dubois. . .	Dubois.
Idem. . . .	Le Nouvelliste	Poulet. . . .	Poulet. . .	Poulet.

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS. du Propriétaire ou du Gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai. . .	L'Indépendant.	Duthillœul. .	Duthillœul .	Vve. Adam.
Idem. . . .	Le Courrier Douaisien . . .	Vve. Céret. .	Lacquement.	Vve. Céret.
Idem. . . .	Le Journal du Nord . . .	Delbroucq. . .		•
Idem . . .	L'Evénement	Chuffart . . .	Chuffart . .	
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes	Le Courrier du Nord. . .	Henry. . . .	Cellier. . .	Henry.
Idem. . . .	L'Écho de la Frontière. .	Boulan frère et Lemaire. .	Lemaire . .	Prignet
Idem. . . .	L'Impartial du Nord. . .	Prignet . . .	Prignet . .	Idem.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Un décret du Gouvernement de la Défense nationale en date du 28 décembre 1870 porte que provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées dans l'un des journaux publiés en langue française dans le département et que néanmoins toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

Par arrêté de M. le Préfet, du 5 janvier 1871, le tarif du prix d'insertion est fixé à 15 centimes par ligne de 34 lettres, caractère gaillarde, l'*n* pris pour type de justification.

Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit de l'enregistrement, à 50 centimes.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont pré-

sidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. N.... *vice-président ;* Vandercolme, ✱, *secrétaire ;* Belle, propriétaire, à Bourbourg, Vandercolme, ✱, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Mahieu, maire, à Cappelle; Dantu, agronome, à Steene; Vandenabvière, maire, à Loon; Fichaux, négoicant à Dunkerque; Dehaene, maire, à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Claudorez, *vice-président ;* Margerin du Metz, propriétaire, *secrétaire ;* Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Clauordez, idem, à Hazebrouck; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde; Joye, agriculteur à La Gorgue; Loridan-Hullebert, entrepreneur à Vieux-Berquin.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Meurein, chimiste, *vice-président ;* Heddebault, propriétaire, à Houplin, *secrétaire ;* Beague, cultivateur à La Chapelle-d'Armentières; L. Desurmont, fabricant de sucre à Marquillies; Florimond Desprets, cultivateur à Capelle; Potié, cultivateur à Haubourdin; Bouchery, agriculteur à Sailly-lez-Lannoy; Desbonnets, négociant à Lille; Herbin, industriel à Saint-André; Catel-Béghin, maire de Lille; F. Béghin, fabricant de sucre à Thumeries; docteur Dubuisset, à Quesnoy-sur-Deûle; Deleporte-Bayart, adjoint à Roubaix; Chieus, vétérinaire, idem; Heddebault, propriétaire à Houplin; Ghestem-Leroux, distillateur à Neuville-en-Ferrain; Vandebeulque, cultivateur à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, propriétaire à Cambrai, *vice-président ;* Leleu, cultivateur à Tilloy; Vallez, à Briastre; Déjardin, propriétaire à Carnières; Sauvez, id. à Clary; Menard, id. à Montay; Boulanger, id. à Doignies.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Manesse, propriétaire à Frasnoy, *vice-président ;* Mariscal, pharmacien à Avesnes; Renotte, propriétaire, idem; Levent, maître de forges, à Bavai; Carpentier, brasseur à Aulnoye; Arambre, notaire à Maroilles; Drapier, cul-

tivateur à Saint-Remi-Mal-Bâti; Williot, propriétaire à Poix; Bever, agriculteur à Solre-le-Château; Flament, filateur à Fourmies; Postiaux, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. N..., *vice-président*; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, id. à Somain; N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Caullet, maire à Haspres, *vice-président;* Lemer, *secrétaire;* Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, ✻, agriculteur à Denain; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand; Mariage, maire à Thiant; Petit, agriculteur à Condé; Bouchart, maire, à Lecelles; Brabant, agriculteur à Onnaing; Hautecœur, maire à Bruai; Leduc, agriculteur, à Artres.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote. Elle se compose de 93 membres.

BUREAU. MM. Cuel (O. ✻), ingénieur en chef en retraite, *président*; Dubus, *trésorier*; Hubert, *secrétaire*.

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✻, *vice-président*.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu, *vice-président*.

Canton de Bergues. M. Joos, ✻, *vice-prés.*; vingt-trois membres.

Canton de Wormhoudt. M. Dehaene, *vice-président*, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. M. Regodt, *vice-président*, aux Moëres.

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts*.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✻, maire de Bourbourg, *président*; Vandenbavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; N....., *trésorier-bibliothécaire*.

Membre honoraire. M. Vanwormhoudt, conseiller d'arrond., à Gravelines.

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 29 pour le canton de Bourbourg, et de 14 pour le canton de Gravelines; ensemble: 43.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Houvenaghel, *vice-président*; Margerin du Metz, *secrétaire*; Quenson, *trésorier*. — M. le sous-préfet, M. Deschodt, ✻, conseiller à la Cour d'appel à Douai, *présidents honoraires*.

Les autres membres de la Société sont au nombre de 154.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Lotthé, maire, *président;* Bieswal, Flahaut Ev., *vice-présidents;* Salomé, *secrétaire;* Hopsomer, *secrétaire-trésorier*.

Les autres membres de la Société sont au nombre de 141.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT

Créé par arrêté du Préfet du 22 août 1853.

Ce comice est composé de 4 membres honoraires, de 352 membres.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président d'honneur;* le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; le général commandant la division.

Bureau. MM. Beaucarne-Leroux, ✻, cultivateur, *président*; Ern. Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents*; de Norguet, *secré-*

taire-général; Crépelle; *secrétaire-adjoint*; Fromont, père, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste*; Fromont, fils, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Tordeux, E, *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Fosset, *secrétaire-adjoint*; Boulay, *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire;* N..., *biblioth.-adjoint.*

Les membres de la Société sont au nombre d'environ 77.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire.*

Les autres membres sont au nombre de cinq.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture.* M. Bultot, ✻, *président;* Hunet, *vice-président*; — *horticulture,* M. Royer, *vice-président;* M Huart, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. Cousin, *président*; M. Deleflie *vice-président*; M. Cayrol, *secrétaire;* Caille, *trésorier.*

SAINT-AMAND.— M. Davaine, Nicole, *président*; M. J. Davaine, *vice-président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*, Hédon, *trésorier.*

DENAIN. — M. Crépin-Deslinsel, *président*; M. Delcambre, *vice-président*; M. Gouvion, J., *secrétaire*; Jénart, *trésorier.*

CAMBRAI

Bureau. MM. Boulanger, maire de Doignies, *président*; Desmoutiers, cultivateur à Viesly; Millot-Pilloy, maire à Clary, *vice-présidents*; E. Leroy, cultivateur à Crèvecœur, *secrétaire-général*; Richard, géomètre, *secrétaire-rédacteur;* Belgraud, *secrétaire-archiviste;* Millot, notaire, *trésorier*

Nombre des membres, 350

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés, dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétéraine, à Lille.

Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les operations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. °/₀ — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE

Ces chambres ont été renouvelées périodiquement par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Verley (O. ✵); *président*; Bernard, Henri, ✵, *vice-président;* Decroix, *trésorier*; Loyer, ✵, Scrive–Bigo, ✵, P. Derode, Aug. Longhaye ✵, E. Delesalle ✵, A. Descamps ✵; A. Delefosse, A. Bonte, Alf. Delesalle, Descat-Leleux, ✵.

Membres correspondants. MM. Béghin, à Armentières; Wallerand, ✵, Chapellier, *dans l'arrondissement de Cambrai;* Giroud, Vuillemin, Patoux ✵, *dans l'arrondissement de Douai.* — *Secrétaire de la Chambre,* M. Blondeau.

DUNKERQUE.—MM. A. Carlier, (O. ✵ ✠), *président*; Zoz. Choquet, *trésorier*; A. Petyt, ✵, Bourdon, Beck Gabriel, Lefebvre, Alexandre, Trystram, Christiaens.— *Secrétaire de la Chambre,* M. E. Delbeke.

VALENCIENNES. MM. Canonne, ✵, *président*; A. Renard, ✵, propriétaire de verreries à Fresnes, *vice-président;* Quillacq, maire d'Anzin, Bracq, ✵, ancien maire de Valenciennes, Durieux; Boca-Gellé; G. Hamoir, ✵; Vieil. — *Secrétaire de la Chambre,* M. E. Bouton.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Hamoir, René ✵, maître de forges, à Maubeuge; Clavon, filateur de Fourmies; Dumont, maître de forges, à Ferrière-la-Grande; Crapez, négociant à Bavai.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Six chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président;* J. Leurent, ✻, *vice-président;* Herbaux-Tibeauts, Scalabre-Delcour, Lorthiois-Desplanques, Em. Leplat, F. Masurel, Ch. Flipo, Lucien Nollet, Jourdain-Defontaine ✻, N...; *secrétaire*, M. Ch. Jonglez-Desurmont.

ROUBAIX. MM. Defrenne, ✻, *président honoraire*, Delfosse, ✻, *président;* J.-B. Screpel, *vice-président;* Toulemonde-Nollet, *secrétaire;* Delattre, ✻; Réquillart-Screpel; Lefebvre, L., ✻; Wattinne; Boissière, A.; Roussel, F.; Ed. Defrenne; H. Mathon.

ARMENTIÈRES MM. A. Béghin, *président*; V. Vagnair, *secrétaire*; Mahieu-Delangre, ✻; D. Delecaille; Coisne; P. Woussen; Fauquenoy; A. Breuvart, Salmon.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✻, *président*; Petit-Courtin, ✻, J. Brabant, A. Lallier, Bertrand, Cornaille, Chappellier, Pierson, Seydoux, Philippe; Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES MM. Mailliet, ✻, *président*; Rouez, Godard-Desmarest, ✻, Coquelet, R. Hamoir, Sculfort, Herbecq, George, Crapez, Clavon, Hazard; *secrétaire*, M. Tordeux.

DOUAI. MM. Vuillemin, ✻, *président*; Hanotte, *vice-président*; Fiévet, ✻, à Masny; Cuillier, à Douai; Butruille, idem; Boulanger, Bailey, idem; Patoux, ✻, à Aniche; Paix, à Douai; Schotsmans, idem; Picot, à Somain; *secrétaire*, M. Dupont.

Par décret du 13 mars 1872, les chambres consultatives de Roubaix, Tourcoing et Douai, sont converties en chambres de commerce.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES, DE PESAGE DES MATIÈRES TEXTILES, DE TITRAGE ET DE NUMÉROTAGE DES FILS.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. C. Descat, ✻, J. Lagache, ✻, P. Parent, conseillers municipaux; Delfosse, ✻, Réquillart-Screpel, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, ✻, H. Deroubaix, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel, L. Bernard.

Directeur, M. Desmettre.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les Ingénieurs des mines.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, N......... ; *administrateurs*, MM. Bernard, Henri, ✻ ; Bernard, Théodore ; J. Decroix, G. Delesalle; A. Descamps; A. Scalbert; E. Verstraete ; A. Longhaye ✻; A. Wallaert; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo, ✻ ; Descamps-Crespel ;

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Honoré; *administrateurs*, MM. Piérard; Dupont; Dècle ; Hollande; Ewbanck; Bracq-d'Abancourt, ✻, *censeurs*, MM. Canonne, ✻ ; de Marsilly, ✻ ; Blanquet, ✻ ; *caissier*, M. Duhamel.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du 13 juin* 1855.— *Directeur*, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Thierry; Vancauwemberghe ; Bourdon ; Z. Chocquet ; Malo ; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✻; de Cleebsattel, ✻; Carpentier ; *caissier*, M. Fournier.

SUCCURSALE DE ROUBAIX-TOURCOING.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers*. MM. David Spiers, *syndic* ; Leroy, *premier adjoint ;* Plaideau, *deuxième adjoint ;* Vancauwenberghe, *troisième adjoint ;* Vallet, *quatrième adjoint ;* Deman, Alibert, de Baecker, Sapelier, Birck, Sergent, Lemaire.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change*. MM. Verbiest, Liagre, Fevez, Pajot, Bourdonnay du Clésio.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change*. MM. Pouille, *syndic* ; Maure, *secrétaire-trésorier* ; Campion, Cambier, Dumortier, Pochet ; Lefebvre, Romain, Ruez.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Numa Plaideau, consul d'Autriche; Dewulf-Cailleret, consul de Belgique ; Féron, vice-consul ; Bourdon, consul de l'Allemagne du Nord; Bonvarlet, consul de Costa-Rica, Foort, vice-consul d'Espagne; Lemettre, vice-consul des États-Unis ; le major Pringle, agent consulaire de la Grande-Bretagne ; Féron, vice-consul de Grèce; Chamonin, vice-consul d'Italie ; Beck, consul d'Oldenbourg; Allard, consul des Pays-Bas ; Cousin, vice-consul; Jodocius, vice-consul de Portugal ; Debaecke, vice-consul de Russie; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Portier, vice-consul de l'Urugay ; Collet, consul de Vénézuela ; Morel Agie, consul des villes Anséatiques.

GRAVELINES. MM. de Carpentry, vice-consul de Costa-Rica ; Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique ; Van der Straeten, vice-consul d'Espagne; F. Favarcq, consul d'Italie.

TOURCOING. M. Sioen (✠.B.), consul de Belgique.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extremité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

EMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau

peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur reduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de

longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pèene, tres-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

RUISSEAUX. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*. qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

MARAIS. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais suc-

cessivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des dessèchements, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe,

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt

qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 661 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 661 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences, ville d'industrie et de commerce.— Population : 154,749 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie.— Population, 65,091 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 38,262 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 33,083 habitants. — Distance de Lille . 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de

première instance; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,344 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire; faculté des lettres et faculté de droit; place fortifiée. — Population : 24,105 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,207 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 15,759 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 12,896 habitants. — Distance de Lille : 29 kil.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 11,02[illegible] habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 10,877 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,369 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,974 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 9,017 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 7,120 âmes.

Merville. Ville ouverte; 6,753 habitants. — Distance de Lille : 36 kil.

Gravelines. Chef lieu de canton; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,510 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,246 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille; place fortifiée. Population : 5,738 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 4,923 habitants — A 11 kil. de Lille.

CONDÉ. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 4,642 habitants.

CASSEL. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,242 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

HAUBOURDIN. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 4,204 habitants.

LANDRECIES. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,021 habitants.

AVESNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance — Population : 3,737 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

HONDSCHOOTE. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,725 habitants.

ORCHIES. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,688 habitants.

LA GORGUE. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population . 3,369 âmes.

LE QUESNOY. Chef-lieu de deux cantons. — Population : 3,346 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

MARCHIENNES. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,274 habitants.

LA BASSÉE. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,170 habitants.

BOURBOURG. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Populatlon : 2,634 habitants.

LANNOY. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,820 habitants.

BAVAI. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,765 habitants.

BOUCHAIN. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,504 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

MORTAGNE. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,112 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568.086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

Désignation des arrondissements.	Désignation des cantons.	Nombre de communes.	Superficie par canton. hect.	ares	Superficie par arrondissem^t. hect.	ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959	75		
	Bourbourg	13	14081	41		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest	5	4715	28	72160	32
	Gravelines	4	6942	93		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	37		
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75		
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25	69320	07
	Hazebrouck (Sud)	7	8383	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
Lille	Armentières	8	6277	76		
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille — Nord-Est	2	1572	57		
	Lille — Centre	2	285	12		
	Lille — Sud-Est	3	1216	79		
	Lille — Sud-Ouest	»	1151	35	87438	78
	Lille — Ouest	4	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix Est	2	2361	»		
	Roubaix-Ouest	2	1398	»		
	Seclin	15	9487	21		
	Tourcoing-Nord	6	6222	67		
	Tourcoing-Sud	3	3097	15		
Cambrai	Cambrai-Est	14	8896	01		
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96	89260	33
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES...	Avesnes (Nord)...........	14	12965 76	139723 24
	Avesnes (Sud)...........	12	15119 07	
	Bavai.......	18	12725 15	
	Berlaimont............ .	14	8747 ((	
	Landrecies.............	10	11467 93	
	Maubeuge..............	15	20829 69	
	Quesnoy (Est)...........	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest)..........	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon.....	13	18370 35	
DOUAI....	Arleux............	15	8573 20	47205 85
	Douai Nord..........	6	5956 85	
	Douai Sud............	10	5787 66	
	Douai Ouest....... ..	11	6345 55	
	Marchiennes............	15	10279 81	
	Orchies................	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	Bouchain.....	21	14227 19	
	Condé.......	10	8346 21	
	Valenciennes Nord.... .	8	6735 36	
	Valenciennes Est.......	10	8002 29	
	Valenciennes Sud.	14	8560 28	
		661	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 61 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	7	18	71	4005	8790	52	»	52
Bergues	»	9	66	5738	53486	13	8	21
Bierne.	2	10	68	496	8703	28	9	37
Bissezeele.	7	16	62	405	2713	63 5	14	77 5
Crochte	6	15	70	711	6084	41 5	»	41 5
Éringhem.	12	19	66	712	6613	39	»	39
Hoymille.	2	11	68	503	5461	60	12	72
Pitgam	9	15	68	1568	16555	29 7	»	29
Quaëdypre.	5	14	65	1622	16270	51	»	51
Socx.	4	13	64	685	7078	44	»	44
Steene.	6	13	100	964	10240	43	»	43
West-Cappel.	8	16	62	749	6055	64 5	»	64 5
Wylder.	9	19	60	328	2228	97	20	117
Totaux...				15486	150276			
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	»	19	74	2634	20575	13	20	33
Bourbourg-Camp.	»	19	74	2409	24042	11 5	»	11 5
Brouckerque.	7	13	71	949	7058	48 5	20	68 5
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1216	11295	27	14	41
Dringham.	10	19	64	269	2655	51 5	20	71 5
Holque.	11	28	67	550	3187	54	»	54
Looberghe.	7	18	67	1595	12444	41	15	56
Millam.	12	26	66	929	8998	38 5	»	38 5
Momelin (St.-)	20	33	66	448	3862	42 5	»	42 5
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	541	6113	26	»	26
Spycker.	10	10	75	672	5583	47	14	61
Watten.	14	29	67	1331	11951	50 5	»	50 5
Wulverdinghe.	18	29	70	389	2080	52 5	»	52 5
Totaux....				13932	119843			
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	6	6	73	515	7594	44 5	»	44 5
Coudekerque-Br.	2	2	72	1465	15472	13	10 5	23 5
Dunkerque Est.	»	»	76	15519	345168	12	16	28
Leffrinckoucke.	7	7	81	290	2550	70	9 5	79 5
Rosendael (Le).	3	3	79	2795	12884	18 5	15	33 5
Teteghem.	7	7	81	1363	11479	47	»	47
Ukem.	10	10	73	439	4490	13	14	27
Zuydcoote.	10	10	81	286	1012	67	»	67
Totaux				22672	403649			

(1) Centimes ordinaires, extraordinaires et spéciaux annuels.

(2) Centimes extraordinaires, obligatoires et facultatifs non annuels

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	6	6	77	497	4374	32 2	18	64
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	17564	»	»	»	»
Fort-Mardyck	6	6	83	900	1292	13	»	13
Mardyck.	11	11	87	436	3182	82	»	82
Synthe-Grande.	7	7	84	839	7421	72 5	17	89 5
ynthe-Petite.	4	4	82	2895	17144	47	»	47
Totaux....				23131	33413			
Canton de Gravelines.								
Craywick.	10	13	83	383	5402	42 5	10 5	53
Georges (St.-).	4	2	95	321	3839	34	12 5	46 5
Gravelines.	»	20	97	6518	36816	13	»	13
Loon.	7	12	89	2177	16948	36 5	7	43 5
Totaux....				9391	63005			
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	10	21	67	1014	9106	66 5	»	66 5
Ghyvelde.	10	12	84	1994	10228	27	»	27
Hondschoote.	»	20	82	3725	28592	18 5	16 5	34 5
Killem.	4	20	81	1136	9218	54	14	68
Moëres (Les).	6	17	75	851	7635	68	»	68
Oost-Cappel.	7	23	82	458	3348	59	»	59
Rexpoëde.	6	19	78	1850	13600	34 5	»	34 5
Warhem.	9	14	74	2457	20120	59	»	59
Totaux....				13485	101847			
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	11	25	65	1776	14622	46 5	10 5	57
Broxeele.	15	27	65	344	3002	81 5	20	101 5
Esquelbecq.	3	20	63	1912	12889	93 5	»	93 5
Herzeele.	5	24	64	1672	13057	55 5	13	68 5
Lederzeele.	17	29	66	1571	11419	55 5	17	72 5
Ledringhem.	4	24	57	635	5448	81 5	19	100 5
Merckeghem.	14	27	68	814	5662	56 5	»	56 5
Volckerinckhove.	15	27	66	892	7832	81	»	81
Wormhoudt.	»	20	58	3703	29055	56 5	14	70 5
Zeggers-Cappel.	6	19	66	1768	13246	57 7	5	62 7
Totaux....				15087	116232			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	7226	74628	24	20	44
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1041	5854	67	20	87
Nieppe.	9	26	20	4501	23919	86	20	106
Steenwerck.	6	19	26	4659	26278	102 5	32	134 5
Totaux....				17427	130679			
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	«	17	28	5670	Voir Bailleul Nord Est.			
Berthen.	6	16	35	596	3715	92 5	20 5	113
Flêtre.	7	10	35	1127	7356	76 2	14	90 2
Merris.	6	10	35	1165	7034	72	20	92
Meteren.	3	14	32	2582	16538	67	16	83
Vieux-Berquin.	8	12	37	3278	18901	80 2	35 5	115 7
Totaux....				14418	53544			
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	20	58	1472	11553	62	12	74
Bavinckhove.	3	10	55	863	6449	84 5	»	84 5
Buysscheure.	12	19	63	801	5689	60	»	60
Cassel.	»	13	51	4242	28528	20 5	10	30 5
Hardifort.	3	13	54	538	4337	55	»	55
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	742	6257	35	20	55
Noordpeene	7	26	58	1448	9903	66 5	13	79 5
Ochtezeele.	7	20	57	473	4526	81	15	96
Oxelaëre.	2	10	52	517	3813	53	»	53
Rubrouck.	12	21	63	1398	12755	49	23 5	72 5
Wemaers-Cappel.	4	13	54	492	3169	88	»	88
Zermezeele.	4	14	55	395	3337	76 5	19	95 5
Zuydpeene.	7	13	56	775	7892	59 5	5	64 5
Totaux....				14156	108208			
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	12	12	56	1769	12186	77	20	97
Caëstre.	7	7	38	1542	10770	70	15	85
Ebblinghem.	9	9	54	781	5588	49 7	20	69 7
Hazebrouck-Nord.	»	»	45	4796	69681	19 7	5	24 7
Hondeghem.	4	4	50	1297	10613	55	»	55
Lynde.	9	9	55	732	6500	72 5	»	72 5
Renescure	12	12	57	1839	12130	69 7	19 8	89 5
Sercus.	7	7	51	516	3974	81 2	»	81 2
Staple.	8	8	53	936	7994	106 5	18	124 5
Wallon-Cappel.	5	5	50	710	4967	57 5	»	57 5
Totaux....				14968	144323			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton d'Hazebrouck Sud.								
Boeseghem.	11	11	56	1025	6184	74	20	94
Borre.	4	4	41	703	5036	73 5	20	93 5
Hazebrouck-Sud	»	»	55	4221	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3831	30001	21 5	20	41 5
Pradelles.	5	5	4	332	2522	102	»	102
Steenbecque.	7	7	52	1896	11625	63 5	11 5	75
Strazeele.	8	8	38	578	4219	93	»	93
Thiennes.	10	10	51	1026	6479	55	20	75
Totaux....				13612	66066			
Canton de Merville.								
Estaires.	7	20	30	7120	42546	38	5	43
Haverskerque.	7	10	45	1607	7898	109 7	25	134 7
La Gorgue.	5	17	32	3369	20788	19	20	39
Merville.	»	12	37	6753	40609	37 5	16 5	54
Neuf-Berquin.	4	15	34	1439	6011	118	20	138
Totaux ...				20288	117852			
Canton de Steenvoorde.								
Boëschepe.	9	16	36	2103	9564	76	20	96
Eecke.	4	10	40	1131	8964	86	18	104
Godewaersvelde.	5	15	40	1675	9036	106	»	106
Houtkerque.	9	20	58	1315	9184	61 2	»	61 2
Oudezeele.	6	16	54	982	6065	95	15	110
Steenwoorde.	»	11	48	3988	28203	31	43	74
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	46	1035	7075	70	»	70
Terdeghem.	4	10	53	588	6254	109 5	»	109 5
Winnezeele.	4	15	52	1350	9579	102 5	»	102 5
Totaux...				14167	93924			
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.								
Canton d'Armentières.								
Armentières.	»	16	16	15559	133400	18	23	41
Bois-Grenier.	5	16	16	1198	7666	76 5	20	96 5
Capinghem.	8	8	8	290	2260	88	»	88
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	2678	16018	59	25	84
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1827	12096	80	20	100
Frelinghien.	5	13	13	2165	16245	87 5	10	97 5
Houplines.	3	16	16	3127	26792	55 5	20	75 5
Prémesques.	7	9	9	1176	5963	119 5	20	139 5
Totaux....				28040	220440			

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de La Bassée.				
Aubers.	10	23	23	1963	9129	45 5	46 2	91 7
La Bassée.	»	24	24	3170	25474	15 5	20	35 5
Fournes.	9	16	16	1630	12371	42	20	62
Fromelles	10	23	23	1314	6625	86 5	»	86 5
Hantay.	5	24	24	540	2651	123	13	136
Herlies.	7	20	20	1024	6776	100	21	121
Illies.	4	24	24	1609	9517	57	40	97
Marquillies.	8	21	21	1143	6709	20 5	20	40 5
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2277	10193	62	35	97
Salomé.	3	24	24	1135	8638	35 5	20	55 5
Wicres.	6	19	19	253	2317	160	»	160
Totaux....				16058	100400			
				Canton de Cysoing.				
Bachy.	4	18	18	947	5321	33	24 5	67 5
Bourghelles.	2	16	16	1245	6617	89 5	20	109 5
Bouvines.	3	13	13	590	3597	64 5	»	64 5
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1376	7214	75	12	87
Cappelle	8	18	18	1408	8710	68	22 7	90 7
Cobrieux.	4	17	17	433	2198	72 5	»	72 5
Cysoing.	»	14	14	2983	19177	57	20	77
Genech.	5	16	16	1169	5372	78	24	102
Louvil.	3	14	14	698	2893	75	20	95
Mouchin.	9	23	23	1458	9152	37 5	32	70 5
Péronne.	5	12	12	689	2278	93	»	93
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1820	11260	40	16 5	56 5
Templeuve.	7	18	18	3068	21642	67	17	84
Wannehain.	4	18	18	621	2733	74 5	»	74 5
Totaux....				18505	108164			
				Canton d'Haubourdin.				
Beaucamps.	6	13	13	1015	4962	72 5	14	86 5
Emmerin.	3	10	10	1770	5884	52 5	18	70 5
Englos.	3	10	10	419	1842	88 5	20	108 5
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1664	11023	70	30	100
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	229	1595	86 5	»	86 5
Escobecques.	5	12	12	279	1880	102	33 5	135 5
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	713	5319	79 5	»	79 5
Haubourdin.	»	7	7	4204	37346	59	25	84
Le Maisnil.	10	17	17	517	2775	121	56	177
Ligny.	6	13	13	131	913	21	»	21
Lomme.	7	6	6	3596	24673	73 5	20	93 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Loos.	3	5	5	5702	30493	34	17	51
Radinghem.	8	15	15	1138	7427	84 5	34	118 5
Santes.	3	10	10	1726	11570	64 5	25	96 5
Sequedin.	3	10	10	678	4303	98 5	»	98 5
Wavrin.	7	14	14	3137	16184	36	20	56
Totaux...				26918	168169			
Canton de Lannoy.								
Annappes.	7	6	6	2232	14430	58	20	78
Anstaing.	9	10	10	560	3315	58 5	»	58 5
Ascq.	8	8	8	2186	12103	45	13 5	58 5
Baisieux.	9	15	15	2027	12249	60	20	80
Chereng.	8	12	12	1431	6974	92	»	92
Flers.	8	6	6	2784	17452	60 5	»	60 5
Forest.	5	12	12	800	2640	57	25	82
Gruson.	10	12	12	400	2852	82	13	95
Hem.	3	11	11	2688	16847	47 5	16	63 5
Lannoy.	»	13	13	1820	12122	31	20	51
Leers.	4	16	16	3192	11045	75	20	95
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1983	12149	56	16	72
Sailly.	3	14	14	958	5544	85 5	»	85 5
Toufflers.	2	14	14	1062	4445	84	22	106
Tressin.	7	10	10	439	2749	86 5	»	86 5
Willems.	5	15	15	2050	10079	68	12	80
Totaux....				26612	146995			
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	4	4	4	2463	11564	74	24	98
Lille Nord-Est.	»	»	»	34888	1946263	17	10	27
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1868	10706	63	»	63
Totaux....				38919	1968533			
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	»	»	»	19143	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	5410	40974	59	32	91
Totaux...				24553	40974			
Canton de Lille Sud-Est.								
Faches.	6	6	6	2705	13337	57	10	67
Lezennes.	6	6	6	1432	4170	88	26 5	114 5
Lille Sud-Est.	»	»	»	18858	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	5	5	5	1990	10514	57 5	24	81 5
Totaux...				24985	28021			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-Préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	»	»	»	67179	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	3	3	3	156	17484	57	20	77
Lambersart.	3	3	3	1852	18925	76 5	»	76 5
Lille Ouest.	»	»	»	14681	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	5	5	5	2867	19188	72	27	99
Wambrechies.	7	7	7	3817	28267	57 5	20	77 5
Totaux ...				24794	83864			
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	4	14	14	853	6526	66	16	82
Avelin.	3	12	12	1706	14748	66	7	73
Bersée.	5	19	19	1780	11802	57	»	57
Ennevelin.	3	17	17	1587	10339	84 5	25	109 5
Fretin.	5	11	11	2094	13409	51 5	18	69 5
La Neuville.	7	17	17	385	2291	46	24	70
Mérignies.	2	16	16	901	7824	62 5	20	82 5
Moncheaux.	9	23	23	1010	4881	72 5	21	93 5
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1998	14060	44 2	24	68 2
Ostricourt.	11	23	23	919	5232	80 5	20	100 5
Phalempin.	8	15	45	1487	11240	88 5	16	104 5
Pont-à-Marcq.	»	14	14	810	6045	78 5	20	98 5
Thumeries.	8	19	19	939	6182	40	10	50
Tourmignies.	3	16	16	543	2352	60 7	»	60 7
Wahagnies.	8	19	19	860	5134	44 5	17	61 5
Totaux....				17865	122065			
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	8	13	18	6246	44532	26	15	41
Deûlémont.	5	16	16	1952	13722	70	»	70
Lompret.	7	8	8	629	4139	104	20	124
Pérenchies.	6	8	8	1409	9484	101 5	20	121 5
Quesnoy-sur-Deûle.	»	11	11	4512	36278	56 5	20	76 5
Verlinghem.	4	7	7	1686	11079	137 5	»	137 5
Warnêton-Bas.	6	16	16	265	2769	54	»	54
Warnêton-Sud.	5	15	15	125	1479	53 7	20	73 7
Wervick-Sud.	10	18	18	2989	12655	73 5	12	85 5
Totaux....				19813	136117			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Canton de Roubaix-Est.								
Roubaix.	,	11	11	36419	804259	18	20	38
Wattrelos.	4	15	15	13113	43883	68 5	40	108 5
Totaux . .				49532	845142			
Canton de Roubaix-Ouest.								
Croix.	3	8	8	2888	22369	63	11	74
Roubaix.	»	11	11	26672	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal.	4	7	7	2731	16414	55	19	74
Totaux...				34291	38783			
Canton de Seclin.								
Allennes-les-Marais.	7	17	17	984	6215	85 5	24	109 5
Annœullin.	3	19	19	380[illegible]	21209	13	16	29
Bauvin.	13	24	24	1922	8578	38	»	38
Camphin-en-Carem.	6	17	17	938	7977	36 2	»	36 2
Carnin.	6	17	17	437	2851	124 15	»	124 5
Chemy.	4	15	15	377	3617	49 5	20	69 5
Gondecourt.	4	15	15	1889	10939	87 5	16	103 5
Herrin.	6	16	16	502	2993	75 5	»	75 5
Houplin.	3	14	14	1564	9348	41	19 5	60 5
Lesquin.	7	7	7	1293	10470	59 5	17	76 5
Noyelles.	7	9	9	344	3118	28	20	48
Provin.	11	20	20	1443	6255	47	13	60
Seclin.	»	11	11	4923	44534	48	20	68
Templemars.	4	8	8	927	5105	81	25	106
Vendeville.	6	8	8	494	2491	105	20	125
Wattignies.	5	7	7	2376	11084	37 5	20	57 5
Totaux....				24218	156784			
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	8	16	16	1995	12868	89	»	89
Halluin.	9	17	17	13673	51095	56 5	17 5	74
Linselles.	7	13	13	4177	22955	90	»	90
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	3712	13157	96	21	117
Roncq.	5	14	14	5479	26136	58	20	78
Tourcoing-Nord.	»	14	14	14087	351162	14 2	7 5	21 7
Totaux.. .				43123	477373			
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	7	8	8	3380	19978	77 5	»	77 5
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	7335	45723	59 5	10	69 5
Mouveaux.	3	10	10	2926	13000	71	»	71
Tourcoing-Sud.	»	14	14	24175	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux...				37816	78701			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-Préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. an-nuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	6	6	65	528	4777	68	»	68
Cagnoncles.	7	7	66	822	6099	58	»	58
Cambrai-Est.	»	»	59	9466	235553	11	15	26
Cauroir.	6	6	65	677	6417	50	20	70
Escaudœuvres.	3	3	62	1879	8638	20	19	39
Estrun.	11	11	58	625	2896	97 5	20	117 5
Eswars.	7	7	63	479	2730	118 5	20	138 5
Forenville.	7	7	63	69	2247	40 5	»	40 5
Iwuy.	9	9	62	3720	19002	13	20	33
Naves.	7	7	66	907	5315	59 5	»	59 5
Niergnies.	5	5	64	578	3391	128 5	20	148 5
Ramillies.	5	5	65	535	5328	54 5	»	54 5
Thun-Lévêque.	8	8	63	804	5214	67 5	»	67 5
Thun St.-Martin	8	8	66	848	6744	46 5	20	66 5
Totaux....				21937	314261			
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	7	7	54	646	5370	51	20	71
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	518	3612	11	»	11
Bantigny.	7	7	62	501	3100	62	17	79
Blécourt.	6	6	56	388	3396	66	27	93
Cambrai-Ouest	»	»	59	12741	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	6	6	56	366	2215	94	»	94
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1955	9678	44	»	44
Fressies	10	10	51	711	3968	26	»	26
Haynecourt.	7	7	54	437	5221	56	20	76
Hem-Lenglet.	10	10	54	800	4124	13	17	30
Morenchies.	3	3	59	131	1352	20 5	20	40 5
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	1124	5829	67 5	25	92 5
Paillencourt.	10	10	60	1247	6360	61 5	»	61 5
Proville.	3	3	62	673	6251	52 5	19	71 5
Raillencourt.	5	5	65	1007	8339	51	»	51
Sailly.	5	5	56	543	3310	59 5	25	84 5
Sancourt.	6	6	53	449	3752	73 5	»	73 5
Tilloy.	3	3	57	358	2906	54 5	»	54 5
Totaux ..				24595	78783			
Canton de Carnières.								
Aubert (St-)	8	15	74	2542	10156	52	20	72
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3317	9759	95 5	»	95 5
Beauvois.	5	12	71	4477	8744	89	25	114

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Béthencourt.	9	16	74	1473	6020	115	30	135
Bévillers.	4	14	73	1170	4677	91	34	125
Boussières.	2	12	71	972	4288	122	29	151
Carnières.	»	11	70	1808	10290	107 5	150	257 5
Cattenières.	5	10	69	1182	4589	66	20	86
Estourmel.	4	8	67	710	3733	111 5	20	131 5
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1456	5756	93	15	108
Hilaire (St.-).	7	14	72	2223	7707	99 5	18	117 5
Quiévy.	6	18	76	3578	10590	114	10	124
Rieux.	5	11	69	2120	9487	22 5	15	37 5
Séranvillers.	8	9	66	592	3177	100 »	20	120 5
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1540	7102	72 5	19	91 5
Wambaix.	6	9	68	782	4456	80	20	100
Totaux....				26912	110528			
Canton du Câteau.								
Basuel.	4	28	87	1288	8324	79	20	99
Beaumont.	7	17	76	901	3424	93	»	93
Benin (St.-).	4	28	87	708	3580	72 5	20	92 5
Câteau (Le).	»	24	83	9974	81703	22 3	28 7	51
Catillon.	8	31	90	2696	19188	71	20	91
Honnechy.	8	26	84	1418	4679	126	33	159
Inchy.	6	18	77	1715	6337	90 5	»	90 5
La Groise.	11	35	93	1084	8035	57 5	»	57 5
Maurois.	8	25	83	900	3267	91 5	»	91 5
Mazinghien.	9	33	80	1243	5353	131	31	162
Montay.	2	26	85	526	5237	66	»	66
Neuvilly.	5	25	84	2510	11755	68	20	88
Ors.	7	31	90	1175	10585	100 5	20	120 5
Pommereuil.	4	28	87	1570	7195	84	25	109
Reumont.	6	25	82	1018	3026	144 5	»	144 5
Souplet (St.-).	6	30	89	2813	8881	82 5	»	82 5
Trois-Villes.	6	22	81	2026	8979	102 5	8	110 5
Totaux.....				33565	199548			
Canton de Clary.								
Audencourt.	6	17	76	318	1505	155 5	»	155 5
Bertry.	3	23	82	2933	8082	136	26	162
Busigny.	8	28	85	3720	17250	66 5	25 5	92
Caudry.	5	15	74	4421	17751	92	4	96
Caullery.	2	17	77	878	2621	147	»	147
Clary.		20	77	2712	9350	175	20	195
Deheries.	6	17	77	74	707	209 5	»	209 5
Elincourt.	5	20	78	1819	5832	139 5	26	165 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Esnes.	8	11	69	1667	10131	75 5	18	93 5
Haucourt.	6	13	71	711	2618	133	18	151
Ligny.	4	16	74	2151	8380	84 5	37 5	122
Malincourt.	8	18	75	959	4834	106	16	122
Maretz.	4	24	82	3217	12197	101	27 5	128 5
Montigny.	2	20	79	1174	4021	114 5	»	114 5
Selvigny.	4	17	75	838	3261	97	»	97
Villers-Outreau.	10	21	78	2958	7248	112	»	112
Walincourt.	5	15	74	2499	9288	116 5	21	137 5
Totaux ...				33049	125076			
Canton de Marcoing.								
Anneux.	6	9	68	524	4316	63 5	»	63 5
Banteux.	9	14	82	920	4708	82 5	18	100 5
Bantouzelle.	10	14	83	1084	5091	71	21	92
Boursies.	12	15	74	809	6605	73 5	19 5	93
Cantaing	4	8	67	744	5865	81	»	81
Crévecœur.	6	10	79	2489	20575	68	25	93
Doignies.	13	17	76	813	7098	55	20	75
Flesquières.	5	13	72	738	4979	103 5	»	103 5
Gonnelieu.	8	16	75	997	4233	116	22	138
Gouzaucourt.	9	18	77	2631	12336	67	»	67
Honnecourt.	10	17	76	1741	9676	53 5	20	73 5
Lesdain.	8	12	71	1120	4998	75	24	99
Marcoing.	»	8	66	1782	11092	35	19	54
Masnières.	3	7	66	1967	16019	79	5 5	84 5
Mœuvres.	12	14	73	900	5352	92	»	92
Noyelles.	2	6	64	665	5644	59	»	59
Ribecourt.	3	12	68	688	5537	65	»	65
Rumilly.	4	6	64	1930	7906	44	26	70
Villers-Ghislain.	10	18	77	2083	10679	104 5	20	124 5
Villers-Plouich	6	16	75	926	6574	67	30	97
Totaux....				25551	159283			
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	5	25	84	431	1362	281	»	281
Bermerain.	10	24	82	1292	6247	71 2	20	91 2
Briastre.	4	21	79	978	7590	88 5	31	119 5
Cappelle.	8	28	83	382	3808	107 5	20	127 5
Escarmain.	7	27	81	1150	5768	65	19	84
Haussy.	5	19	85	3354	16162	72	20	92
Martin (St -).	9	29	82	714	4525	42 5	20	62 5
Montrécourt.	8	19	89	335	2279	134	19	153
Python (St.-)	2	18	77	1910	9420	73	9	82

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Romeries.	3	23	82	890	6004	75 5	21	96 5
Saulzoir	9	20	80	2435	11577	64	20	84
Solesmes.	»	20	89	6230	44321	46 5	12	58 5
Sommaing.	10	30	79	598	3068	66	»	66
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1268	7339	37 5	19	56 5
Vertain.	4	24	85	1330	5935	57	20	77
Viesly.	6	19	78	3136	11595	61 5	34	95 5
Vaast (St.-).	6	14	73	1813	7202	63	»	63
Totaux....				28246	154202			

ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.

Canton d'Avesnes-Nord.

Aubin (St.-).	6	6	92	492	5783	42	»	42
Avesnes-Nord.	»	»	105	2432	33952	43	»	43
Bas-Lieu.	3	3	102	375	5470	53	»	53
Beugnies.	8	8	109	553	5250	76	52	128
Dompierre.	8	8	92	1000	9171	41	»	41
Dourlers.	7	7	99	940	6725	34	20	54
Felleries.	8	8	114	1769	13298	33	5	38
Flaumont et Waud.	4	4	109	367	3317	76	18	94
Floursies.	8	8	100	216	2233	65	»	65
Hilaire (St -).	3	3	93	928	8048	27	»	27
Ramousies.	9	9	115	516	3547	104	32	136
Semeries.	6	6	111	751	6688	52	21	73
Semousies.	6	6	93	278	2095	62	»	62
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	860	7037	65	»	65
Totaux....				11477	112614			

Canton d'Avesnes-Sud.

Avesnelles.	2	2	107	1536	12929	31	20	51
Avesnes-Sud.	»	»	~~105~~	1305			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	558	3792	88	»	88
Boulogne	7	7	101	438	5629	77	»	77
Cartignies.	8	8	96	1872	15246	72	8	80
Etrœungt.	7	7	113	2533	23225	40	20	60
Fayt-le-Grand.	11	11	93	586	6553	38	20	58
Fayt-le-Petit.	10	10	95	418	4492	62	19 5	81 5
Floyon	11	11	108	1228	10829	59	5	64
Haut-Lieu.	4	4	111	420	4411	81	»	81
La Roullies.	9	9	116	518	4224	60	25	85
Marbaix.	7	7	97	850	5762	51	»	51
Sains.	8	8	105	2009	16216	45	»	45
Totaux....				14274	113308			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Bavai.				
Amfroipret.	6	26	74	322	1569	66	»	66
Audignies.	2	23	75	185	1839	38	»	38
Bavai.	»	24	73	1765	11524	13	»	13
Bellignies.	4	28	77	893	6118	42	»	42
Bermeries.	5	26	62	430	3422	46	20	66
Bettrechies.	5	29	73	334	2663	90	10	100
Feignies.	9	21	85	2405	15581	67	19	86
Flamengrie (La	6	30	70	287	1650	63	16	79
Gussignies.	7	29	80	477	3229	53	»	53
Honhergies.	4	28	77	1123	10636	42	»	42
Houdain.	2	26	73	949	9710	52	»	58
Longueville (La)	5	21	77	1289	12337	21	6	27
Louvignies Bavai.	1	23	74	874	6868	39	»	39
Mecquignies.	3	22	73	972	4202	50	»	50
Neuf-Mesnil.	9	18	83	705	2039	64	30	94
Obies.	4	22	77	1085	5199	32	20	52
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1302	11215	42	»	42
Waast (St.-)	3	27	70	740	7134	24	»	24
Totaux...				16134	122932			
				Canton de Berlaimont.				
Aulnoye.	1	14	83	431	6727	39	»	39
Aymeries.	2	14	84	269	2940	40	»	40
Bachant.	5	14	89	931	6537	47	»	47
Berlaimont.	»	14	82	2655	21149	35	15	50
Boussières.	11	16	85	298	2451	43	»	43
Ecuelin.	8	9	90	164	1485	82	»	82
Hargnies.	7	18	80	596	3634	39	20	59
Leval.	4	11	87	638	5234	36	19	55
Monceau-St.-Waast.	5	9	88	653	4578	39	»	39
Noyelles.	8	13	95	434	6551	38	»	38
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1502	10916	48	»	48
Rémy-Chaussée (St.-)	6	8	88	666	3905	56	12	68
Sassegnies.	3	17	85	416	3773	70	»	70
Vieux-Mesnil.	8	18	85	416	2926	48	25	73
Totaux...				10069	82806			
				Canton de Landrecies.				
Bousies.	6	25	79	1906	10548	83	28	111
Croix.	9	28	80	596	3121	101	20	121
Favril	4	19	85	674	6156	57	»	57
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1082	6852	45	8	53
Forest.	9	28	84	1792	7565	52	20	72

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Landrecies.	»	19	82	4021	36499	19	»	19
Maroilles	6	13	88	2022	27714	28	13	41
Preux-au-Bois.	6	24	76	1724	5292	48	22 5	70 5
Prisches.	8	13	90	1532	11941	70	12	82
Robersart.	5	24	77	283	1863	121	19	140
Totaux				15633	117552			
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	4	21	89	486	1520	66	»	66
Beaufort.	8	11	96	1170	7698	38	19	61
Bersillies.	6	24	93	192	1700	57	9	66
Bettignies.	6	25	92	192	2379	70	»	70
Boussois.	5	23	92	542	4013	35	18	53
Cerfontaine.	5	19	91	431	2116	60	»	60
Colleret.	9	21	95	1168	9048	16	20	36
Damousies.	8	14	96	298	1689	42	»	42
Eclaibes.	10	10	97	324	2236	40	»	40
Ellesmes.	4	23	91	528	4359	39	»	39
Ferrière-la-Grande.	4	18	90	2568	15225	27	»	27
Ferrière-la-Petite.	6	17	94	870	4928	49	20	69
Gognies-Chaussée.	8	27	95	921	4847	68	»	68
Hautmont.	5	15	86	3862	37429	31	22	53
Jeumont.	10	29	96	1994	19371	13	»	13
Limont-Fontaine.	9	10	97	611	3675	43	»	13
Louvroil.	2	17	89	1718	13996	33	18	51
Mairieux.	5	23	92	499	3902	23	20	43
Marpent.	8	25	94	810	4308	40	»	40
Maubeuge.	»	19	87	10877	80281	13	»	43
Obrechies.	9	14	97	282	1886	50	»	50
Quiévelon.	9	23	94	253	1205	98	»	98
Recquignies.	6	23	94	810	7172	23	16	39
Rémy-Mal-Bâti(St.-)	8	14	93	598	3290	44	12	56
Rousies.	4	20	91	681	4999	36	15	51
Vieux-Reng.	8	27	94	935	7328	18	27	45
Vlers-Sire-Nicole.	8	27	95	1334	9944	43	20	63
Wattignies.	10	12	99	233	1621	88	»	88
Totaux....	--			34869	262165			
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	5	31	71	1177	6723	37	20	57
Engle-Fontaine.	7	26	74	1949	10052	69	»	69
Ghissignies.	4	29	70	586	4813	74	27	101
Hecq.	9	25	76	549	1957	114	20	134
Jolimetz.	4	26	71	947	6235	64	17	78

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Locquignol.	8	22	75	641	35993	100	»	100
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1122	7491	58	»	58
Neuville.	8	31	75	647	2896	134	19	153
Poix.	8	28	74	1889	8800	31	16	47
Potelle.	3	27	70	278	2828	56	»	56
Quesnoy-Est.	8	8	67	1892	29413	47	35	82
Raucourt.	6	24	72	281	1296	106	»	106
Ruesnes.	4	33	70	502	4527	48	31	79
Salesches.	8	30	74	610	4003	104	40	144
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1077	6842	102	40	142
Totaux....				14417	133869			

Canton du Quesnoy-Ouest

Bry.	9	31	63	372	2262	61	20	81
Eth.	10	32	62	343	3261	45	»	45
Frasnoy.	5	28	71	504	5873	18	»	18
Gommegnies.	6	25	68	3486	18334	56	22	78
Jenlain.	7	35	60	990	6995	43	20	63
Maresches.	7	35	58	929	6068	73	23	96
Orsinval.	3	31	64	495	3804	84	20	104
Preux-au Sart.	7	27	66	442	3833	48	»	48
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1454	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	7	35	60	900	5112	65	30	95
Villereau.	3	27	68	1042	6695	40	18	58
Villerspol.	5	32	61	1491	12422	32	»	32
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	901	6759	54	20	74
Wargnies-le-Petit.	6	29	65	794	5266	41	»	41
Totaux....				14143	86684			

Canton de Solre-le-Château.

Aibes.	8	19	100	350	2699	51	»	51
Beaurieux.	3	17	106	288	2183	100	20	120
Berelles.	5	19	101	200	1627	90	»	90
Bousignies.	15	29	105	694	5084	13	»	13
Choisies.	8	15	98	102	717	28	»	28
Clairfayt.	3	16	107	404	2803	92	»	92
Cousolre.	12	26	102	2174	15274	13	»	13
Dimechaux.	5		99	300	1702	23	»	23
Dimont.	11	11	101	443	2991	54	»	54
Eccles.	4	18	104	160	910	97	»	97
Fontaines (lez).	3	13	101	370	1791	30	»	30

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Hestrud.	6	20	119	2	2846	43	»	43
Liessies.	7	13	106	1000	6826	53	9	62
Sars-Poteries.	5	10	103	464	10268	57	33	90
Solre-le-Château.	»	14	103	3006	22445	13	20	33
Solrinnes.	4	16	102	174	1552	56	40	96
Totaux...				11871	81718			
Canton de Trélon.								
Anor.	9	22	121	2844	19550	13	»	13
Baives.	7	23	121	270	2250	13	»	13
Eppe-Sauvage.	10	25	124	720	7394	13	»	13
Féron.	8	12	117	654	6177	42	20	62
Fourmies.	9	17	115	7045	71107	16	18	34
Glageon.	2	14	112	1567	10454	8	»	8
Moustier.	10	20	124	481	2191	56	»	56
Ohain.	3	18	117	1188	5953	13	»	13
Rainsars.	12	8	114	207	2389	13	20	33
Trélon.	»	16	114	2670	23092	13	»	13
Wallers.	6	21	120	436	2950	33	»	33
Wignehies.	10	15	108	2607	19281	16	»	16
Willies.	9	10	111	407	2040	56	»	56
Totaux....				20896	171828			

ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.

Canton d'Arleux.								
Arleux.	»	11	47	1640	15348	17	»	17
Aubigny-au-Bac.	7	11	47	1095	5520	13	»	13
Brunemont.	6	13	46	510	2404	34	»	34
Bugnicourt.	4	11	44	771	6584	21	»	21
Cantin.	5	8	41	1038	13047	13	20	33
Erchin.	8	10	44	507	4972	58 5	20	78 5
Estrées.	3	9	42	1055	6227	44	10	54
Fechain.	12	17	43	1275	5683	47	»	47
Fressain.	8	13	36	935	6921	13	»	13
Gœulzin.	6	6	39	937	6653	40 5	»	40 5
Hamel.	3	13	44	477	3611	37 5	»	37 5
Lécluse.	7	13	46	1718	7856	13	»	13
Marcq.	12	22	53	534	5649	43	20	63
Monchecourt.	10	15	50	978	9281	29 5	13	42 5
Villers-au-Tertre.	7	13	45	398	4105	48 5	»	48 5
Totaux...				13878	103861			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Douai-Nord.				
Anhiers.	8	8	28	465	2293	17	»	17
Douai-Nord.	»	»	33	9228	290121	13 7	10	23 7
Flines-lez-Raches.	12	12	28	4042	24104	20 5	»	20 5
Lallaing.	8	8	38	2081	8085	13	»	13
Sin.	3	3	35	4606	24012	13	»	13
Waziers.	3	3	39	1630	9102	13	12	25
Totaux....				22052	357717			
				Canton de Douai-Sud.				
Aniche.	11	11	45	4501	29050	17	20	37
Auberchicourt.	13	13	48	1970	12445	13	»	13
Dechy.	4	4	36	1849	10893	13	»	13
Douai-Sud.	»	»	33	5662	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	12	12	37	655	4954	54	»	54
Ferin.	6	6	39	779	8936	13	»	13
Guesnain.	6	6	43	459	5233	46	»	46
Lewarde.	7	7	40	1171	7780	37 5	8	45 5
Loffre.	7	7	40	217	2689	51 5	10	61 5
Masny	10	10	44	951	9028	27 5	15	42 5
Montigny.	10	10	46	817	6649	28 5	15	33 5
Roucourt.	7	7	42	301	3506	41 5	»	41 5
Totaux....				49332	101163			
				Canton de Douai-Ouest.				
Auby.	7	7	40	1253	10626	19	»	19
Courchelettes.	4	4	40	268	4113	47	»	47
Cuincy.	4	4	37	1020	10535	27	8	35
Douai-Ouest.	»	»	33	9215	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	6	6	38	653	5764	37	5 2	42 2
Flers.	5	5	38	1149	8867	39 5	20	59 5
Lambres.	3	3	37	910	14131	36 5	8	44 5
Lauwin-Planque.	4	4	37	719	5502	27 5	»	27 5
Raches.	7	7	26	1615	9856	16 5	15	31 5
Raimbeaucourt.	9	9	28	2289	14724	13	13	26
Roost-Warendin.	7	7	28	2006	9848	13	»	13
Totaux...				21097	93966			
				Canton de Marchiennes.				
Alnes	4	23	37	686	3224	34 2	»	34 2
Bouvignies.	5	15	48	1845	10044	32	20	52
Bruille-lez-March.	6	14	47	905	4701	76	23	99
Erre.	9	18	48	1189	5786	13	»	13

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Fenain.	8	17	42	2067	10153	22	»	22
Hornaing.	10	20	40	1172	8783	17 5	»	17 5
Marchiennes-Ville.	»	19	34	3274	26422	13	»	13
Marchiennes-Camp.	5	16	39	426	3378	64 5	20	84 5
Pecquencourt	8	12	47	1427	11060	13	»	13
Rieulay.	5	16	39	467	1813	72	20	92
Somain.	6	15	40	3835	25652	13	10	23
Tilloy.	4	24	38	523	3651	70 5	»	70 5
Villers-Campeau.	7	16	40	462	2570	26	»	26
Vred.	6	15	39	1495	3951	13	»	13
Wandignies et Ham.	4	24	38	1041	6430	19	40	59
Totaux...				20484	127624			
Canton d'Orchies.								
Aix.	5	23	32	990	6980	64 5	20	84 5
Auchy.	3	19	23	1426	11176	27	17	44
Beuvry.	4	21	30	1877	12955	58	»	58
Coutiches.	5	13	28	2119	14549	38 5	20	58 5
Faumont.	10	12	21	1598	10615	13	20	33
Landas.	5	22	31	2331	14764	73	10	83
Nomain.	4	21	30	2500	20484	49	20	69
Orchies.	»	17	26	3688	36104	13	10	23
Saméon.	8	26	34	1703	10450	66	20	86
Totaux....				18232	138077			
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint-Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	«	13	37	5503	84219	16	29	45
Bruille-St.-Amand.	7	17	44	1827	11421	41	»	41
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	850	5153	50	»	50
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1872	12132	21	»	21
Hasnon.	5	18	39	3477	17301	8	»	8
Mortagne	8	21	38	1112	8074	13	»	13
Raismes.	8	5	44	4450	36615	16 2	7 5	23 7
Totaux....				19091	174615			
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	»	13	37	4866	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	348	2681	13	»	13
Brillon.	8	20	34	695	4945	23	»	23
Lecelles.	4	16	33	2185	18908	13	20	33

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-Préfecture.	de la préfecture.			annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maulde.	7	20	37	1045	5678	13	»	13
Millonfosse.	3	16	38	587	1230	13	»	13
Nivelle.	3	16	40	1119	7618	43	20	63
Rosult.	6	19	34	1303	11166	56	20	76
Rumegies.	8	20	29	1572	9779	46	19	65
Sars et Rosières.	7	20	31	559	3354	28 3	20	48 5
Thun.	4	17	43	620	3717	13	»	13
Totaux....				14899	72076			
Canton de Bouchain.								
Abscon.	8	19	42	1650	12767	18	»	18
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1631	9923	59	20	79
Bouchain.	»	19	49	1504	22825	13	10	23
Denain.	10	11	49	11022	67544	31	»	31
Douchy.	6	12	53	1968	13729	47	»	47
Émerchicourt.	7	26	49	226	4635	26	»	26
Éscaudain.	8	15	44	2720	16460	41 5	20	61 5
Haspres.	11	17	57	3090	15198	13	»	13
Haveluy.	14	14	50	889	4651	24	»	24
Hélesmes.	15	15	45	1217	6443	57	20	77
Hordain.	3	20	52	1505	7153	66 5	20	86 5
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	850	5387	50	20	70
Lourches.	7	15	51	3658	12540	13	»	13
Marquette.	5	22	49	2276	10933	32	15	47
Mastaing.	4	19	47	850	6329	51	16 5	67 5
Neuville-sur-l'Esc.	6	15	54	994	7688	20	20	40
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	681	5579	57	20	77
Rœulx.	6	16	49	1273	6679	44	»	44
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	849	4670	80	20	100
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	376	3494	13	»	13
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	666	3809	43 5	6 5	50
Totaux....				39935	248476			
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	6	18	57	335	4923	23	»	23
Condé.	»	14	54	4642	44893	13	10	23
Crespin.	7	14	58	1520	15900	16 5	»	16 5
Escaupont.	2	10	54	1136	8975	13	»	13
Fresnes.	2	10	49	5504	39762	8	»	8
Hergnies.	6	18	47	3285	14126	13	»	13
Odomez.	7	15	44	490	2770	86 5	»	86 5
Thivencelles.	4	16	55	597	5453	20 5	20	40 5
Vicq.	5	10	52	910	4719	13	»	13
Vieux-Condé.	2	16	49	5067	23782	13	»	13
Totaux....				23486	165303			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1871.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	6	6	56	1158	9580	65	»	65
Estrœux.	7	7	57	618	6753	79 5	20	99 5
Marly.	2	2	51	1519	18655	53 5	25	78 5
Onnaing.	6	6	55	3685	24948	38	20	58
Préseau.	7	7	57	1905	9789	94 5	20	114 5
Quarouble.	8	8	55	2510	16225	13	»	13
Quiévrechain.	12	12	61	1062	7587	40	18	58
Rombies.	12	12	59	557	4869	63 5	»	63 5
Saultain.	4	4	54	1060	8974	77 5	20	97 5
Sebourg.	10	10	60	1775	14786	63	10	73
Valenciennes-Est.	»	»	50	7103	306375	13 7	5	18 7
Totaux....				22952	428541			
Canton de Valenciennes-Nord								
Anzin.	2	2	48	7283	61146	15	»	15
Aubry.	5	5	53	995	5425	95	»	95
Bellaing.	9	9	51	374	3301	61	»	61
Beuvrages.	4	4	48	1380	6750	70	»	70
Bruai.	5	5	52	3251	18082	49	20	69
Petite-Forêt.	3	2	52	917	4466	83	20	103
Saulve (St.-)	»	»	50	2041	25221	42	»	42
Valenciennes-Nord.	12	12	48	8761	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	»	»	»	3420	20737	13	»	13
Totaux....				28422	145128			
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	9	9	59	952	8312	79	20	99
Aulnoy.	3	3	52	1808	10513	64 5	20	84 5
Famars.	5	5	55	792	7127	66 5	»	66 5
Haulchin.	9	9	53	861	9088	37	20	57
Hérin.	7	7	53	1618	8457	43	24	67
Maing.	8	8	57	1948	13920	44 5	»	44 5
Monchaux.	11	11	56	513	4360	76 5	»	76 5
Oisy.	8	8	52	256	2129	69	»	69
Prouvy.	8	8	53	815	5142	13	»	13
Quérenaing.	8	8	58	499	3923	55	»	55
Rouvignies.	8	8	53	262	2709	48	»	48
Thiant.	12	12	54	1276	9996	52 5	15	67 5
Trith-St.-Léger.	7	7	55	3923	23584	49 5	»	49 5
Valenciennes-Sud.	»	»	50	8480	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	11	11	59	1432	9968	36 5	14	50 5
Totaux....				25435	119228			

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1871. 4
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
DUNKERQUE.	Bergues.	15486	150276
	Bourbourg.	13932	119883
	Dunkerque-Est.	22672	103649
	Dunkerque-Ouest.	23131	33413
	Gravelines.	9391	63005
	Hondschoote.	13485	101847
	Wormhoudt.	15087	116232
	Totaux....	113184	988265
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
HAZEBROUCK.	Bailleul Nord-Est.	17427	130679
	Bailleul Sud-Ouest	14418	53544
	Cassel.	14156	108208
	Hazebrouck Nord.	14968	144323
	Hazebrouck Sud.	13612	66166
	Merville.	20288	117852
	Steenvoorde.	14167	93924
	Totaux......	109036	714596
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
LILLE.	Armentières.	28040	220440
	Bassée (La).	16058	106400
	Cysoing.	18505	108164
	Haubourdin.	26918	168169
	Lannoy.	26612	116995
	Lille Nord-Est.	38949	1968533
	Lille Centre.	24553	40974
	Lille Sud-Est.	24985	28021
	Lille Sud-Ouest.	67179	»
	Lille Ouest.	24794	83864
	Pont-à-Marcq.	17875	125946
	Quesnoy-sur-Deûle.	19813	130117
	Roubaix Est.	83823	845142
	Roubaix Ouest.		38783
	Seclin.	24218	156784
	Tourcoing Nord.	43123	177373
	Tourcoing Sud.	37816	78701
	Totaux......	523231	4724406
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
CAMBRAI.	Cambrai Est.	24937	314264
	Cambrai Ouest.	24595	78783
	Carnières.	26912	110528
	Câteau (Le).	33565	199548
	Clary.	33049	125076
	Marcoing.	25551	159283
	Solesmes.	28246	154292
	Totaux......	196855	1141681

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1871. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
AVESNES.	Avesnes { Nord.	11477	112614
	Avesnes { Sud.	11271	113308
	Bavai.	16134	122932
	Berlaimont.	10069	82806
	Landrecies.	15633	117552
	Maubeuge.	34869	262165
	Quesnoy { Est.	14117	133869
	Quesnoy { Ouest.	14113	86684
	Solre-le-Château.	11871	84718
	Trélon.	20896	174828
	Totaux.....	163450	1288476
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
DOUAI.	Arleux.	13868	103861
	Douai { Nord.	22052	357717
	Douai { Sud.	19332	101163
	Douai { Ouest.	21097	93966
	Marchiennes	20484	127624
	Orchies.	18232	138077
	Totaux.....	115065	922408
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
VALENCIENNES.	Amand (St.) { rive-g.	19091	174615
	Amand (St.) { rive-d.	14899	72076
	Bouchain.	39935	248476
	Condé.	23486	165303
	Valenciennes { Est.	22952	128541
	Valenciennes { Nord	28422	145128
	Valenciennes { Sud.	25435	119228
	Totaux......	174220	1353367

Récapitulation par arrondissement

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1871. 3
Dunkerque	113184	988265
Hazebrouck.	109036	714596
Lille	523231	4724406
Cambrai	193855	1144681
Avesnes.	163450	1288476
Douai.	115065	922408
Valenciennes.	174220	1353367
Totaux.	**1392041**	**11133199**

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Nous croyons devoir reproduire ici dans tout son texte, la loi organique départementale en date du 10 août 1871.

L'Assemblée nationale a adopté, le Président du Conseil, Chef du Pouvoir exécutif de la République française promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER. — *Dispositions générales.*

Art. 1er. Il y a dans chaque département un Conseil général.

Art. 2. Le Conseil général élit dans son sein une Commission départementale.

Art. 3. Le préfet est le représentant du Pouvoir exécutif dans le département.

Il est, en outre, chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du Conseil général et de la Commission départementale, conformément aux dispositions de la présente loi.

TITRE II. — *De la formation des Conseils généraux.*

Art. 4. Chaque canton du département élit un membre du Conseil général.

Art. 5. L'élection se fait au suffrage universel, dans chaque commune, sur les listes dressées pour les élections municipales.

Art. 6. Sont éligibles au Conseil général tous les citoyens inscrits sur une liste d'électeurs ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits avant le jour de l'élection, âgés de vingt-cinq ans accomplis, qui sont domiciliés dans le département, et ceux qui, sans être domiciliés, y sont inscrits au rôle d'une des contributions directes, au 1er janvier de l'année dans laquelle se fait l'élection, ou justifient qu'ils devaient y être inscrits à ce jour ou ont hérité depuis la même époque d'une propriété foncière dans le département.

Toutefois, le nombre des conseillers généraux non domiciliés ne pourra dépasser le quart du nombre total dont le Conseil doit être composé.

Art. 7. Ne peuvent être élus au Conseil général les citoyens qui sont pourvus d'un Conseil judiciaire.

Art. 8. Ne peuvent être élus membres du Conseil général :

1° Les préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux et conseillers de préfecture, dans le département où ils exercent leurs fonctions;

2° Les procureurs-généraux, avocats généraux et substituts du procureur général près les cours d'appel, dans l'étendue du ressort de la cour ;

3° Les présidents, vice-présidents, juges titulaires, juges d'instruc-

tion et membres du parquet des tribunaux de première instance de l'arrondissement du tribunal ;

4° Les juges-de-paix, dans leurs cantons.

5° Les généraux commandant les divisions ou les subdivisions territoriales, dans l'étendue de leurs commandements ;

6° Les préfets maritimes, majors généraux de la marine et commissaires de l'inscription maritime, dans les départements où ils résident ;

7° Les commissaires et agents de police, dans les cantons de leur ressort ;

8° Les ingénieurs en chef de département et les ingénieurs ordinaires d'arrondissement, dans le département où ils exercent leurs fonctions ;

9° Les ingénieurs du service ordinaire des mines, dans les cantons de leur ressort ;

10° Les recteurs d'académie, dans le ressort de l'Académie ;

11° Les inspecteurs d'académie et les inspecteurs des écoles primaires, dans le département où ils exercent leurs fonctions ;

12° Les ministres des différents cultes, dans les cantons de leur ressort ;

13° Les agents et comptables de tout ordre, employés à l'assiette, à la perception et au recouvrement des contributions directes ou indirectes, et au paiement des dépenses publiques de toute nature, dans le département où ils exercent leurs fonctions ;

14° Les directeurs et inspecteurs des postes, des télégraphes et des manufactures de tabac, dans le département où ils exercent leurs fonctions ;

15° Les conservateurs, inspecteurs et autres agents des eaux et forêts, dans les cantons de leur ressort ;

16° Les vérificateurs des poids et mesures, dans les cantons de leur ressort.

Art. 9. Le mandat de conseiller général est incompatible, dans toute la France, avec les fonctions énumérées aux numéros 1 et 7 de l'article 8.

Art. 10. Le mandat de conseiller général est incompatible, dans le département, avec les fonctions d'architecte départemental, d'agent-voyer, d'employé des bureaux de la préfecture ou d'une sous-préfecture, et généralement de tous les agents salariés ou subventionnés sur les fonds départementaux.

La même incomptabilité existe à l'égard des entrepreneurs des services départementaux.

Art. 11. Nul ne peut être membre de plusieurs Conseils généraux.

Art. 12. Les collègues électoraux sont convoqués par le Pouvoir exécutif.

Il doit y avoir un intervalle de 15 jours francs, au moins, entre la date du décret de convocation et le jour de l'élection, qui sera toujours un dimanche. Le scrutin est ouvert à sept heures du matin et clos le même jour à six heures. Le dépouillement a lieu immédiatement.

Lorsqu'un second tour de scrutin est nécessaire, il y est procédé le dimanche suivant.

Art. 18. Immédiatement après le dépouillement du scrutin, les procès-verbaux de chaque commune, arrêtés et signés, sont portés au chef-lieu du canton par deux membres du bureau. Le recensement général des votes est fait par le bureau du chef-lieu, et le résultat est proclamé par son président, qui adresse tous les procès-verbaux et les pièces au préfet.

Art. 14. Nul n'est élu membre du Conseil général au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni :

1° La majorité absolue des suffrages exprimés ;

2° Un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Art. 15. Les élections peuvent être arguées de nullité par tout électeur du canton.

Si la réclamation n'a pas été consignée au procès-verbal, elle doit être déposée au secrétariat général de la préfecture. Il en est donné récépissé.

Art. 16. Le Conseil général vérifie les pouvoirs de ses membres. Il n'y a pas de recours contre ses décisions.

Art. 17. Le Conseil général élu dans plusieurs cantons est tenu de déclarer son option au président du Conseil général dans les trois jours qui suivront la vérification de ses pouvoirs. A défaut d'option dans ce délai, le Conseil général détermine, en séance publique et par la voie du sort, à quel canton le Conseiller appartiendra.

Lorsque le nombre des Conseillers non domiciliés dans le département dépasse le quart du Conseil, le Conseil général procède de la même façon pour désigner celui ou ceux dont l'élection doit être annulée.

Art. 18. Tout Conseiller général qui, par une cause survenue postérieurement à son élection, se trouve dans un des cas prévus par les art. 7. 8, 9 et 10, ou se trouve frappé de l'une des incapacités qui font perdre la qualité d'électeur, est déclaré démissionnaire par le Conseil général, soit d'office, soit sur la réclamation de tout électeur.

Art. 19. Lorsqu'un Conseiller général aura manqué à une session ordinaire sans excuse légitime admise par le Conseil, il sera déclaré démissionnaire par le Conseil général, dans la dernière séance de la session.

Art. 20 Lorsqu'un Conseiller général donne sa démission, il l'adresse au président du Conseil général ou au président de la Commission départementale, qui en donne immédiatement avis au préfet.

Art. 21. Les Conseillers généraux sont nommés pour six ans ; ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans, et indéfiniment rééligibles. En

cas de renouvellement intégral, à la session qui suit ce renouvellement, le Conseil général divise les cantons du département en deux séries, en répartissant, autant que possible, dans une proportion égale, les cantons de chaque arrondissement dans chacune des séries, et il procède ensuite à un tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement des séries.

Art. 22. En cas de vacance par décès, option, démission, par une des causes énumérées aux art. 17, 18 et 19, ou par toute autre cause, les électeurs devront être réunis dans le délai de trois mois.

Toutefois, si le renouvellement légal de la série à laquelle appartient le siége vacant doit avoir lieu avant la prochaine session ordinaire du Conseil général, l'élection partielle se fera à la même époque.

La Commission départementale est chargée de veiller à l'exécution du présent article. Elle adresse ses réquisitions au préfet, et s'il y a lieu, au ministre de l'intérieur.

TITRE III. — *Des sessions des Conseils généraux.*

Art. 23. Les Conseils généraux ont chaque année deux sessions ordinaires.

La session dans laquelle sont délibérés le budget et les comptes commence de plein droit le premier lundi qui suit le 15 août et ne pourra être retardée que par une loi.

L'ouverture de l'autre session a lieu au jour fixé par le Conseil général dans la session du mois d'août précédent. Dans le cas où le Conseil général se serait séparé sans avoir pris aucune décision à cet égard, le jour sera fixé et la convocation sera faite par la Commission départementale, qui en donnera avis au préfet.

La durée de la session d'août ne pourra excéder un mois ; celle de l'autre session ordinaire ne pourra excéder quinze jours.

Art. 24. Les Conseils généraux peuvent être réunis extraordinairement :

1° Par décret au Chef du Pouvoir exécutif ;

2° Si les deux tiers des membres en adressent la demande écrite au président.

Dans ce cas, le président est tenu d'en donner avis immédiatement au préfet qui devra convoquer d'urgence.

La durée des sessions extraordinaires ne pourra excéder huit jours.

Art. 25. A l'ouverture de la session d'août, le Conseil général, réuni sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonctions de secrétaire, nomme au scrutin secret et à la majorité absolue son président, un ou plusieurs vice-présidents et ses secrétaires.

Leurs fonctions durent jusqu'à la session d'août de l'année suivante.

Art. 26. Le Conseil général fait son règlement intérieur.

Art. 27. Le préfet a entrée au Conseil général ; il est entendu quand il le demande, et assiste aux délibérations, excepté lorsqu'il s'agit de l'apurement de ses comptes.

Art. 28. Les séances des Conseils généraux sont publiques.

Néanmoins sur la demande de cinq membres, du président ou du préfet, le Conseil général, par assis et levé, sans débat, décide s'il se formera en comité secret.

Art. 29. Le président a seul la police de l'Assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit, il en dresse procès-verbal, et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.

Art. 30. Le Conseil général ne peut délibérer si la moitié plus un des membres dont il doit être composé n'est présente.

Les votes sont recueillis au scrutin public, toutes les fois que le sixième des membres présents le demande. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Néanmoins, les votes sur les nominations et sur les validations d'élections contestées ont toujours lieu au scrutin secret.

Le résultat des scrutins publics, énonçant les noms des votants, est reproduit au procès-verbal.

Art. 31 Les Conseils généraux devront établir jour par jour un compte-rendu sommaire et officiel de leurs séances, qui sera tenu à la disposition de tous les journaux du département, dans les quarante-huit heures qui suivront la séance.

Les journaux ne pourront apprécier une discussion du Conseil général sans reproduire en même temps la portion du compte-rendu afférente à cette discussion.

Toute contravention à cette disposition sera punie d'une amende de 50 à 500 francs.

Art. 32. Les procès-verbaux des séances rédigés par un des secrétaires, sont arrêtés au commencement de chaque séance et signés par le président et le secrétaire.

Ils contiennent les rapports, les noms des membres qui ont pris part à la discussion et l'analyse de leurs opinions.

Tout électeur ou contribuable du département a le droit de demander la communication sans déplacement et de prendre copie de toutes les délibérations du Conseil général, ainsi que des procès-verbaux des séances publiques, et de les reproduire par la voie de la presse.

Art. 33. Tout acte et toute délibération d'un Conseil général relatifs à des objets qui ne sont pas légalement compris dans ses attributions sont nuls et de nul effet

La nullité est prononcée par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 34. Toute délibération prise hors des réunions du Conseil, prévues ou autorisées par la loi, est nulle et de nul effet.

Le préfet, par un arrêté motivé, déclare la réunion illégale, prononce la nullité des actes, prend toutes les mesures nécessaires pour que l'As

semblée se sépare immédiatement, et transmet son arrêté au Procureur général du ressort pour l'exécution des lois et l'application, s'il y a lieu, des peines déterminées par l'article 258 du code pénal. En cas de condamnation, les membres condamnés sont déclarés par le jugement exclus du conseil et inéligibles pendant les trois années qui suivront la condamnation.

Art. 35. Pendant les sessions de l'Assemblée nationale, la dissolution d'un Conseil général ne peut être prononcée par le Chef du Pouvoir exécutif, que sous l'obligation expresse d'en rendre compte à l'Assemblée dans le plus bref délai possible. En ce cas, une loi fixe la date de la nouvelle élection, et décide si la Commission départementale doit conserver son mandat jusqu'à la réunion du nouveau Conseil général, ou autorise le Pouvoir exécutif à en nommer provisoirement une autre.

Art. 36. Dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée nationale, le Chef du pouvoir exécutif peut prononcer la dissolution d'un Conseil général pour des causes spéciales à ce Conseil.

Le décret de dissolution doit être motivé.

Il ne peut jamais être rendu par voie de mesure générale. Il convoque en même temps les électeurs du département pour le quatrième dimanche qui suivra sa date. Le nouveau Conseil général se réunit de plein droit le deuxième lundi après l'élection et nomme sa commission départementale.

TITRE IV. — *Des attributions des Conseils généraux.*

Art. 37. Le Conseil général répartit chaque année, à sa session d'août, les contributions directes, conformément aux règles établies par les lois.

Avant d'effectuer cette répartition, il statue sur les demandes délibérées par les conseils compétents en réduction du contingent.

Art. 38. La Conseil général prononce définitivement sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes, et préalablement soumises au conseil compétent.

Art. 39. Si le Conseil général ne se runisséait pas; ou s'il se séparait sans avoir arrêté la répartition des contributions directes, les mandements des contingents seront delivrés par le préfet, d'après les bases de la répartition précédente, sauf les modifications à apporter dans le contingent en exécution des lois.

Art. 40. Le Conseil général vote les centimes additionnels dont la perception est autorisée par les lois.

Il peut voter les centimes extraordinaires dans la limite du maximum fixé annuellement par la loi des finances.

Il peut voter également les emprunts départementaux remboursables dans un délai qui ne pourra excéder quinze années, sur les ressources ordinaires et extraordinaires.

Art. 41. Dans le cas où le Conseil général voterait une contribution

extraordinaire ou un emprunt au-delà des limites déterminées dans l'article précédent, cette contribution ou cet emprunt ne pourrait être autorisé que par une loi.

Art. 42. Le Conseil général arrête, chaque année, à sa session d'août, dans les limites fixées annuellement par la loi de finances, le maximum du nombre des centimes extraordinaires que les Conseils municipaux sont autorisés à voter, pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale.

Si le Conseil général se sépare sans l'avoir arrêté, le maximum fixé pour l'année précédente est maintenu jusqu'à la session d'août de l'année suivante.

Art. 43. Chaque année, dans sa session d'août, le Conseil général, par un travail d'ensemble, comprenant toutes les communes du département, procède à la révision des sections électorales et en dresse le tableau.

Art. 44. Le Conseil général opère la reconnaissance, détermine la largeur et prescrit l'ouverture et le redressement des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Les délibérations qu'il prend à cet égard produisent les effets spécifiés aux articles 15 et 16 de la loi du 21 mai 1836.

Art. 45. Le Conseil général, sur l'avis motivé du directeur et de la commission de surveillance, pour les écoles normales, du proviseur ou du principal et du bureau d'administration, pour les lycées ou colléges, du chef d'institution, pour les institutions d'enseignement libre, nomme et révoque les titulaires des bourses entretenues sur les fonds départementaux.

L'autorité universitaire ou le chef d'institution libre, peut prononcer la révocation dans le cas d'urgence; ils en donnent immédiatement avis au président de la commission départementale et en font connaître les motifs.

Le Conseil général détermine les conditions auxquelles seront tenus de satisfaire les candidats aux fonctions rétribuées exclusivement sur les fonds départementaux et les règles des concours d'après lesquelles les nominations devront être faites.

Néanmoins, sont maintenus les droits des archivistes paléographes, tels qu'ils sont réglés par l'ordonnance de 1833.

Art. 46. Le Conseil général statue définitivement sur les objets ci-après désignés, savoir :

1° Acquisition, aliénation et échange des propriétés départementales, mobilières ou immobilières, quand ces propriétés ne sont pas affectées à l'un des services énumérés au N° 4.

2° Mode de gestion des propriétés départementales ;

3° Baux de biens donnés ou pris à ferme ou à loyer, quelle qu'en soit la durée ;

4° Changement de destination des propriétés et des édifices départe-

mentaux autres que les hôtels de préfecture et de sous-préfecture, et des locaux affectés aux cours d'assises, aux tribunaux, aux écoles normales, au casernement de la gendarmerie et aux prisons.

5° Acceptation ou refus de dons et legs faits au département, quand ils ne donnent pas lieu à réclamation ;

6° Classement et direction des routes départementales.

Projets, plans et devis des travaux à exécuter pour la construction, la rectification ou l'entretien desdites routes.

Désignation des services qui seront chargés de leur construction et de leur entretien.

7° Classement et direction des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun ; désignation des communes qui doivent concourir à la construction et à l'entretien desdits chemins, et fixation du contingent annuel de chaque commune ; le tout sur l'avis des conseils compétents.

Répartition des subventions accordées, sur les fonds de l'État ou du département, aux chemins vicinaux de toute catégorie.

Désignation des services auxquels sera confiée l'exécution des travaux sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, et mode d'exécution des travaux à la charge du département.

Taux de la conversion en argent des journées de prestation.

8° Déclassement des routes départementales, des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun ;

9° Projets, plans et devis de tous autres travaux à exécuter sur les fonds départementaux et désignation des services auxquels ces travaux seront confiés.

10° Offres faites par les communes, les associations ou les particuliers pour concourir à des dépenses quelconques d'intérêt départemental ;

11° Concessions à des associations, à des compagnies ou à des particuliers de travaux d'intérêt départemental ;

12° Direction des chemins de fer d'intérêt local, mode et conditions de leur construction, traités et dispositions nécessaires pour en assurer l'exploitation ;

13° Etablissement et entretien des bacs et passages d'eau sur les routes et chemins à la charge du département ; fixation des tarifs de péage ;

14° Assurances des bâtiments départementaux ;

15° Actions à intenter ou à soutenir au nom du département, sauf les cas d'urgence, dans lesquels la commission départementale pourra statuer ;

16° Transactions concernant les droits des départements ;

17° Recettes de toute nature et dépenses des établissements d'aliénés appartenant au département ; approbation des traités passés avec des établissements privés ou publics pour le traitement des aliénés du département ;

18° Service des enfants assistés ;

19° Part de la dépense des aliénés et des enfants assistés, qui sera mise à la charge des communes, et bases de la répartition à faire entre elles ;

20° Création d'institutions départementales d'assistance publique, et service de l'assistance publique dans les établissements départementaux ;

21° Etablissement et organisation des caisses de retraite ou de tout autre mode de rémunération en faveur des employés des préfectures et des sous-préfectures et des agents salariés sur les fonds départementaux.

22° Part contributive du département aux dépenses des travaux qui intéressent à la fois le département et les communes ;

23° Difficultés élevées relativement à la répartition de la dépense des travaux qui intéressent plusieurs communes du département ;

24° Délibérations des Conseils municipaux ayant pour but l'établissement, la suppression ou les changements de foires et marchés ;

25° Délibérations des Conseils municipaux ayant pour but la prorogation des taxes additionnelles d'octroi actuellement existantes, ou l'augmentation des taxes principales au-delà d'un décime, le tout dans les limites du maximnm des droits et de la nomenclature des objets fixés par le tarif général établi conformément à la loi du 24 juillet 1867 ;

26° Changements à la circonscription des communes d'un même canton et à la désignation de leurs chefs-lieux, lorsqu'il y a accord entre les Conseils municipaux.

Art. 47. Les délibérations par lesquelles les Conseils généraux statuent définitivement sont exécutoires si, dans le délai de vingt jours, à partir de la clôture de la session, le préfet n'en a pas demandé l'annulation pour excès de pouvoirs ou pour violation d'une disposition de la loi ou d'un règlement d'administration publique.

Le recours formé par le préfet doit être notifié au président du Conseil général et au président de la Commission départementale. Si dans le délai de deux mois, à partir de la notification, l'annulation n'a pas été prononcée, la délibération est exécutoire.

Cette annulation ne peut être prononcée que par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 48. Le Conseil général délibère :

1° Sur l'acquisition, l'aliénation et l'échange des propriétés départementales affectées aux hôtels de préfecture et de sous-préfecture, aux écoles normales, aux cours d'assises et tribunaux, au casernement de la gendarmerie et aux prisons ;

2° Sur le changement de destination des propriétés départementales affectées à l'un des services ci-dessus énumérés ;

3° Sur la part contributive à imposer au département dans les travaux exécutés par l'Etat qui intéressent le département ;

4° Sur les demandes des Conseils municipaux : 1° pour l'établissement ou le renouvellement d'une taxe d'octroi sur des matières non comprises

dans le tarif général indiqué à l'article 46 ; 2° pour l'établissement ou le renouvellement d'une taxe excédant le maximum fixé par ledit tarif ; 3° pour l'assujettissement à la taxe d'objets non encore imposés dans le tarif local ; 4° pour les modifications aux règlements ou aux périmètres existants ;

5° Sur tous les autres objets sur lesquels il est appelé à délibérer par les lois et règlements, et généralement sur tous les objets d'intéret départemental dont il est saisi, soit par une proposition du préfet, soit sur l'initiative d'un de ses membres.

Art. 49. Les délibérations prises par le Conseil général, sur les matières énumérées à l'article précédent, sont exécutoires si, dans le délai de trois mois, à partir de la clôture de la session, un décret motivé n'en a pas suspendu l'exécution.

Art. 50. Le Conseil général donne son avis :

1° Sur les changements proposés à la circonscription du territoire du département, des arrondissements, des cantons et des communes, et la désignation des chefs-lieux, sauf le cas où il statue définitivement, conformément à l'article 46, N° 26 ;

2° Sur l'application des dispositions de l'article 90 du code forestier, relatives à la soumission au régime forestier des bois, taillis ou futaies appartenant aux communes, et à la conversion en bois de terrains en pâturages ;

3° Sur les délibérations des Conseils municipaux, relatives à l'aménagement, au mode d'exploitation, à l'aliénation et au défrichement des bois communaux ;

Et généralement sur tous les objets sur lesquels il est appelé à donner son avis en vertu des lois et règlements, ou sur lesquels il est consulté par les ministres.

Art. 51. Le Conseil général peut adresser directement au ministre compétent, par l'intermédiaire de son président, les réclamations qu'il aurait à présenter dans l'intérêt spécial du département, ainsi que son opinion sur l'état et les besoins des différents services publics, en ce qui touche le département.

Il peut charger un ou plusieurs de ses membres de recueillir sur les lieux les renseignements qui lui sont nécessaires pour statuer sur les affaires qui sont placées dans ses attributions.

Tous vœux politiques lui sont interdits. Néanmoins, il peut émettre des vœux sur toutes les questions économiques et d'administration générale.

Art. 52. Les chefs de services des administrations publiques dans le département sont tenus de fournir verbalement ou par écrit tous les renseignements qui leur seraient réclamés par le Conseil général sur les questions qui intéressent le département.

Art. 53. Le préfet accepte ou refuse les dons et legs faits au département, en vertu, soit de la décision du Conseil général, quand il n'y

a pas de réclamations des familles, soit de la décision du gouvernement, quand il y a réclamation.

Le préfet peut toujours, à titre conservatoire, accepter les dons et legs. La décision du Conseil général ou du gouvernement, qui intervient ensuite, a effet du jour de cette acceptation.

Art. 54. Le préfet intente les actions en vertu de la décision du Conseil général, et il peut, sur l'avis conforme de la Commission départementale, défendre à toute action intentée contre le département.

Il fait tous actes conservatoires et interruptifs de déchéance.

En cas de litige entre l'Etat et le département, l'action est intentée ou soutenue, au nom du département, par un membre de la Commission départementale, désigné par elle.

Le préfet, sur l'avis conforme de la Commission départementale, passe les contrats au nom du département.

Art. 55. Aucune action judiciaire, autre que les actions possessoires, ne peut, à peine de nullité, être intentée contre un département, qu'autant que le demandeur a préalablement adressé au préfet un mémoire exposant l'objet et les motifs de sa réclamation.

Il lui en est donné récépissé.

L'action ne peut être portée devant les tribunaux que deux mois après la date du récépissé, sans préjudice des actes conservatoires.

La remise du mémoire interrompra la prescription, si elle est suivie d'une demande en justice dans le délai de trois mois.

Art. 56. A la session d'août, le préfet rend compte au Conseil général, par un rapport spécial et détaillé, de la situation du département et de l'état des différents services publics.

A l'autre session ordinaire, il présente au Conseil général un rapport sur les affaires qui doivent lui être soumises pendant cette session.

Ces rapports sont imprimés et distribués à tous les membres du Conseil général huit jours au moins avant l'ouverture de la session.

TITRE V. — *Du budget et des comptes du département.*

Art. 57. Le projet de budget du département est préparé et présenté par le préfet, qui est tenu de le communiquer à la Commission départementale, avec les pièces à l'appui, dix jours au moins avant l'ouverture de la session d'août.

Le budget, délibéré par le Conseil général, est définitivement réglé par décret.

Il se divise en budget ordinaire et budget extraordinaire.

Art. 58. Les recettes du budget ordinaire se composent :

1° Du produit des centimes ordinaires additionnels, dont le nombre est fixé annuellement par la loi de finances ;

2° Du produit des centimes autorisés pour les dépenses des chemins vicinaux et de l'instruction primaire, par les lois des 21 mai 1836, 15 mars 1850 et 10 avril 1867, dont l'affectation spéciale est maintenue ;

3° Du produit des centimes spéciaux affectés à la confection du cadastre par la loi du 2 août 1829 ;

4° Du revenu et du produit des propriétés départementales ;

5° Du produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives ;

6° Du produit des droits de péage des bacs et passages d'eau sur les routes et chemins à la charge du département, des autres droits de péage et de tous autres droits concédés au département par les lois ;

7° De la part allouée au département sur le fonds, inscrit annuellement au budget du ministère de l'intérieur, et réparti, conformément à un tableau annexé à la loi des finances, entre les départements qui, en raison de leur situation financière, doivent recevoir une allocation sur les fonds généraux du budget ;

8° Des contingents de l'Etat et des communes pour le service des aliénés et des enfants assistés, et de toute autre subvention applicable au budget ordinaire ;

9° Du contingent des communes et autres ressources éventuelles pour le service vicinal et pour les chemins de fer d'intérêt local.

Art. 59. Les recettes du budget extraordinaire se composent :

1° Du produit des centimes extraordinaires votés annuellement par le Conseil général, dans les limites déterminées par la loi de finances, ou autorisés par des lois spéciales ;

2° Du produit des emprunts ;

3° Des dons et legs ;

4° Du produit des biens aliénés ;

5° Du remboursement des capitaux exigibles et des rentes rachetées ;

6° De toutes autres recettes accidentelles.

Sont comprises définitivement parmi les propriétés départementales les anciennes routes impériales de troisième classe, dont l'entretien a été mis à la charge des départements par le décret du 16 décembre 1811 ou postérieurement.

Art. 60. Le budget ordinaire comprend les dépenses suivantes :

1° Loyer, mobilier et entretien des hôtels de préfecture et de sous-préfecture, du local nécessaire à la réunion du conseil départemental d'instruction publique et du bureau de l'inspecteur d'académie ;

2° Casernement ordinaire des brigades de gendarmerie ;

3° Loyer, entretien, mobilier et menues dépenses des cours d'assises, tribunaux civils et tribunaux de commerce, et menues dépenses des justices de paix.

4° Frais d'impression et de publication des listes pour les élections consulaires, frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et des listes du jury,

5° Dépenses ordinaires d'utilité départementale ;

6° Dépenses imputées sur les centimes spéciaux établis en vertu des lois des 2 août 1829, 21 mai 1836, 15 mars 1850 et 10 avril 1867.

Néanmoins les départements qui, pour assurer le service des chemins vicinaux et de l'instruction primaire, n'auront pas besoin de faire emploi de la totalité des centimes spéciaux, pourront en appliquer le surplus aux autres dépenses de leur budget ordinaire. L'affectation de l'excédant du produit des trois centimes spéciaux de l'instruction primaire à des dépenses étrangères à ce service ne pourra avoir lieu qu'à l'une des sessions de l'année suivante, et lorsque cet excédant aura été constaté en fin d'exercice.

Les départements qui seraient en situation d'user de la faculté autorisée par le paragraphe précédent, et qui n'en feraient pas usage, ne pourront recevoir aucune allocation sur le fonds mentionné au N° 7 de l'article 58.

Art. 61. Si un Conseil général omet d'inscrire au budget un crédit suffisant pour l'acquittement des dépenses énoncées aux N°s 1, 2, 3 et 4 de l'article précédent, ou pour l'acquittement de dettes exigibles, il y est pourvu au moyen d'une contribution spéciale, portant sur les quatre contributions directes, et établie par un décret, si elle est dans les limites du maximum fixé annuellement par la loi de finances, ou par une loi, si elle doit excéder ce maximum.

Le décret est rendu dans la forme des règlements d'administration publique et inséré au *Bulletin des Lois*.

Aucune autre dépense ne peut être inscrite d'office dans le budget ordinaire, et les allocations qui y sont portées par le Conseil général ne peuvent être ni changées ni modifiées par le décret qui règle le budget.

Art. 62. Le budget extraordinaire comprend les dépenses qui sont imputées sur les recettes énumérées à l'article 59.

Art. 63. Les fonds qui n'auront pu recevoir leur emploi dans le cours de l'exercice sont reportés, après clôture, sur l'exercice en cours d'exécution. avec l'affectation qu'ils avaient au budget voté par le Conseil général.

Les fonds libres, provenant d'emprunts, de centimes ordinaires et extraordinaires recouvrés ou à recouvrer dans le cours de l'exercice, ou de toute autre recette, seront cumulés, suivant la nature de leur origine, avec les ressources de l'exercice en cours d'exécution, pour recevoir l'affectation nouvelle qui pourra leur être donnée par le Conseil général dans le budget rectificatif de l'exercice courant.

Les Conseils généraux peuvent porter au budget un crédit pour dépenses imprévues.

Art. 64. Le comptable chargé du recouvrement des ressources éventuelles est tenu de faire, sous sa responsabilité, toutes les diligences nécessaires pour la rentrée de ces produits.

Les rôles et états des produits sont rendus exécutoires par le préfet, et par lui remis au comptable.

Les oppositions, lorsque la matière est de la compétence des tribunaux ordinaires, sont jugées comme affaires sommaires.

Art. 65. Le comptable chargé du service des dépenses départementales ne peut payer que sur les mandats délivrés par le préfet, dans la limite des crédits ouverts par les budgets du département.

Art. 66. Le Conseil général entend et débat les comptes d'administration qui lui sont présentés par le préfet, concernant les recettes et les dépenses du budget départemental.

Les comptes doivent être communiqués à la Commission départementale, avec les pièces à l'appui, dix jours au moins avant l'ouverture de la session d'août.

Les observations du Conseil général sur les comptes présentés à son examen sont adressées directement par son président au ministère de l'intérieur.

Ces comptes, provisoirement arrêtés par le Conseil général, sont définitivement réglés par décret.

A la session d'août, le préfet soumet au Conseil général le compte annuel de l'emploi des ressources municipales affectées aux chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Art. 67. Les budgets et les comptes du département définitivement réglés sont rendus publics par la voie de l'impression.

Art. 68. Les secours pour travaux concernant les églises et les presbytères ;

Les secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance ;

Les subventions aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d école et de salles d'asile;

Les subventions aux comices et associations agricoles, ne pourront être allouées par le ministre compétent, que sur la proposition du Conseil général du département.

A cet effet, le Conseil général dressera un tableau collectif des propositions en les plaçant par ordre d'urgence.

TITRE VI. — *De la Commission départementale.*

Art. 69. La Commission départementale est élue chaque année, à la fin de la session d'août.

Elle se compose de quatre membres au moins et de sept au plus, et elle comprend un membre choisi, autant que possible, parmi les conseillers élus ou domiciliés dans chaque arrondissement.

Les membres de la Commission sont indéfiniment rééligibles.

Art. 70. Les fonctions de membre de la Commission départementale sont incompatibles avec celles de maire du chef-lieu du département et avec le mandat de député.

Art. 71. La Commission départementale est présidée par le plus âgé de ses membres. Elle élit elle-même son secrétaire. Elle siége à la Préfecture, et prend, sous l'approbation du Conseil général et avec le concours du préfet, toutes les mesures nécessaires pour assurer son service.

Art. 72. La Commission départementale ne peut délibérer si la majorité de ses membres n'est presente.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations. Les procès-verbaux font mention du nom des membres présents.

Art. 73. La Commission départementale se réunit au moins une fois par mois aux époques et pour le nombre de jours qu'elle détermine ellemême, sans préjudice du droit qui appartient à son président et au préfet de la convoquer extraordinairement.

Art. 74. Tout membre de la Commission départementale qui s'absente des séances pendant deux mois consécutifs, sans excuse légitime admise par la Commission, est réputé démissionnaire.

Il est pourvu à son remplacement à la plus prochaine session du Conseil général.

Art 75. Les membres de la Commission départementale ne reçoivent pas de traitement.

Art. 76. Le préfet ou son représentant assiste aux séances de la commission ; ils sont entendus quand ils le demandent.

Les chefs de service des administrations publiques dans le département sont tenus de fournir, verbalement ou par écrit, tous les renseignements qui leur seraient réclamés par la Commission départementale, sur les affaires placées dans ses attributions.

Art. 77. La Commission départementale règle les affaires qui lui sont renvoyées par le Conseil général, dans les limites de la délégation qui lui est faite.

Elle délibère sur toutes les questions qui lui sont déférées par la loi, et elle donne son avis au préfet sur toutes les questions qu'il lui soumet ou sur lesquelles elle croit devoir appeler son attention dans l'intérêt du département.

Art. 78. Le préfet est tenu d'adresser à la Commission départementale, au commencement de chaque mois, l'état détaillé des ordonnances de délégation qu'il a reçues et des mandats de paiement qu'il a délivrés pendant le mois précédent, concernant le budget départemental.

La même obligation existe pour les ingénieurs en chef, sous-ordonnateurs délégués.

Art. 79. A l'ouverture de chaque session ordinaire du Conseil général, la Commission départementale lui fait un rapport sur l'ensemblo de ses travaux et lui soumet toutes les propositions qu'elle croit utiles.

A l'ouverture de la session d'août, elle lui présente dans un rapport sommaire ses observations sur le budget proposé par le préfet.

Ces rapports sont imprimés et distribués, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Art. 80. Chaque année, à la session d'août, la Commission départementale présente au Conseil général le relevé de tous les emprunts com-

munaux et de toutes les contributions extraordinaires communales qui ont été votés depuis la précédente session d'août, avec indication du chiffre total des centimes extraordinaires et des dettes dont chaque commune est grévée.

Art. 81. La Commission départementale, après avoir entendu l'avis ou les propositions du préfet :

1° Répartit les subventions diverses portées au budget départemental et dont le Conseil général ne s'est pas réservé la distribution, les fonds provenant des amendes de police correctionnelle, et les fonds provenant du rachat des prestations en nature sur les lignes que ces prestations concernent ;

2° Détermine l'ordre de priorité des travaux à la charge du département, lorsque cet ordre n'a pas été fixé par le Conseil général ;

3° Fixe l'époque et le mode d'adjudication ou de réalisation des emprunts départementaux, lorsqu'ils n'ont pas été fixés par le Conseil général ;

4° Fixe l'époque de l'adjudication des travaux d'utilité départementale.

Art. 82. La Commission départementale assigne à chaque membre du Conseil général et aux membres des autres Conseils électifs le canton pour lequel ils devront siéger dans le Conseil de révision.

Art. 83. La Commission départementale vérifie l'état des archives et celui du mobilier appartenant au département.

Art. 84. La Commission départementale peut charger un ou plusieurs de ses membres d'une mission relative à des objets compris dans ses attributions.

Art. 85. En cas de désaccord entre la Commission départementale et le préfet, l'affaire peut être renvoyée à la plus prochaine session du Conseil général qui statuera définitivement.

En cas de conflit entre la Commission départementale et le préfet, comme aussi dans le cas où la Commission aurait outrepassé ses attributions, le Conseil général sera immédiatement convoqué, conformément aux dispositions de l'article 24 de la présente loi, et statuera sur les faits qui lui auront été soumis.

Le Conseil général pourra, s'il le juge convenable, procéder dès lors à la nomination d'une nouvelle Commission départementale.

Art. 86. La Commission départementale prononce, sur l'avis des Conseils municipaux, la déclaration de vicinalité, le classement, l'ouverture et le redressement des chemins vicinaux ordinaires, la fixation de la largeur et de la limite desdits chemins.

Elle exerce à cet égard les pouvoirs conférés au préfet par les articles 15 et 16 de la loi du 21 mai 1836.

Elle approuve les abonnements relatifs aux subventions spéciales pour la dégradation des chemins vicinaux conformément au dernier paragraphe de l'article 14 de la même loi.

Art. 87. La Commission départementale approuve le tarif des évaluations cadastrales, et elle exerce à cet égard les pouvoirs attribués au préfet en Conseil de préfecture par la loi du 15 septembre 1807 et le règlement du 15 mars 1827.

Elle nomme les membres des Commissions syndicales dans le cas où il s'agit d'entreprises subventionnées par le département, conformément à l'article 23 de la loi du 21 juin 1865.

Art. 88. Les décisions prises par la Commission départementale sur les matières énumérées aux articles 86 et 87 de la présente loi, seront communiquées aux préfets en même temps qu'aux Conseils municipaux et aux autres parties intéressées.

Elles pourront être frappées d'appel devant le Conseil général, pour cause d'inopportunité ou de fausse appréciation des faits, soit par le préfet, soit par les Conseils municipaux ou par toute autre partie intéressée. L'appel doit être notifié au président de la Commission, dans le délai d'un mois, à partir de la communication de la décision. Le Conseil général statuera définitivement à sa plus prochaine session.

Elles pourront aussi être déférées au Conseil d'Etat, statuant au contentieux, pour cause d'excès de pouvoir ou de violation de la loi ou d'un règlement d'administration publique.

Le recours au Conseil d'Etat doit avoir lieu dans le délai de deux mois, à partir de la communication de la décision attaquée. Il peut être formé sans frais, et il est suspensif dans tous les cas.

TITRE VII. — *Des intérêts communs à plusieurs départements.*

Art. 89. Deux ou plusieurs Conseils généraux peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs présidents, et après en avoir averti les préfets, une entente sur les objets d'utilité départementale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs départements respectifs.

Ils peuvent faire des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune.

Art. 90. Les questions d'intérêt commun seront débattues dans des conférences où chaque Conseil général sera représenté, soit par sa Commission départementale, soit par une Commission spéciale nommée à cet effet.

Les Préfets des départements intéressés pourront toujours assister à ces conférences.

Les décisions qui seront prises ne seront exécutoires qu'après avoir été ratifiées par tous les Conseils généraux intéressés, et sous les réserves énoncées aux art. 47 et 49 de la présente loi.

Art. 91. Si des questions autres que celles que prévoit l'article 89 étaient mises en discussion, le préfet du département où la conférence a lieu déclarerait la réunion dissoute.

Toute délibération prise après cette déclaration donnerait lieu à l'ap-

plication des dispositions et pénalités énoncées à l'art. 34 de la présente loi.

Dispositions spéciales ou transitoires.

Art. 92. Sont et demeurent abrogés les titres Ier et II de la loi du 22 juin 1833, le titre Ier de la loi du 10 mai 1838, la loi du 18 juillet 1866, et généralement toutes les dispositions de lois ou de règlements contraires à la présente loi.

Art. 93. Les art. 86 et 87 et le deuxième paragraphe de l'article 23 de la présente loi ne seront exécutoires qu'à partir du 1er janvier 1872.

Art. 94. La présente loi n'est pas applicable au département de la Seine. Il sera statué à son égard par une loi spéciale.

Délibéré en séance publique, à Versailles, les 28 juin, 25 juillet et 10 août 1871.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

Session de 1871.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le 23 octobre 1871, les membres du Conseil général élus le 8 du même mois, en vertu du titre 1er de la loi du 10 août précédent se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, à l'Hôtel de la Préfecture. M. Cuel, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence ; M. Louis Legrand (de Valenciennes), est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel nominal constatant la présence de tous les membres, M. le Préfet demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, j'attendais avec impatience le moment de votre réunion ;
» j'avais hâte, je le dis sans détour, de partager avec vous le lourd
» fardeau de l'administration du département du Nord.

» Aujourd'hui que vous êtes réunis, je veux vous rappeler en quel-
» ques mots très-courts quel esprit a présidé à l'administration pendant
» votre absence et ce que je me propose de faire avec votre bienveil-
» lant concours qui, je l'espère, Messieurs, ne me fera pas défaut.

» Le 20 mars dernier, quand j'ai été envoyé par M. le Président de
» la République dans le département du Nord, j'ai trouvé l'ordre sérieu-
» sement assuré, grâce aux sages dispositions prises par mes honora-

» bles prédécesseurs ; je me suis efforcé de maintenir cet état de
» choses, convaincu depuis longtemps que sans l'ordre il n'y a pas de
» liberté possible ; sachant en outre que, dans vos centres industriels
» et manufacturiers, l'ordre est plus indispensable que partout ailleurs.
» N'est-il pas vrai, Messieurs, qu'un jour de désordre parmi vous,
» c'est pour de longs mois la ruine et la misère chez les maîtres et chez
» les ouvriers, dont je ne sépare jamais, pour ma part, les devoirs et
» les droits, les intérêts et les labeurs communs.

» Ma tâche, Messieurs, a été singulièrement facilitée par les hommes
» considérables de toutes les opinions que j'ai la satisfaction de retrouver
» ici et que je veux remercier publiquement du concours qu'ils m'ont
» prêté.

» J'ai été aussi puissamment aidé par les fonctionnaires et agents
» de l'autorité à quelque rang qu'ils appartiennent, qui, dans ces jours
» difficiles, ont su rester fidèles à leurs devoirs, fidèles à la cause de
» l'ordre et du droit.

» J'ai dû m'occuper ensuite de la liquidation des comptes des four-
» nisseurs militaires, liquidation commencée par mes honorables prédé-
» cesseurs. J'ai mis tous mes soins à constituer pour chaque fournis-
» seur et pour chaque affaire un dossier spécial. J'appelle votre atten-
» tion particulière sur ces sortes d'affaires. Ai-je besoin de dire que je
» suis à vos ordres pour vous donner tous les renseignements et tous
» les documents qu'il vous plaira de me demander ?

» J'ai fait imprimer et distribuer à chacun de vous la loi nouvelle
» sur les Conseils généraux ; cette loi qui modifie si profondément notre
» ancien système d'administration départementale. Plusieurs d'entre
» vous ont participé à la discussion de cette loi, tous vous la connais-
» sez, et nous allons, Messieurs, la mettre pour la première fois en
» pratique. Comme toutes les œuvres humaines, cette loi a eu d'ardents
» détracteurs, et des défenseurs non moins convaincus. Pour moi, tout
» d'abord, je la respecte parce que c'est la loi de mon pays, et je la
» crois bonne, parce qu'elle contient le principe d'un contrôle sérieux
» et efficace ; or, l'histoire nous montre que sans un contrôle sévère-
» ment et loyalement pratiqué, les gouvernements, les administrations
» et les peuples marchent tôt ou tard vers l'abîme.

» Parmi les dispositions les plus importantes de cette loi, est celle
» qui constitue une commission permanente pour surveiller l'exécution
» de vos décisions, et assister sur plus d'un point l'administration pré-
» fectorale. Certes, ces attributions sont difficiles à bien remplir, et la
» route que les membres des commissions et les préfets vont désormais
» parcourir en commun n'est pas sans obstacles. Pour en triompher,
» il faut des hommes sages, prudents, fermes et conciliants tout à la
» fois.

» Il vous sera bien facile de rencontrer ces hommes d'élite parmi
» vous.

» De mon côté, je vous offre une grande bonne volonté.

» Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à rendre un pieux hommage à » ceux de vos collègues que vous avez perdus. Depuis votre dernière » réunion, la mort vous a ravi M. le comte Mimerel, M. le premier » président Paul, enfin le regretté M. Lambrecht; vous tous qui pen- » dant de longues années les avez connus beaucoup mieux que moi, » vous pouvez mesurer l'étendue du malheur qui vous frappe; mais je » suis sûr d'être l'interprète de vos sentiments en disant que leur » souvenir survivra longtemps parmi vous. »

Un vœu est déposé par M. le Docteur *Testelin*, membre du Conseil général, contenant la proposition de nommer une commission d'enquête composée de sept membres, chargés de rechercher dans quelles circonstances et dans quelles conditions s'est opéré l'emprunt de 15 millions voté dans la séance du 29 septembre 1870 et quel emploi à été fait des fonds qui en sont provenus.

M. Cuel, président d'âge, invite les membres du bureau définitif à prendre place au bureau.

M. Danel, en prenant possession du fauteuil de la présidence, remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui a conféré et la prie de lui accorder son bienveillant concours.

Sur sa proposition le Conseil vote des remerciements au bureau provisoire.

Le Conseil s'occupe ensuite de la vérification des pouvoirs de ses membres Quatre Commissions tirées au sort sont chargées de la préparation de ce travail. Sur le rapport de ces commissions, tous les membres sont admis; les réclamations elevées au sujet de l'élection de M. Renard dans le canton de Condé et de M. Danel dans le canton de Douai-Ouest, ont été reconnues non fondées.

Un scrutin est ouvert pour la nomination du Président, des Vice-Présidents et Secrétaires de l'Assemblée. Sont élus :

M. Danel, *président;*
MM. Plichon et Brame, *Vice-Présidents;*
MM. Mailliet et Saint-Leger, *Secrétaires;*

Dans sa séance du 24 octobre, le Conseil général procède à l'organisation de ses bureaux comme suit :

1er bureau. — Contributions, finances, compte et budget départemental, cadastre, archives, casernes, tribunaux, circonscriptions territoriales, — dix membres, MM. Goussart, *Président*, Marie-Soufflet, *Secrétaire*, Guillemin, Stiévenart-Béthune, Lotthé, Descât, Chombart, Comte d'Hespel, Deregraucourt, de Marsilly.

2e bureau. — Dépenses obligatoires, loyer et travaux de la préfecture et du palais de justice, prisons, onze membres, MM. Danel, *Président*, Legrand, (de Lecelles) *Secrétaire*, baron de l'Epine, Levent, Crépin, Lemaire, Beek, Joets de Metershof, Dansette, Morisson, général Faidherbe.

3[e] bureau. — Instruction publique, cultes, beaux-arts, secours publics, aliénés, onze membres, MM. Desrousseaux, ***Président***, Clavon, ***Secrétaire***, Emond, Telliez, Macarez, Billet, Joos, Massiet du Biest, Testelin, Van der Straeten, Renard.

4[e] bureau. — Agriculture, industrie, commerce, salubrité, ports, canaux, service hydraulique, objets généraux, treize membres, MM. E. Hamoir, ***Président***, Leurent, ***Secrétaire***, Boulangé, de Carnières, Seydoux, Fiévet, Trystram, Bergerot, Duquenne, Desmoutier, Delporte, Bayart, Dutilleul, Carlier.

5[e] bureau. — Routes et chemins, leurs budgets et dépenses, chemins de fer, quinze membres, MM. Plichon, ***Président***, Maurice, ***Vice-président***, Mailliet, ***Secrétaire***, Rouez, Leleu, Dutemple, Des Rotours, Cuel, De Coussemaker, Desmyttère Brame, Roussel-Defontaine, Saint-Leger, Delerue, Legrand (de Valenciennes.)

Dans les séances suivantes, le Conseil a pris les délibérations suivantes:

ABSCON. — Rejet d'une demande de la commune d'Abscon tendant à obtenir un subside pour l'amélioration de ses chemins ruraux.

AGRICULTURE. — ***Exposition départementale.*** — Vote d'une somme de 4,000 fr. pour l'exposition, qui aura lieu à Valenciennes en 1872, et de celle de 2,500 fr. pour un concours d'animaux reproducteurs, qui y sera annexé, ensemble 6,500 fr. — ***Honnetonnage***, vote d'un crédit de 300 fr. pour cet objet.

ALIÉNÉS. — Après la lecture d'un rapport développé et plein d'intérêt de M. le docteur ***Testelin***, sur la situation et le service des asiles publics d'aliénés d'Armentières et de Bailleul et de l'asile privé de Lommelet, le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il lui a faite de la statistique de ces trois établissements.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. — Augmentation du traitement des employés et vote d'un crédit de 12,350 fr. pour le personnel et le service des archives en 1872.

ASILE D'ALIÉNÉS D'ARMENTIÈRES — M. le Préfet a posé la question de savoir s'il est nécessaire de déplacer cet asile et en quel lieu il convient de le rétablir. — Sur un rapport de M. ***Testelin***, le Conseil répond à cette question comme suit ; 1° l'asile d'Armentières doit être déplacé le plus tôt possible ; 2° la ferme qui lui appartient est un emplacement convenable et il y aurait lieu, dès-à-présent, de se préoccuper de savoir à quel taux les terrains environnants pourraient être acquis, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique; 3° une ferme de 50 à 60 hectares appartenant à M. de Villemarest, constituerait un emplacement plus convenable; il y a lieu de rechercher si l'on pourrait s'en rendre acquéreur et à quel prix ; 4° il y a lieu éga-

lement de solliciter du Conseil municipal d'Armentières, l'engagement de renoncer à tout droit d'octroi sur les matériaux destinés à la reconstruction de l'asile sur le territoire de cette ville. — Rapport de M. *Testelin* sur la demande du directeur de l'asile en augmentation du prix de journée des malades indigents, entretenus dans cet établissement. — Fixation de ce prix de journée à 1 f. 10 c. pour 1872 seulement et sous toutes réserves.

ASILE D'ALIÉNÉES DE BAILLEUL. — M. le Préfet a fait connaître au Conseil que la dernière annuité du prêt de 100,000 fr. à l'asile, a été inscrite au budget de 1870. — Acte à M. le Préfet de cette communication.

ASSOCIATIONS CHARITABLES. — En considération des services que la société des prêts au travail est appelée à rendre aux ouvriers honnêtes et courageux, le conseil alloue à cette association une somme de 200 fr. — Vote en faveur des sociétés de charité maternelle de subsides montant ensemble à 2,000 fr., dont 1,000 pour celle de Lille et 500 pour chacune des sociétés de Douai et Valenciennes.

ASSOCIATIONS AGRICOLES. — Allocation pour 1872, d'une somme de 15,700 fr. en faveur des Sociétés d'agriculture du département et des comices agricoles de Lille et de Cambrai. — Répartition entre ces associations d'une somme de 4,000 fr., qui leur est accordée pour 1871 sur les fonds de l'État.

BANQUE DE FRANCE. — Vœu itératif pour la création d'une succursale de la banque de France à Douai ; prière à M. le Préfet de recommander vivement ce vœu à M. le Ministre des Finances.

BERGUES. — Avis favorable au projet d'établissement d'un chemin de ceinture entre la route n° 40 à la porte de Dunkerque et la route n° 16, à la porte de Cassel. — Désignation des communes intéressées à ce chemin et détermination des proportions de leur concours.

BROCHURE DE M. LAGOUT. — Tout en rendant justice au sentiment patriotique de l'auteur de cette brochure, il n'y a pas lieu d'accorder une subvention pour en faciliter l'impression.

BUDGET DÉPARTEMENTAL. — Approbation du budget de 1871 montant en recettes à 6,529,371 fr. 81 et en dépense à 6,388,371 fr. 61. — Excédant 141,000 fr. 20. — Réglement et vote du budget de 1872

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Acte à M. le Préfet, de la communication relative aux recettes, aux dépenses et au service des bureaux de bienfaisance du département.

CABARETS. — Le Conseil appelle l'attention sérieuse de M. le Préfet, sur un vœu du conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que les réglements sur les cabarets soient strictement observés.

CADASTRE. — Rapport de M. *Guillemin*, sur les opérations cadastrales. — Vote d'un crédit de 20,000 fr. à titre de subvention aux communes des cantons d'Avesnes, pour le renouvellement de leur cadastre et d'un second crédit de pareille somme pour subvention aux autres communes ou cantons, pour le renouvellement de leur cadastre qui aura lieu suivant l'ordre indiqué par M. le Directeur des contributions directes. — Vœu pour que la loi du 7 août 1850 soit modifiée en ce sens, que les départements soient autorisés à pourvoir aux frais de renouvellement du cadastre au moyen de centimes spéciaux. — D'après l'ordre indiqué pour les opérations, la commune de Wasquehal recevra bientôt la satisfaction qu'elle réclame pour le renouvellement de son cadastre. — La demande de la commune de Raismes, pour la révision immédiate du sien, ne peut être accueillie. — Même décision à l'égard d'un vœu identique de la commune de Zuydcoote.

CAISSES D'ÉPARGNE. — Le Conseil général entend la lecture d'un rapport de M. *Clavon*, sur la situation et le service de ces établissements et en adopte les conclusions ainsi conçues : — 1° que les dépôts puissent s'accumuler jusqu'à la somme de 1,500 fr. ; 2° que les vœux émis par les Conseils d'arrondissements de Dunkerque et de Lille soient soumis à l'examen de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — Donne acte à M. le Préfet des renseignements contenus dans son rapport.

CAISSE DÉPARTEMENTALE DE RETRAITES. — Acte à M. le Préfet de sa communication, sur la situation du service de cette caisse. — Sur un rapport de M. Deregnaucourt, le Conseil prend les résolutions suivantes : 1° il sera tenu compte aux agents-voyers et à tous les employés tributaires de la caisse de retraites des services antérieurs rendus par eux, soit à l'État soit dans d'autres départements pour la liquidation de leur retraite, à la condition par eux de verser à la caisse de retraites le montant des versements qui auraient dû être faits pendant ces services antérieurs; 2° sont dispensés de ce versement, les agents venant d'Alsace ou de Lorraine et les agents venant du département qui admettent la réciprocité sans versement de nouvelles retenues sur les services antérieurs; 3° le département versera à la caisse de retraites, pour les agents venus ou venant d'Alsace ou de Lorraine seulement, et s'il y a lieu, le montant des retenus qui auraient dû être faites. — Vote d'un crédit de 3,616 fr., pour versement des retenues qui auraient dû être faites sur les traitements des agents dont le tableau est produit. — Vote d'un crédit éventuel de 1,000 fr. au budget de 1872, pour les versements désignés ci-dessus, sous le n° 3. — Admission de MM. *Boucher*, chef de bureau et *Peltier* employé, attachés au service de l'instruction primaire, aux avantages de la caisse des retraites à la condition du versement, en six ans, des retenues qui auraient dû être faites sur leurs traitements antérieurs. — Vote à titre d'avance d'une somme de 644 fr. 34 c. — Rejet de la demande de M. Rudot pour que les retenues qu'il a subies comme employé de la

Préfecture, soient versées dans la caisse de retraites de la Mairie de Lille et lui soient comptées avec celles qui lui sont faites actuellement comme employé de la Mairie. — Règlement à 1,582 fr. de la pension de retraite de M. Vitrant, agent-voyer principal à Valenciennes. — Fixation à 233 fr. de la pension de Mme Thurin, veuve d'un ancien agent-voyer principal

CANAUX DU NORD. — Le Conseil général entend la lecture d'un rapport de M. *Bergerot* sur la proposition de MM. *de Marsilly*, *Goussard, Ed. Hamoir*, *Renard*, *Trystram*, *Carlier*, *Cuel*, *Fiévet*, *Bergerot* et *de Coussemaker*, tendant à ce que le département fasse à l'État sur les sommes qui doivent lui être remboursées par l'État, l'avance d'une somme de 5 millions en 5 ans, à l'effet de porter à 2 m le tirant d'eau de la grande ligne de Paris à la mer comprenant : le canal d'Aire à la Bassée, le canal de Neuf-Fossé, la rivière canalisée d'Aa, le canal de Bourbourg, et aussi la Lys, la basse et la moyenne Deûle. — Après discussion, le Conseil général donne mandat à la commission permanente: 1° de rechercher quel est l'ensemble des besoins départementaux qui peuvent solliciter l'affectation à leur profit des sommes dont l'État doit compte au département pour remboursement des dépenses de guerre; 2° de se concerter avec le Ministre des travaux publics sur la part d'intervention qui serait réclamée du département pour procéder, dans le plus bref délai à l'amélioration et à l'approfondissement de ses voies navigables; 3° de s'entendre avec le département du Pas-de-Calais sur le contingent qu'il aurait à fournir en ce qui concerne les travaux relatifs aux voies navigables à exécuter sur son territoire; 4° de lui faire rapport dans sa prochaine session, des résultats de cette mission.

CARTE DE NIVELLEMENT. — Le Conseil général décide que le travail d'une carte de nivellement du département par arrondissement, à l'échelle de $\frac{1}{40000}$ sera commencé le plus promptement possible; que M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées sera invité à présenter au Conseil des propositions à cet effet; qu'il sera demandé au trésor de consentir à la dépense dans la même proposition que pour le nivellement; enfin que le tirage de cette carte soit considérable et son prix réduit de façon qu'elle devienne d'un usage général dans le département.

CASERNES DE GENDARMERIE. — La préférence est donnée pour le logement des nouvelles brigades de Lille, à la location d'un immeuble au prix de 5,000 fr. plutôt qu'à un agrandissement de la caserne actuelle, qui coûterait 160,000 fr. et ne procurerait qu'un casernement médiocre. — Vote des grosses réparations à faire aux casernes appartenant au département, évaluées à 16,127 fr. 15 c.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PERMANENCE. — Le Conseil général décide que la Commission sera composée de sept membres. — Le scrutin ouvert pour la nomination des membres répartit les voix de la

manière suivante : MM. Danel 55 voix, Cuel 53, le baron de l'Epine 38, Ed Hamoir 38, Tellier 37, Desmyttère 33, V. Saint-Léger 33. — M, V. Saint-Léger, tout en remerciant l'Assemblée, déclare ne pouvoir accepter. — M. Roussel-Defontaine est nommé par 36 voix en remplacement de M. V. Saint-Leger.

COMMISSAIRES DE POLICE. — Le Conseil considérant que les fonctions des commissaires de police ne sont pas précisement caractérisées par les conditions de fixité et de durée que semble exiger la loi du 9 juin 1853 sur les retraites, n'est pas d'avis de demander que ces fonctionnaires soient appelés à participer à la caisse des retraites aux conditions de cette loi.

COMMISSION DES INDEMNITÉS DE GUERRE. — Elle est composée de MM. Crépin, Macarez, Seydoux, Dutemple et Marie-Soufflet.

COMMUNES OCCUPÉES. — Renvoi à la prochaine session, d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à ce que le département vienne au secours des communes qui ont été occupées par l'ennemi et ont subi des requisitions en argent et en nature

COMPTE DÉPARTEMENTAL. — Approbation de ce compte pour 1870, se réglant en recette à 14,985,789 fr. 75 et en dépense à 12,276,332 fr. 95 c. d'où résulte un excédant de recette de 2,709,456 fr. 80.

COLONIE AGRICOLE DE MESNIL SAINT-FIRMIN. — Trois enfants des hospices de Douai et de Lille y sont entretenus ; les notes obtenues par ces enfants sont excellentes. — Vote de l'allocation annuelle de 250 fr., pour leur entretien en 1872.

COLONIE DE SAINT-BERNARD. — Désignation de M. *Desrousseaux*, pour faire partie de la commission de surveillance de cet établisscment pénitentiaire.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE. — D'après les renseignements fournis par M. le Préfet, le Couseil reconnaît que ces sortes de concours ont été à leur origine d'une utilité incontestable en ce sens qu'ils ont permis aux éleveurs de distinguer les sujets qui se prêtaient le mieux à l'engraissement ; que l'expérience faite des concours d'animaux de boucherie est aujourd'hui aussi complète que possible et que l'engraissement commercial conduit à ce résultat que, sans prime, il procure aux nourrisseurs, par le seul prix de la vente de leurs animaux, la juste rémunération de leurs soins et de leurs peines. Par ces considérations, l'Assemblée émet l'opinion qu'il n'y a lieu d'accorder aucun subside pour les concours d'animanx de boucherie. et demande que ces subsides soient accordés aux concours d'animaux reproducteurs. Elle pense en outre que la mesure ayant pour objet l'approbation préalable pour les étalons, pourrait être étendue aux taureaux, faisant la saillie des vaches d'autrui.

Après des explications complètes données par M. Joos et après discussion, vote d'un crédit de 2,000 fr. pour un concours d'animaux de boucherie à Bergues en 1872, lequel aura pour objet les bestiaux de la race flamande les plus parfaits de forme et non les plus gras.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE. — Après examen des comptes dressés pàr M. le Maire de Lille, relatifs au concours régional d'agriculture et international de chevaux et de machines, tenu à Lille en 1870, prière à M. le Préfet de les approuver.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES ARTS ET MANUFACTURES. — L'assemblée m'appuie pas la demande de la commune d'Halluin pour l'établissement d'une Chambre consultative dans cette localité. — Vœu réitiré pour que la Chambre consultative de Douai soit érigée en Chambre de Commerce. — Après discussion, le Conseil général, vu l'importance commerciale et industrielle des villes de Roubaix et Tourcoing, dont les produits diffèrent essentiellement de ceux de la ville de Lille, émet le vœu que les Chambres consultatives de ces deux villes soient, comme celle de Douai, érigées en Chambres de commerce.

CHAMBRES DE SURÊTÉ. — Vœu pour que M. le Préfet fasse dresser pour la prochaine session un devis des dépenses destinées à l'établissement de Chambres de surêté dans les communes pourvues de casernes de gendarmerie et où il n'existe ni prison, ni maison de police municipale.

CHASSE. — Conformément à un vœu du Conseil général et en vertu d'une décision ministérielle du 16 octobre 1869, un arrêté préfectoral du 19 du même mois, a autorisé sous certaines conditions la tenderie aux grives jusqu'au 15 décembre dans le département. — Vœu tendant à une répression plus énergique des braconnages.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL. — Lettre par laquelle la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes et ses extensions renonce à ce que la ligne de Cambrai à Epehi soit comprise dans le réseau des lignes d'intérêt local dont elle a demandé la concession. — Lettre de la Compagnie des chemins de fer de Picardie et Flandres et de la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes, annonçant qu'elles sollicitent collectivement la concession de Douai à Orchies qu'elles ont demandée séparément. — Ajournement de la question du chemin de fer de Ferrière à Solre-le-Château et de la demande d'étude pour un chemin du fer direct de Lille à Halluin. — Le service du contrôle des travaux et de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et confié à M. Raillard, Ingénieur en chef du département. — Vote de la concession à la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes, etc., des lignes d'intérêt local ci-après : 1° d'Hazebrouck à Orchies par Don ; 2° d'Armentières à Don et aù-delà ; 3° de Raismes au Câteau ; 4° d'Artres à Denain ; 5° de Denain à Saint-Amand, 6° de Lourches à

la ligne d'Artres à Denain. — Vote de la concession : 1° à M. de Saint-Paul, président de la Compagnie en Picardie et Flandres, du chemin de fer d'Epéhy à Cambrai et de la ligne de Cambrai à Douai ; 2° à la Compagnie de Picardie et Flandres et à la Compagnie de Lille à Valenciennes, de la ligne de Douai à Orchies; 3° à MM. de Carpentier et Cie, du chemin de fer de Valenciennes à Maubeuge par Bavai ; 4° au syndicat représenté par M. Kulhmann, de la ligne d'Haubourdin à Saint-André.

CHEMINS DE FER — Proposition de 21 membres présentée par M. des Rotours, tendant à ce que le Conseil général s'oppose par toutes voies de droit au traité d'exploitation consenti par la Compagnie du Nord-Est au profit de la Compagnie du Nord.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION = Rapport de M. DE COUSSEMAKER sur la situation et le service de ces chemins. Conformément aux conclusions de ce rapport, le Conseil adopte la proposition de M. le Préfet pour la construction d'un aqueduc sur le chemin N° 6 ; dans la traversée du faubourg de Fives. La dépense évaluée à 17,000 fr. sera couverte pour moitié par la ville de Lille suivant son offre ; l'autre moitié sera supportée par le département jusqu'à concurrence de 4/5 et de 1/5 par les communes. — Ajourne à des temps meilleurs la question de la rectificatian du chemin N° 9, dans la traversée du hameau du Laboureur. — Confie à la Commission départementale permanente le soin de débattre la question de la restauration des parties du chemin N° 10 qui sont à la charge du Pas-de-Calais. — Ajourne toute décision sur les prolongements du chemin N° 34 demandés par les communes d'Abscon et d'Aniche jusqu'à ce que l'instruction de ces demandes soit complétée. — Approuve la décision prise d'urgence par M. le Préfet pour la reconetruction du pont de Quesnoy-sur-Deûle, sur le chemin N° 36. — Classe le prolongement du chemin m° 52 dans la traverse du Câteau, la ville offrant une subvention de 13,500 fr. suffisante pour le remaniement de la chaussée. — S'abstient de voter les fonds nécessaires à la reconstruction du Pont de Noyelles, sur l'Escaut, détruit par l'ennemi, les frais de cette reconstruction devant être supportés par l'État. — Avis favorable à construction de la lacune du chemin N° 71, entre Jeumont et la frontière, et invitation à M. le Préfet de proposer un crédit à cet effet à la session 1872. — Vote un crédit de 6,000 fr. pour la reconstruction du pont de Marpent sur le même chemin N° 71. — Reconnalt avec M. le Préfet que l'entretien du pont Saint-Nicolas sur l'Aa est à la charge du chemin de grande communication N° 1, et non à celle de la 2e section des watteringues du Nord. — Inscrit à l'article 7 du sous-chapitre IV du budget de 1872, la somme de 370,862 fr. formant l'importance des cotisations communales afférentes à l'entretien et aux grosses réparations des chemins. — Maintient la répartition faite dans la session de 1869 des contingents proportionnels des communes intéressées à la construction et à l'entretien du chemin N° 78. —

Ajourne toute dècision sur le projet de répartition des contingents pour le chemin N° 8 jusqu'à ce que le Conseil d'arrondissement de Douai ait donné son avis. — Adopte en ce qui concerne le chemin N° 14, le le projet de répartition proposé par la commission de surveillance de cette ligne. — Maintient la répartition arrêtée en 1869 par le Conseil pour les chemins N°s 34, 35 et 47. — Donne son approbation aux comptes rendus par M. le Préfet des recettes et dépenses du service des exercices 1869 et 1870. — Approuve également le projet de budget des dépenses d'entretien et de grosses réparations des chemins pour 1872 et vote les crédits nécessaires. — Ajourne toute décision sur les demandes faites par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, de Cambrai, de Dunkerque, de Lille, et de Valenciennes pour le classement de nouvelles lignes. — Déclare ne pas accueillir la demande du Conseil d'arrondissement de Douai pour que des subventions supplémentaires soient accordées aux communes traversées par le chemin N° 35. Même décision à l'égard de la proposition du Conseil d'Hazebrouck pour la substitution du pavage à l'empierrement sur les chemins 23 et 57. — Renvoi à M. le Préfet pour instruction d'une demande de la ville d'Armentières en exonération de son concours dans l'entretien du chemin N° 32.

CHEVAUX. -- Il n'y a lieu, quant à présent, de voter aucun crédit pour les courses de chevaux. — Il n'y a lieu non plus d'accorder le subside demandé par la Société Hippique qui s'occupe de l'élevage du cheval de luxe, l'intérêt du département étant de favoriser l'élevage du cheval de trait. — Même décision quant à la demande de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français demi-sang.

CHEVAUX DISPONIBLES DE L'ARMÉE — Vœu que ces chevaux soient à l'avenir confiés au plus grand nombre possible de cultivateurs, les circonstances seules devant faire déterminer le nombre par ferme.

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES. — Prière à M. le Préfet d'ordonner les enquêtes nécessaires, sur la demande de l'administration municipale de Denain, pour le fractionnement en deux parties du canton de Bouchain.

CONSEIL GÉNÉRAL. — *Renouvellement.* — Conformément à l'article 21 de la loi du 10 août 1871, sur la durée des pouvoirs des Conseillers généraux, leur renouvellement par moitié doit avoir lieu tous les trois ans. Les cantons du département ont été en conséquence divisés en deux séries comprenant chacune un nombre de cantons de 30 pour la première et de 31 pour la seconde, en comptant l'une et l'autre 36 conseillers d'arrondissement. — Il a été pèocédé à un tirage au sort pour déterminer celle qui devra être renouvelée dans trois ans : la première série est celle qui sortira en 1874. — *Chauffage et éclairage de la salle des séances.* — Crédit de 1,100 fr. pour cet objet. — La seconde session du Conseil général est fixée au mardi de Pâques de 1872.

COMSEILS CANTONNAUX. — Proposition de M. Legrand (de Valenciennes) pour l'organisation de ces conseils. L'Assemblée, après discussion, dédide que l'examen de cette question sera confiée à une Commission spéciale composée de sept membres.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT. — Division en deux séries de renouvellement de ces Conseils comprenant : l'une 30 cantons et 36 conseillers, l'autre 31 cantons et 36 conseillers. Quant au tirage au sort des séries il devra y être procédé en Conseil de préfecture, conformément à la législation encore en vigueur pour les Conseils d'arrondissement. — A cette occasion et en raison des erreurs et irrégularités qui se sont pro duites aux élections du 8 octobre dernier, vœu qu'à l'avenir les élections pour les Conseils généraux et les Conseils d'arrondissement n'aient plus lieu simultanément.

CONSEILS D'HYGIÈNE. — Satisfaction de ce qu'il n'a pas été donné suite au projet de suppression de ces Conseils et de leur remplacement par les Ingénieurs des Mines. Ces Ingénieurs peuvent avoir un mérite éminent, mais rien ne peut remplacer les connaissances hygiéniques. — Vote d'un crédit de 3,600 fr. pour frais de bureau du Conseil de salubrité.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Fixation du prix de la journée de travail servant de base à l'assiette de la contribution personnelle : 1re classe, Lille, 1 fr. 30 c.; 2e Dunkerque, Douai, Cambrai et Valenciennes, 1 fr. ; 3e Roubaix et Tourcoing, 80 c. ; 4e Avesnes, Hazebrouck, Bergues, Gravelines, Bailleul, Estaires, Merville, Armentières, Comines, Wazemmes-Lille, Moulins-Lille, Le Câteau, Maubeuge, Saint-Amand et Condé, 70 c. ; toutes les autres communes, 50 c. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite de la situation du recouvrement des contributions directes du 1er janvier au 1er septembre 1871. — Approbation des comptes d'emploi des fonds de non-valeurs et de réimposition pour 1870, présenté par M. le Directeur des contributions directes. — Rejet d'une proposition tendant à ce que les patentes et les contributions de la ville de Lille soient maintennes dans la situation provisoire qui leur a été faite ; il y a lieu seulement d'appeler l'attention et la bienveillante sollicitude du Gouvernement tant sur les charges imposées par cette mesure que sur l'inégalité qui résulte de la distinction faite entre les habitants d'une même ville. — Rejet d'une demande de la commune de Zuydcoote en réduction des contingents d'impôt foncier des portes et fenêtres et personnel-mobilier qui lui sont assignés. — Vote d'un crédit de 6,440 fr. pour frais de division des cotes de contributions entre les fermiers.

DÉPÔT DE MENDICITÉ. — Le traité passé en 1866 avec le département de l'Aisne pour l'admission des indigents et mendiants du département du Nord au dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon expire au 31

décembre 1871. — Vote pour le renouvellement de ce traité avec augmentation du prix de journée; — Allocation d'un crédit de 6,000 fr. pour l'entretien en 1872 des mendiants dans le dépôt. — Vœu pour que tous les mendiants valides soient rigoureusement poursuivis devant les tribunaux et pour que la surveillance soit plus active.

DISTILLERIES. — Vœu pour que le privilège accordé aux bouilleurs de crû soit supprimé et qu'une même législation soit établie sur toute la surface du pays.

DOUAI. — *École des Mines.* — Vœu pour l'établissement par l'Etat d'une Ecole de Maîtres-Mineurs à Douai.

GARDES-CHAMPÊTRES. — Avis contraire au vœu du Conseil d'arrondissement de Douai pour l'embrigadement des gardes-champêtres.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE. — Les études médicales dans cette institution sont en progrès. Le nombre des inscriptions qui avait été de 292 pour l'année 1868-1869 s'est élevé à 352 pendant l'année scolaire de 1869-1870 et à 367 pour 1870-1871. — Vote au budget de 1872 le crédit ordinaire de 6,500 fr. pour la part du département dans les frais d'entretien de l'Ecole. — Vœu renouvelé pour que cette Ecole soit érigée en Faculté. La Faculté de Médecine de Strasbourg étant supprimée et devant être replacée dans une grande ville, Lille à raison de son importance et à tous les titres réunit les conditions nécessaires pour obtenir la préférence.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS DE CHALONS. — Plusieurs des élèves du département se sont distingués. En général les notes transmises par M. le directeur de l'école, sur la conduite et le travail des élèves du Nord sont bonnes. — Maintien pour 1872 du crédit ordinaire pour l'entretien de trois bourses.

ÉCOLE SPÉCIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES A LILLE. — Le Conseil général recommande à toute la sollicitude de M. le Ministre de l'instruction publique et de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, à l'administration municipale de Lille, et à M. le Préfet du Nord, le projet de création d'une école des arts industriels et des mines à Lille; — s'associe pour le moment aux vœux exprimés par le Conseil d'arrondissement de Lille, sur la proposition des professeurs actuels de l'école, MM. Bernot, Matrot, etc etc, qui sont ainsi conçus : Que l'État accorde un subside exceptionnel de 10,000 fr. pendant six ans à l'école des arts industriels et des mines à Lille qui prendra le titre d'École Centrale de Lille; que le département, pour bourses et dégrèvements de frais d'études, accorde la même somme pendant le même temps; que la ville de Lille apporte au matériel existant des améliorations nécessitées par le programme des études, en attendant la construction d'un bâtiment

approprié aux besoins spéciaux de l'école. — L'assemblée appelle l'attention de la commission permanente et de M. le Préfet, sur la création définitive d'une école soutenue par le département et la ville de Lille : le rapport serait examiné à sa prochaine session ; — Accorde six ou sept demi-bourses vacantes à l'école aux jeunes Rodrigue, Nivesse, Minne, Monchécourt, Codé et Meunier. Ce dernier entrera dans le conrs de première année et non dans celui de seconde année, comme il en avait d'abord manifesté l'inttention. — Vote le crédit de 10,000 fr. demaudé en faveur de l'école.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT. — Vote d'un crédit de 1,575 fr. pour le maintien de sept demi-bourses à cette école. Trois demi-bourses sont vacantes. Les candidats devront souscrire l'engagement d'exercer leur profession dans le département pendant cinq ans.

ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Le Conseil approuve la division en sections électorales des communes de Lille, Estaires, Trith-Saint-Leger ; Catillon, Raillencourt, Gommegnies, Villereau, Saint-Souplet, Douai, Dunkerque, Condekerque-Branche, Morbecque, Tourcoing, Denain et Semeries ; — décide qu'au renouvellement du Conseil municipal de Lambersart, les élections se feront au scrutin de liste dans une seule section ; — prie M. le Préfet de prendre l'avis des Conseils municipaux sur les demandes de division en sections pour les communes de Petite-Synthe et de Solesmes ; — maintient pour la ville de Roubaix, le principe de la division en sections et demande à M. le Préfet ses propositions pour la révision des sections actuellement existantes.

ÉLÈVES ARTISTES. — Subside exceptionnel de 1,000 fr. au jeune Fournier, élève bassonniste qui a obtenu en 1870 le premier prix d'harmonie et une promière médaille de solfége. Pension de 1,000 fr. à chacun des sieurs Peinte, Laoust, Cordonnier, sculpteurs, Commère, peintre, Frère, sculpteur, Meyronnet, chanteur. — Rejet de la proposition concernant le jeune Degraeve. — Renvoi du sieur Lemaire au premier examen du jury qui doit avoir lieu l'an prochain. — Même décision à l'égard des sieurs Werth, élève peintre et Rousseau, violoniste. — Il sera ouvert en 1872 un concours pour l'attribution de quatre bourses qui deviendront vacantes.

EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DE QUINZE MILLIONS. — Rapport de M. *Mailliet*, sur cet emprunt et sur l'emploi de la partie qui en a été réalisée. — Après discussion, l'impression de ce rapport est ordonnée. — Vœu pour que les obligations de l'emprunt départemental soient admises à la cote de Paris. M. le Président expose le but de la proposition de M. *Testelin*, pour la nomination d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de l'emprunt et l'emploi des fonds qui en sont provenus. Sur sa proposition et à la suite d'une observation de M. *Morisson*, le

Conseil décide que les membres de la commission seront élus par tout le Conseil. — En conséquence des résultats du scrutin ouvert à cet effet, MM. *Lemaire*, *Mailliet*, *Stiévenart-Béthune*, *Edouard Hamoir*, *Desmyttere*, *Desrousseaux et Maurice*, sont déclarés membres de la commission d'enquête, relative à l'emprunt de 15 millions. — Rejet de la proposition faite par plusieurs membres d'ajourner le vote du rapport, sur les opérations de la commission des cinq de 1870. — Vote des conclusions de ce rapport donnant *quitus* à la commission des *cinq*.

ENFANTS ASSISTÉS. — Après la lecture d'un rapport de M. Joos, vote des dépenses de ce service. Toutes les communes qui ont au moins 8,000 fr. de revenus ordinaires, concourrent comme les années précédentes au cinquième des dépenses extérieures. — Avis tendant à ce que pour la liquidation de la retraite des inspecteurs et sous-inspecteurs des enfants assistés, il y a lieu de verser à la caisse générale des retraites le montant des retenues versées au nom de chaque agent de la caisse départementale, plutôt que d'imputer le paiement de la pension tant sur la caisse de l'État, que sur la caisse départementale dont les agents auraient été tributaires.

ÉPIZOOTIES. — Rapport sur cette matière, par M. *Leurent*, et vote du crédit ordinaire de 1,000 fr., pour les frais et honoraires des vétérinaires chargés de constater les épizooties. — Allocation d'un crédit supplémentaire de 6,000, pour les frais et dépenses occasionnés pour l'exécution des mesures relatives à la peste bovine.

ÉTABLISSEMENT THERMAL. — Après la lecture d'un rapport de M. *Leurent* et après discussion, le Conseil vote un crédit de 4,000 fr., pour le paiement du 3e cinquième du subside de 20,000 fr., accordé aux concessionnaires de cet établissement, décide qu'une commission de trois membres pris dans son sein, sera chargée de la surveillance de cet établissement et désigne pour remplir cette mission MM Hamoir, Delerue et Legrand (de Lecelles).

FLOT DE WINGLES. — Avis tendant à ce que la commune de Bauvin (Nord) associée avec celles de Wingles, Hulluch, Billy-Berclau, Douvrin, Beni-Fontaine, Meurchin (Pas de Calais) pour le desséchement des terrains du Flot de Wingles dont elles sont propriétaires, soit imposée d'office pour sa part contributive dans l'emprunt voté par le syndicat pour l'exécution des travaux.

FOIRES ET MARCHÉS. — Autorisation à la commune d'Arleux, d'établir un marché aux bestiaux qui se tiendra le 23 de chaque mois. Avis favorable à la création d'un franc- marché dans la commune d'Arques (Pas-de-Calais. — Même avis sur la demande de la commune de Seboncourt (Aisne) pour l'établissement de quatre foires en remplacement de deux existantes. — Avis également favorable à la demande

de la commune de Buironfosse (Aisne), pour la fixation au 3e jeudi de chaque mois de la foire qui se tient mensuellement le 17. — Le Conseil général décide : 1° qu'il sera établi à Somain un marché aux bestiaux, le 21 de chaque mois ; 2° que lorsque le 21 tombera un dimanche ou un jour férié, le marché se tiendra la veille, c'est-à-dire le 20 ; — que la foire aux chevaux qui se tient à Caestre annuellement le 19 décembre sera reportée au vendredi qui suit le 1er décembre.

FORÊTS. — Avis favorable à la demande de la commune de Trélon, tendant à être autorisée à défricher une partie de 26 hectares de son bois communal, afin de pourvoir à la dépense d'établissement de nouvelles écoles.

GARDIENS DES PYRAMIDES. — Crédit de 250 fr., pour le traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing, sous cette réserve que leur remplacement, en cas de décès, ne pourra avoir lieu que sur l'avis du Conseil général.

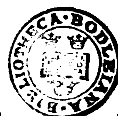
HOSPICES ET HÔPITAUX. — Acte à M. le Préfet, de son rapport sur le service et la situation financière de ces établissements.

IMPÔTS. — Vœu pour que dans les surtaxes à établir comme compensation des charges indirectes, il soit tenu compte des modifications proposées à la loi de 1866 sur la marine marchande.

IMPOSITIONS COMMUNALES. — Acte à M. le Préfet des états des impositions communales autorisées, des emprunts et des dettes contractées par les communes du 1er juillet 1870, au 1er septembre 1871. — Maintien à 20 du nombre des centimes que les communes pourront s'imposer extraordinairement en vertu des articles 3 et 5 de la loi du 24 juillet 1867.

IMPRESSIONS. — Crédit pour l'impression des rapports de MM. les Sous-Préfets et des délibérations du Conseil d'arrondissement

INDUSTRIE LINIÈRE. — C'est à un français, Philippe de Girard, que nous devons l'invention de la filature du lin à la mécanique. C'est encore la France qui produit la matière première, et notre chef-lieu est la véritable métropole de l'industrie linière. Cependant cette industrie, prospère dans les pays voisins, est en souffrance chez nous. L'assemblée décide qu'elle transmettra à M. le Ministre du commerce et de l'agriculture, le vœu tendant à ce que pour les modifications à introduire dans le traité de commerce, il soit tenu compte des réclamations faites à la commssion d'enquête de 1870 et qu'en outre on surélève les droits alors demandés de 2 à 3 % en compensation des nouvelles charges résultant pour l'industrie française des crises financières et commerciales, ainsi que des impôts et surtaxes de tous genres, qui ont été la conséquence de la guerre.



INDUSTRIE MINÉRALE. — Acte à M. le Préfet des communications qu'il lui a faites sur la situation de cette industrie.

INSPECTION DES PHARMACIES. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite au sujet des observations émises à ce sujet par le Conseil général dans sa session de 1869. — Vœu pour que l'arrêté du 25 thermidor an XI soit modifié en ce sens qu'à l'avenir l'inspection des pharmacies soit considérée comme un service départemental, tant au point de vue de la recette que de la dépense.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Vœu pour que l'instruction primaire soit rendue obligatoire ; qu'elle soit gratuite pour les pères de famille hors d'état de pourvoir à l'instruction de leurs enfants ; — que d'ici à la plus prochaine session un conseiller général soit chargé dans chaque arrondissement de recueillir tous les renseignements et de faire un rapport sur l'état de l'instruction primaire, sur les imperfections dont elle souffre et sur les améliorations qu'elle comporte. — Conformément aux conclusions d'un rapport de M. Desrousseaux vote du budget de l'instruction primaire pour 1872 montant à 334,011 fr. 48 c. — Vote des 3 centimes spéciaux affectés au service.

IRRIGATIONS. — Compte rendu par M. FIÉVET d'un rapport de M. Raillard, ingénieur en chef du service hydraulique. — Vœu pour que les articles 9 et suivants de la loi du 21 juin 1865, sur les associations syndicales, s'appliquent aux travaux d'irrigation et de colmatage énumerés au paragraphe 6 de cette loi.

JUSTICES-DE-PAIX. — Vœu réitéré pour que le traitement fixe du greffier soit augmenté.

LILLE. — *Assainissement par les eaux de la Scarpe.* — D'après les renseignements fournis par M. le Préfet et l'avis de MM. les Ingénieurs, l'Assemblée abandonne le projet d'enquête qu'elle avait demandé en 1869 sur cette question. Elle insiste auprès de M. le Préfet pour hâter la solution des difficultés relatives aux digues de l'Escrebieux. — Sur la demande de M. le Président de la vallée de la Scarpe tendant à ce que l'approfondissement de la Scarpe-Inférieure soit porté à 0m 30 au-dessous du point normal, ajourne l'examen de cette question à l'époque où le Conseil général aura à statuer sur la proposition de la Commission permanente concernant l'amélioration des canaux.

LYCÉES, COLLÉGES ET ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE. — Le Conseil général a voté en 1869 une somme de 3,000 fr. en indemnité aux professeurs des Facultés de Lille et de Douai qui seraient chargés de l'inspection de ces établissements. M. le Ministre de l'Instruction publique a remercié le Conseil général de son dévouement aux intérêts de l'instruction publique. — Vote d'un pareil crédit pour la même destination au budget

de 1872. — Vote d'un crédit de 9,600 fr. pour l'entretien des bourses. — M. le Préfet a constaté que plusieurs des élèves titulaires ne font peut-être pas tout ce que le département est en droit d'attendre d'eux. Espoir que les observations adressées par M. le Préfet aux familles auront pour résultat d'exciter les boursiers à se rendre dignes des sacrifices que le département s'impose en leur faveur. — Collation d'une bourse au lycée de Douai au jeune Jarry, inscrit le premier sur le tableau par ordre de mérite.

MAISON D'ARRÊT. — Crédit complémentaire de 2,000 fr. pour grosses réparations à la maison d'arrêt d'Hazebrouck.

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI. — *Reconstruction.* — Approbation du projet modifié conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, la dépense restant fixée à 361,501 fr. 43 c. Les principales modifications consistent à avoir créé 90 places pour les hommes et garçons et 30 places pour les femmes et filles, total 120, au lieu de 66 places pour les hommes et garçons, et 45 pour les femmes et filles, total 111. Les crédits déjà alloués montant à 178,000 fr., suffiront pour acquérir des terrains et commencer les travaux.

MAISON DE REFUGE DU BON PASTEUR. — Allocation du crédit ordinaire de 9,000 fr. pour l'entretien des bourses fondées dans cet établissement par le département. Les jeunes filles qui y sont reçues y reçoivent des soins intelligents et rien n'est négligé pour les ramener au bien ; de bons résultats sont obtenus pour quelques-unes d'entre elles.

MALADES INDIGENTS. — Vote d'un crédit de 1,000 fr. en faveur des indigents sans domicile de secours qui tombent malades dans des communes privées ou éloignées d'établissements hospitaliers. — Aux termes de la loi du 7 août 1851, les malades incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers, peuvent être admis dans les hôpitaux et hospices désignés par le Conseil général suivant un prix de journée fixé par le Préfet. Les communes qui veulent profiter du bénéfice de cette loi, doivent supporter la dépense du traitement de leurs malades et incurables ; toutefois le département, dans les cas et la proportion déterminés par le Conseil général, peut venir en aide aux communes dont les ressources sont insuffisantes. — Vote pour cet objet d'un crédit de 6,000 fr. au budget de 1872.

MOBILES ET MOBILISÉS. — La question préalable est adoptée sur un vœu déposé par plusieurs membres et tendant à ce qu'une amnistie soit accordée aux mobiles et mobilisés poursuivis pour faits d'insoumission ou de désertion.

MONTS-DE-PIÉTÉ. — Acte à M. le Préfet de son rapport sur les opérations, le service et la situation de ces établissements.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Le Conseil général entend la lecture d'un rapport de M. BERGEROT sur la navigation intérieure. — Il insiste pour la reprise des travaux de rechargement de la digue-nord du canal de la Sensée, ainsi que pour la reparation des berges et du chemin de halage. — Il appuie le projet d'ouverture d'un canal de jonction de l'Aisne à l'Oise par la vallée de l'Ailette. — Repousse toute aggravation des droits de navigation; demande, au contraire, que les droits existants soient diminués et amenés à un taux uniforme sur tous les canaux, pour arriver dans un avenir prochain à leur suppression totale; — demande que le tirant d'eau soit augmenté sur tout le réseau des canaux, et pour ne pas perdre de vue les intérêts de l'agriculture, que ce résultat soit obtenu par l'approfondissement, afin de ne pas nuire au dessèchement du pays; — émet le vœu que les chambres de commerce soient prévenues des époques fixées pour le chômages; — que le projet de suppression de la Lawe soit repoussé; — que la navigation soit maintenue entre le canal d'Aire à La Bassée et Béthune et la rivière de la Lys à La Gorgue; — qu'il soit fait des études comparatives pour reconnaître s'il est avantageux de restaurer complètement la rivière existante ou de créer un canal direct et, jusqu'à l'achèvement de ce canal, que la Lawe soit entretenue dans la mesure nécessaire au maintien de la navigation. — Le Conseil appuie les vœux suivants émis par les Conseils d'arrondissement: Que le chemin entre la route de Lille et la porte de sortie des eaux de Douai soit mis en état de viabilité, pour qu'en cas de la fermeture de la porte de Lille on puisse arriver en ville par ce chemin; — que le chemin de contre-halage qui existe sur la Lys en regard de la rive belge où le halage se fait ait un accès libre pour le halage à bras d'hommes, et pour concourir au besoin au halage établi de l'autre côté; qu'il soit pris toutes mesures nécessaires pour faire disparaître les plantations, murs et autres obstacles apportés par les riverains à l'utilité de ce chemin; — que des passerelles soient construites pour le passage au-dessus des routoirs, becques et ruisseaux; — qu'enfin l'édit d'août 1669 et l'arrêt du Conseil du 24 juin 1779 reçoivent leur pleine exécution; — que l'État construise et achève le plus vite possible le quai de la Place du Rivage à Douai qu'il s'est engagé à établir; — que les droits de l'Escaut soient réduits et assimilés à ceux de rivière, c'est-à-dire ramenés à 0 fr. 002 en première classe et à 0 fr. 001 en deuxième, au lieu de 0 fr. 005 en première et 0 fr. 002 en deuxième classe, perçus actuellement; — que le service du halage soit réglementé et organisé par relais de manière à assurer aux bateaux une marche rapide et régulière; — que les crédits d'entretien du canal de Mons à Condé et de l'Escaut soient augmentés; — qu'il soit procédé à l'exécution des travaux ci-après: restauration du pont levis de Mortagne; reconstruction du pont levis de Fresnes; construction d'une maison éclusière au pont Malin et d'une maison pontière au pont levis de Bouchain; reconstruction et rehaussement du tablier du pont levis au Mouton-Noir, à

Valenciennes; — qu'en cas d'approfondissement du lit de l'Escaut, à Rodignies, les associations syndicales de desséchement soient saisies de la question. — Rachat de la concession de la Scarpe par l'État et approfondissement du lit de cette rivière à 2 m. et même à 2 m. 30. — Approfondissement à 2 m. du tirant d'eau des canaux de l'arrondissement de Dunkerque ; — canalisation du Vliet ; — établissement d'un quai de déchargement au Jeu de Mail, à Dunkerque, sur la rive gauche du canal de Bourbourg et d'un chemin de contre-halage en amont des fortifications ; — construction d'un pont au lieu dit le Moulin de Spycker ; — Rectification de la becque d'Hondschoote ; établissement d'une passerelle de halage dans les fortifications de Bergues ; substitution de tabliers métalliques à ceux en bois des ponts de la Basse-Colme ; — rachat de la concession du canal de Dunkerque à Furnes ; rachat du péage du pont de Ghyvelde sur ce canal ; construction d'un pont à l'endroit dit Ancien-Pont-Tournant. — Proposition de M. de Marsilly et de huit autres membres du Conseil général pour que le département fasse à l'Etat l'avance d'une somme de 5 millions, en cinq ans, sans intérêt, sauf remboursement en vingt ans, à raison de 250,000 fr. par année, pour cette somme être affectée à l'amélioration de la grande ligne navigable du nord, de Paris à la mer. Cette mesure se justifierait par les considérations suivantes : 1° En ce qui concerne l'Etat, l'accroissement des recettes provenant des droits de navigation, lui permettrait de rembourser facilement 250,000 fr. par an, à partir du 1er janvier 1877 ; 2° en ce qui concerne le département, le sacrifice d'intérêts qu'il fera sera largement compensé par les bénéfices énormes que l'amélioration des canaux procurera au commerce et à l'industrie, sans compter que l'Etat pourrait reporter sur les autres voies navigables les ressources dont il peut disposer. — L'étude de cette proposition est confiée au 4e bureau du Conseil.

OCTROIS — Avis favorable à la demande de la commune de Rosendael pour la prorogation jusqu'au 31 décembre 1875 du tarif et règlement de son octroi, avec révision de quelques articles. — Autorisation à la commune de Bourbourg. Campagne de proroger son tarif d'octroi, à la condition d'une taxe uniforme sur les bières et de ramener la taxe sur les porcs au maximum de 2 fr. 60 c. par tête. — La ville de Douai demande 1° que le périmètre de son octroi soit étendue à sa banlieue, 2° que tout conducteur de chargement de bière, circulant dans l'intérieur de la ville, soit tenu de représenter une quittance en concordance avec l'importance de ce chargement et l'heure du transport, 3° qu'il soit établi, à partir du 1er janvier 1872, des taxes additionnelles sur les alcools, les vins en bouteilles et les perdreaux. Après avoir entendu la lecture d'un rapport développé de M. *Guillemin*, sur ces questions, le Conseil donne son approbation à la demande relative à l'extension des périmètres de l'octroi, émet un avis favorable sous certaines

restrictions toutefois à l'établissement des taxes additionnelles ainsi qu'aux propositions de la ville de Douai, qui ont besoin d'être autorisées par le Gouvernement; rejette l'article du projet du règlement ayant rapport à la circulation et au transport des bières dans la ville. — Déclare s'abstenir de se prononcer sur la demande de la ville de Solre-le-Château pour modifications à son tarif d'octroi, attendu que c'est à l'Assemblée nationale qu'il appartient de statuer à ce sujet. — Approuve les réglement et tarif de l'octroi de la ville de Cambrai, votés par le Conseil municipal, hormis les articles 39 et 44 du projet de réglement qui seront remplacés par les articles 7 et 8 du règlement général du 12 février 1870; — approuve également la demande en prorogation avec certaines modifications du tarif de l'octroi dans les limites du tarif général.

ORPHELINS DE LA GUERRE. — Cette œuvre a été détachée de l'œuvre principale de Paris et s'établit dans le Nord pour secourir exclusivement les enfants de ce département que la guerre a rendus orphelins. Elle fonctionne activement et grâce à l'initiative généreuse de son honorable Président et des dames patronesses qui la secondent, elle compte déjà, quoique récemment formée, 150 enfants inscrits sur les listes et participant aux allocations annuelles. Le Conseil général répondant à l'appel du Comité de cette œuvre patriotique décide qu'une subvention de 10,000 f. répartis en dix années lui est allouée.

PÊCHE FLUVIALE. — M. le Ministre des Travaux publics annonce dans une circulaire du 12 octobre 1871, que son intension est de proposer diverses modifications au décret du 25 janvier 1868, concernant la pêche fluviale et demande à cet égard l'avis des Conseils généraux. — L'assemblée considérant que les modifications indiquées donnent satisfaction aux vœux émis dans les sessions precédentes, déclare y donner son adhésion; — vu la délibération des Conseils d'arrondissements conformes aux propositions des Ingénieurs, est d'avis que dorénavant la pêche du saumon, de la truite et de l'ombre-chevalier, soit interdite du 15 avril au 15 juin.

POIDS ET MESURES. — Les vérificateurs font très-bien leur service et paraissent généralement n'avoir pas à se plaindre des instruments soumis à leur contrôle. — Quelques uns cependant signalent certains abus; que M. le Préfet s'attachera à réprimer. Plusieurs vérificateurs, demandent l'amélioration de leur position. M. le Préfet soumettra leur demande à M. le Ministre du commerce. — Vœu pour qu'elles soient favorablement accueillies. — Allocation aux vérificateurs, sur les fonds départementaux, d'indemnités pour frais de bureau, de chauffage, d'entretien du matériel, etc.

POMPES A INCENDIE. — Allocation d'un crédit de 4,000 fr., destiné à venir en aide aux communes qui voudront faire acquisitions des pompes.

PORTS MARITIMES. — Vœux 1° pour que la loi sur la marine marchande du 19 mai 1866 soit modifiée en vue de protéger l'industrie maritime et la construction navale ; — 2° que les fonds d'entretien et de grosses réparations des ports soient portés annuellement à 500,000 fr. pour Dunkerque, et à 100,000 fr. pour Gravelines, et, dans le cas où ces allocations ne seraient pas immédiatement possibles sur le budget de l'État, le Conseil général charge la Commission permanente d'étudier le moyen de prêter au besoin à l'État la somme nécessaire à l'entretien et aux réparations des ports dans la limite des ressources extraordinaires que le reliquat de l'emprunt fait pour la guerre, laisse à sa disposition ; — 3° que le Ministre de la guerre et le Ministre des Travaux publics s'entendent au plus tôt pour que les travaux du bassin de l'Ouest n° 1, puissent être vigoureusement commencés et continués sans interruption. — Vœu pour que le Ministre des Travaux publics examine s'il ne serait pas utile de réunir dans une même direction d'Ingénieur en chef, le service des ports du Nord et celui du port de Calais, avec le service hydraulique et le service de la navigation intérieure du bassin de l'Aa.

POSTES. — Des améliorations ont été apportées dans ce service : création de bureaux à Wambrechies et à Anor, d'une boîte aux lettres à la gare de Somain, d'un bureau de distribution à Marcoing ; érection en recettes des bureaux de distribution de Fresnes et de Wignehies, sans préjudice d'autres améliorations en instance. — Vœu réitiré pour une seconde distribution à Flines-lez-Raches ; appui aux demandes nouvelles pour l'établissement de bureaux de poste à Caestre, La Gorgue, Wattrelos et Glageon, ainsi qu'à la demande de la commune de Templeuve, tendant à ce que l'échange des dépêches se fasse au passage de la ligne directe de Lille à Valenciennes. — Appui également à la demande de la commune d'Arnèke, pour un bureau de distribution. — Vœu que les petits traitements des employés et facteurs ruraux soient augmentés et que des retraites leur soient assurées. Le Conseil s'en rapporte à la sagesse du Ministre des finances, sur la question de savoir, s'il y a lieu de ramener les taxes aux prix anciens.

PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES. — Vote d'une somme de 16,000 f. en addition à la partie des fonds d'abonnement afférente au traitement des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures.

PRÉFECTURE — NOUVEL HÔTEL. — Le Conseil entend conserver au nouvel hôtel de préfecture sa destination d'origine ; — invite M. le Préfet à faire dresser un devis estimatif de toute la dépense restant à faire ; — vote un crédit de 40,000 fr., pour la réparation des dégâts résultant de l'occupation militaire de l'hôtel et invite M. le Préfet à faire toutes diligences pour obtenir au plus vite de l'État le remboursement de cette somme. — Vote en outre un crédit de 1,500 fr. pour dépenses urgentes et conservatoires de l'édifice départemental.

PRISONS DÉPARTEMENTALES. — L'emploi de directeur de ces établissements doit, aux termes d'une circulaire ministérielle, être supprimée, mais cette mesure ne doit recevoir son exécution dans toute la France que successivement. — En conséquence, vote par prévision d'un crédit de 800 fr. au budget de 1872, pour l'indemnité de logement accordée au directeur des prisons du Nord.

PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES. — Approbation de l'acte de prudence de M. le Préfet, d'avoir fait assurer le nouvel hôtel de Préfecture au nom du département, et vote de la somme de 2,188 fr. 02 c., nécessaire au paiement de la prime en 1872.

PRESBYTÈRES. — Vœux favorables aux demandes de secours sur les fonds de l'État, formés par les communes de La Madeleine, Erquinghem-Lys, Englefontaine et Neuf-Mesnil, pour construction, reconstruction ou agrandissement de presbystères. — Regret de ne pouvoir admettre la demande de la commune de Wicres en obtention d'un subside pour la construction d'un presbytère.

QUESTIONNAIRE DE DÉCENTRALISATION. — L'assemblée décide que la Commission, qui sera chargée de l'examen du questionnaire sera composée de dix membres. Ces membres sont : MM. *de Marsilly*, *Goussard*, *Danel*, *Legrand (de Lecelles)*, *Massiet de Biest*, *Van der Straeten*, *de Carnières*, *Bergerot*, *Roussel-Defontaine*, *de Coussemaker*. Les réponses du Conseil général sont les suivantes : — 1° il y a lieu de maintenir les Conseils de préfecture; — 2° il y a lieu de ne pas donner suite au projet de création des Commissions cantonales et de maintenir les Conseils d'arrondissement avec les modifications ci-après : les trois quarts des membres du Conseil devront être domiciliés dans l'arrondissement; les Conseils d'arrondissement devront être consultés sur tous les objets sur lesquels le Conseil général est appelé à délibérer, en tant qu'ils intéressent l'arrondissement; ils seront chargés plus particulièrement de la surveillance de l'instruction primaire et de la petite vicinalité; — 3° domicile de deux ans pour l'inscription sur la liste électorale; la condition d'âge sera déterminée par la loi à intervenir. — Les Conseils municipaux doivent avoir la faculté de se réunir en dehors des sessions ordinaires, à la condition par le Maire, d'en prévenir le Préfet trois jours à l'avance. — Maintien de la législation actuelle en matière de contributions extraordinaires et d'emprunts. — Maintien des lois concernant la suspension et la révocation des Maires; la suspension et la dissolution des Conseils municipaux; — modifications toutefois dans la durée des effets de la suspension; les arrêtés et les décrets doivent être motivés. Les Commissions municipales ne doivent être en fonctions que pendant un an. — Maintien de la tutelle administrative des communes — Il ne faudrait pas établir d'autres différences que celles existantes dans le mode d'organisation des municipalités ou dans les attributionsqui leur sont conférées, quelle que soit

leur population. — On peut toutefois admettre pour les grandes villes la représentation par circonscription, suivant le principe adopté dans la loi municipale de Paris. — Il y a lieu de maintenir les communes dont la population ne dépasse pas 500 habitants. — On pourrait autoriser des impositions extraordinaires par sections de communes pour faire face à des dépenses exclusivement afférentes à ces sections, lorsque celles-ci sont des hameaux, villages ou autres aggrégations d'habitants susceptibles de former une personne civile.

RACE CHEVALINE. — Crédit de 11,600 fr. au budget de 1872, dont 8,000 fr. pour achat et revente d'étalons, 3,000 fr. pour concours d'étalons de l'industrie privée et 600 fr. pour honoraires du vétérinaire départemental.

RÉFORME PÉNITENTIAIRE. — Avis du Conseil général sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce qu'il soit procédé à une reforme dans les établissements pénitentiaires, notamment en ce qui concerne les jeunes détenus.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Rapport de M. *Legrand* (de Valenciennes), sur la situation et le service de ces routes. La circulation y est considérable et se traduit par une moyenne de 556 colliers par jour. Les réparations qui y ont été faites jusqu'ici les ont améliorées ; elles se classaient en 1870, au point de vue de la viabilité, comme suit; bonnes 434,978 m, médiocres 65,034m, mauvaises 13,304. Allocation pour 1872, 1° des crédits demandés pour l'entretien s'élevant à 400,400 fr. 2° pour le service des grosses réparations, d'autres crédits montant ensemble à 270,983 fr., 3° d'une somme de 76,929 fr. pour frais généraux. — Le Conseil constate qu'il est donné satisfaction à plusieurs des vœux des Conseils d'arrondissement, en ce qui concerne les travaux, — appelle l'attention de qui de droit sur ceux auxquels il n'aurait pas encore été donné suite, — et prend note des demandes de classements nouveaux en routes départementales, en rappelant toutefois la résolution prise par l'assemblée de ne classer de nouvelles voies de cette catégorie, qu'après qu'il aura pourvu à la restauration de celles actuellement existantes. — Le Conseil rendant hommage à la science, à l'esprit pratique et au dévouement de MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées, se plaît à maintenir à ces fonctionnaires, le service des routes départementales qui leur a été confié jusqu'à ce jour.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 6. — Le Conseil autorise l'aliénation, au prix d'estimation de 1,032 fr., au profit du sieur Brion et de la dame Herbecq, d'un terrain de 12 ares 90 centiares, devenu inutile au service de la route.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 10. — Approbation du projet d'élargissement de cette route dans la traversée de Solesmes. La dépense à faire

est évaluée à 14,500 fr. ; la commune y intervient pour une somme de 3,625 fr., en sorte que le contingent du département se réduit à 10,875 fr. Le crédit nécessaire sera alloué après l'émission du décret modificatif de l'alignement.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 13. — L'assemblée ajourne son approbation à la demande de la commune de Bachant pour la rectification de cette route dans la traverse de son agglomération.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 14. — Lille. — La dépense à faire pour l'élargissement des ponts et passages de cette route dans la traversée des fortifications à la porte de Roubaix, est évaluée à 119,000 fr. — Vœu pour que l'Etat, par le génie militaire, soit invité à contribuer à cette dépense pour une somme plus forte que celle de 6,000 fr. qui lui est attribuée ; — Acceptation de l'offre faite par la ville de Lille d'une somme de 20,000 fr. à titre de concours. — Vote, au budget de 1872, d'un crédit de 28,000 fr., à la condition que l'offre précitée du Maire de Lille sera ratifiée par le Conseil municipal. — Le Conseil général appuie les réclamations de la ville de Roubaix sur les inconvénients que présentent les rampes de 0m 03c par mètre, récemment établies pour l'accès au pont sur la nouvelle section du canal de Roubaix. — Vœu que ces rampes soient réduites à 0m 017m.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 21. — Approbation du projet de reconstruction du pont de l'Yser qui tombe en ruines, et allocation, au budget de 1872, d'un crédit de 3,500 fr. pour le paiement de la dépense.

ROUTES ET CHEMINS. — Vœu pour que les crédits qui n'auront pas reçu d'emploi en 1871 soient reportés sur l'exercice 1872.

ROUTES NATIONALES. — Le Conseil, après avoir entendu la lecture d'un rapport détaillé de M. *Cuel* sur l'état de ces routes, insiste auprès de M. le Ministre des Travaux publics : 1° pour que le crédit d'entretien soit porté, en 1872, à 550,000 fr.; 2° pour qu'il soit accordé, en 1872, un crédit de 100,000 fr. pour travaux de grosses réparations et 80,000 pour l'élargissement des passages militaires sur les points les plus urgents. — Ajourne son avis sur le vœu du Conseil d'arrondissement de Lille pour le redressement de la route nationale N° 41 entre Fournes et Haubourdin.

SALUBRITÉ PUBLIQUE. — Rapport sur ce service ; allocation du traitement de l'inspecteur et des gratifications aux gardes-canaux.

SAPEURS-POMPIERS. — Appréciant l'abnégation et le dévouement déployés par les sapeurs-pompiers dans leur dangereuse mission, alloue un crédit de 1,000 fr. pour venir en aide aux officiers, sous-officiers et sapeurs qui seraient blessés dans leur service, ou à leurs veuves ou aux enfants en cas de décès.

SECOURS EFFECTIFS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE. — Sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil général décide que le crédit affecté à l'allocation de ces secours sera porté de 3,000 à 4,000 fr. pour 1872.

SECOURS POUR CONSTRUCTION D'ÉGLISES. — Subvention de 3,000 fr. accordée à la commune de Choisies — Le Conseil ayant posé le principe de n'intervenir dans ces sortes de dépenses qu'en faveur des communes pauvres, regrette de ne pouvoir accorder à la ville de Valenciennes la subvention dont elle a fait la demande pour la construction d'une église dans la section de l'Écorchoir. — Refus, par les mêmes motifs, de la subvention demandée par la commune d'Aniche pour la reconstruction de son église. — Secours de 3,000 fr. à la fabrique de l'église du hameau de Nieppe, commune de Renescure. — Maintien de la subvention de 3,000 fr. accordée en principe, en 1860, pour la reconstruction de l'église de Wervicq-Sud. — Secours de 3,000 fr. à la commune de Villers-au-Tertre pour la construction d'une église, étant toutefois entendu que la commune s'adressera aussi à l'État pour en obtenir un subside de 500 à 1,000 fr. et n'aura recours à l'emprunt que pour la somme de 9,600 fr., diminuée du secours du Gouvernement, — Vœu pour que la commune de Beaurain obtienne de l'Etat un subside de 9,000 fr. pour la reconstruction de son église. — Subvention de 3,000 fr. à chacune des communes de Neuville-sur-l'Escaut, Aubers, Merckeghem, Bettignies, pour le même objet. — Avis favorable aux demandes de secours sur les fonds de l'Etat des communes d'Anstaing, Steenbecque, Montigny, Ecuelin, Honnecourt, pour grosses réparations à leurs églises. — Pareille demande de l'administration municipale de Marcq-en-Barœul n'est pas appuyée parce que le devis comporte la construction d'un clocher, qui peut être ajournée.— L'assemblée n'appuie que dans une certaine mesure la demande de la commune de Rubrouck, pour réparations à la tour de l'église dont les pierres sont ébranlées ; il lui paraît y avoir lieu de concilier une sage économie avec les intérêts de la sécurité publique. — Recommandation à la Commission permanente, de la commune d'Armbouts-Cappel pour l'allocation d'un secours de 500 fr. sur le fonds des amendes de police correctionnelle en faveur de l'agrandissement de son église. — Rejet d'une demande de secours de la commune de Marquillies pour réparations à son église. — Le Conseil exprime toute sa sympathie à la commune de Sainte-Marie-Cappel, dont l'église a été récemment détruite dans un incendie, et laisse à la Commission permanente le soin de prendre une détermination, lorsque le dossier de la demande de secours pourra lui être régulièrement communiqué. — Subside de 3,000 fr. pour la reconstruction de l'église de Rieulay et Marchiennes-Campagne. — Pareille allocation à la commune de Baisieux pour la construction d'une église au hameau de Sin. — Crédits pour le dernier tiers des subventions accordées aux communes d'Avelin, Roncq, Aubers, Herlies, Beaurain, Seranvillers, Winnezeele, Bettignies, Merckeghem, Renescure.

SERVICE HYDRAULIQUE. — Vœux pour qu'il soit satisfait à la demande des intéressés au desséchement des marais de l'Epaix et de Bruay, pour que ce desséchement soit entretenu et pour la reconstruction d'une vanne à clapet qui ne fonctionne plus ; — pour que le syndicat d'entrétien de la vallée de la Naville soit reconstitué ; — pour que le projet d'organisation nouvelle du desséchement de la vallée de la Scarpe, l'entretien du cours d'eau, les travaux d'amélioration, etc., reçoivent promptement leur exécution ; — recommandation à M. l'Ingénieur en chef du service hydraulique d'un vœu de la 1re section des watteringues pour qu'une écluse d'écoulement soit établie en avant de l'écluse du bassin des chasses à Gravelines ; — rejet d'un vœu de la 2e section pour que les communes soient tenues de faire classer dans la vicinalité les chemins de leur territoire entretenus par la section ; — vœu pour que les négociations, entamées en 1861 avec l'administration belge pour mettre les terres de la 4e section à l'abri des débordements de la Basse-Colme, soient poursuivies, de manière à arriver à une solution satisfaisante. — Vœu pour que des syndicats soient établis pour les cours d'eau, afin d'assurer une meilleure répartition de la taxe de curage.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE. — Vœu pour que la commune d'Aulnoye obtienne l'ouverture d'un bureau à la télégraphie privée, sans concours financier de la part des localités intéressées. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Douai pour que des bureaux télégraphiques soient établis à Orchies, Marchiennes et Arleux, chefs-lieux de canton. — Vœu pour que les tarifs des dépêches pour la Belgique et autres pays soient ramenés à des prix raisonnables, eu égard à la valeur respective des télégrammes dans les deux pays. — Vœu pour l'exécution du décret du 25 mai 1870 réglant les conditions auxquelles les articles d'argent peuvent être transmis par le télégraphe et par la poste. — Vœu que le télégraphe soit mis plus directement à la disposition du public en permettant aux établissements éloignés d'établir pour leur usage exclusif des bureaux spéciaux dans des conditions à déterminer. — Vœu pour la réunion en une seule administration des postes et du télégraphe ; recommandation spéciale à M. le Ministre des Finances des employés secondaires de ces deux administrations, dont les traitements sont évidemment insuffisants.

SERVICE VICINAL. — *Chemin d'intérêt commun.* — Après la lecture d'un rapport de M. *Dutemple*, l'assemblée prend les résolutions suivantes : Vote des crédits demandés pour la reconstruction de deux ponts détruits, pendant la guerre, sur les chemins Nos 56 et 65, et prière à M. le Préfet de réclamer près du Gouvernement le remboursement des sommes qui seront dépensées. — Allocation d'un crédit de 5,000 fr. pour la réparation du pont de Wavrin, sur le chemin N° 78. — Adoption des propositions relatives au degré d'intérêt des communes

aux dépenses du chemin N° 81 et vote d'un crédit de 4,500 fr. pou grosses réparations à ce chemin, ainsi que de deux sommes l'une de 1,750 fr., l'autre de 642 fr. 50 c,, pour dépenses supplémentaires sur les chemins N°s 7 et 117. — Rejet d'une dépense de 26,780 fr. proposée pour substitution du pavage à l'empierrement dans les traverses de Neuville et de Salesches sur le chemin N° 86. — Même décision relativement à une subvention de 43,270 fr. sollicitée, pour travaux analogues sur le chemin N° 60; — confirmation de la résolution prise, en 1869, d'ajourner tout classement nouveau jusqu'à ce que le réseau subventionné approche de son achèvement. — Allocation du crédit de 20,000 fr. a titre de réserve pour travaux imprévus. — Maintien de la ville de Tourcoing pour un contingent de 4,000 fr. dans les travaux de construction du chemin N° 112. — Déclassement de la partie du chemin N° 73 comprise entre Noordpeene et la limite du Pas-de-Calais. — Rejet de la demande de la commune de Ledringhem en exonération de concours pour le chemin N° 75. — Maintien de la commune de Caestre, à raison de 10 %, comme intéressée au chemin N° 107. — Ajournement de la question de la répartition des contingents communaux pour l'entretien du chemin N° 64. — Maintien du contingent de 75 % assigné à la commune de Glageon dans les dépenses du chemin N° 83. — Maintien également de la commune de Flaumont, à raison de 25 %, pour son concours à l'entretien du chemin N° 104. — Adoption des projets de répartition présentés pour l'entretien des chemins N°s 51, 89 et 119, en appelant toutefois la bienveillante attention de la Commission départementale sur la situation de la commune de Saint-Jans-Cappel, intéressée au chemin N° 51. — Il n'y a pas lieu, en principe, de donner suite au projet de plantation des chemins d'intérêt commun, à raison des inconvénients que présente cette mesure. Cependant, il pourrait être utile de faire des plantations à la distance de 6 à 7 mètres, sur les portions de chemin présentant des levées et, par suite, des dangers pour la circulation.

Achèvement des chemins vicinaux ordinaires. — Adoption des propositions de travaux qui avaient été faites pour 1871 et qui, n'ayant pas été suivies d'effet, seront applicables en 1872; — réserve est faite des travaux projetés pour 1872 qui, pour le même motif, seraient à exécuter en 1873. — Approbation de la répartition des subventions de l'Etat et du département pour le service de 1872. — Rejet des demandes des communes de Sommaing, Dourlers, Roucourt, West-Cappel, Zemerzeele, Beaucamps, Gruson et Lourches pour l'admission de divers chemins dans le réseau subventionné complémentaire. — Ajournement, pour instruction insuffisante, des demandes aux mêmes fins des communes de Merville, Hondeghem, Lewarde et Erchin. — Admission dans le réseau complémentaire des chemins proposés par les communes d'Avesnes-le-Sec, Wasnes-au-Bac et Wavre-

chin-sous-Faulx. — *Personnel.* — Pleine latitude est laissée à M. le Préfet pour la nomination aux emplois de piqueur et de cantonnier sur les chemins. — Il n'y a pas lieu d'adopter un mode de rémunération pour chaque grade d'agent-voyer dans tous les départements ; il faut tenir compte du milieu dans lequel se trouve un agent-voyer, et il n'est pas à désirer de faciliter la permutation d'un département à un autre. — Réciprocité conditionnelle pour l'admission à la caisse de retraites départementale ; disposition exceptionnelle à cet égard en faveur des agents-voyers de l'Alsace et de la Lorraine. — Attribution à la caisse des retraites de l'excédant des fonds affectés au traitement du personnel en 1870. — La carte départementale sera vendue 6 fr. l'exemplaire non colorié et 6 fr 75 c. l'exemplaire colorié. — Vote des divers crédits nécessaires au service des chemins en 1871 et 1872. — Adoption, sous diverses conditions, du projet de règlement général et de l'instruction générale du Ministre de l'Intérieur pour le service des chemins vicinaux. — Rejet d'une réclamation du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, sur ce que cet arrondissement n'aurait pas son contingent dans le réseau subventionné. — Rejet de la demande du même Conseil pour la création d'un emploi d'agent-voyer à Hondschoote. — Avis favorable à la demande des Conseils municipaux de Merville et d'Estaires tendant à ce que le chemin d'intérêt commun N° 112 soit prolongé dans leurs centres.—Rejet du vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour que les jantes des roues des voitures aient en tout temps une largeur minima de 11 centimètres. — Avis favorable et conditionnel au vœu du Conseil de Cambrai pour que les travaux d'achèvement projetés pour 1871 soient exécutés en 1872. — Réserve de l'étude à faire de l'élargissement de la chaussée du chemin de Solesmes à Haspres, demandee par le Conseil de Valenciennes. — Rejet du vœu du même Conseil tendant à être consulté chaque année sur la priorité d'exécution des chemins subventionnés. — Appui au vœu du Conseil de Douai demandant qu'il soit dressé des plans d'alignement des communes et que les rues soient dénommées et les maisons numérotées. — Avis tendant à ce que l'instruction du chemin N° 91 soit prochainement complétée, pour que la lacune qui existe entre la ferme Béghin et le Sapin-Vert puisse être achevée dans le courant de 1872. — Subvention de 950 fr. à la commune de Vieux-Berquin, pour la reconstruction du pont Plessy. — Des intérêts à 5 % seront alloués par le département aux entrepreneurs, à raison du retard apporté dans le versement des emprunts demandés par les communes.

SOCIÉTÉ HUMAINE DE DUNKERQUE. — Les sinistres maritimes ont été fréquents, en 1869, et la Société humaine a dû intervenir dans des circonstances bien périlleuses ; ils ont été moins nombreux en 1870-1871, mais on a eu à déplorer la perte de celui de ses membres qui, par un dévouement qu'on ne saurait trop honorer, a rendu à l'huma-

nité les plus signalés services. M. Tixier est mort au moment où le Gouvernement allait lui conférer la décoration de la Légion d'honneur. — Le Conseil, s'associant au sentiment unanime qui s'est manifesté à Dunkerque à la mort de M. Tixier, s'inscrit pour une somme de 100 fr. à la souscription ouverte pour élever un monument à ce brave sauveteur. — Il alloue le subside ordinaire de 500 fr. à la Société humaine.

SOCIÉTÉ CENTRALE DES NAUFRAGÉS, — Tout en tenant compte des services rendus par cette Société, l'assemblée ne croit pas devoir augmenter la subvention qui lui a été accordée les années précédentes et lui alloue, pour 1872, le subside ordinaire de 500 fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ORPHELINATS AGRICOLES. — Prenant en considération les louables et persévérants efforts de cette Société, pour tirer de la misère et de l'ignorance les deshérités de la famille et de la fortune, dont elle fait de précieux auxiliaires pour l'agriculture et d'utiles citoyens pour la société, le Conseil vote la subvention annuelle de 100 fr. en faveur de cette institution pour 1872.

SOCIÉTÉS DE MUSIQUE ET D'ORPHÉONS. — Vote d'un crédit de 4,500 fr. pour encouragement à ces Sociétés. — Vœu en faveur de la demande de l'*Union chorale*, de Lille, tendant à être comprise parmi les réunions artistiques et d'utilité publique, afin d'être exonérée de l'impôt de 20 % qui frappe les membres des autres sociétés ou cercles.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — Rapport de M. *Clavon* sur ces Sociétés. Il résulte des considérations qui y sont développées, que le nombre des Sociétés est insuffisant dans le département, surtout dans quelques arrondissements ; qu'il est du devoir des Conseils généraux de l'augmenter dans les limites de son pouvoir ; qu'il ne manque que deux choses à la propagation des Sociétés : la première qu'elles soient connues, la seconde qu'elles trouvent des propagateurs zélés. — En conséquence, l'assemblée : 1° vote, pour 1872, un crédit de 3,000 fr. pour la création des Sociétés de secours mutuels ; 2° prie, par l'intermédiaire de M le Préfet, M. Ducrocq, inspecteur général des dites Sociétés, de rédiger une publication destinée à appeler l'attention des localités sur les bienfaits de cette institution, et qui serait répandue dans toutes les communes, avec recommandation aux maires de chercher à propager cette œuvre utile ; 3° décide que tout subside sera refusé à toute Société n'admettant pas les femmes.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Appréciant les services rendus par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Lille, de Douai et de Valenciennes, par la Société d'Émulation de Cambrai et par la Société Dunkerquoise, accorde à la première une subvention de 1,500 fr. et à chacune des quatre autres une subvention de 500 fr. — Subside de 700 fr. alloué à la Commission historique du département.

SOURDS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES. — Les élèves boursiers du département entretenus dans les institutions de Lille et de Fives, sont au nombre de 44 filles pour la première et de 55 garçons pour la seconde. Les notes produites constatent que ces institutions sont parfaitement tenues et que les élèves y sont l'objet des soins les plus intelligents et les plus dévoués. — Vote d'un crédit de 44,650 fr., pour l'entretien des élèves boursiers du département. — Collation de deux bourses converties en quatre demi-bourses aux jeunes filles Defresnes, Clarisse, Luton et Fremaux, élèves de l'institution de Lille et d'une autre demi-bourse au jeune Héquet dans l'institution de Fives.

SOUS-PRÉFECTURES. — Les appartements et le mobilier de la sous-préfecture de Valenciennes ont subi d'importants dommages par le séjour des mobilisés du Pas-de-Calais et par l'installation des Commissions d'armement, d'équipement et de secours. — Crédit de 2,069 fr., pour la réparation de ces dommages. — Crédit de 298 fr., pour l'appropriation d'une pièce inoccupée. Après une observation de M. *Leurent*, allocation d'une somme de 1,145 fr., destinée à une aquisition de mobilier pour la sous-préfecture de Dunkerque.

TABACS. — *Culture*. — Vœu renouvelé : 1° pour que les planteurs soient à l'avenir représentés dans la commission mixte : 2° pour que le Gouvernement agisse par voie diplomatique, afin d'obtenir la suppression ou tout au moins la réduction du droit qui frappe les tabacs français à leur entrée en Belgique ; 3° pour l'addition au réglement de culture d'une disposition accordant aux planteurs la faculté d'exporter leurs produits à l'étranger, dans le cas où ils trouveraient insuffisant le prix qui devrait leur être payé d'après le classement de la Commission d'expertise ; 4° pour que les jus de tabacs fournis par la régie, soient de qualité et de prix qui permettent aux agriculteurs de les employer utilement et de ne plus avoir recours à l'étranger pour se procurer ce produit. — Désignation de MM. Deleporte-Bayart et Duquenne, pour faire partie des commissions chargées de délivrer les permissions de culture ; le premier dans l'arrondissement de Lille, le second dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER. — Communication d'une lettre de M. le Ministre des Travaux publics et discussion au sujet de l'irrégularité et de l'insuffisance du service des transports par les chemins de fer. — Mandat à la Commission permanente qui représente le Conseil général, de s'entendre incessamment avec M. le Préfet, pour que les justes plaintes du commerce reçoivent satisfaction.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Le Conseil général après avoir entendu la lecture d'un rapport de M. *Dutilleul*, vote un crédit de 5,200 fr., pour deux inspecteurs du travail des enfants et émet les vœux suivants : 1° que tout atelier à quelque industrie qu'il appartienne

et quel que soit son chiffre d'ouvriers, tombe sous le coup de la loi : 2° que nul enfant ne puisse être admis dans les ateliers de tout genre, ni dans aucune exploitation quelle qu'en soit la nature, s'il n'a point atteint l'âge de onze ans révolus, s'il ne justifie point, par un certificat signé de l'autorité scolaire, avoir reçu l'instruction primaire élémentaire. Cette double condition remplie, la durée du travail de l'enfant pourra être celle de l'adulte ; 3° que l'État nomme et rétribue lui-même par son budget des inspecteurs du travail des enfants placés sous les ordres des Ingénieurs ; — que le rapport et les décisions du Conseil général sur le travail des enfants dans les manufactures soient soumis à la Commission de l'Assemblée nationale, chargée en ce moment d'élaborer la loi.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE. — En raison du nombre considérable des affaires civiles et criminelles qui ressortissent à ce tribunal, le Conseil général appuie le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour la création d'une troisième Chambre au tribunal de première instance de Lille.

TRIBUNAL DE COMMERCE A TOURCOING. — Vœu réitéré pour qu'un tribunal de commerce soit établi dans cette ville.

VACCINE. — Après la lecture d'un rapport de M. *Testelin*, sur cet important objet, le Conseil convaincu par les épidémies qui se sont récemment produites de la nécessité de propager plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la pratique des vaccinations, vote au lieu de la somme de 2,400 fr. demandée pour ce service, en 1872, un crédit de 4,500 fr.

VEAUX. — *Abattage prématuré.* — Vœu pour que dans les villes qui possèdent un abattoir, la vente de la viande de veaux ne soit permise, qu'autant que les animaux aient atteint le poids de 100 kilos brut.

VOIRIE, — LÉGISLATION. — Le Conseil général recommande à l'attention du Gouvernement une proposition de M. Deregnaucourt, tendant à ce que des modifications soient apportées à la législation de la voirie.

YACHT CLUB DU NORD — Allocation pour 1872 d'une subvention de 300 fr. — Annulation des allocations de 1870 et 1871 que le club des régates n'a pas touchées.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1872.

BUDGET ORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE Ier.

Dépenses obligatoires.

HÔTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

Art. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture. . .	6,000 »
2.	Entretien des hôtels de Sous-Préfecture d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes	1,800 »
3.	Loyer des hôtels des Sous-Préfectures : de Dunkerque 5,000f d'Hazebrouck 2,200f	7,200 »

MOBILIER DES HÔTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

4.	Préfecture. — Entretien.	5,425 »
5.	Sous-Préfectures. — Entretien et acquisition.	6,527 75

CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

6.	Entretien des casernes appartenant au département. . .	3,000 »
7.	Loyer des casernes.	65,925 »
8.	Eclairage des casernes, remplacement des drapeaux . .	625 »

COUR D'ASSISES ET TRIBUNAUX.

9.	Entretien des bâtiments	2,500 »
10.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux	2,400 »
11.	Entretien du mobilier des tribunaux.	1,400 »
12.	Achat de meubles pour les tribunaux.	8,080 »
13.	Menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux. .	19,950 »
14.	Menues dépenses des justices-de-paix.	6,290 »
15.	Frais d'impression et de publication des listes pour les élections consulaires.	3,000 »
	Total du sous-chapitre Ier.	140,122 75

SOUS-CHAPITRE II

Propriétés départementales immobilières.

Art. 1er Réparations aux bâtiments des Sous-Préfectures de :

Avesnes	1,850 »	11,227 »
Cambrai	2,246 »	
Douai	2,340 »	
Valenciennes	4,791 »	

2. Réparations aux casernes de gendarmerie appartenant au département :

Gravelines	1,435	»	16,127 15
Hazebrouck	9,380	»	
Bailleul	470	»	
Lille	2,190	»	
Cambrai	582	»	
Roubaix	950	»	
Le Quesnoy	700	»	
Orchies	420	»	

3. Réparations aux bâtiments des tribunaux :

Lille	2,725	»	3,775 »
Avesnes	350	»	
Dunkerque	700	»	

Art. 4. Réparations aux maisons d'arrêt :

Lille	6,293	»	15,261 »
Hazebrouck	2,768	»	
Douai	6,200	»	

5.	Réparation d'une propriété départementale à Avesnes	1.600	»
6.	Entretien des prisons	3,200	»
7.	Entretien du bâtiment des Archives	650	»
8.	Entretien du dépôt de sûreté de Cassel	80	»
9.	Etablissement thermal	4,000	»
10.	Traitement des architectes du département	5,000	»
11.	Assurance des bâtiments départementaux	2,188	02

12. Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la Préfecture . . . 500 »
Eclairage des bureaux de la Préfecture . . 750 »
Chauffage, éclairage et frais de bureau de la Commission départementale . . . . 1,000 »
} 2,250 »

13. Abonnement aux distributions d'eau des édifices départementaux de Valenciennes, Cambrai et Lille . . . . . . 1,214 »

14. Appareils pour le service des eaux dans le bâtiment des Archives . . . . . . 380 »

Total du sous-chapitre II . . . . . 66,952 »

SOUS-CHAPITRE III.

Routes départementales.

§ 1er. entretien.

Art.	Route N°			
1er	1,	de Lille à Valenciennes	11,500	»
2.	— 2,	de Lille à Ypres	16,000	»
3.	— 3,	de Douai à Tournai	8,000	»
4.	— 4,	de Cambrai à Tournai	11,600	»
5.	— 5,	d'Avesnes à Philippeville	12,000	»
6.	— 6,	de Landrecies à Chimay	26,000	»
7	— 7,	de Condé à Mons	8,000	»
8.	— 8,	de Condé à Tournai	8,100	»
9.	— 9,	de Lille à Saint-Omer	31,000	»

Art. 10.	Route N° 10,	de Valenciennes à Bohain	35,500	»
11.	— 11,	de Cambrai à Guise	12,000	»
12.	— 12,	d'Avesnes au Quesnoy	17,000	»
13.	— 13,	de Maubeuge à Maroilles	11,000	»
14.	— 14,	de Lille à Courtrai	24,000	»
15.	— 15,	de Dunkerque à Furnes	9,000	»
16.	— 16,	de La Bassée à Estaires	5,500	»
17.	— 17,	d'Haverskerque à Aire	7,500	»
18.	— 18,	de Béthune à Armentières	5,000	»
19.	— 19,	de Roubaix à Saint-Amand	28,000	»
20.	— 20,	de Cassel à la frontière	8,000	»
21.	— 21,	de Bergues à Saint-Momelin	16,000	»
22.	— 22,	de Lille à Tourcoing	8,500	»
23.	— 23,	de Cambrai à la frontière	17,000	»
24.	— 24,	d'Hélesmes à Denain	6,500	»
25.	— 25,	Ceinture de Maubeuge	2,000	»
26.	— 26,	Ceinture de Cambrai	2,700	»

§ 2. GROSSES RÉPARATIONS.

Art. 1er	Route N° 1,	remaniement	10,000	»
2.	— 3,	—	15,000	»
3.	— 4,	—	25,000	»
4.	— 7,	—	13,800	»
5.	— 8,	—	10,000	»
6.	— 10,	élargissement, etc.	18,000	»
7.	— 11,	élargissement de chaussée	8,500	»
8.	— 14,	reconstruction de chaussée	30,700	»
9.	— 17,	rechargement	3,650	»
10.	— 18,	élargissement	10,000	»
11.	— 19,	remaniement	50,000	»
12.	— 22,	—	6,000	»
13.	— 23,	pavage et remaniement	20,000	»
14.	— 5,	rechargement	5,000	»
15.	— 6,	caniveaux	7,000	»
16.	— 9,	reconstruction de ponts, etc	42,333	»
17.	— 14,	restauration	10,000	»
18.	— 20,	remaniement	8,000	»
19.	— 21,	reconstruction de ponts	9,500	»
20.	Réserve pour travaux imprévus		20,000	»
21.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc.		64,655	»
22.	Frais d'impression, etc.		1,500	»
23.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs		7,974	»
24.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs		2,800	»
	Total du sous-chapitre III		779,812	»

SOUS-CHAPITRE IV.

Art. 1er. — *Chemins vicinaux de grande communication.*

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
1	6933	»	6933
3	10467	»	10467
4	3667	»	3667
6	2435	7200	9635
7	2777	»	2777
8	6947	22000	28947
9	5923	»	5923
10	1387	6000	7387
11	13000	»	13000
12	3228	»	3228
13	4401	19200	23601
14	3116	»	3116
15	5213	7200	12413
16	2663	»	2663
17	9667	»	9667
18	2667	»	2667
19	1555	4800	6355
20	23444	»	23444
21	3524	7815	11329
22	1475	»	1475
23	13667	»	13667
24	11331	»	11331
25	7940	»	7940
27	6505	»	6505
28	2812	»	2812
30	3600	»	3600
32	5569	»	5569
33	5000	»	5000
34	2640	»	2640
35	4300	»	4300
36	3404	»	3404
37	333	»	333
38	10000	»	10000
39	3730	»	3730
40	5000	»	5000
41	3857	»	3857
42	11059	»	11059
43	7007	»	7007
44	2667	»	2667
45	4313	»	4313
46	3200	»	3200
47	2427	»	2427
48	3562	»	3562
49	5171	»	5171

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
50	6787	»	6787
51	6236	»	6236
52	3827	»	3827
53	1053	»	1053
54	2503	»	2503
55	5000	»	5000
56	1000	»	1000
57	5000	»	5000
58	7810	»	7810
59	7990	»	7990
60	5430	»	5430
61	4000	»	4000
62	9080	»	9080
63	5810	»	5810
64	4397	»	4397
65	8781	»	8781
66	4000	»	4000
67	2000	»	2000
68	3669	»	3669
69	9090	»	9090
70	3257	»	3257
71	5282	»	5282
72	9369	»	9369
73	2000	»	2000
74	1578	»	1578
76	5833	»	5833
77	1668	»	1668
TOTAL. ..	377684	74205	451841

ART 2. Subventions pour l'entretien des chemins d'intérêt commun . . . 191,457 50
3. Subventions pour les travaux des autres chemins vicinaux . . . 325,700 »
4. Réserve pour travaux imprévus . . . . 25,000 »
5. Traitement des agents-voyers, etc. . . . . 129,280 »
6. Impressions pour le service de la grande vicinalité . . . 3,000 »
7. Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc. . . 370,862 »
8. Dépenses des chemins d'intérêt commun imputables sur les contingents communaux, etc. . . . . 448,866 »

TOTAL du sous-chapitre IV. 1,946,006 50

§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local.*

Études pour chemins de fer d'intérêt local . . . . . . 2,000 »

SOUS-CHAPITRE V.

Enfants assistés.

ART. 1er Dépense du service intérieur	4,000 »
2. Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 900 enfants :	
Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, etc.	146,400 »
3 Frais de layettes	12,000 »
TOTAL du sous-chapitre V	162,400 »

SOUS-CHAPITRE VI.

Aliénés.

Dépenses pour un nombre moyen de 953 aliénés, frais de transport, etc.	355,000 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Assistance publique.

ART. 1er Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,600 »
2. Indemnité pour la propagation de la vaccine	4,500 »
3. Secours aux sociétés maternelles	2,000 »
4. Subvention aux sociétés de secours mutuels	3,000 »
5. Bureaux d'assistance judiciaire	280 »
6. Bourses dans l'établissement destiné aux filles repenties	9,000 »
7. Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon	6,000 »
8. Secours aux malades indigents	1,000 »
9. Entretien de sourds-muets et jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Fives	44,550 »
10 Entretien de jeunes aveugles dans l'institution impériale de Paris	700 »
11. Subside à l'œuvre des orphelins de la guerre	1,000 »
12. Secours dans le cas d'extrême misère	4,000 »
13. Subvention aux colonies agricoles de Mettray et de Mesnil-Saint-Firmin	750 »
14. Subvention à la société de patronage des jeunes libérés	1,000 »
15. Subvention à la société générale de patronage des orphelinats agricoles	100 »
16. Subvention à la société des prêts	200 »
17. Id. id. humaine de Dunkerque	500 »
18. Id. id. id. de Gravelines	500 »
TOTAL du sous-chapitre VII	80,680 »

SOUS-CHAPITRE VIII.

Culte catholique.

Art 1er Indemnité à Mgr l'archevêque	5,000 »		
Id. aux trois vicaires généraux	3,600 »	18,600 »	
Id. aux dix chanoines	10,000 »		

Cultes non catholiques.

2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestant	1,200 »	2,700 »
israélite	1,500 »	
Total du sous-chapitre VIII		21,300 »

SOUS-CHAPITRE IX.

Archives départementales.

Art. 1er Appointements du conservateur et des employés auxiliaires	10,200 »
2. Dépouillement extraordinaire des archives, etc.	900 »
3. Publication de l'inventaire	750 »
4. Inspection des archives communales	500 »
Total du sous-chapitre IX	12,350 »

SOUS-CHAPITRE X.

Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts

Art. 1er Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc.		600 »
2. Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts :		
Subvention à la société des sciences de Lille	1500	
Id. id. d'émulation de Cambrai	500	
Id. id. des sciences et arts de Valenciennes	500	
Id. id. des sciences de Douai	500	26,300 »
Id. id. dunkerquoise	500	
Id. aux sociétés de musique	4500	
Id. à l'école des arts industriels et des mines de Lille	10000	
Id. à la faculté de droit de Douai	500	
Id. à la société de médecine de Lille	800	
Id. aux élèves artistes	7000	
3. Subvention à la commission historique de Lille		700 »
4. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons et d'Alais		2,200 »
5. Service des observations météorologiques		500 »
6. Elèves sages-femmes envoyées à Paris		2,791 »
7. Cours d'accouchement et traitement d'un professeur		1,500 »
Total du sous-chapitre X		34,591 »

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragement à l'agriculture et à l'industrie

Art. 1er	Chambres d'agriculture	1,700 »	25,900 »
	Sociétés d'agriculture	10,700 »	
	Comices agricoles	5,000 »	
	Concours d'animaux de boucherie	2,000 »	
	Exposition départementale d'agriculture	6,500 »	
2.	Elève des chevaux		11,600 »
3.	Encouragement à la Société Vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais		300 »
4.	Entretien d'élèves à l'école d'Alfort		1,575 »
5.	Mesures contre les épizooties		1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles		300 »
	Total du sous-chapitre XI		40,675 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Subventions aux communes.

Art. 1er	Établissement de pompes à incendie	4,000 »
2.	Subvention pour secours et pension aux sapeurs-pompiers	1,000 »
3.	Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers	6,000 »
4.	Subvention à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille	5,000 »
5.	Subvention pour construction ou reconstruction d'églises	18,000 »
	Total du sous-chapitre XII	34,000 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses.

Art. 1er	Nivellement du département		9,000 »
2.	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne		2,000 »
3.	Indemnité de logement au directeur des prisons		800 »
4.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons		1,200 »
5.	Prêt à l'asile d aliénées de Bailleul (2e partie)		
6.	Reliure des actes de l'état-civil		200 »
7.	Dépense des Conseils de salubrité		9,160 »
8.	Mesures contre les épidémies		600 »
9.	Frais d'impression des délibérations du Conseil général et des Conseils d'arrondissement	11,700 »	15,800 »
	Frais d'impression des budgets et comptes départementaux	1,100 »	
	Frais d'impression des listes électorales, des listes du jury, etc.	3,000 »	
10.	Allocation aux employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures		16,000 »
11	Secours à des veuves d'anciens employés de la Préfecture		2,250 »
12.	Subvention à la Caisse des retraites		1,644 34
13.	Menues dépenses et frais de bureau du greffe du Conseil de Préfecture		1,200 »
14.	Traitement des concierges de la Préfecture		1,400 »

15.	Gratifications pour belles actions	1,400	»
16.	Traitement des concierges des Palais-de-Justice	1,900	»
17.	Avances pour travaux d'intérêt public, à la charge des particuliers	20,000	»
18.	Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers	6,440	»
19.	Subside au Yacht-Club	300	»
20.	Réserve pour dépenses diverses et imprévues	1,000	»
21.	Redevance pour une prise d'eau dans un canal communal à Lille	2	»
22.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250	»
23.	Allocation aux vérificateurs des poids et mesures	2.975	»
24.	Frais de surveillance du travail des enfants dans les manufactures	5,200	»
	TOTAL du sous-chapitre XIII	100,721	34

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes départementales.

Néant.

SOUS-CHAPITRE XV.

Instruction publique.

§ 1er.

ART. 1er	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200	»
2.	Entretien de bourses dans les lycées de Lille et de Douai	9,600	»
3.	Frais d'inspection des lycées, colléges et de l'école normale	3,000	»
	TOTAL du sous-chapitre XV	13,800	»

§ 2.

ARTICLE UNIQUE	Dépenses de l'instruction primaire sur le produit de 3 centimes spéciaux	334,011	48

SOUS-CHAPITRE XVI.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre	40,000	»

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE XVII

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

ART. 1er Chemin	N° 21,	Elargissement de chaussée, remaniement	8,995	»
—	25,	Idem	13,600	»
—	30,	Idem	8,000	»

Art. 1er Chemin N° 35,	**Elargissement de chaussée, remaniement**	11,200	»
— 41,	Idem	12,000	»
— 43,	Idem	16,000	»
— 47,	Idem	16,000	»
— 48,	Idem	4,880	»
— 49,	Remaniement.	8,000	»
— 50,	Amélioration	46,400	»
— 70.	Remaniement, etc.	16,000	»
— 4,	Pavage.	7,200	»
— 6,	Amélioration	3,600	»
— 11,	Elargissement.	8,400	»
— 15,	Elargissement de chaussée	12,000	»
— 16,	Réparation d'un pont.	10,400	»
— 18.	Rechargement.	6,400	»
— 32,	Exhaussement d'un pont	5,200	»
— 33,	Rechargement.	5,600	»
— 38,	Reconstruction d'un pont.	5,600	»
— 40,	Rechargement.	4,800	»
— 45,	Remaniement et élargissement.	6,400	»
— 54,	Améliorations.	2,160	»
— 55,	Rechargement et reconstruction d'un pont	8,560	»
— 58,	Pavage.	4,800	»
— 59,	Améliorations.	25,200	»
— 61,	Rechargement.	4,000	»
— 66,	Pavage, gare de dépôt	7,600	»
— 71,	Reconstruction du pont de Marpent. . .	6,000	»
		294,995	»
2.	Subvention pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. — Réseau subventionné.	480,000	»
3.	Subvention aux communes pour le remboursement d'emprunts contractés à la Caisse des chemins vicinaux. .	150,880	»
	Total du § 1er.	925,875	»

§ 2.

Art. 1er	Intérêts et remboursement d'emprunt	210,520	»
2.	Idem idem	99,750	»
3.	Service de l'emprunt de 15 millions	988,335	37
	Total du § 2.	1,298,605	37

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Article unique.	Frais de ventes mobilières.	200	»

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	4,163,693	01
Dépenses extraordinaires	2,224,480	37
Total.	6,388,173	38

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1870.

NAISSANCES.

	Enfants légitimes. garçons.	Enfants légitimes. filles.	Enfants naturels. garçons.	Enfants naturels. filles.	TOTAL.
Arrondiss. de Dunkerque	2101	1997	133	123	4354
— d'Hazebrouck	1952	1813'	83	87	3935
— de Lille..........	9112	8778	1325	1304	20519
— de Cambrai	2730	2615	347	326	6018
— d'Avesnes	2055	2118	228	179	4580
— de Douai	1573	1643	154	157	3527
— de Valenciennes ..	2825	2683	285	291	6084
Totaux	22348	21647	2555	2467	49017

Total général des naissances.			
	Garçons.	24903	49017
	Filles..	24114	
	Enfants légitimes ..	43995	49017
	— naturels ...	5022	

Les naissances de 1869 avaient été supérieures de 1674 à celles de 1868 ; celles de 1870 ont elles-mêmes excédé les naissances de 1869, de 1315 Cette dernière augmentation s'est produite pour la plus grande partie dans les arrondissements d'Hazebrouck et d'Avesnes ; le surplus s'est réparti dans les autres en petits nombres.

Les enfants naturels dont le nombre a été de 5023 ont un peu dépassé la moyenne ordinaire du dixième du chiffre total des naissances.

Le chiffre des naissances de 1870 est à la population générale du département comme 1 est à 29.

La division des naissances par mois et par sexe donne les résultats suivants.

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Janvier	2355	2181	4536
Février	2120	2128	4248
Mars	2371	2149	4520
Avril	2103	2116	4219
Mai	2210	2046	4256
Juin	1966	1909	3875
Juillet	1988	1896	3884
Août	2037	1983	4020
Septembre	1901	1896	3797
Octobre	1920	1918	3835
Novembre	1935	1915	3853
Décembre	1997	1977	3974
TOTAUX	24903	24114	49017

La moyenne mensuelle a été, pour les garçons de 2075, et pour les filles de 2009; ensemble 4084.

Les mois de janvier et mars sont ceux qui ont produit le plus de naissances, et les mois de septembre et octobre ceux qui en ont produit le moins.

La proportion entre les sexes continue sa marche vers l'égalité; elle a été, ainsi qu'on le voit, en 1870, de 249 garçons contre 241 filles. Les arrondissements d'Avesnes et de Douai présentent même cette anomalie que les naissances féminines y ont dépassé faiblement pour le premier et assez notablement pour le second les naissances masculines.

En distinguant la population des villes de celle des campagnes, on arrive pour les naissances aux résultats ci-après :

	POPULATION		TOTAL.
	URBAINE.	RURALE.	
Janvier	3141	1395	4536
Février	2912	1336	4248
Mars	3081	1439	4520
Avril	2812	1407	4219
Mai	2920	1336	4256
Juin	2648	1227	3875
Juillet	2652	1232	3884
Août	2778	1242	4020
Septembre	2541	1256	3797
Octobre	2586	1249	3835
Novembre	2621	1232	3853
Décembre	2654	1320	3974
TOTAUX	33346	15671	49017

Les naissances dans les villes sont supérieures aux deux tiers du total. Cette proportion semble d'abord exagérée, mais elle explique par ce fait que les groupes de populations agglomérées qui existent en très-grand nombre dans nos campagnes sont comptés dans la population urbaine.

Voici maintenant le résumé de cette division des naissances par arrondissement :

	POPULATION		TOTAL.
	URBAINE.	RURALE.	
Dunkerque	2645	1709	4354
Hazebrouck	2474	1461	3935
Lille	17701	2818	20519
Cambrai	3331	2687	6018
Avesnes	1391	3189	4580
Douai	1984	1543	3527
Valenciennes	3820	2264	6084
TOTAUX	33346	15671	49017

L'élément urbain domine particulièrement dans l'arrondissement de Lille ; c'est le contraire dans l'arrondissement d'Avesnes, où l'élément rural est le plus important. La proportion du premier de ces éléments est d'ailleurs comme suit dans les divers arrondissements : Lille. 86 sur 100 naissances, Valenciennes, 65; Hazebrouck, 63 ; Dunkerque, 60; Douai, 55; Cambrai, 53; Avesnes, 28,5.

Naissances multiples.

On a constaté, en 1870, 504 naissances doubles; elles ont produit 1008 enfants, savoir : 500 garçons dont 412 mort-nés et 88 vivants, et 508 filles dont 82 mort-nées et 419 vivantes.

Les naissances triples ont été au nombre de 4 ayant donné : une, trois filles; deux un garçon et deux filles, et une, une fille et 2 garçons ; ensemble 4 garçons ; dont 1 vivant et 3 mort-nés, et 8 filles dont 2 mort-nées et 6 vivantes.

MARIAGES. — 1870.

On a compté, en 1870, 8,577 mariages, savoir :

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque ...	589	44	55	38	726
— d'Hazebrouck.....	469	37	46	26	578
— de Lille..........	2809	181	272	168	3430
— de Cambrai.......	918	32	52	38	1050
— d'Avesnes........	798	35	67	33	933
— de Douai.	599	42	53	28	722
— de Valenciennes...	962	46	94	36	1138
Totaux.......	7154	417	639	367	8577

Les mariages se sont divisés ainsi :

janvier	880	mai	1150	septembre	362
février	1275	juin	999	octobre	290
mars	632	juillet	931	novembre	266
avril	987	août	598	décembre	207

Les nombres, comme on le voit, ont conservé leur caractère normal dans les premiers six mois de l'année et ont considérablement diminué dans les six derniers.

Il y a eu en définitive, en 1870, dans le nombre des mariages une diminution de 3260 équivalant à 3/11 du chiffre total de l'année précédente. Les circonstances de guerre que nous avons traversées et qui ont motivé l'appel sous les armes de tous les célibataires, ont amené ce résultat qui s'est surtout fait sentir dans les arrondissements de Cambrai, Avesnes et Valenciennes, formant les parties les plus méridionales du département.

Se sont mariés 7,571 garçons, 7,793 filles, 1006 veufs, 784 veuves.

Les mois qui ont produit le plus grand nombre de mariages sont ceux de février, mai, juin et avril.

5540 mariages ont eu lieu dans les villes et 3037 dans les campagnes, ce qui revient à 65 et 35 p % du nombre total.

10,877 mariés, dont 6,015 hommes et 4,862 femmes ont signé de leur nom.

Ces nombres se divisent ainsi : dans les villes, 3791 hommes et 2904 femmes ; dans les campagnes, 2224 hommes et 1958 femmes.

Ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne savoir écrire sont au nombre de 6236, dont 2562 hommes et 3715 femmes.

Et ces nombres se divisent comme suit : dans les villes, 1749 hommes et 2638 femmes ; dans les campagnes, 813 hommes et 1079 femmes.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 33, dont 19 dans les villes et 14 dans les campagnes.

Dix dans les villes et sept dans les campagnes, ont été l'objet d'oppositions.

2811 mariages, dont 1475 dans les villes et 1336 dans les campagnes ont donné lieu à la rédaction d'un contrat. La proportion est de 27 sur 100 pour les premières et de 24 sur 100 sur les secondes.

1006 veufs et 784 veuves ont convolé en secondes noces.

On a compté 6 mariages entre oncles et nièces, dont 2 dans les villes et 4 dans les campagnes.

Les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs ont été au nombre de 20 ; les campagnes en ont produit 9 et les villes 11.

72 cousins ont épousé 72 cousines germaines ; 28 dans les villes, 44 dans les campagnes.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 402 dans les campagnes et de 934 dans les villes ; ensemble 1336. Le chiffre de ces enfants a été de 1,774, dont 402 pour les premières et 1,257 pour les secondes.

DÉCÈS. — 1870.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	121	62	6	6	195
— d'Hazebrouck.....	78	64	6	2	150
— de Lille..........	551	395	149	98	1193
— de Cambrai.......	195	110	23	25	353
— d'Avesnes........	104	72	11	11	198
— de Douai..... ...	71	28	19	6	124
— de Valenciennes..	139	92	17	19	267
Totaux.......	1259	823	231	167	2480

Le nombre des mort-nés a augmenté de 88 dans l'arrondissement d'Avesnes et de 82 dans celui de Cambrai ; il n'a que faiblement diminué dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes et dans celui d'Hazebrouck. Ces augmentations et diminutions ont particulièrement porté sur les garçons et filles légitimes.

Il y a eu 1783 mort-nés dans les villes et 697 dans les campagnes, 72 et 28 pour cent du nombre total.

Décès ordinaires.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total	
Arrondt. de Dunkerque....	1103	443	1201	1747	98	361	293	1639	3386
— d'Hazebrouck....	835	372	207	1414	778	316	284	1378	2792
— de Lille..........	5143	1628	788	7599	4266	1447	935	6654	14253
— de Cambrai......	1235	719	356	2310	1071	562	431	2064	4374
— d'Avesnes.......	937	695	320	1952	730	594	428	1752	3704
— de Douai........	875	426	228	1529	632	379	271	1282	2811
— de Valenciennes..	1385	585	290	2260	999	561	403	1963	4223
Totaux.........	11513	4908	2390	18811	9457	4230	3045	16732	35543

Les décès ont diminué de près d'un quart dans l'arrondissement d'Hazebrouck et ont augmenté à divers degrés dans tous les autres. Cette augmentation très-faible dans les arrondissements de Lille et de Dunkerque, s'est accentuée dans les parties les plus méridionales du département. Ainsi, elle a été, dans les arrondissements de Cambrai et Douai, de 11 p. °/$_0$, dans celui d'Avesnes de 15 p. °/$_0$, et dans l'arrond ssement de Valenciennes de 28 p. °/$_0$. — Au total, la différence en plus pour le département a été de 1949 ou de 6 p. °/$_0$.

Il est remarquable que cette différence s'applique pour 5/6 à la partie masculine et pour le dernier sixième seulement à la partie féminine de la population. Les arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes et Douai ont pris la plus grande part dans la proportion que nous venons d'indique .

Les décès de 1870 se répartissent par mois de la manière suivante:

Décès par âges.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.	
De 0 à 1 an	5160	»	»	5160	4101	»	»	4101	9261
De 1 à 5 ans	2366	»	»	2366	2339	»	»	2339	4705
De 5 à 10 ans	576	»	»	576	570	»	»	570	1146
De 10 à 15 ans	296	»	»	296	340	»	»	340	636
De 15 à 20 ans	448	5	5	458	464	20	13	497	955
De 20 à 30 ans	1306	251	19	1576	576	566	22	1164	2740
De 30 à 40 ans	357	580	61	998	214	846	70	1130	2128
De 40 à 50 ans	268	874	116	1258	137	716	118	971	2229
De 50 à 60 ans	221	1014	223	1457	140	630	230	1000	2457
De 60 à 70 ans	225	1120	517	1862	182	723	607	1512	3374
De 70 à 80 ans	197	821	908	1926	258	579	1084	1921	3847
De 80 à 90 ans	81	237	511	829	134	142	805	1081	1910
De 90 à 100 ans	13	6	30	49	2	8	93	103	152
Au-dessus de 100 ans	»	»	»	»	»	»	3	3	3
Totaux	11513	4908	2390	18811	9457	4230	3045	16732	35543

Ce qui est à considérer dans ces chiffres, c'est que dans le premier âge de moins d'un an et dans les âges supérieurs de 20 à 70 ans, les décès sont notablement moins nombreux parmi les filles

que parmi les garçons; la différence est de 29 p. %. Le tableau ci-dessus indique également une mortalité exceptionnelle chez les garçons de 20 à 30 ans pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. Elle est évidemment le résultat des pertes que nos armées ont éprouvées pendant la guerre.

La moyenne mensuelle de l'ensemble des décès s'est élevée à 2,962. Cette moyenne a été pour les hommes de 1,568, et pour les femmes de 1,394.

Les mois qui ont produit le plus grand nombre de décès sont ceux de février, mars, avril et le mois de décembre; ceux qui en ont fourni le moins sont les mois de juin et juillet.

Les extinctions se divisent en outre, comme suit, entre les villes et les campagnes :

	POPULATION		TOTAL.
	URBAINE.	RURALE.	
Janvier	2091	948	3039
Février	2144	1086	3230
Mars	2321	1084	3405
Avril	2176	1075	3251
Mai	2102	990	3092
Juin	1643	803	2446
Juillet	1761	773	2534
Août	2143	881	3024
Septembre	1967	873	2840
Octobre	1800	904	2704
Novembre	1767	876	2643
Décembre	2236	1099	3335
Totaux	24151	11392	33543

La répartition des décès entre les villes et les campagnes est restée dans des proportions sensiblement égales à celles que nous avons constatées plus haut en ce qui touche les naissances.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année donne les résultats ci-après :

	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT des naissances.
Janvier.	4536	3039	1497
Février.	4248	3230	1018
Mars.	4520	3405	1115
Avril.	4219	3251	968
Mai	4256	3092	1164
Juin.	3875	2446	1429
Juillet	3884	2534	1350
Août.	4020	3024	996
Septembre	3797	2840	957
Octobre.	3835	2704	1131
Novembre.	3853	2643	1210
Décembre.	3974	3335	639
TOTAUX.	49017	35543	13474

La population du département s'est donc ainsi, en résumé, augmentée pendant l'année d'un nombre de 13,474 individus. En 1869, avec un nombre inférieur de naissances, mais aussi avec un nombre inférieur de décès, l'augmentaiion avait été de 14,108.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Élections à l'Assemblée nationale, du 2 juillet 1871, en vertu du décret du 9 juin précédent.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS		RÉPARTITION DES VOTES.				Voix dissidentes et voix perdues.
	Inscrits.	votants.	Général Faidherbe	A. Testelin	A. Dupont.	De Nedonchel	
Dunkerque	29032	16070	8411	8041	7927	7581	86
Hazebrouck	28536	21042	10085	9311	11174	10617	92
Lille	97142	67236	47710	44808	20706	19591	236
Cambrai	54663	32595	27799	26008	5418	4485	336
Avesnes	42893	23835	19305	18206	4873	4654	166
Douai	34555	18252	14765	11980	5784	3360	85
Valenciennes	44642	24556	19516	17567	6484	4989	63
Militaires		5299	3879	1825	462	182	754
	325463	208885	151470	137746	62528	55159	1798

MM. le Général Faidherbe et A. Testelin ont été élus Députés.

Élections à l'Assemblée nationale, le 7 janvier 1872, pour le remplacement de M. Lambrecht, décédé, et de M. le Général Faidherbe, démissionnaire. (Décret du 12 décembre 1871.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS		RÉPARTITION DES VOTES.				Voix dissidentes et voix perdues.
	inscrits.	votants.	A. Dupont.	Deregnaucourt.	Bergerot.	Soins.	
Dunkerque	29185	14852	10206	4499	10300	4461	154
Hazebrouck	28764	18101	12855	5093	12889	5056	78
Lille	92754	52502	26565	25330	26410	25234	423
Cambrai	50950	25490	6243	18765	6263	18664	236
Avesnes	42540	18693	8210	10333	8203	10281	109
Douai	30826	14810	7398	7191	7259	7145	154
Valenciennes	44633	19794	10185	9439	10108	9449	152
Militaires			668	1173	256	1072	
	319652	164242	82330	82123	81688	81362	1217

En conséquence, MM. A. Dupont, avocat à Douai, et Deregnaucourt, maire de Roubaix, ont été déclarés membres de l'Assemblée nationale, par la Commission de recensement général.

ÉLECTIONS

des Membres du Conseil Général et des Conseils d'Arrondissement,

le 16 septembre 1871 en vertu.

CANTONS.	NOMBRE inscrits.	NOMBRE votants	NOMS DES CANDIDATS ÉLUS.	NOMBRE de suffrages qu'ils ont obtenus.	VOIX dissidentes ou perdues.
CONSEIL GÉNÉRAL.					
Arrondissement de Dunkerque.					
Bergues	4101	2850	Joos	2785	65
Bourbourg	3760	2681	De Coussemaker	1745	936
Dunkerque-Est	5096	2585	Lemaire	1306	1279
Dunkerque-Ouest	5126	3414	Trystram	1724	1690
Gravelines	2496	1024	Goussard	914	110
Hondschoote	3081	1878	Cuel	1856	22
Wormhoudt	4357	2916	Bergerot	2865	51
Arrondissement d'Hazebrouck.					
Bailleul-Nord-Est	3601	2690	Lotthé	1774	916
Bailleul-Sud-Ouest	3651	2073	Plichon	2005	68
Cassel	3838	2769	Desmyttère	2732	37
Hazebrouck-Nord	4058	3061	Joets	1633	1428
Hazebrouck-Sud	3857	3343	Massiet du Biest	1809	1534
Merville	5634	3316	A. Duquenne	3197	119
Steenvoorde	3739	2603	Beek	2533	70
Arrondissement de Lille.					
Armentières	5789	3480	Dansette	2246	1234
Cysoing	4961	3686	Brame	2156	1530
Haubourdin	6372	3323	D'Hespel	3040	283
La Bassée	4379	2783	Chombart	1412	1371
Lannoy	5427	3665	Descat	2474	1191
Lille-Centre	4287	2306	Faidherbe	2011	295
Lille-Nord-Est	5679	2737	Dutilleul	2244	493
Lille-Ouest	4514	2623	Saint-Léger	1398	1225
Lille-Sud-Est	4478	2380	Morisson	1858	522
Lille-Sud-Ouest	9307	4233	Testelin	3601	632
Pont-à-Marcq	5123	2867	E. Desmoutier	2739	128
Quesnoy-sur-Deûle	4275	2376	Desrousseaux	2293	73
Roubaix-Est	6616	2622	Deregnaucourt	2125	487
Roubaix-Ouest	4815	2031	Deleporte-Bayart	1709	322
Seclin	6541	4233	Van der Straeten	2226	2007
Tourcoing-Nord	6003	2791	Roussel-Defontaine	2575	216
Tourcoing-Sud	6775	2326	J. Leurent	1845	481

CANTONS.	NOMBRE ins-crits.	NOMBRE votants	NOMS DES CANDIDATS ÉLUS.	NOMBRE de suffrages qu'ils ont obtenus.	VOIX dissidentes ou perdues.
		Arrondissement de Cambrai.			
Cambrai-Est......	5634	2927	Stiévenard	1765	1162
Cambrai-Ouest	6004	3143	Lelcu............	1613	1530
Carnières	7071	3469	Telliez............	3373	96
Clary.............	8779	3198	Dutemple	2947	251
Cateau (Le)........	8990	3836	Ch. Seydoux......	3600	236
Marcoing	7081	3869	Crépin...........	2423	1446
Solesmes..........	7417	3051	Macarez..........	2823	228
		Arrondissement d'Avesnes.			
Avesnes-Nord......	3104	1932	Guillemin.........	994	938
Avesnes-Sud	4047	2734	Mailliet..........	1414	1320
Bavai.............	3965	2768	Levent.	1400	1368
Berlaimont	2922	1650	Emond..........	927	723
Landrecies	4427	2571	Marie...........	1874	697
Le Quesnoy-Est...	3916	2291	Boulangé	1147	1144
Le Quesnoy-Ouest..	4021	2301	Baron de L'Epine ...	1443	858
Maubeuge.........	7091	2938	De Carnières	2536	402
Solre-le-Château...	3022	1498	Rouez (Zénon)	1285	213
Trélon	5767	1838	Clavon...	1596	242
		Arrondissement de Douai.			
Arleux............	4017	2599	Billet	1710	889
Douai-Nord	5288	2367	Maurice..........	1903	464
Douai-Ouest.....	5424	2156	Danel............	1085	1071
Douai-Sud	4606	2533	Fiévet	2152	381
Marchiennes.......	5931	2487	Lambrecht	2249	238
Orchies..........	5225	3315	Des Rotours.......	1980	1335
		Arrondissement de Valenciennes.			
Bouchain........	10015	4733	Carlier-Bracq	3655	1078
Condé	5461	2427	Renard Louis	1399	1028
St-Amand (rive dr.).	5232	2688	Delerue...........	1534	1154
St-Amand (r.gauche)	4762	2316	Legrand, Louis....	2235	81
Valenciennes-Est...	5839	2778	Hamoir	1618	1160
Valenciennes-Nord..	6810	3283	De Marsilly........	3042	241
Valenciennes-Sud ..	5891	3015	Legrand	1621	1394

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues..........	4101	2815	Hilst............	2739	76
Bourbourg	3700	2569	Demeunynck	2418	151
Dunkerque-Est	5097	1704	Beek	1426	275
			Delelis...........	1420	281
Dunkerque-Ouest ..	5526	1959	Mahieu	1530	429
			Bourdon	1455	494
Gravelines	2496	977	Thouvenin	876	101
Hondschoote......	3081	1879	Goudaert	1857	22
Wormhoudt	4357	2714	Debaene	2634	80

CANTONS.	NOMBRE inscrits.	NOMBRE votants	NOMS DES CANDIDATS ÉLUS.	NOMBRE de suffrages qu'ils ont obtenus.	VOIX dissidentes ou perdues.
			Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul Nord-Est...	3604	2574	Bieswal, Henri	2463	111
			Plouvier, Louis....	2440	134
Bailleul-Sud-Ouest	3654	2065	De Coussemaker, H.	1963	102
Cassel	3838	2766	Bosquillon de Jenlis	2696	70
Hazebrouck-Nord ..	4058	2959	Lespagnol.........	2735	224
Hazebrouck-Sud ...	3857	2967	Claudorez.........	2873	94
Merville...........	5634	3418	Verhaeghe père....	3348	70
			Hennion, notaire ..	3265	153
Steenvoorde	3739	2611	Heem.............	2543	68
			Arrondissement de Lille.		
Armentières.......	5789	3447	Pouchain, Victor...	1863	1584
Cysoing...........	4961	3684	De la Grange	1917	1764
Haubourdin	6372	3323	Billon	3118	205
La Bassée.........	4377	2662	Leroy-Dubois......	2518	144
Lannoy	5427	3605	Telliez...........	3230	375
Lille-Centre	4287	2149	Schneider	1760	389
Lille Nord-Est	5679	2729	Géry-Legrand	2276	453
Lille-Ouest	4514	2019	Soins.............	1434	585
Lille-Sud-Est	4478	2433	Beny-Delecourt....	1386	1047
Lille-Sud-Ouest....	9307	4202	Pérot	3559	643
Pont-à-Marcq	5123	2842	Vallois...........	2734	108
Quesnoy-sur-Deûle.	4275	2437	Lambin, Louis. ...	2350	87
Roubaix-Est.......	6616	2595	Flipo, Pierre	2038	557
Roubaix-Ouest	4815	2024	Dupont, Emile.. ..	1695	329
Seclin	6541	3362	Desmazières, Louis	3023	339
Tourcoing-Nord	6003	2775	Dhalluin	2568	207
Tourcoing-Sud	6775	2303	Ducrocq...........	1925	378
			Arrondissement de Cambrai		
Cambrai-Est	5636	514	N	»	514
Cambrai-Ouest	6004	2844	Ledoux	2319	525
Carnières	7071	3460	Bricout-Ledieu.....	3347	113
Clary.............	8779	3198	Sauvez, Charles ...	2999	199
			Fontaine-Ducornet..	2994	204
Le Câteau.........	8990	3719	Hallette, Jules.....	3273	446
			Mairesse-Niay	3127	592
Marcoing..........	7081	3379	Millet-Bricout	2937	442
Solesmes..........	7417	3131	Vallez	3056	75
			Arrondissement d'Avesnes.		
Avesnes-Nord	3104	1579	Hazard	1335	244
Avesnes-Sud	4047	1704	Contesse	1474	230
Bavai.............	3965	2104	Gravis, Ernest	1962	142
Berlaimont	2922	1353	Eliez	1171	182
Landrecies	4427	1806	Bonnaire..........	1460	346
Le Quesnoy-Est	3916	1918	Lenglet, Nestor.....	1728	190

CANTONS.	NOMBRE inscrits.	NOMBRE votants	NOMS DES CANDIDATS ÉLUS.	NOMBRE de suffrages qu'ils ont obtenus.	VOIX dissidentes ou perdues.
			Arrondissement d'Avesnes (suite).		
Le Quesnoy-Ouest..	4027	1689	Maresse...........	1114	575
Maubeuge.........	7091	3402	Overlaux..........	2042	1360
Solre-le-Château...	3022	1442	Lhomme, Charles..	1211	231
Trélon............	5767	1793	Réal..............	1548	245
			Arrondissement de Douai.		
Arleux............	4013	2265	Pennequin.........	2154	111
Douai-Nord........	5288	2153	Lequien...........	1502	651
			Coulmont.........	1902	251
Douai-Ouest.......	5424	1651	Comte de Guerne..	1345	306
			Luce.............	1344	307
Douai-Sud.........	5087	2437	Patoux, Charles...	1372	1065
Marchiennes.......	5931	2465	Couplet...........	2233	232
			Mottez............	2146	319
Orchies.........	5225	3297	Josson-Delange....	2481	816
			Arrondissement de Valenciennes.		
Bouchain..........	10015	4636	Caullet, Auguste..	4340	296
			Cartigny, Jean-Bapt.	4318	318
St-Amand (r. droite)	5232	1939	Lemer-Talmant....	1725	214
St-Amand (r.gauche)	4762	2178	Barbieux, notaire..	2050	128
Valenciennes-Est...	5854	2171	Dècle.............	1940	261
Valenciennes-Nord..	6810	3297	Courtin..........	3006	291
Valenciennes-Sud..	5891	2731	Bertaux..........	2986	311
			Thielliez.........	2356	375

JURY.

Le décret du 7 août 1848, sur le jury, porte : 1° que la liste annuelle du jury pour chaque département comprendra un juré par 200 habitants sans toutefois que le nombre total des jurés puisse excéder 1,500 dans les départements autres que la Seine ; 2° que le nombre des jurés pour la liste annuelle sera réparti dans les départements entre les cantons proportionnellement au nombre des jurés portés sur la liste générale.

La population officielle du département donnant au taux de un juré par 200 habitants un chiffre très-supérieur au maximum déterminé, M. le Préfet a, par un arrêté du Conseil de Préfecture en date du 15 novembre 1871, décidé : 1° que la liste des jurés pour 1872 dans le département du Nord comprendra 1,500 citoyens ; 2° que la répartition des jurés entre les cantons aura lieu de la manière suivante :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondiss. de Dunkerque.	
Bergues	23
Bourbourg	20
Dunkerque-Est	29
Dunkerque-Ouest	32
Gravelines	8
Hondschoote	12
Wormhoudt	22
Arrondis. d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est	9
Bailleul Sud.-Ouest	7
Cassel	10
Hazebrouck N	9
Hazebrouck Sud	7
Merville	12
Steenvoorde	15
Arrondissement de Lille.	
Armentières	25
Cysoing	18
Haubourdin	25
La Bassée	18
Lannoy	22
Lille-Centre	15
Lille-Nord-Est	23
Lille-Ouest	28
Lille-Sud-Est	13
Lille-Sud-Ouest	62
Pont-à-Marcq	24
Quesnoy-sur-Deûle	15
Roubaix-Est	33
Roubaix-Ouest	35
Seclin	33
Tourcoing-Nord	20
Tourcoing-Sud	13
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	22
Cambrai-Ouest	24
Carnières	24
Clary	36
Le Câteau	41
Marcoing	25
Solesmes	19
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	20
Avesnes-Sud	38
Bavai	16
Berlaimont	29
Landrecies	19
Le Quesnoy-Est	14
Le Quesnoy-Ouest	11
Maubeuge	65
Solre-le-Château	26
Trélon	26
Arrondissement de Douai.	
Arleux	13
Douai-Nord	24
Douai Ouest	23
Douai-Sud	26
Marchiennes	17
Orchies	25
Arrondiss. de Valenciennes.	
Bouchain	29
Condé	24
St.-Amand, r. g	32
St.-Amand. r. d	29
Valenciennes-Est	51
Valenciennes-Nord	67
Valenciennes-Sud	53
	1500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Lignes construites.

	mètres
De Paris à la frontière par Lille et raccordement. — Loi du 15 juillet 1845	47,724
De Douai à la frontière par Valenciennes et raccordement.— Même loi	47,810
De Lille à Calais. — Même loi	57,892
D'Hazebrouck à Dunkerque. — Même loi	39,503
De Saint-Quentin à Erquelinnes.—Décret du 18 février 1852	60,717
De Busigny à Somain. — Même décret	48,743
D'Hautmont à la frontière vers Mons. — Décret du 19 août 1854	11,409
D'Arras à Hazebrouck (ligne des houillères du Pas-de-Calais) — Décret du 26 juin 1857	11,211
De Lille à la frontière vers Tournai. — Déc. du 6 juill. 1862	12,534
De Lens à Le Forest. — Décret du 26 juin 1857	2,015
D'Hirson à Anor. — Décret du 6 juillet 1862	1,447
D'Anor à la frontière. — Décret du 6 juillet 1862	5,899
D'Aulnoye à Anor. — Même décret	31,657
Ensemble	378,561

Ces diverses lignes sont exploitées par la Compagnie du Nord.

D'Anzin à Somain. — Ordonnances des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846	18,525
D'Aniche à Somain. — Décret du 18 février 1850	2,000
De Rousies à Ferrière-la-Grande.— Décret du 23 avril 1859	3,500
De Denain à Lourches. — Décret du 18 juin 1863	5,000
De Lille à Béthune. — Décret du 29 août 1863	25,430
De Dunkerque à la frontière vers Furnes. — Décrets des 26 avril 1862 et 23 mai 1863	12,569
De Lille à Valenciennes. — Décret du 11 juillet 1864	42,760
D'Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe. — Décret du 26 décembre 1866	13,768
D'Armentières à la frontière vers Ostende. — Décret du 26 mai 1866	2,760

Ces lignes ont été concédées et sont exploitées par des Compagnies particulières.

Embranchements industriels divers	20,500
TOTAL des lignes construites et exploitées	525,378

Lignes en construction ou à construire.

De Valenciennes à Aulnoye. — Décret du 6 juillet 1862. .	33,855
Cette ligne est concédée à la Compagnie du Nord.	
D'Anzin à la frontière vers Péruwelz. — Décret du 24 octobre 1868	17,876
Ce chemin est concédé à la compagnie des mines d'Anzin.	
Embranchements industriels en construction.	639

Réseau concédé dans le département à la Compagnie du Nord-Est, par décret du 22 mai 1869 :

De Lille à Comines	16k.500	
De Tourcoing à Menin	10.550	
De Gravelines à Watten	19.178	
D'Armentières à Berguette	21.000	
e Dunkerque à Calais par Gravelines	23.300	
De Somain à Roubaix et Tourcoing par Orchies et Cysoing	42.000	
D'Erquelinnes à Fourmies ou Anor	35.000	
Ensemble. . . .	170.528	170,528

Lignes concédées à la Compagnie de Lille à Valenciennes par décret du 26 octobre 1871.

De Saint-Amand à la frontière vers Tournay . .	7.000	
De Saint-Amand à Blanc-Misseron.	22.000	
Ensemble. . . .	29.000	29,000

Lignes d'intérêt local concédés par le département en 1871.

1° A la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes et ses extensions :

D'Hazebrouck à Don et Orchies ou Templeuve. . .	54.170	
D'Armentières à Don et au-delà.	18.200	
De Raismes ou de Valenciennes au Câteau. . . .	38.000	
D'Artres à Denain.	11.050	
De Denain à Saint-Amand.	15.200	
De Lourches à la ligne d'Artres à Denain. . . .	4.000	
Ensemble. . . .	160.570	160,570

2° A la Compagnie des chemins de fer de Picardie et de Flandres :

D'Epéhi à Douai par Cambrai.	46.400

3° Aux Compagnies de Picardie et Flandres et Lille à Valenciennes :

De Douai à Orchies.	20.568

4° A la Compagnie de M. de Carpentier :
De Valenciennes à Maubeuge par Bavai. 34.835
5° A la Compagnie représentée par M. Kuhlmann :
D'Haubourdin à Saint-André. 8.500

ENSEMBLE. 120.303 120,303

TOTAL des lignes en construction ou à construire. 532,771

RÉSUMÉ.

Lignes construites et exploitées 525,378
Lignes en construction ou à construire. 532,771

TOTAL. 1,058,149

ROUTES NATIONALES.

Ces routes sont au nombre de quinze dans le département et ont une étendue totale de 592 kilomètres 210 mètres. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
			k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.16	9.76	36.92
16	2.e	De Paris à Dunkerque.	54.29	0.11	54.40
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende. . . .	96.36	»	96.36
25	3.e	Du Hâvre à Lille.	15.61	»	15.61
29	3.e	De Rouen à Valenciennes.	58.44	»	58.44
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	30.05	10.29	40.34
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres.	33.67	0.60	34.27
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai. .	40.37	»	40.37
42	3.e	De Lille à Boulogne.	52.94	2.41	55 35
43	3.e	De Bouchain à Calais.	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai.	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai.	46.79	13 88	60.67
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23.	»	18.23
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville.	25.63	17.07	42.70
50	3.e	De Douai à Arras.	3.95	»	3.95
		TOTAUX	535.70	56.51	592.21

Les routes nationales n'ont pas éprouvé de grandes avaries depuis deux ans malgré les intempéries des derniers hivers et la sécheresse exceptionnelle de l'année 1870. Néanmoins, elles restent dans un état périclitant et d'insuffisante viabilité qui exige les soins d'un entretien attentif et d'importantes réparations. L'administration s'efforce d'y pourvoir dans la mesure des ressources mises à sa disposition par le Couvernement.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le département compte vingt-six lignes de cette nature ayant ensemble un développement de 513 kilomètres 313 mètres; elles sont ci-après indiquées :

N.os des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		k.	k.	k
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.560	15.500	16.060
6	De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7	De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8	De Condé à St-Amand	12.210.	»	12.210
9	De Lille à St-Omer	46.322	»	46.322
10	De Valenciennes à Bohain	42 135	»	42.135
11	De Cambrai à Guise	18 663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.463	19.188	27.651
13	De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14	De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15	De Dunkerque à Furnes	0.700	12.935	13.635
16	De La Bassée à Estaires	3.800	1.490	5 290
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières	2.230	2.650	4.880
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand.	43.567	»	43.567
20	De Cassel à la frontière.	11.323	»	11.323
21	De Bergues à St-Momelin	3.660	18.284	21 944
22	De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23	De Cambrai à la frontière	27.496	25.414	52.910
24	D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25	Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26	Ceinture de Cambrai	0.460	2.047	2.507
	TOTAUX	351 598	161.715	513.313

Ces routes n'ont pas toutes été construites suivant le même mode : le système a varié selon la nature du sol et l'espèce de matériaux en usage dans les localités. Celles pourvues de chaussées pavées forment plus des deux tiers du réseau, le reste est en empierrement, les premières prédominent dans les arrondissements de Lille, Douai, Valenciennes et Cambrai; les routes empierrées sont particulièrement situées dans les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et d'Avesnes.

Les routes départementales, comme les routes nationales, desservent une circulation agricole et industrielle considérable. L'activité de ce mouvement nécessite d'importantes et incessantes dépenses d'entretien et de réparation. Les crédits que le Conseil général accorde généreusement chaque année permettent de faire face à ce besoin.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ils sont au nombre de soixante-douze ainsi que l'indique le détai ci-après :

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1019	18551	19570
3	D'Hondschoote à Watten...........	16508	19180	35688
4	De Bergues à Furnes..........	351	11644	11995
6	De Lille à Lannoy..............	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes..............	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin [1]...........	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17........	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume..............	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines..............	6435	27970	34405
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle.....	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain..........	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres..............	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny..............	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry..........	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt......	1063	15950	17013
18	De Bailleul à Ypres..............	1119	2987	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.........	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson....	317	36087	36404
21	De Saint-Amand à Hélesmes.........	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin..............	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville.....	1831	19762	21593
24	De Gussignies à Avesnes............	121	21543	21664
25	D'Arleux à Orchies..............	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château......	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch..............	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies..........	7601	»	7601
32	D'Etrœungt à Prisches...........	»	13525	13525
33	D'Hazebrouck à Merris...........	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon........	4704	»	4704
35	De Douai à Saint Amand.........	27222	»	27222

(1) Les chemins Nos 2, 5, 26, 29, 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.............. ..	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau......	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée..............	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.... .	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin...	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont...	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes............	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote..........	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele........	»	10210	10210
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.........	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.............	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	10023	8687	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq...........	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.........	576	4979	5555
53	De Courchelettes................. .	4118	»	4118
54	D'Étrœungt au Nouvion.......	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele..............	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires...............	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin...........	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée......	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois.........	8789	7767	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele..............	4507	6588	11095
62	D'Estaires à Don	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout...........	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor................	»	12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	525	3870	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle......	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	9622	9622
72	De Prisches au Nouvion	»	10134	10134
73	De Trélon à la Capelle.............	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry.............	»	4192	4192
76	De St. Waast à la Guizette	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceinture de Valenciennes (à construire).	2302	»	2302
	TOTAUX......	423635	43012	856647

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des Ponts-et-chaussées. Comme on le voit par les chiffres qui prédèdent l'étendue totale de nos grandes lignes vicinales, se divise presque en égale part, quant au mode de construction en pavé ou en empierrement. Les pavages se maintiennent généralement et n'ont besoin que d'être consolidés par des zones latérales empierrées. Les empierrements se dégradent facilement sous les efforts d'un roulage pondérant et actif, et nécessitent, sur beaucoup de points, des rechargements.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 120, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR.			
		Pavage.	Empierrement.	sol naturel.	TOTALE
1	De Straenstraet, de la route departementale N° 15, à Téteghem	690	3700	»	4390
2	De Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.	»	4910	»	4910
3	De Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	10535
4	D'Aubers à la Fin de la Guerre	950	7852	»	8802
5	De Thun-l'Évêque à Cambrai	6580	»	»	6580
6	De Renescure à Schoubrouck	»	1093	»	1093
7	De Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière . .	»	9951	»	9951
8	De Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	»	4472	»	4472
9	De Bellignies à Bettrechies	»	1500	»	1500
10	D'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	6775
11	De Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	3996
12	D'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	7090
13	De Sequedin à Haubourdin	»	3785	»	3785
14	De Vendegies à Escarmain	1220	6480	»	7700
15	De Bruille à Maulde	9663	»	»	9663
16	D'Hazebrouck à Vieux-Berquin.	»	8687	760	8687
17	De Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes . .	»	7151	»	7151
18	De Lewarde à Fressin.	4060	2970	»	7030
19	De Bourghelles à Baisieux	7900	»	»	7900
20	De Vred à Somain.	4540	»	»	4540
21	De Lezennes à Ronchin.	4740	»	»	4740
22	D'Aubencheul à Hem-Lenglet	5716	»	1784	7500
23	De Steenwoorde à Winnezelle.	»	5913	»	5913
24	De Sailly à Baisieux	6406	»	»	6406
25	De Catillon à Ribeauville	»	2030	2847	4877
26	De Ramillies à Escaudœuvres	460	750	»	1210
27	D'Avesnes au Nouvion et à Barzy.	15161	»	»	15161
28	De Ribécourt à La Chapelle d'Anneux.	8078	»	»	8078
29	De Clary à Troisvilles	7802	558	»	8360
30	De Bergues à Bambecque.	300	8965	»	9265
31	De Tourmignies à à Avelin	4190	»	»	4190
32	De Roost-Warendin à Auby	5281	»	»	5281
33	De Pecquencourt à Aniche	6325	»	»	6325
34	De Neuville à Noyelles	6145	»	»	6145
35	D'Ors à Basuel.	8	3222	»	3230
36	De Ledringhem à Wormhoudt.	»	4015	»	4015
37	De la Croix-de-Pierre à la Lys.	5330	3375	»	8705

Nos	DÉNOMINATION	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
38	De Villereau à Orsinval.	260	2526	»	2786
39	De Roucourt à la route impériale N° 45. . . .	»	2568	»	2568
40	D'Esquerchin à Douai.	4215	715	»	4930
41	De Fournes à Fromelles.	480	»	2620	3100
42	De Fourmies au pont de Sains	»	6280	»	6280
43	de Sommaing à Vendegies-sur-Écaillon	»	1000	»	1000
44	D'Haverskerque à Aire	»	7155	»	7155
45	De Cassel à Oudezeele	»	5060	»	5060
46	De Noyelles à Fontaine-Notre-Dame.	400	3730	»	4130
47	De Cobrieux à Bourghelles.	2740	»	»	2740
48	D'Hazebrouck à Blaringhem.	115	11645	»	11760
49	De Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	»	9616	»	9616
50	De Noyelles à Ancoisne	1850	»	1250	3100
51	D'Hazebrouck à Hondeghem.	1532	4520	2870	8922
52	De Villers-Guislain à Gonnelieu et Epéhi . . .	280	3690	1150	5120
53	De Lederzeele à Watten	185	6818	»	7003
54	De la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle.	1120	3285	»	4405
55	De Rexpoede à Hondschoote	110	5770	»	5880
56	D'Esnes à Marcoing.	1060	10690	»	11750
57	De Saint-André à la Lys (chemin de Messine). .	625	10389	»	11014
58	De Lille à Lambersart.	3538	»	»	3538
59	D'Etreux à Saultain.	2275	»	»	2275
60	De Valenciennes à Orsinval.	1523	9616	»	11139
61	D'Haveluy à Wallers	2392	»	»	2392
62	De Bois-Grenier à Wavrin	4305	3412	»	7717
63	D'Ennetières-en-Weppes à Englos.	776	6340	»	7116
64	De Bondues à Bousbecques	8415	»	»	8415
65	De Douai à Oisy	5242	2633	»	7875
66	De Marcq à Marquette	2025	»	»	2025
67	De Saint-Souplet au Câteau	»	4350	2626	6976
68	De Wavrechain à Denain	1365	»	»	1365
69	De Wulverdinghe à Bollezeele	8500	»	»	8500
70	De Cuvillers à Bantigny	1260	»	»	1260
71	De Paillencourt à Hordain	4150	»	2980	7130
72	De Dunkerque au pont de Leffrinckoucke . . .	1400	3895	»	5295
73	D'Arneke au Ménégat à Nordpeene	200	5418	2100	7718
74	D'Avesnes-le-Sec à Lieu Saint-Amand	5266	»	»	5266
75	De Zermezeele à Cassel et à Ledringhem . . .	743	4875	»	5618
76	De Niergnies à Cambrai.	1280	70	»	1350
77	D'Estaires à Steenwerck	180	7740	»	7920
78	Du bac de Wavrin	11520	»	»	11520
79	De Steenbecque à Ebblinghem.	»	8700	»	8700
80	De Beugnies à Sains	»	11370	»	11370
81	D'Hornaing à Marchiennes.	7761	»	»	7761
82	De Demicourt à la route impériale N° 29. . . .	»	1812	»	1812
83	D'Ohain à la frontière.	»	2395	»	2395
84	De Bavai à la frontière	»	7061	»	7061

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
85	D'Haspres à Solesmes	9935	»	»	9935
86	De Quesnoy au Câteau	2934	14341	»	17275
87	De Gommegnies à Roisin	»	7233	»	7233
88	De Dunkerque au Rosendael	»	2225	»	2225
89	De Bailleul au Mont-Noir et à la frontière	»	680	2250	2930
90	De Genech à Baisieux	6518	»	3012	9530
91	De Leers à Tourcoing	2748	»	5102	7850
92	Du Câteau à Landrecies	»	»	10380	10380
93	De Seclin à Haubourdin	»	1700	3450	5150
94	De Seclin à Vendeville	1600	»	3600	5200
95	De la Longueville au bois des Dames	334	7989	197	8520
96	De Berlaimont à Villereau	»	13110	»	13110
97	De Montigny à Lallaing	2850	»	1520	4370
98	De Maing à Famars et Valenciennes	2651	»	»	2651
99	D'Hasnon à Raismes	5950	»	»	5950
100	De Ruesnes à Famars	8224	»	»	8224
101	De Saint-Aubert à la route départementale N° 7	2011	»	»	2011
102	De Condé à Bruille-Saint-Amand	6367	»	»	6367
103	De Busigny à Vaux	1200	»	1524	2724
104	De Felleries à Avesnes	»	»	7840	7840
105	De Wallers à Hasnon	2407	»	2393	4800
106	De Solrinnes à Dimechaux	»	3000	»	3000
107	De Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	De la Madeleine à la route départementale N° 14	1106	»	894	2000
109	De Ceinture de Douai	7780	»	»	7780
110	De Wattignies à Fâches	1330	»	1670	3000
111	D'Englefontaine à la Balance	717	4592	»	5309
112	De Roubaix à Mouscron	2600	»	»	2600
113	De Bergues à Dunkerque par Steen-Dam	3090	5380	»	8470
114	De Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	De l'Arbre-de-Guise à la Laurette par Mazinghien	»	5460	»	5460
116	De Quérénaing à Trith-St-Leger	8172	»	»	8172
117	De Beaurain à Solesmes	657	1363	»	2020
118	D'Iwuy à Cattenières	8056	»	4488	12544
119	D'Hélesmes à Escaudain	4623	»	830	5453
120	De Pont-à-Marcq à Mérignies	1350	»	»	1350
121	De Templeuve à Cysoing	2070	»	»	2070
122	De Merville à Estaires	418	5351	»	5769
123	D'Hantay et Salomé à La Bassée	3769	731	»	4500
124	De Vendegies-au-Bois à Ovillers	»	2419	»	2419
	TOTAUX	324815	357695	67623	749533

Ces chemins sont confiés aux soins de MM. les Agents-Voyers. Ils sont entretenus aux frais des communes avec le concours du département.

SERVICE VICINAL.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION.

Ces chemins ont donné lieu, en 1870, aux dépenses ci-après :

Entretien	663,998 27
Travaux neufs et de grosses réparations. . . .	428,281 47
Personnel.	27,600 »
Dépenses diverses.	2,000 »
Total.	1,121,879 74

Ces dépenses ont été couvertes au moyen des ressources ci-après :

Imputation sur le produit des 7 centimes spéciaux.	517,469 03
Cotisations communales	330,504 92
Centimes extraordinaires.	273,905 79
Somme égale. . . .	1,121,879 74

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Ces chemins sont au nombre de 124 et ont une étendue totale de 749,533 mètres, comme l'indique le tableau statistique ci-dessus. Les dépenses auxquelles ils ont donné lieu en 1870 sont les suivantes :

Entretien	455,775 »
Grosses réparations.	36,057 »
Construction.	273,072 »
Acquisitions de terrains.	1,542 »
Dépenses diverses	10,260 »
Frais généraux.	78,179 »
Total . . .	854,885 »

Ces dépenses se sont réparties par arrondissement, comme suit :

Dunkerque. .	39,370 »	Avesnes . . .	160,526 »
Hazebrouck. .	77,133 »	Douai	56,870 »
Lille . . .	146,110 »	Valenciennes .	72,359 »
Cambrai . . .	224,438 »	Frais généraux	78,179 »
		Somme égale. . . .	854,885 »

Les dépenses ont été couvertes au moyen des ressources ci-après :

Revenus et produits ordinaires	185,614	»
Prestations { en nature	121,326	»
Prestations { en argent	33,399	»
Centimes spéciaux ordinaires	61,474	»
Impositions extraordinaires	19,792	»
Emprunts	9,238	»
Coupes de bois, ventes de terrains, etc.	8,155	»
Subventions industrielles	24,089	»
Souscriptions particulières	7,889	»
Subventions de l'Etat et du département	452,711	»
Partie des centimes ordinaires départementaux affectés aux dépenses du personnel	83,500	»
Total	1,007,187	»
Il est resté disponible sur ces ressources, ci	152,902	»

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Les voies et moyens réalisés pour le service d'entretien, d'amélioration et d'achèvement de ces lignes, en 1870, ont donné les résultats ci-après indiqués :

Revenus ordinaires	303,795	»
Prestations	1,055,961	»
Centimes spéciaux { ordinaires	340,370	»
Centimes spéciaux { extraordinaires	14,047	»
4e journée	6,672	»
Impositions extraordinaires	44,704	»
Emprunts	461,721	»
Coupes de bois, aliénations de terrains, etc.	58,726	»
Subventions industrielles	7,629	»
Souscriptions	144,743	»
Subventions de l'État et du département	827,288	»
Ensemble	3,265,556	»

Les dépenses faites ont été les suivantes :

Entretien	1,192,037	»
Grosses réparations	70,776	»
Construction	3,330,238	»
Terrains, dommages, dépenses diverses	182,401	»
Total	4,775,452	»

Ces dépenses se divisent ainsi par arrondissement :

Dunkerque	431,775	»
Hazebrouck.	646,030	»
Lille	1,253,286	»
Cambrai.	769,376	»
Avesnes	439,779	»
Douai.	514,118	»
Valenciennes	706,088	»
Indemnités aux Agents	15,000	»
Total. . . .	4,775,452	»

Les ressources réalisées en 1870 ont été notablement inférieures aux dépenses de la même campagne, parce que la Caisse des chemins vicinaux ayant, à cette époque interrompu son service, les communes n'ont pu obtenir le versement des sommes d'emprunt dont elles avaient fait la demande. Elles les ont reçues dans le cours de l'année 1871.

D'après les renseignements qui précèdent, nous constatons que les dépenses du service vicinal pendant l'année 1870 sont les suivantes :

Chemins de grande communication		
Chemins d'intérêt commun	854,885	»
Chemins vicinaux ordinaires.	4775,452	»
Total . . .	5,630,337	»

Voici quel est l'état matériel du service au 31 décembre de ladite année :

	CHEMINS			TOTAL
	de grande communication.	d'intérêt commun.	vicinaux ordinaires.	
A l'état d'entretien.	856,677	666,53	616,06	2,139,52567
A l'état de viabilité.	»	31,07	328 »	359,07
En construction . .	»	21,77	83,19	104,96
En lacune	»	30,06	2,903,24	2,933,30
TOTAL. .	856,677	749,43	3,930,49	5,536,59

Par arrondissement la situation est celle-ci :

	Entretien.	Viabilité.	Construction.	Lacune.
Dunkerque....	256,34	7,29	12,52	348,73
Hazebrouck...	238,51	15,02	41,30	580,34
Lille	403,34	4,58	2,12	585,29
Cambrai	357,73	121,05	24,05	493,74
Avesnes......	460,69	74,16	10,78	282,67
Douai	184,80	8,62	5,13	298,46
Valenciennes ..	208,13	128,35	9,07	344,06
	2,139,24	359,07	104,97	2,933,29
	5,536,57			

ACHÉVEMENT DES CHEMINS VICINAUX.

Les dépenses faites en 1870, pour l'exécution de cette œuvre importante, sont comprises dans les détails sommaires que nous avons donnés ci-dessus, en ce qui concerne le service des chemins vicinaux ordinaires. Nous croyons, d'ailleurs, devoir rappeler ici les conditions dans lesquelles l'accomplissement de cette œuvre a été entreprise et est poursuivie dans le département du Nord.

L'étendue des chemins à construire dans le département, en vertu de la loi du 11 juillet 1868, a été fixée à 2,200 kilomètres. La dépense à laquelle ils doivent donner lieu est évaluée à 32,390,000 fr., et cette dépense réalisable en 10 ans, doit être couverte au moyen des ressources ci-après : Subvention de l'Etat, 2,992,000 fr.; subventions du département, 4,800,000 fr.; emprunts des communes à la Caisse des Chemins vicinaux, 22,700,000 fr.; prestations communales, 1,898,000 fr. — Indépendamment de la subvention de 4,800,000 fr. qu'il a assurée aux communes pour les travaux, le département leur accorde en outre une allocation annuelle pendant 30 ans égale aux 4/5 de l'amortissement de la partie primitive de leurs emprunts et au montant total de l'amortissement de la partie supplémentaire des mêmes emprunts, en sorte qu'elles n'ont à s'imposer qu'un sacrifice extrêmement modique pour obtenir la construction de leur réseau vicinal. — Les travaux d'achèvement des chemins ont été entrepris dans ces conditions et ont donné lieu à une dépense en 1869, de 2,905,792 fr., en 1870, de 3,658,818 fr, 75 c. Ceux à exécuter en 1872, d'après les prévisions établies pour 1871, sont évalués à 3,164,700 fr.

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

	ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
	m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes — impériales	59403	67264	112127	115977	96486	52707	87136	591100
Longueur des routes — départementales . .	35579	62454	101471	82459	135451	40962	58033	516409
Total.	94982	129718	213598	198436	231937	93669	145169	1117509
Longueur des chemins vicinaux — de grande communic.	132940	113018	180850	106564	167694	79043	76573	856677
Longueur des chemins vicinaux — d'intérêt comm. constr.	70488	94489	140587	118723	148236	64689	67103	704315
Longueur des chemins vicinaux — ordinaires, construits .	318045	268123	457973	393715	801543	210569	347050	2797018
Longueur des chemins vicinaux — en sol naturel . . .	370441	622672	641170	715641	267206	321124	364613	3302867
Total.	891914	1098297	1420580	1334643	1384679	675425	855339	7660877
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés	616455	605343	993008	847438	1349410	447970	635895	5475519
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel	986896	1228015	1634178	1533079	1616616	769094	1000508	8778386
	h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement.	72161	69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
Population de chaque arrondissement.	113184	109036	523231	193855	163450	115065	174220	1392041

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Longueur correspondant à un hectare.	des routes impériales..	»,82	»,97	1,28	1,30	»,69	1,12	1,38	1,04
	des routes départementales.	»,49	»,90	1,16	»,97	»,97	»,87	»,92	»,91
	des chemins de grande communication.. .	1,84	1,63	2,07	1,18	1,20	1,67	1,22	1,54
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	5,36	5,27	6,84	5,74	6,80	5,83	6,58	6,47
	de toutes les voies construites.	8,54	8,77	11,29	9,19	9,66	9,49	10,40	9.63
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	13,67	17,72	18,69	17,17	11,57	16,29	15,89	15,46
Longueur par habitant.	des routes impériales..	»,54	»,64	»,24	»,61	»,61	»,47	»,51	»,45
	des routes départementales.	»,32	»,60	»,22	»,44	»,85	»,37	»,34	»,40
	des chemins de grande communication . .	1,18	1,04	»,35	»,55	1,05	1,68	»,44	»,62
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,43	3,32	1,15	2,64	5,71	2,40	2,32	2,52
	de toutes les voies construites.	5,47	5,60	1,96	4,27	8,22	4,92	3 61	3.99
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,72	12,26	3,12	7,91	9,88	6,69	5,75	6,31
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.. . . .	34	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	20	30	67	59	21	40	262
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	34	26	70	73	96	38	39	376
	isolées des voies de communication. . .	»	»	»	»	»	»	»	»

On voit par ces détails que l'arrondissement d'Avesnes est le mieux pourvu au point de vue du développement des chaussées construites. Cet arrondissement est privilégié en ce sens qu'on y trouve abondamment les matériaux d'empierrement à la différence des autres qui en sont presque entièrement privés, et que la nature du sol y est en outre particulièrement propre à ce genre de construction.

On évalue en moyenne à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré l'étendue des voies de communication désirables. Le tableau qui précède constate que le département du Nord, qui a une superficie de 5,681 kilomètres carrés, possède 4,829 kilomètres de voies construites ce qui équivaut à 85/100e de kilomètre courant par kilomètre carré.

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1870.

ROUTES NATIONALES.		
1re catégorie. — Entretien	515,000 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art	83,820 »	635,720 »
Travaux extraordinaires	36,900 »	
RIVIÈRES.		
1re catégorie. — Entretien	202,000 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art	127,600 »	355,372 »
Travaux extraordinaires	25,772 »	
CANAUX.		
1re catégorie	189,610 »	
2e idem	22,115 »	1,311,725 »
Travaux extraordinaires	1,100,000 »	
ÉTUDES ET DESSÉCHEMENTS.		
Dépenses		22,175 »
PORTS.		
1re catégorie	120,000 »	
2e idem	162,923 »	957,800 »
Travaux extraordinaires	674,877 »	
		3,282,792 »

Travaux départementaux.

Exercice 1869.

Bâtiments	des préfectures et sous-préfectures. . .	314,450
Idem	tribunaux.	29,938
Idem	maisons d'arrêt.	11,641
Idem	casernes de gendarmerie	10,067
Idem	dépôts de sûreté.	100
Idem	archives départementales	650
Construct.	et réparation des routes départementales .	750,597
Idem	des chemins vicinaux de grande communication. . . .	1,137,216
	Total. . .	2,254,659

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1869, ont donné lieu à une dépense de 9,059,676 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	97225	373740	470965
idem d'Hazebrouck	289388	351720	628108
idem de Lille	3172264	1416690	4588954
idem de Cambrai	234318	883355	1117673
idem d'Avesnes	245570	560254	805824
idem de Douai	253972	422041	676013
idem de Valenciennes	257456	514683	772139
	4530193	4529483	9059676

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Presbytères.	Colléges.	Ecoles.	Mairies.	Hospices.	Abattoirs.
Dunkerque...	»	»	»	5	»	»	»
Hazebrouck..	»	»	1	2	»	»	»
Lille	2	1	»	7	1	1	»
Cambrai.....	1	»	»	4	»	»	1
Avesnes	2	1	»	5	»	»	»
Douai......	»	3	»	»	»	»	»
Valenciennes.	1	»	»	2	»	»	»
Totaux....	6	5	1	25	1	1	1

La récapitulation de ces dépenses donne les résultats suivants :

Travaux des ponts et chaussées	3,282,792 fr.
Travaux départementaux	2,254,659
Travaux communaux et d'hospices	9,059,676
Total	14,597,127 fr.

CHEMINS DE FER.

Les voies exploitées par la Compagnie du Nord, ont été maintenues dans un état assez satisfaisant pendant l'année 1870; mais les événements du second semestre ont occasionné un ralentissement considérable dans les travaux de réfection dont la reprise n'avait pu, en juillet 1871, être encore complète. Quelques ouvrages d'une importance médiocre ont été détruits dans ce département avant et pendant la guerre; ils sont aujourd'hui réparés et la circulation est rétablie, depuis l'année dernière, sur cette partie du réseau. Le matériel roulant a malheureusement subi de graves altérations ; les locomotives et les véhicules qui ont servi à l'armée allemande, ont nécessité d'importantes réparations que l'on s'est efforcé d'effectuer.

Les événements qui se sont produits ont, d'ailleurs, empêché l'exécution des marchés passés en 1869 par la Compagnie pour la construction d'un nombre important de wagons, de voitures de voyageurs et de machines. Ces circonstances ont donné lieu à des difficultés de service sérieuses. Le port de Dunkerque, les stations voisines des houillères et les autres gares du département, étaient et sont encore encombrés de marchandises que la Compagnie paraît ne pouvoir transporter avec toute l'activité nécessaire, à défaut d'un matériel suffisant et surtout à cause de l'importance considérable du stock de marchandises qui s'est accumulé partout pendant le cours des événements dont le pays a été le théâtre. Le commerce a fait entendre à ce sujet des plaintes fondées auxquelles l'administration s'est efforcée de donner satisfaction en agissant auprès de la Compagnie et auprès du gouvernement pour qu'il fût pourvu par tous les moyens aux pressantes nécessités signalées.

La recette des péages, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, a été, en 1870, dans les 57 stations du chemin de fer du Nord dans le département, de 32,817,141 fr. Elle s'est élevée en 1869, à 35,017,678 fr.; il en résulte une différence en moins de 2,200,000 fr. environ, soit de 1/16 ou 6 p. °/₀ ; on aurait pu s'attendre à une diminution plus considérable. — Les produits de 1870, dont nous donnons ci-après le tableau, représentent 49 1/2 p. °/₀ des recettes totales du réseau.

STATIONS du département du Nord. — Année 1872.

STATIONS.	Nombre de Voyageurs.	PRODUITS des Voyageurs. fr. c.	des marchandises à grande vitesse. fr. c.	des marchandises à petite vitesse. fr. c.	TOTAUX. fr. c.
Busigny	47.836	89.848 53	13.911 89	71.427 20	175.252 62
Bertry	13.428	20.651 38	1.819 27	19.132 30	41.603 05
Caudry	24.067	38.628 95	15.200 73	76.909 85	130.739 53
Cattenières	8.237	11.002 85	815 04	13.701 20	25.519 09
Cambrai	140.102	306.705 41	81.562 07	330.933 02	719.200 50
Iwuy	16.001	24.061 47	1.326 56	24.929 69	50.317 72
Bouchain	24.311	29.958 66	17.192 02	45.968 34	92.819 02
Lourches	17.422	23.733 30	2.991 12	658.928 32	685.652 74
Le Câteau	32.841	71.919 02	14.846 42	123 206 18	209.971 72
Landrecies	37.756	79.860 91	12.992 60	150.911 09	243.764 68
Aulnoye	45.872	58.882 39	4.567 40	143.762 09	207.811 58
Dompierre	8.231	5.746 61	313 57	5 819 05	11.879 23
Avesnes	62.459	85 564 58	11 861 36	83.843 22	181.269 26
Sains	18.565	20.514 38	2.938 53	63.343 90	86.796 80
Fourmies	34.817	45 447 17	12.298 76	111.975 57	169.721 50
Anor	27.566	21.877 56	7.430 75	116.075 77	145.384 08
Frontière d'Anor.	9.711	3.227 »	376 70	23.285 13	26.888 83
Hautmont	38.628	34.373 04	3.524 76	787.009 41	824.907 21
Feignies	7.897	9.337 68	1.212 45	8.159 55	18.709 68
Quévy	62.142	508.454 99	19 117 70	2.396.020 43	2.918.593 14
Maubeuge	102.608	150.242 77	65.106 47	258 839 38	474.188 62
Jeumont	16.060	27.820 31	17.069 89	286.254 89	331.145 09
Erquelines	48.256	425.237 18	175.614 88	4.795.632 19	5.396 484 25
Thiennes	5.045	5.367 18	255 10	9.481 50	15.103 78
Steenbecque	5.853	7.943 57	907 32	24.732 70	33.583 59
Douai	268.665	524.771 46	196.974 59	857.545 46	1.579.291 51
Montigny	22.912	19.186 51	688 35	55 443 85	75.258 71
Somain	84 372	116.870 17	10.374 66	2.339.284 02	2.466.528 85
Wallers	13.414	13.892 28	390 85	12.498 83	26.781 96
Raismes	24.845	35.783 10	3.039 11	354.699 03	393.521 23
Valenciennes	160.139	334 612 23	111.530 03	769.432 37	1.215.574 63
Blanc-Misseron	8.679	7.358 15	7.203 45	123.842 67	138.404 27
Quiévrain	60.084	148.193 70	259.558 85	830.549 91	1.238.302 46
Pont-de-la-Deûle.	»	»	»	66.138 55	66.138 55
Seclin	59 686	53.968 84	5.641.13	72.022 50	131.632 53
Fives	»	»	»	329.702 90	329.703 90
Lille	1.207.178	1.934.306 60	553.359 95	2.106.893 50	4.594.560 11
Ascq	22.783	10.906 69	609 64	10.635 40	22.211 73
Baisieux	33.885	22.111 16	1.630 62	9.178 84	32.920 62
Blandain	94.219	110.485 31	19.555 13	295.321 43	425.361 87
Roubaix	450.489	332.781 87	150.578 03	659.291 15	1.142.651 05
Tourcoing	208.909	136.802 30	30.962 99	209.556 22	377.321 51
Mouscron	208.467	288 746 59	85.627 59	404.540 24	778.914 42
Pérenchies	16.824	12.466 56	1.804 42	3.191 60	17.462 58
Armentières	143.344	143.717 72	37.739 64	261.808 79	443.261 15
Steenwerck	13.555	13.326 81	1.459 33	29.335 10	44.621 24
Bailleul	45.485	60.653 57	4.666 27	31.604 62	96.924 46
Strazeele	19.977	23.295 98	1.448 71	99.440 22	124.224 91
Hazebrouck	89.862	137.365 57	16.367 44	80.696 49	234.329 29
Cassel	23.825	31.556 84	5.816 38	20.246 66	57.619 88
Arnèke	14.798	18.545 50	1.707 95	10.178 48	30.425 93
Esquelbecq	23.449	26.915 21	2.061 56	8.577 12	37.553 93
Bergues	78.874	83.184 81	17.461 46	125.786 20	226.432 47
Dunkerque	128.700	291.841 02	236.029 89	2.642.025 48	3.169.896 39
Ebblinghem	8.829	11.014 80	513 39	14.846 55	26.374 74
Watten	20.649	22.032 53	3.792 10	24.316 04	49.140 67
Phalempin	6.302	5.435 49	93 60	1.562 70	7.091 79
TOTAUX	4.417.790	7.078.081 35	2.253.035 »	23.491.025 03	32.817.141 38

PORTS MARITIMES.

Les renseignements ci-après feront connaître la consistance, l'étendue et l'importance du service des ports du département.

Le service spécial des ports, phares et balises du Nord, comprend tout le développement des plages françaises de la mer du Nord sur une longueur de 32 à 33 kilomètres, ainsi que le balisage et l'éclairage de toute la zone du littoral s'étendant depuis la limite des eaux françaises à 16 ou 17 mille au large jusques par le travers de la pointe de Walde à 6 ou 7 milles au large sur une longueur totale de 30 milles marins ou 55 à 56 kilomètres en allant à peu près du N. E, au S. O.

Ce service comprend aussi l'entretien et l'amélioration de toutes les parties des ports ainsi que les manœuvres continues des écluses et des canaux constituant les artères de débouché à la mer qui servent à l'évacuation des eaux du pays et à la communication régulière entre les voies navigables de l'intérieur et les ports maritimes.

Le service des ports n'a formé pendant un certain nombre d'années qu'un arrondissement d'Ingénieur ordinaire. Il est aujourd'hui divisé en deux arrondissements sous la direction d'un Ingénieur en chef résidant à Dunkerque, il comprend :

L'arrondissement maritime de Dunkerque ayant pour attributions le service du port avec celui des études, de l'éclairage et du balisage de la rade et des bancs de Flandre ;

L'arrondissement maritime de Gravelines comprenant le service du port avec celui de l'organisation, de l'entretien et des manœuvres des ouvrages à la mer destinés aux desséchements et à l'hygiène du littoral.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à

flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879; la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

Le port de Dunkerque a joué un rôle important dans les circonstances malheureuses que nous avons traversées. Les escadres cuirassées de la marine militaire ont mouillé et se sont succédé sur rade pendant toute la durée de la guerre et y ont exécuté des opérations considérables pour transport de vivres et de munitions à destination de l'armée du Nord, embarquement des troupes de cavalerie à la même destination, transport de toute cette armée envoyée à Cherbourg avec tout son matériel pour former le noyau de l'armée de Versailles, service de voyageurs et autres, entre le nord et le midi de la France pour parer à l'interruption des communications par terre, etc. La présence et le séjour de ces bâtiments ont démontré que par la profondeur de ses eaux, sa tenue et le calme relatif qui y règne, la rade de Dunkerque est en état de recevoir et d'abriter les plus forts navires de la marine militaire et marchande, etc.

Le mouvement général du port a donné en 1870 les résultats suivants : entrés et sortis 5,613 navires jaugeant 978,205 tonneaux et portant 704,000 tonnes de marchandises, dont 2,436 navires français et 3,177 navires étrangers — Il y a eu sur 1869, une augmentation de 212 navires et de 36,000 tonnes de marchandises. Le tonnage moyen qui était en 1869 de 161 tonneaux s'est ainsi élevé à 174 en 1870.

Dans ces nombres ne sont pas compris les mouvements d'entrée et de sortie des bateaux de la navigation intérieure qui se sont produits comme suit : 6,745 bateaux d'une capacité totale de 696,803 tonneaux et ayant charge de 306,461 tonnes.

Le nombre des navires affectés à la pêche de la morue d'Islande a été, en 1870, de 134, d'un tonnage total de 13,547 tonneaux et montés par 2,142 hommes d'équipage. Ils ont recueilli 598,539 quintaux métriques de produits d'une valeur de 3,057,000 francs.

La pêche cotière a été représentée par 133 bateaux de 3,008 tonneaux de jauge et montés par 612 marins; cette pêche a produit 57,739q. métriques évalués à 577,387 francs.

Neuf navires, d'une capacité totale de 1,837 tonneaux ont été construits dans le port et lancés en 1870.

Sept navires ont été naufragés dans la même année; les pertes matérielles qui en sont résultées sont évaluées à 1,135,000 francs. On a eu à déplorer la mort de sept des hommes qui composaient l'équipage de ces navires.

Le service de remorquage à vapeur établi par [illegible] Commerce en vertu de la loi du 18 juin 1859 pr[illegible] bons résultats.

Les grands travaux entrepris en vertu du décret du 14 juillet 1861 pour l'agrandissement du port et le complètement de ses installations ont été continués en 1869 et 1870, au moyen des avances faites à l'État par la ville de Dunkerque. Ces travaux dont l'importance a été augmentée par des décisions ministérielles sont évalués à 20 millions. Sur cette somme les dépenses faites jusqu'en 1870 s'élevaient à 5 millions.

GRAVELINES.

Ce port, de troisième ordre, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, n'a pas de bassin à flot et se compose d'un petit port d'échouage situé à l'extrémité d'un chenal de 3,300 mètres de longueur. Son tirant-d'eau est de 5 mètres, en vives eaux, et de 4 mètres en mortes eaux.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1870 a été de 710 navires, dont 647 français et 63 étrangers, jaugeant ensemble 56,662 tonneaux et portant 31,000 tonnes de marchandises. C'est 5 navires de plus et 18,000 tonnes de moins qu'en 1869.

Le tonnage du port de Gravelines varie peu; celui des marchandises est toujours d'un peu plus de la moitié du tonnage de jauge; le lestage comble le reste de la capacité des navires en mouvement, soit sur ceux qui vont en Angleterre et reviennent vides soit sur les navires norwégiens ou anglais qui apportent des bois du Nord et des charbons et repartent sur lest. Si Gravelines est prochainement comme on en a l'espoir, relié par une voie ferrée au réseau du Nord et aux houillères du Pas-de-Calais, il est probable que ces circonstances défavorables éprouveront d'importantes modifications.

La pêche de la morue d'Islande a occupé, en 1870, 11 navires jaugeant ensemble 1,114 tonneaux ayant un équipage de 156 hommes. Le produit a été de 3,325 q. m. estimé 201,610 fr.

Les bateaux affectés à la pêche cotière ont été au nombre de 74, d'une capacité totale de 1,628 tonnes et montés par 592 marins. Ils ont recueilli une quantité de poisson de 13,075 quintaux valant 452,457 francs.

Neuf bateaux jaugeant ensemble 365 tonneaux ont été construits en 1869 [illegible]

Ne[illegible] naufragés en vue du port. La perte a été de 1[illegible] des hommes qui composaient l'équipage de [illegible]lheureusement péri.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de onze, savoir :

Albert, de 151 chevaux et 500 tonneaux.
Nord, de 180 chevaux et 480 tonneaux.
Baltique, de 180 chevaux, et 500 tonneaux.
France, de 118 chevaux et 540 tonneaux, touchant à Bordeaux.
Newa, de 140 chevaux et 320 tonneaux.
Flandre, de 59 chevaux et 200 tonneaux, touchant au Hâvre.
Normandie, de 70 chevaux et 190 tonneaux, touchant au Hâvre.
Orphéon, de 180 chevaux et 79 tonneaux.
Mathilde, de 37 chevaux et 92 tonneaux.
Commerce, de 138 chevaux (service du remorquage).
Industrie, de 50 chevaux (service du remorquage).
Marine, de 171 chevaux et 92 tonneaux (service du remorquage).
Pilote, de 30 chevaux et 19 tonneaux (service du pilotage).

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russell ;

2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi ;

3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris ;

4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey ;

5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier ;

6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.*— Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*— Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.*—Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 métres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone

de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.*— Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longuenr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.*— Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.*— Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de

navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.*— Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.*—Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* —Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*—Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*—Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* —La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

***TABLEAU** du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en* **1870**

CANAUX OU RIVIÈRES.	Concédés ou non concédés.	TONNAGE Absolu.	TONNAGE Rapporté au parcours total
Ligne de Paris en Belgique.		Tx	Tx
Sambre canalisée.	Concédé.	536,436	462,869
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise (entier)	Concédé.	447,513	393,271
Canal de Mons à Condé.	Expl. par l'Etat.	730,387	728,068
Escaut.	id.	2,672,765	1,497,099
Canal de St-Quentin(entier)	id.	2,029,412	1,302,181
Autres lignes navigables du département.			
Canal de Dunkerque à Furnes.. . .	Concédé.	61,858	53,816
Canal de Bergues.	Expl. par l'Etat.	124,519	116,624
Canal de Bourbourg	id.	357,195	304,795
Canal de la Haute-Colme.	id.	54,475	147,898
Canal de la Basse-Colme.	id.	54,475	23,573
Canaux d'Hazebrouck	id.	47,093	18,859
Rivière de la Lys.	id.	340,806	155,099
Canal de Roubaix.	Concédé.	82,879	33,496
Deûle (haute, moyenne et basse) .	Expl. par l'Etat,	1,581,736	620,499
Scarpe moyenne	id.	703,889	638,849
Scarpe inférieure	Concédé.	286,427	252,762
Canal de la Sensée	Expl. par l'Etat.	591,253	546,690

Situation du service de la navigation.

Les canaux et rivières navigables qui sillonnent le département sont généralement dans un état satisfaisant; ces voies de transport sont régulièrement alimentées et ont un tirant d'eau constant; le bon entretien des chemins de halage et le service régulier des écluses assurent presque partout une navigation facile. Il y a exception toutefois pour la Scarpe supérieure et la Lawe et pour l'Aa et le canal de Bourbourg; le défaut des premières consiste dans l'étendue exagérée des bassins et dans la hauteur insuffisante des ponts; pour les seconds, les inconvénients existants sont dus aux tirages qui se font à Gravelines et à Dunkerque pour le maintien du dessèchement des marais de St.-Omer.

Malgré les événements de guerre qui se sont produits, l'activité des transports sur les canaux du Nord n'a pas subi de modifications trop sensibles en 1870. Le mouvement qui avait été en 1869 de 3,312,859 tonnes ne s'est élevé en 1870 qu'à 2,912,960, ce qui fait ressortir une différence au moins d'environ 400,000 tonnes, soit 1/8e. — L'effet des circonstances de guerre a été beaucoup plus grand sur la partie de la ligne de Belgique sur Paris comprise dans le département du Nord, le mouvement du trafic qui y avait été en 1869 de 8,057,894 tonnes, s'est réduit en 1871 à 6,416,512, ce qui fait une diminution de plus de 1,641,000 tonnes ou de 1/5e.

Les travaux importants d'amélioration entrepris sur plusieurs de nos grandes lignes sont en voie d'achèvement; ceux concernant la rectification du canal de la Deûle et la reconstruction de l'écluse de Don sont terminés et seront prochainement livrés au service la navigation; il en est de même des travaux du canal de Roubaix, les nouveaux biefs construits ne tarderont pas à être inaugurés.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Desséchements, Irrigations, Drainage.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque.	1re section.	9298
	2e —	10189
	3e —	8412
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique) . . .	10884
Les Moëres.		2330
Prés Duhem, territoire d'Armentières.		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes		10793
Vallées de la Hayne et de l'Escaut.		3697
Prairies de Château l'Abbaye et de Mortagne. . . .		120
Marais de Bruay et de l'Epaix.		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne.		140
Vallée de la Naville.		416
Vallée de la Vergne.		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche.		64
— — rive droite.		723
Vallée de la Moyenne-Sambre		74
— Basse-Sambre.		»
Marais de la Haute-Deûle.		1730
Marais de Bourlain et de Trith.		192
Total.		59514

Les desséchements établis sont au nombre de quatorze ; ils comprennent une superficie de 59,514 hectares, abstraction faite de celui de la Basse-Sambre qui n'a pas encore fonctionné. Tous sauf celui-ci, sont terminés en y comprenant le desséchement des marais de Bourlain et de Trith dont les travaux s'achèvent.

Ces desséchements fonctionnent régulièrement et d'une manière convenable.

Les principaux sont ceux des Wacteringues, des vallées de la Scarpe, de la Hayne et de l'Escaut, de la Haute-Sambre et de la Haute-Deûle.

Les Waeteringues sont dans une situation généralement bonne; toutefois, la première et la quatrième section éprouvent des difficultés pour l'écoulement des eaux des parties basses de leurs territoires. Pour la première on espère que l'amélioration générale de la navigation du bassin de l'Aa fournira prochainement à l'association les moyens de réaliser la création de débouchés directs à la mer dans le chenal de Gravelines. Pour la quatrième, la solution des difficultés existantes dépendrait principalement de la consolidation de la digue du canal ds Dunkerque à Furnes entre la frontière et le sas d'Houtem (Belgique). Par suite des instances de l'administration et des communications faites par la voie diplomatique, ce travail a été entrepris par l'adminstration belge, il est aujourd'hui terminé, mais dans des conditions qui ne permettront probablement pas d'atteindre le but d'une manière satisfaisante.

La situation est bonne pour les vallées de la Hayne et de l'Escaut. Elle l'est moins pour la vallée de la Scarpe; des travaux importants d'amélioration y sont nécessaires. L'association syndicale a présenté des projets pour la dérivation de la Rache et de la Traitoire dans la Scarpe. Ces projets sont en cours d'instruction,

Le desséchement des marais de la Deûle est à l'entretien depuis cinq ans. Les expertises finales pour la classification et l'estimation par classe des terrains desséchés sont terminées.

Les curages de cours d'eau se font toujours avec soin chaque fois que le besoin en est signalé.

La superficie des terres drainées dans le département est de 39,757 h. 68 a.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1870.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de puits: D'extraction.	Nombre de puits: D'épuisement.	Nombre de puits: D'aérage	Ouvriers employés.	Machines: Nombre.	Machines: Force en chevaux.	Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
Mine d'Anzin . . .	11851	Compagnie d'Anzin. .	14	4	8	6005	15	1326	
— de Denain . . .	1344	Id	1	»	1	724	1	50	
— de Raismes. .	4819	Id . . .	3	1	2	1381	3	160	
— de St.-Saulve . .	2200	Id	1	»	1	945	2	190	17633720
— de Fresnes. . .	2073	Id	1	1	1	352	2	120	
— de Vieux-Condé.	3966	Id	4	1	2	1068	5	268	
— d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	»	1	12	
— d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	11	5	2	2538	23	1284	4862451
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy . .	7	»	»	1135	7	519	1710490
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	3	»	»	821	12	426	1430466
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	535	6	300	1120899
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	338	4	172	529284
— d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt .	3	»	1	230	4	210	364628
— de Thivencelles .	981	— de Fresnes-Midi.	1	1	»	55	6	310	20488
— de Bruille . . .	403	— de Brulle. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1488	Comp. d'Anzin et cons.	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	— de Marly . . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Annœullin . .	920	— de Don. . . .	1	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Aybert .	455	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux . . .	62389		57	16	19	16127	91	5347	27675086

Les concessions exploitées sont au nombre de 13; 8 autres ne le sont pas. Les premières possèdent 62 fosses dont 42 en exploitation et 20 en creusement ou en réserve. L'extraction moyenne par fosse a été de 658,929q. m. et par ouvrier du fond de 2,069q. Les ouvriers employés dans les mines ont été, en 1870, au nombre de 16,117 dont 13,382 ouvriers du fond et 2,745 ouvriers du jour. La somme totale des salaires a été de 12,231,394 fr., soit par ouvrier 758 fr.

SITUATION DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE.

produit des mines du département avait été en 1869 de 25,469,575 quintaux métriques, supérieur à celui de l'année précédente de 1,141,440 quintaux; on comptait sur un progrès plus grand encore en 1870 et, en effet, le premier semestre s'était annoncé avec une augmentation d'environ 2 millions de quintaux sur le premier semestre de 1869; — Mais le deuxième semestre a donné d'autres résultats : l'extraction a fléchi de plus de 2 millions 500 mille quintaux métriques sur le semestre correspondant de 1869. — En somme les produits de 1870 ne se sont élevés qu'à 24,907,550 quintaux métriques et présentent une différence en moins de 561,999 quintaux, comparativement à ceux de 1869.

En temps normal, l'extraction et la vente des houilles sont plus actives dans la seconde partie de l'année que dans la première, parce que la seconde correspond aux approvisionnements domestiques et surtout aux besoins que les sucreries et les autres établissements industriels tiennent à satisfaire avant l'hiver. Le contraire s'est produit comme on vient de le voir en 1870, et les causes en sont faciles à apprécier. La guerre qui a enlevé un grand nombre d'ouvriers des mines a, en même temps, paralysé les travaux industriels de toute nature, ainsi que les expéditions de houille sur Paris et le centre de la France.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Cette industrie a plus souffert encore que l'industrie minérale, par les circonstances malheureuses que le pays a traversées. Les produits de 1870 n'ont pas atteint les deux tiers de ceux de 1869; la diminution en a été surtout grande sur les fers marchands et les fers spéciaux, et il est à craindre que les faits de la campagne de 1871 non entièrement connus soient encore moins favorables. Il est à désirer qu'une ère plus prospère s'ouvre pour cette industrie qui est d'un grand intérêt pour le département.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Nord, le 31 décembre 1869, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 953, dont :

Docteurs en médecine : 212 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 269 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 155 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 125 ; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 63 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 128.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1870, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de naissances en 1869.	NOMBRE DE vacci-nations opérées avec succès.	NOMBRE DE sujets atteints de la variole.	NOMBRE DE sujets. morts de la variole.	NOMBRE DE sujets. Défigurés ou restés infirmes.	Rapport des vacci-nations aux naissances — p. %
Dunkerque. . . .	4354	2321	70	18	13	53
Hazebrouck. . . .	3717	1526	431	42	39	41
Lille.	13624	11580	333	59	10	85
Cambrai.	6018	4348	11	7	4	72
Avesnes.	4480	5518	1169	318	217	154
Douai	3545	3549	614	208	31	99
Valenciennes . . .	6101	5644	150	60	32	91
TOTAUX.	41899	34466	4778	712	346	82

Le nombre des vaccinations présente une augmentation de 2607 sur celles de 1869. Cette différence en plus appartient tout entière

à l'arrondissement d'Avesnes qui a été particulièrement éprouvé par l'épidémie de variole dont le département a, en 1870 subi les atteintes. Il est à remarquer que cet arrondissement a eu 3169 sujets atteints et en a perdu 318, outre que 217 autres sont restés défigurés.

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1870. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un traitement de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1870.

La population de ces établissements était, au 1er janvier 1870, de 1,901 individus dont 1,121 hommes et 780 femmes. Il en est entré pendant l'année, 466. Il en est sorti 361, il en est décédé 186. Il y restait, au 31 décembre 1870, 1,820 malades, dont 1,032 hommes et 788 femmes.

Ce chiffre de 1,820 est réparti entre les asiles, comme suit: Armentières (hommes), 583; Lommelet (hommes), 444; Bailleul (femmes), 788.

Les causes de l'aliénation des 2,367 personnes qui ont séjourné dans ces établissements sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 78; idiotisme, 277; irritabilité excessive, 44; excès de travail, 55, dénuement, misère, 189; onanisme, 41; maladies de la peau, 12; coups, blessures, 26; maladies syphilitiques, 1; hydrocéphale, 6; épilepsie, convulsions, 166; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 55, excès alcooliques, 168.

Causes morales. — Chagrins, 122, amour et jalousie, 97; orgueil, 28; événements politiques, 4; ambition, 34; sentiments religieux poussés à l'excès, 97; causes inconnues, 731; hérédité, 120.

Ces 2,367 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 92; rentiers, propriétaires, 176; artistes, 25; militaires et marins, 43; négociants, commerçants, 82; marchands en détail, 168.

Professions manuelles ou mécaniques. — Ouvriers en bois, 77; en fer, 42; en or et argent, 13; en autres métaux, 27; en filature et tissage, 278; en bâtiments, 43; en cuirs et peaux, 41; en teinture, 14; en objets d'habillements, 134; en comestibles, boissons et objets de bouche, 57. — Gens occupés de travaux agricoles, 317; domestiques, journaliers, 257; gens de peine, 82; sans profession, 191, professions inconnues, 191.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 1436; Pas-de-Calais, 376; Seine, 270; Somme, 178; Aisne, 28; Ardennes, 10; Meurthe, 4; Marne 3; divers autres départements, 14; pays étrangers, 43; inconnus, 5.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations qui suivent :

Les sorties par guérison, etc., dont le chiffre a été de 361, se répartissent ainsi : Armentières, 128; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 16 p. %; Bailleul, 60 ou 5 p. %, Lommelet, 178 ou 2,3 p. %.

Les 186 décès se divisent comme suit : Armentières, 59 ou 7,7 p. %; Lommelet, 57 ou 8,5 p. %; Bailleul, 70 ou 7,6 p. %.

ÉPIDÉMIES. (1)

L'état sanitaire du département du Nord a été moins satisfaisant en 1870 que l'année précédente. Plusieurs épidémies s'y sont montrées sur divers points et ont tourmenté à des degrés variables les populations. Parmi elles, la variole a étendu ses ravages sur plusieurs arrondissements et a été favorisée, dans son développement, par les mouvements de troupes qui ont eu lieu à la fin de l'année, par suite des nombreux combats que l'armée du Nord a eu à soutenir contre les Prussiens. Commencée en 1870, elle a continué sa marche en 1871, et tout fait présumer qu'elle attaquera presque toutes les communes du département, avant son extinction.

(1) Extrait d'un rapport de M. Pilat au Conseil central de salubrité.

C'est dans l'arrondissement d'Avesnes qu'elle a débuté; du mois de juillet 1870 à la fin de décembre elle avait envahi 51 communes, atteint 3,520 personnes et fait 338 victimes, parmi lesquelles 96 enfants. Ces chiffres qui parlent d'eux-mêmes, devraient avoir sur les populations une influence décisive pour les porter à recourir aux moyens de préservation qui sont encore fort négligés dans nos contrées, soit par suite de l'indifférence des parents, ou bien de préjugés enracinés dans certaines familles.

Quelques localités ont surtout été atteintes, parmi lesquelles nous citerons la ville de Landrecies, qui a compté 1,600 attaques sur 4,500 habitants environ et a eu 72 décès. M. le Préfet, frappé d'une telle mortalité, invita M. Pilat, membre du Conseil central d'hygiéne, à nous rendre sur les lieux pour rechercher si cette grande intensité de l'épidémie tenait à des causes inhérentes à la localité, et dans l'affirmative, lui indiquer les mesures à prescrire pour y remédier. Un rapport lui fut adressé à ce sujet.

Dans l'arrondissement de Cambrai, on n'a signalé que deux communes envahies par la variole. L'une, Avesnes-lez-Aubert, a eu 800 attaques, 150 décès, sur une population de 3,317 âmes; l'autre, Neuvilly, a eu 300 personnes atteintes et 32 decès, sur une population de 2,519 habitants. Le rapport obtenu est muet sur la cause qui a pu amener une mortalité aussi forte et n'indique pas non plus la forme qui a dominé dans le cours de l'épidémie, et l'influence qu'elle a dû exercer sur les résultats constatés.

La fièvre typhoïde s'est manifestée à l'état épidémique dans trois communes de l'arrondissement : Beaumont, Villers-en-Cauchies, Viesly ; sur 440 personnes atteintes, il y a eu 66 decès. Le chiffre élevé des attaques et celui des décès parait être dû aux conditions mauvaises dans lesquelles se trouvent encore un grand nombre des habitations rurales. La misère et la malpropreté semblent en effet s'y réunir pour favoriser le développement de cette terrible maladie et concourir à sa propagation ; car c'est surtout dans les campagnes et dans les fermes, où un grand nombre de personnes sont réunies et subissent les mêmes conditions hygiéniques, qu'on voit la fièvre typhoïde revêtir la forme épidémique.

Dans l'arrondissement de Douai et dans celui de Dunkerque, les médecins des épidémies déclarent qu'ils n'ont pas été appelés officiellement à constater d'épidémie dans leur arrondissement respectif, ce qui n'indique point qu'il n'y en a pas eu.

Il y a là une lacune dans le fonctionnement du service des épidémies dans le département du Nord, que nous avons déjà signalée à deux reprises différentes et qu'il serait facile de combler, en invitant de nouveau les Maires des communes à informer l'Administration supérieure de l'existence d'une épidémie aussitôt son appa-

rition dans la contrée, afin que le médecin chargé du service puisse en constater la nature et prescrire immédiatement les mesures à observer suivant les circonstances.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, la variole a occasionné une mortalité sensible. C'est à partir du mois de novembre seulement qu'elle a pris le caractère épidémique. Elle a été importée par voie de contagion à la suite du renvoi dans leurs foyers des militaires atteints ou convalescents de cette affection. Mais c'est surtout au commencement de 1871 qu'elle a pesé sur la mortalité ordinaire par le grand nombre de victimes qu'elle a faites. Partout où le médecin a été appelé il a opéré ou prescrit les vaccinations et revaccinations, et a surtout insisté sur les visites des logements insalubres par la Commission nommée dans chaque commune à le'ffet de faire disparaître les causes d'insalubrité qui aident puissamment à la propagation des maladies contagieuses.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, le médecin des épidémies fait remonter l'existence de la variole à l'année 1869. Depuis lors elle n'a pas cessé ses ravages, et cause encore aujourd'hui une mortalité considérable. Là encore le médecin n'a reçu aucune mission officielle et ne peut fournir les documents réclamés par l'Administration supérieure.

Dans l'arrondissement de Lille, nous avons suivi et étudié la maladie principalement dans le chef-lieu.

La négligence coupable que mettent les parents à faire vacciner leurs enfants, a été plus encore que précédemment la cause principale de l'extension de l'épidémie. Aussi parmi les variolés décédés, dont nous avons fait le relevé, les enfants âgés de un à quatre ans ont-ils payé le plus large tribut à l'épidémie. La forme hémorrhagique s'est aussi montrée chez beaucoup de malades, avec les caractères graves que nous avons reconnus dans l'épidémie de 1867-68.

Les varioloïdes ont été plus fréquentes que les varioles confluentes ; elles ont donné lieu à quelques terminaisons funestes, par suite de complications, soit du côté des voies respiratoires, soit du côté des voies digestives ou circulatoires (endocardite). Du chef-lieu l'épidémie s'est étendue dans divers sens en épargnant cependant quelques communes. Mais comme elle est encore dans sa période de croissance, on ne peut rien augurer de la manière dont elle se comportera plus tard.

Partout on pratique les vaccinations et revaccinations pour arrêter le mal dans sa marche, mais le nombre de celles-ci est encore trop restreint pour former une barrière infranchissable au mal et faire toucher du doigt ce remède qu'il dépend des méde-

cins de rendre toujours fidèle, en en faisant une application rationnelle et générale.

A Ascq, Baisieux, Bondues, Cysoing, Halluin, Wattrelos, et quelques communes moins importantes de l'arrondissement, la fièvre typhoïde a revêtu le caractère épidémique, mais non d'une manière assez grave pour nécessiter l'emploi de mesures particulières. Le nombre des victimes a d'abord été relativement faible. La plupart de ces foyers épidémiques se rattachaient à la malpropreté des habitations et à la misère de ceux qui les occupaient ; il a suffi de quelques améliorations dans l'état de dénûment des malades pour arrêter le mal à sa naissance.

EPIZOOTIES.

Extrait d'un rapport de M. Pommeret, médecin-vétérinaire à Lille.

Les maladies observées en 1870, dans le département du Nord sont, à peu de choses près, les mêmes que celles signalées les années précédentes. La *morve*, le *farcin* et quelques *maladies revêtant certaines formes typhoïdes*, se sont fait remarquer dans plusieurs arrondissements sur l'espèce chevaline.

La maladie aphtheuse, désignée sous le nom de *cocotte*, a encore régné dans bon nombre d'étables et y a occasionné des pertes sensibles, notamment dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Douai.

La pleuropneumonie bovine, toujours aussi bizarre dans ses évolutions, n'a pas diminué d'intensité et a causé des pertes assez considérables dans nos campagnes, sans que jusqu'ici aucune médication, ni aucun mode de traitement n'ait encore été reconnu comme pouvant lui être efficacement opposé, et c'est presque toujours par la contagion que cette redoutable maladie se développe.

A ce sujet, M. Boulay, vétérinaire, chargé du service des épizooties de l'arrondissement d'Avesnes, fait observer que presque toutes les communes de cet arrondissement ont subi l'influence de la maladie épizootique, connue sous le nom de *fièvre aphtheuse*, sans que, malgré les efforts tentés, l'on ait pu obtenir la séquestration des animaux malades ; que de plus, aucun propriétaire de ces animaux n'a voulu les faire soigner, prétendant que la médication ne produit aucun effet efficace ; la plupart les font abattre

pour les livrer à la consommation et sans que la qualité de la viande en ait été constatée par une personne de l'art.

Les pertes des animaux dans l'arrondissement d'Avesnes ont été considérables en 1870. Les vaches, les bœufs, les moutons, les chèvres et même les porcs, succombaient avec une rapidité effrayante et inconnue jusqu'alors dans la localité ; on en évalue le nombre à 400 au moins!

Un cas de rage a été constaté à Cassel, arrondissement d'Hazebrouck, sur l'espèce porcine, et n'a donné lieu à aucune observation de la part des autorités de la localité.

Nous n'avons reçu, en ce qui nous concerne; aucune mission administrative dans le courant de l'année 1870, pour constatation de maladies contagieuses dans l'arrondissement de Lille. La pleuropneumonie continue cependant d'y exercer ses ravages dans plusieurs localités ; mais, comme nous l'avons fait observer plusieurs fois déjà, les populations rurales et les autorités semblent s'habituer au fléau qui les poursuit et ne comptent pas au nombre de leurs devoirs le soin de déclarer à l'Administration supérieure les animaux atteints de maladies contagieuses.

La morve et le farcin que nous rencontrons dans nos fréquentes visites pour desservir notre clientèlle extérieure, ne préoccupent pas d'avantage les autorités locales, et la preuve c'est qu'aucune déclaration concernant ces redoutables affections, n'est parvenue à la Préfecture cette année.

En présence d'une négligence et d'une insouciance aussi coupables, en présence aussi du terrible typhus qui exerce depuis trop longtemps déjà ses effrayants ravages dans nos campagnes, nous insistons fortement pour que l'autorité supérieure remette en vigueur l'application rigoureuse des lois et règlements relatifs aux épidémies épizootiques, et notamment de tenir la main à l'exécution de l'arrêté du 16 juillet 1784.

Chargé spécialement du service médical de l'arrondissement de Lille, nous n'avons pas cru devoir faire un tableau particulier de nos observations, pensant qu'il suffirait de les consigner dans le tableau récapitulatif qui précède et qui concerne le département tout entier.

Indépendamment des maladies contagieuses dont nous venons de nous occuper, nous dirons quelques mots sur la peste qui règne depuis quelque temps et fait de nombreuses victimes pour l'espèce bovine et porte la désolation et la ruine dans nos campagnes, sans que personne puisse indiquer la cause déterminante de cette maladie contagieuse.

En effet, les étables qui n'ont eu aucune espèce de contact avec des animaux malades ne sont pas pour cela préservées du fléau dévastateur qui semble avoir droit de passage partout et sans

qu'aucun obstacle puisse arrêter sa marche, ni les vents, ni les saisons, ni aucune condition atmosphérique. Il franchit des espaces considérables, s'assoupissant quelquefois, se ravivant tout-à-coup, il tombe au milieu des campagnes en sécurité et s'introduit d'une manière insidieuse et cache pendant quelque temps ses effets meurtriers.

Aucune barriére ne saurait donc arrêter le virus-typhoïde ; rien ne saurait non plus prévenir son invasion meurtrière.

Ces prévisions n'ont malheureusement pas tardé à se réaliser. Le typhus contagieux s'est manifesté de nouveau dans un grand nombre de localités du département et s'est propagé avec une grande rapidité. Le Gouvernement et l'administration ont pris avec empressement toutes les mesures de préservation nécessaires; un décret du 30 septembre 1871 a réglementé la loi du 30 juin 1866 sur la matière; des instructions adressées aux maires et portées à la connaissance des habitants des campagnes ont indiqué les précautions à prendre et ont recommandé l'exécution rigoureuse des prescriptions de l'autorité. Soit que ces instructions qui ont été plusieurs fois réitérées aient produit un effet salutaire, soit que la maladie arrivée à son apogée ait naturellement suivi une marche rétrograde, la situation est aujourd'hui beaucoup meilleure qu'elle ne l'était il y a quelques mois, et il est à espérer que cette crise du typhus contagieux ne tardera pas à disparaître entièrement de nos contrées.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1870 devait être levée en 1871. Elle a donné lieu à un nombre d'inscriptions de 10,776 qui, déduction faite des exemptions légales pour infirmités, défaut de taille et autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832, a donné pour résultat un chiffre de 6,725 jeunes gens propres au service.

Ces jeunes gens devaient être tous appelés, mais la loi du 5 septembre 1871 ayant réduit à 120,000 hommes la levée de cette classe, le contingent du département a été réduit à 4,256 hommes et a été ainsi réparti :

Arrondissement	de Dunkerque	358
—	d'Hazebrouck	345
—	de Lille.	1,297
—	de Cambrai..	728
—	d'Avesnes	478
—	de Douai..	411
—	de Valenciennes.. . .	639
	Totaux. . .	4,256

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nous indiquons ci-après l'état de leur effectif.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes pourvues de pompes.	Nombre de pompes possédées par les communes	Effectif des sapeurs-pompiers.
Dunkerque	14	38	647
Hazebrouck	18	36	914
Lille	93	182	4404
Cambrai	50	66	1819
Avesnes	54	74	1903
Douai	40	58	1617
Valenciennes	64	94	2593
Totaux	333	548	13897

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 509 hommes.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 31 décembre 1871, de 1,039, savoir :

Criminels	175
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement .	864
Total.	1,039

La plupart de ces condamnés sont employés à divers travaux.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 384; Pas-de-Calais, 159 ; Aisne, 149; Somme, 166; Oise, 118; Seine, 15; Marne, 3; Ardennes, 32; Seine-Inférieure, 5; Seine-et-Marne, 1; Gironde, 1; Ille-et-Vilaine, 1; Eure, 1; Rhône, 1; Cher, 1; Eure-et-Loir, 1; Algérie, 1.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 434 au 31 décembre 1871, dont:

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	5
Idem, à plus de deux ans	5
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal.	466
Détenus par correction paternelle	8
Total. . .	484

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	50	»	50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 décembre 1871.

DUNKERQUE.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	5	»	57
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	38	13	
Jeunes détenus.	1	»	

HAZEBROUCK.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	6	»	50
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement. . .	26	18	

LILLE.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	68	16	347
Condamné aux travaux forcés. . .	1	»	
Condamné à la réclusion. . . .	1	»	
Condamnés à moins d'un an. . .	185	58	
Jeunes détenus	12	6	

CAMBRAI.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés. . . .	11	4	57
Condamnés à plus d'un an. . . .	2	»	
Condamnés à moins d'un an . . .	34	4	
Jeunes détenus	2	»	

AVESNES

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	16	1	96
Condamnée à plus d'un an. . .	»	1	
Condamnés à moins d'un an. . .	68	7	
Jeunes détenus	2	1	

DOUAI.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	27	3	185
Condamnés à un an et au-dessous. .	114	34	
Condamné à plus d'un an. . . .	1	»	
Condamnés aux travaux forcés . .	2	»	
Condamnés en appel	4	»	
Jeunes détenus.	»	»	

VALENCIENNES

Prévenus ou accusés	15	4	64
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	35	10	
Total . . .			856

Récapitulation.

Maison centrale	1,039
Établissements d'éducation correctionnelle.	484
Maison correctionnelle départementale.	50
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	856
Total de la population des prisons. . . .	2,429

Dépôt de mendicité.

Un décret du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet, même année, approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions ont eu pour objet en 1870 :

1° Le traitement des gardes champêtres ;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires ;
3° Le service ordinaire du culte paroissial ;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique ;
5° Le service des chemins vicinaux ;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesi quelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourn- par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1870.

Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	47,530
Bourbourg-Ville	12,419
Bourbourg-Campagne	7,331
Coudekerque-Branche	2,617
Dunkerque	343,039
Gravelines	42,426
Hondschoote	12,271
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul	70,525
Cassel	18,488
Estaires	29,947
Hazebrouck	99,335
La Gorgue	8,464
Merville	37,635
Morbecque	7,902
Steenvoorde	11,707
Vieux-Berquin	7,161
Arrondissement de Lille.	
Annœullin	10,396
Armentières	224,721
La Bassée	7,009
Chapelle-d'Armentières	7,186
Comines	12.659
Halluin	13,170
Haubourdin	17,777
La Madeleine	18,734
Loos	14,940
Lannoy	9,482
Lille	2,360,780
Roncq	9,517
Quesnoy-sur-Deûle	12,152
Roubaix	805,122
Seclin	15,662
Tourcoing	382,996
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai	242,245
Le Câteau	13,316
Solesmes	37,802

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	27,815
Bavai	8,122
Fourmies	18,269
Hautmont	18,400
Landrecies	18,430
Maubeuge	83.145
Le Quesnoy	19,734
Solre-le-Château	13,145

Arrondissement de Douai.

Aniche	13,874
Douai	345,658
Orchies	8,727

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	38,122
Anzin	47,862
Condé	26,832
Fresnes	14,182
Lourches	15,692
Denain	67,099
Valenciennes	351,246
Vieux-Condé	8,366

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	467,633
Hazebrouck	290,264
Lille	3,911,875
Cambrai	323,763
Avesnes	207,060
Douai	368,259
Valenciennes	569,301
	6,128,155

Le produit des octrois avait été, en 1869, de 5,934,800 fr.; celui de 1870 s'est élevé à 6,128155 fr.

Le produit de 1870, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 21 fr. 86 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La taxe municipale sur les chiens est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8 »
	chiens de garde	2 »

L'application de ces taxes faite, en 1870, a donné les résultats suivants :

Arrondissement de Dunkerque	19,056 fr.
— d'Hazebrouck	18,632
— de Lille	99,818
— de Cambrai	25,830
— d'Avesnes	34,472
— de Douai	19,458
— de Valenciennes	30,236
Total	247,502

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1870 :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre.				RESSOURCES			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus ordinaires.	Recettes extra-ordinaires.	Total.	
Arrondissement de Dunkerque.								
Bergues	24	54	48	126	43663 »	7605	51268 »	46077 »
Bourbourg	1	51	33	85	24019 »	10023	34042 »	30957 »
Bollezeele	3	29	»	32	4370 »	3087	7457 »	7272 »
Dunkerque	93	189	30	312	113290 »	20110	134401 »	112189 »
Gravelines	»	24	»	24	4970 »	1120	6090 »	4457 »
Hondschoote	4	32	4	40	3961 »	7359	11320 »	5995 »
Arrondissement d'Hazebrouck.								
Bailleul	26	161	21	108	21567 »	10476	32043 »	32774 »
Cassel	»	41	34	75	11568 »	»	11568 »	11646 »
Estaires	»	14	»	14	4736 »	3203	7939 »	5141 »
Hazebrouck	12	63	41	116	29490 »	638	30128 »	29491 »
La Gorgue	»	15	»	15	2430 »	500	2930 »	2920 »
Merville	»	17	»	17	6389 »	12597	18986 »	6433 »
Steenbecque	»	14	»	14	932 »	»	932 »	932 »
Steenvoorde (h. civ.)	»	39	»	39	9252 »	35599	44851 »	10271 »
Steenwerck	»	40	»	40	12367 »	2153	14520 »	12009 »
Vieux-Berquin	»	19	»	19	2802 »	101	2903 »	2770 »
Arrondissement de Lille.								
Armentières (h. civ.)	57	78	89	234	60759 »	16484	77243 »	76286 »
Bondues	»	40	15	55	14320 »	6789	21109 »	14228 »
Bousbecque	»	10	»	10	2060 »	279	2339 »	2040 »
Chapelle d'Arment.	»	8	»	8	2180 »	»	2180 »	1394 »
Comines	19	57	»	76	24653 »	1079	22734 »	24166 »
Halluin	»	35	»	35	6929 »	»	6929 »	6931 »
Haubourdin	3	20	11	34	7693 »	24014	31707 »	10384 »
La Bassée (h. civil)	»	41	»	41	13761 »	»	13761 »	14413 »
Lille	571	1359	970	2900	1116501 »	857875	1974376 »	1295857 »
Linselles	»	31	»	31	5182 »	2340	7522 »	5809 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	28	»	28	5903 »	3670	9573 »	6208 »
Roncq	»	15	»	15	3358 »	1000	4358 »	3398 »
Roubaix	250	125	210	585	233879 »	»	233879 »	224824 »
Seclin	22	59	»	81	64691 »	»	64691 »	56718 »
Tourcoing	30	108	138	276	129138 »	31576	160714 »	106397 »
Wambrechies	»	28	»	28	6492 »	»	6192 »	6112 »
Wattrelos	13	46	»	59	17519 »	8700	21219 »	18309 »

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	RESSOURCES Revenus ordinaires	Recettes extraordin.	Total.	DÉPENSES annuelles.
Arrondissement de Cambrai.								
Cambrai..........	84	260	200	544	254034 »	29216	283250 »	256048 »
Le Cateau........	14	»	»	14	10161 »	»	10165 »	11989 »
Solesmes........	»	13	»	13	3286 »	»	3286 »	3286 »
Arrondissement d'Avesnes.								
Avesnes..........	11	40	»	51	21184 »	»	21114 »	35270 »
Bavai............	»	11	»	11	5166 »	»	5166 »	2777 »
Landrecies........	2	38	»	40	14163 »	3276	17439 »	12584 »
Le Quesnoy.......	26	50	13	89	33766 »	»	33766 »	34418 »
Maubeuge........	17	46	22	85	42534 »	7217	49751 »	49133 »
Solre-le-Château .	»	6	»	6	531 »	»	531 »	523 »
Arrondissement de Douai.								
Douai...........	45	450	32	527	301825 »	39668	341493 »	347256 »
Orchies.........	9	27	18	54	26950 »	5290	32240 »	21759 »
Arrondissement de Valenciennes.								
Condé...........	»	10	»	10	4031 »	»	4031 »	3249 »
Amand (Saint-)...	»	69	16	85	27872 »	»	27872 »	26286 »
Valenciennes......	69	465	38	572	306553 »	46309	352842 »	225664 »
Totaux.......	1405	4375	1983	7763	3058964 »	1189583	4248497 »	2911110 »

La population des hospices et hopitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 203 habitants.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, et Tourcoing.

Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;

Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;

Arrondissement de Douai : Douai ;

Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;

Arrondissement d'Hazebrouck : Hazebrouck et Bailleul ;

Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget départemental pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Les enfants de moins de 12 ans à la charge du département étaient au 1er janvier 1870, au nombre de 884, dont 436 garçons et 448 filles.

Il a été admis dans le cours de l'année 462 enfants de moins de 12 ans dont 249 garçons et 213 filles.

On a constaté, pendant l'année, 67 décès dont 33 garçons et 34 filles.

Il est sorti par décès, par l'effet de l'âge, par rapatriement ou par remise aux parents, 277 enfants, dont 155 garçons et 122 filles.

Les restants au 31 décembre 1870 étaient au nombre de 1069 dont 530 garçons et 539 filles.

L'administration accorde en outre des secours temporaires à des enfants de familles indigentes. Les enfants de cette catégorie conservés par leurs mère étaient, au 30 juin 1871, au nombre de 487.

Le enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Tous fréquentent suivant leur âge les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Cette institution produit de bons résultats.

Les dépenses du service se sont élevées en 1870 à 182,829 fr. et se sont ainsi réparties :

Mois de nourrice et pensions	88,985 fr.
Secours temporaires.	25,496
Allocations pour mariages	1,000
Indemnités à des nourriciers	700
Frais de vêtures	41,289
Dépenses diverses.	20,499
Frais d'inspection	4,800
Total.	182,829 fr.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements sont au nombre de 646 dans le département.

Leurs recettes ordinaires se sont élevées, en 1869, à 2,737,689 fr. et leurs dépenses à 3,209,182 fr.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

***Résumé des opérations de l'année* 1870.**

	Dun-kerque.	Lille.	Cambrai	Douai.	Valen-ciennes.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	27941	223784	22742	25642	35869	337978
Sommes prêtées sur ces gages.............	286020	1492330	111004	153148	262745	2305247
Valeur moyenne de chaque article.........	10 f. 24	6 fr. 66	4 fr. 88	5 fr. 97	7 fr. 33	6 fr. 97
Nombre de gages retirés...............	27941	223784	21426	25642	32936	331729
Sommes recouvrées par les dégagements....	286020	1492330	113745	153148	242387	2287630
Nombre de gages vendus....	1207	4742	1129	1383	1543	10004
Nombre de gages renouvelés	3619	2171	1167	»	1161	8118
Produit des ventes et renouvellements....	72450	70317	20599	16488	42008	221868

Les opérations de toute nature ont sensiblement diminué en 1870, comparativement à celles des années précédentes, ce qui s'explique naturellement par les perturbations que la guerre et les événements politiques du moment ont amenées dans tous les actes de la vie ordinaire.

Les emprunts se sont répartis comme suit, par quotité :

	NOMBRE D'ARTICLES.	SOMMES PRÊTÉES.
Au-dessous de 5 fr.	190,998	518,491
De 5 à 10 fr.	109,263	709,534
De 11 à 25	28,224	439,507
De 26 à 50	5,684	205,618
De 51 à 100	2,709	199,148
De 101 à 500	1,062	202,306
De 501 à 1000	34	23,270
Au-dessus de 1000	4	7,373
Total.	337,978	2,305,247

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est d'un gage 31/100e par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 24 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 4.12 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés a été de 6 fr. 89 c. Les dégagements ont été aux engagements dans la proportion de 98,15 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, sont ceux de mars, mai, juillet, août. Ceux qui ont produit le moins sont les mois de novembre, décembre, octobre et février.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois de mars et d'août, et particulièrement plus rares dans ceux d'octobre et de novembre.

CAISSES D'ÉPARGNE

Les caisses d'épargne étaient au nombre de 27 dans le département, en 1870. Trente cinq succursales ont aussi fonctionné, en sorte que le nombre des Dépôts est actuellement porté à 62.

Le mouvement de ces caisses a donné en 1870 les résultats consignés dans le tableau qui suit :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1870.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1870.
	Existant au 1er. janvier 1870.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1870.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Armentières..	1378	130	5	178	1335	580177	102522	21349	45	7438	148423	548234
Avesnes.....	3005	353	3	153	3208	978318	314515	35024	»	4074	422943	901337
Bailleul.....	2559	197	3	126	2633	1118927	206527	38157	830	10692	330726	1023023
Bergues.....	2660	212	3	113	2762	1137424	219202	40584	»	11906	386510	998793
Bourbourg...	1074	104	3	111	1070	348002	73081	12107	170	1980	153961	277420
Cambrai....	6032	862	18	1109	5803	2140433	572759	77624	103	13602	857289	1920028
Cassel......	903	137	2	199	843	464624	90592	14399	702	7302	171569	391447
Cateau (Le)..	235	67	3	57	248	54247	19893	2158	»	»	22158	54140
Clary......	228	74	»	16	286	43252	41959	2052	»	»	36973	50289
Comines....	924	102	1	142	885	514281	73844	17661	»	2972	117191	485623
Douai.......	10002	1248	52	1353	9949	4140590	906465	145225	260	16435	1316184	3859920
Dunkerque..	8357	544	12	320	8593	2667466	701618	95460	194	63240	1122175	2279323
Estaires.....	397	36	»	47	386	127236	20593	3919	»	»	44696	107051
Etrœungt...	364	88	5	7	450	120011	58779	6276	»	»	92210	92856
Gravelines...	612	50	6	47	621	204353	55658	8662	»	»	82542	186131
Hazebrouck..	2035	169	10	204	2010	836305	149505	28901	387	7846	327762	679490
Iwuy.......	357	80	»	23	414	144709	52198	5168	»	»	69813	132262
La Bassée...	519	81	2	114	488	278913	49875	8814	1260	»	89478	249384
Landrecies...	968	193	3	51	1113	256165	75036	11700	»	»	110313	232588
Lille......	24702	2691	50	3117	24326	7446775	1674422	248683	4077	109893	2715137	6548928
Maubeuge...	3717	438	7	225	3937	1443339	344389	53672	»	6246	437910	1397244
Merville....	446	108	»	30	524	134781	34111	4579	»	757	40889	131825
Roubaix....	7144	1059	5	1017	7191	3276508	635243	120631	312	33585	885835	3113275
Solesmes...	437	97	1	92	443	129512	57101	4830	»	»	70009	121334
Steenvoorde..	636	88	3	57	670	304834	61823	10145	»	2951	138433	235418
Tourcoing...	4610	573	7	373	4817	2535426	458932	94321	45	22757	616992	2448975
Valenciennes.	8871	1206	37	1023	9091	3046528	733835	104128	»	33587	1029139	2795365
	90171	10987	241	10304	91096	34473634	7784478	1216229	8386	357253	11837359	31261703

On voit, d'après le tableau qui précède, que les fonds déposés dans les caisses d'épargne du département, qui s'élevaient à 34 millions 500 mille francs, au 1er janvier 1870, n'étaient plus, au 31 décembre suivant, que de 31 millions. Par suite des événements de guerre qui se sont produits et des crises politiques qui en ont été la conséquence, les versements aux caisses d'épargne ont considérablement diminué, en même temps que les retraits de fonds prenaient une importance beaucoup plus grande que d'ordinaire.

La somme restante de 31,261,703 fr. représentait encore environ 22 fr. 40 c. par habitant.

Le nombre total des livrets s'élevant à 91,096, était dans le rapport de 1 pour 15 habitants.

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous . . .	61,873	7,530,038	121,70
501 à 800 fr.	12,256	7,432,945	606,47
801 à 1,000 francs. . . .	9,628	8,551,423	888,18
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois. . .	7,236	7,469,424	1,032,26
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	103	277,873	2,697,79
	91,096	31,261,703	343,17

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1870 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers.	3,441	672,072
Domestiques	886	134,344
Employés	445	88,053
Militaires et marins . .	280	101,959
Professions diverses . .	2,819	678,447
Mineurs.	3,102	369,042
Société de secours mutuels.	14	6,914
	10,987	2,050,831

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant:

415 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1870, 439 inscriptions, montant ensemble à 8,316 fr.

492 autres titres de rente, d'une valeur totale de 15,135 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 496 déposants; 6 autres, s'élevant à 120 fr., sont arrivés par transfert.

542 titres, montant ensemble à 17,193 fr., ont été retirés par 553 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 395 inscriptions appartenant à 364 titulaires, et d'une valeur de 7,078 fr.

Le mouvement progressif des caisses d'épargne s'est ainsi arrêté en 1870. Il reprendra prochainement son cours, nous l'espérons, par l'effet du rétablissement de l'ordre et du calme dans le pays.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1870, au nombre de 195 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres.		Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins	Frais pharmaceutique.	TOTAL.
		honoraires.	participants				
Dunkerque..........	5	336	1085	5827	2073	5138	13038
Hazebrouck.........	23	1001	2954	15639	3217	4102	22958
Lille..............	130	3983	17357	132169	24450	20739	177358
Cambrai............	6	417	637	3535	1460	3096	8091
Avesnes............	4	232	503	3502	1511	971	5984
Douai..............	11	585	2255	11995	3841	5087	20923
Valenciennes.......	16	880	4450	26278	2667	2817	31762
	195	6434	28941	198945	39219	41950	280114

Les sociétés approuvées ont donc dépensé, en 1870, une somme de . . . . 280,114 f.

Si on y ajoute les dépenses faites par les 123 sociétés non approuvées 60,191

On a pour les 318 sociétés existant dans le département un total de . . . . 340,305 f.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves qui étaient, à la fin de 1869, de 1,162,210 fr., se sont accrues de 32,438 fr.

La diminution dans le nombre des sociétés fonctionnant, au 31 décembre 1870, provient de ce que, par suite des événements, certaines d'entre elles se sont trouvées dans l'impossibilité de continuer leurs opérations. On espère qu'elles pourront se rétablir dans un temps prochain.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai une Faculté des lettres et une Faculté de droit;

A Lille une Faculté des sciences et une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

Ces écoles reçoivent de nombreuses inscriptions.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées nationaux et des colléges communaux pendant l'année 1870-1871 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pension-naires.	Demi-pension-naires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	216	76	254	546
	Douai	256	39	142	437
COLLÉGES.	Dunkerque	55	23	178	256
	Bailleul	80	5	106	191
	Cassel	3	24	39	66
	Estaires	8	»	51	59
	Hazebrouck	12	»	58	70
	Armentières	32	10	139	181
	Tourcoing	191	13	204	438
	Cambrai	104	47	150	251
	Cateau (Le)	2	6	114	122
	Avesnes	44	5	64	113
	Maubeuge	51	4	52	107
	Le Quesnoy	75	5	52	132
	Saint-Amand	8	3	76	87
	Condé	30	2	82	114
	Valenciennes	102	29	183	314
	TOTAUX	1269	291	1934	3494

Enseignement primaire.

STATISTIQUE.

La situation de l'instruction primaire était, en 1871, comme suit :

Année 1870-1871.

Écoles publiques	Garçons ou mixtes..	737	1,242
	Filles.............	505	
Écoles libres.........	Garçons...........	112	376
	Filles.............	264	
Total des écoles......	Garçons...........	849	1,618
	Filles.......... ..	769	
Salles d'asile.........	Publiques.........,	133	237
	Libres............	104	
Total des salles d'asile.....................		237	
Total des établissements scolaires réguliers (écoles et asiles)......................			3,473

Elèves reçus dans les écoles :

Publiques...........	Garçons........	97,105	184,157
	Filles..........	87,052	
Libres..............	Garçons........	11,247	37,577
	Filles;....... ..	26,330	
	Total..............		221,734
Elèves reçus dans les salles d'asile.......	Publiques.......	30,595	41,345
	Libres...	10,750	
Total général des élèves	Ecoles et asiles...........		263,079

Ces chiffres présentent une augmentation considérable sur ceux de l'année 1870. Nous l'attribuons en grande partie au chômage des diverses industries durant l'hiver; beaucoup d'enfants, des garçons surtout, inoccupés dans les fabriques, ont fréquenté les écoles ou plutôt ils les ont traversées, car leur présence n'a pas été de longue durée, et l'on constaterait dès aujourd'hui une diminution. Quoi qu'il en soit, l'on peut dire que le progrès des années précédentes ne s'est pas ralenti dans les classes du jour.

Au contraire, les classes du soir ont perdu : l'un des principaux motifs de la diminution a été l'absence des auditeurs ordinaires, mobiles ou mobilisés.

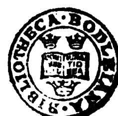
Année 1870-71.

Cours d'adultes :	Publics ...	Hommes.......... 462		560
		Femmes........... 98		
	Libres	Hommes 6		9
		Femmes........... 3		
		Total..........		569
Elèves des cours :	Publics ...	Hommes........ 15,880		19,012
		Femmes....... 3,132		
	Libres	Hommes....... 534		664
		Femmes........ 130		
		Total..........		19,676

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1871.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque..	482768	128357	131483	245646	988254
Hazebrouck.......	434224	90477	97043	92931	714675
Lille.............	1543226	652149	846014	1683079	4724468
Cambrai....... ..	589405	154533	144738	253096	1141772
Avesnes..........	701187	149906	139692	297696	1288481
Douai............	484187	121506	118591	198122	922406
Valenciennes.. ...	664092	177912	165090	346567	1353661
Totaux.....	499089	1474840	1642651	3117137	11133717



PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus ; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000 ; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.	Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
	1re Classe.		33	Saint-André.	L.
1	Roubaix.	L.	34	Mons-en-Pévèle . . .	L.
2	Lille (4e Division). . .	L.	35	Teteghem.	Dk.
3	Lille (1re Division) . .	L.	36	Landas	D.
4	Lille extra-muros. . .	L.	37	Comines	L.
5	Halluin.	L.	38	Méteren.	H.
6	Tourcoing.	L.	39	Marly.	V.
7	Lille (3e Division). . .	L.	40	Gouzeaucourt	C.
8	Valenciennes	V.	41	Famars.	V.
9	Lille (2e Division). . .	L.	42	Annœuliln.	L.
10	Haubourdin	L.	43	Quesnoy-sur-Deûle .	L.
11	Dunkerque	Dk.	44	Le Câteau	C.
12	Denain.	V.	45	Lewarde.	D.
13	Anzin.	V.	46	Onnaing	V.
14	Solesmes	C.	47	Hazebrouck	H.
15	Douai.	D.	48	Le Quesnoy.	A.
16	Douchy.	V.	49	Templeuve	L.
17	Armentières.	L.	50	La Bassée.	L.
18	Fourmies.	A.	51	Fournes.	L.
19	Maubeuge.	A.	52	Catillon.	C.
20	Clary.	C.	53	Ebblinghem.	H.
21	Cambrai	C.	54	Raches	D.
22	Raismes	V.	55	Seclin.	L.
23	Croix.	L.	56	Haussy.	C.
24	Avesnes-lez-Aubert .	C.	57	Cysoing.	L.
25	Orchies	D.	58	Landrecies.	A.
			59	Cuincy	D.
	2e Classe.		60	Steenwerck.	H.
			61	Lannoy.	L.
26	Wormhoudt	Dk.	62	Gravelines.	Dk.
27	Masnières	C.	63	Lecelles.	V.
28	Condé	V.	64	Bourbourg.	Dk.
29	Fresnes.	V.	65	Rouvignies	V.
30	Bouchain.	V.	66	Villers-Pol.	A.
31	Pont-à-Marcq	L.	67	Engle-Fontaine. . . .	A.
32	Marcq-en-Barœul. . .	L.	68	Ligny	C.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
69	Sin.	D.
70	Iwuy.	C.
71	Arleux.	D.
72	Inchy.	C.
73	Eecke.	H.
74	Berlaimont	A.
75	Somain	D.
76	Neuville-St.-Remi . .	C.
77	Houplines	L.
78	Maroilles	A.
79	Gommegnies.	A.
80	Morbecque.	H.
81	Hondschoote.	Dk.
82	Arnèke	H.
83	Bugnicourt	C.
84	Rexpoede.	Dk.
85	Bavai.	A.
86	Annappes	L.
87	Saint-Amand	V.
88	Abancourt.	C.
	3e Classe.	
89	Cassel	H.
90	Walincourt	C.
91	Steenvoorde	H.
92	Solre-le-Château . . .	A.
93	Santes	L.
94	Avesnes.	A.
95	Baisieux.	L.
96	Vendegies	C.
97	Trélon	A
98	Cartignies.	A.
99	Jeumont	A.
100	Mœuvres	C.
101	Bollezeele.	Dk.
102	Bailleul.	H.
103	Villers-sire-Nicole . .	A.
104	Beauvois	C.
105	Merville.	H.
106	La Longueville . . .	A.
107	Bergues.	Dk.
108	Sains	A.
109	Wattignies	L.
110	Petite-Synthe . . .	Dk.
111	Estourmel.	C.
112	Estaires.	H.
113	Marchiennes-Ville. .	D.
114	Pitgam	Dk.
115	Etrœungt	A.
	4e Classe.	
116	Ennetières-en-Weppes.	L.
117	Quaedypre	Dk.
118	Beaufort.	A.
119	Pecquencourt	D.
120	Looberghe.	Dk.
121	Cauroir.	C.
122	Pont-sur-Sambre. . .	A.
123	Cousolre	A.
124	Saint-Waast. . .	A.
125	Watten.	Dk.
	5e Classe.	
126	Eppe-Sauvage	A.
127	Dourlers	A.

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1871 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1869.	Produit par hectare en 1869.	Produit total de chaque espèce de grains en 1869.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1869.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment	112650	1,90	11,71	10,07	19,13	2155592	77
Méteil	1662	1,93	11,28	10,26	19.78	22871	73
Seigle	10195	1,95	12,41	10,89	21,24	216567	71
Orge	14302	2,07	17,60	16,98	35,15	512785	60
Sarrazin	46	1,20	20 »	14,40	17,28	795	58
Epeautre	1804	3,31	11,50	9,63	31,90	57556	70
Avoine	69207	2,91	16,76	17,85	51,94	3594570	44
Légumes secs	13483	2,56	9.92	9,93	25,43	348920	78
Autres menus grains	7406	2,60	11 30	9,98	25,96	192326	74
Totaux	230753					7105990	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque.	18,840	24 »	425,280
id. Hazebrouck	19,116	23 40	447,314
id. Lille.	23,003	21 12	485,988
id. Cambrai.	16,348	14 31	233,871
id. Avesnes	9,609	12 »	115,308
id. Douai	13,095	18 »	233,240
id. Valenciennes.	12,638	16 97	214,591
Totaux.	112,650	19 13	2,155,592
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque.	21	22 28	468
id. Hazebrouck	289	21 12	5,504
id. Lille.	822	22 78	18,723
I Cambrai.	108	29 11	2,064
I . Avesnes	372	14 »	5,208
id. Douai.	50	18 »	904
id. Valenciennes.	»	» »	»
Totaux.	1,662	19 78	32,871

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	586	19 25	11,294
id. Hazebrouck . .	227	20 90	4,742
id. Lille.	150	23 81	35,706
id. Cambrai. . . .	1,995	20 55	41,002
id. Avesnes	2,035	22 »	44,770
id. Douai	1,207	19 70	23,787
id. Valenciennes. .	2,645	20 90	55,266
Totaux. . .	10,195	21 24	216,567
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,310	38 86	89,783
id Hazebrouck. . .	100	33 32	3,332
id. Lille.	680	41 74	28,529
id. Cambrai	6,176	38 88	337,046
id. Avesnes.	2,822	24 »	67,728
id. Douai	728	32 »	23,047
id. Valenciennes. .	1,483	40 »	53,320
Totaux. . .	14,302	35 15	512,785
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,612	46 60	261,528
id. d'Hazebrouck .	4,442	49 50	219,879
id. Lille	13,483	44 78	603,814
id. Cambrai. . . .	14,811	49 60	735,630
id. d'Avesnes . . .	16,329	58 50	896,747
id. Douai.	7,365	54 78	403,518
id. Valenciennes. .	8,163	58 »	473,454
Totaux . .	69,205	51 94	3,594,570
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	3,927	23 98	94,200
id. d'Hazebrouck. .	5,769	24 »	153,244
id. Lille	1,284	25 53	32,789
id. Cambrai. . . .	1,211	21 »	25,457
id. d'Avesnes . . .	469	36 »	16,884
id. Douai	489	22 »	10,837
id. Valenciennes. .	344	27 70	9,527
Totaux .	13,483	25 43	342,928

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne s'est produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment..........	3255346	8592	227944	10706	3502588
Méteil..	119809	858	4896	»	125563
Seigle....	62496	113768	25699	119574	322537
Orge............ .	»	28353	26976	885361	938690
Epeautre..........	10484	1211	8810	12789	36294
Sarrasin..........	»	82	41	»	123
Avoine............	»	2429180	161112	32088	2624380
Légumes secs......	140803	152151	35769	»	328720
Autres menus grains	10504	123806	23646	1509	159465
Totaux.....	3603442	2858000	514894	1062027	8028363

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1871 ont donné un nombre d'hectolitres de. 7,105,990

Les consommations étant de 8,028,363

Il résulte une insuffisance de. 922,373

Égale à 13 p. 100 des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1871, un nombre de 23,713 hectares qui ont produit chacun en moyenne 97 hectolitres 25 c., ce qui fait pour la totalité.. . 2,306,255 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	1,869,378	
Pour celle des animaux domestiques	578,277	
Pour les semences	374,925	
Pour les distilleries, etc . . .	6,863	2,829,443
Les produits de 1871 présentent conséquemment un déficit de.		523,188

Les semailles de l'automne de 1870 ont été en grande partie détruites par les intempéries de l'hiver. On a dû les renouveler en mars; aussi les produits des céréales, froment, méteil, seigle, présentent-ils sur ceux de l'année précédente un déficit de plus de 1,400,000 hect En revanche, les espèces qui se sèment d'ordinaire en mars, orge, avoine, menues graines, offrent une augmentation sur 1869 de 1,710,000 hectolitres, en sorte qu'il y a eu, au total, une différence en plus de 300,000 hectolitres.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours ; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours, le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1[er] janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1[er], 3[e], 5[e], 7[e], 9[e] et 14[e] jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour ; le lundi de la mi-carême, un jour ; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le

12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembte, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois, le premier dimanche de mai, dix jours. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*. le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Avesnes-lez-Aubert, le 1er lundi d'octobre, un jour pour les

bestiaux. — *Cambrai*, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Caudry*, le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour les bestiaux. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 1er mercredi de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 23 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour; le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octebre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un

jour ; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — ***Bouchain***, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — ***Condé***, le 1er octobre, neuf jours. — ***Valenciennes***, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — ***Bergues***, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — ***Bollezeele***, mercredi. — ***Bourbourg***, mardi et vendredi; mardi pour les grains; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — ***Brouckerque***, dimanche. — ***Capellebrouck***, dimanche. — ***Dunkerque***, mercredi et samedi; samedi pour les grains. — ***Esquelbecq***, dimanche, mercredi et samedi. — ***Ghyvelde***, jeudi. — ***Gravelines***, mercredi et vendredi. — ***Herzeele***, dimanche. — ***Hondschoote***, mardi et vendredi. — ***Les Moëres***, dimanche et mercredi. — ***Looberghe***, jeudi. — ***Loon***, jeudi. — ***Pitgam***, dimanche. — ***Rexpoëde***, jeudi et dimanche. — ***Volkerinchove***, jeudi. — ***Warhem***, dimanche. — ***Wormhoudt***, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — ***Caestre***, dimanche pour les légumes. — ***Cassel***, jeudi pour les grains. — ***Estaires***, mercredi et jeudi; jeudi pour les grains. — ***Hazebrouck***, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — ***Houtkerque***, mercredi. — ***Merville***, tous les jours; mercredi pour les grains. — ***Steenvoorde***, samedi pour les grains. — ***Steenwerck***, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — ***Armentières***, lundi, vendredi et samedi, lundi pour les grains. — ***La Bassée***, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — ***Comines***, lundi et jeudi. — ***Cysoing***, mardi et samedi.

— *Fournes*, vendredi.— *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi.— *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grainsr — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains.—*Linselles*, vendredi. — *Pont à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sue-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche; mardi après midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi.—Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi.—*Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, samedi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Maìnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Cartignies*, mercredi. *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi. — *Wignehies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi.— *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *Saint-Amand*, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les

mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — ***Bouchain***, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — ***Condé***, mercredi et samedi. — ***Denain***, mardi, jeudi et samedi. — ***Escaudain***, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — ***Lourches***, mercredi et vendredi. — ***Marquette***, jeudi.— ***Raismes***, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — ***Valenciennes***, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1871.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.......l'hect.	25 08	»	»	14 94	10 29	26 50	18 53
Bourbourg..........	24 89	»	16 87	15 27	8 91	»	16 85
Dunkerque.........	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul....	27 31	»	»	»	7 80	»	»
Cassel..............	27 »	»	»	»	9 »	»	»
Estaires.............	27 »	»	»	»	»	29 »	»
Hazebrouck........	26 81	»	»	»	»	»	»
Merville............	27 35	»	»	»	»	28 50	22 »
Steenvoorde.........	26 75	»	»	»	»	»	»
Armentières.........	26 69	»	»	13 50	10 »	30 66	25 56
La Bassée..........	27 91	24 25	»	14 87	7 33	30 »	22 »
Cysoing.............	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy.............	29 25	»	»	»	»	»	»
Lille...	27 60	»	17 »	»	»	»	32 50
Roubaix	»	»	»	»	»	50 »	»
Tourcoing..........	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai............	27 37	»	15 09	10 92	6 86	»	»
Le Câteau......... .	»	»	16 »	12 »	6 »	35 »	25 »
Solesmes...........	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes............	»	»	»	»	7 »	»	»
Le Quesnoy........	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.	27 85	25 55	17 16	12 »	6 55	32 »	34 »
Douai............ .	27 31	»	16 51	13 61	7 71	»	»
Orchies............	27 72	»	16 62	»	9 25	»	»
Marchiennes........	28 »	»	»	»	9 »	»	»
Somain.............	27 50	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand........	29 20	»	»	»	7 50	»	»
Valenciennes........	28 76	»	»	»	»	»	»

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 54	» 43	» 33	6 84	»	1 52	1 45	1 55	1 24
Bourbourg	47 »	» 53	» »	» 35	6 53	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »
Dunkerque	49 »	» 50	» 45	» 39	»	2 »	2 »	2 20	2 40	2 »
Bailleul	»	» 53	» 43	» 33	»	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »
Cassel	»	» 56	» 38	» 22	»	2 10	2 »	2 20	2 10	1 80
Estaires	»	» 39	» 37	» 27	5 »	2 »	2 »	2 »	2 »	2 20
Hazebrouck	»	» 56	» 43	» 33	»	2 »	2 »	2 40	2 40	2 »
Merville	»	» 42	» 36	» 32	»	1 70	1 70	2 20	1 80	2 »
Steenvoorde	52 22	» 58	» 39	» 33	»	2 »	2 »	2 »	2 »	1 80
Armentières	50 60	» 59	» 45	» 39	»	2 10	1 95	2 30	2 10	2 10
La Bassée	47 50	» »	» »	»	»	2 »	2 »	2 10	2 10	2 10
Cysoing	»	»	» »	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy	»	»	» »	»	»	1 60	1 60	2 »	1 90	2 »
Lille	50 75	» 55	» 44	» 35	»	1 75	1 69	2 46	1 92	1 58
Roubaix	»	» 45	» 40	» 35	12 »	1 90	1 90	2 40	2 30	1 80
Tourcoing	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai	»	» 47	42	» »	»	1 40	1 40	1 60	1 60	1 60
Le Câteau	51 »	» 45	» 42	» »	8 »	1 80	1 80	2 30	1 90	2 »
Solesmes	52 »	» 45	» »	» »	»	1 80	1 80	2 20	2 20	2 20
Avesnes	52 »	» 45	» 42	» »	»	1 80	2 40	2 »	1 80	2 »
Le Quesnoy	»	» »	» »	» »	»	1 50	1 50	1 80	1 80	1 90
Maubeuge	32 »	» 54	» 36	» »	»	2 »	2 »	2 80	2 40	2 30
Douai	»	» 46	» 42	» 38	»	2 20	2 »	3 »	2 »	2 25
Marchiennes	»	» 46	» 42	» 38	»	»	1 80	2 »	2 40	1 80
Orchies	»	» 46	» 42	» 38	»	1 60	1 60	2 »	2 »	2 20
Somain	43 »	» 47	» 43	» 29	»	»	1 90	2 20	2 10	2 10
Bouchain	54 »	» 47	» 43	» »	»	» 90	» 90	1 »	1 »	» 90
Saint-Amand	»	» 46	» 36	» »	8 »	1 90	1 80	2 30	2 25	2 10
Valenciennes	»	» 46	» »	» »	»	1 90	1 90	2 10	2 10	2 20

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles. Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	12 50	7 50	11 50	10 50	4 50	2 75
Bourbourg	8 45	4 80	10 »	10 »	3 »	2 75
Dunkerque	13 94	7 12	»	11 »	3 75	2 35
Bailleul	8 »	5 »	»	»	»	»
Cassel	15 »	4 »	7 75	9 50	3 »	2 50
Estaires.	12 »	9 »	»	»	2 75	2 50
Hazebrouck . . .	10 »	5 »	8 »	»	2 75	2 40
Merville	10 50	4 25	7 »	12 »	1 60	2 25
Armentières. . . .	10 »	6 »	»	»	3 50	2 50
La Bassée.	18 »	20 »	»	»	2 70	1 50
Cysoing	»	»	»	»	»	»
Lille.	12 66	9 »	»	»	»	»
Roubaix	»	»	»	»	3 »	2 20
Tourcoing. . .	»	»	»	»	»	»
Cambrai	11 »	6 97	»	16 »	3 »	1 90
Le Câteau.	7 33	7 33	8 50	15 »	2 50	2 »
Solesmes	7 50	5 65	»	»	»	2 40
Avesnes.	8 75	7 50	6 »	11 »	2 »	2 30
Le Quesnoy . . .	25 »	12 »	6 20	7 25	2 10	2 10
Maubeuge.	7 75	9 »	8 »	10 »	2 50	2 »
Douai	14 25	8 25	18 »	18 »	3 »	2 »
Marchiennes . . .	»	»	»	»	»	»
Orchies	10 »	6 »	»	»	»	1 50
Somain	»	»	»	»	»	1 75
Bouchain	12 »	9 »	»	»	»	»
Saint-Amand . . .	9 33	8 »	8 »	7 60	3 60	1 50
Valenciennes......	8 75	7 50	9 »	»	2 50	2 50

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1870.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.		MARCHÉS DE Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
						Hectolitres.
Janvier.	1re quinz.	21 41	22 55	21 99	20 90	28,292
—	2e »...	22 89	24 40	21 60	20 86	25,258
Février.	1re »...	25 46	27 96	26 07	25 »	23,859
—	2e »...	27 36	28 97	27 50	28 29	15,168
Mars.	1re »...	27 23	29 79	27 73	27 68	21,289
—	2e »...	26 51	28 63	27 38	29 29	18,579
Avril.	1re »...	29 68	28 49	26 72	29 71	21,191
—	2e »...	27 08	27 89	27 56	28 18	20,739
Mai.	1re »...	27 25	30 27	29 28	29 28	16,582
—	2e »...	28 22	28 97	29 09	29 63	16,693
Juin.	1re »...	27 38	29 16	28 32	29 67	16,353
—	2e »...	26 56	28 10	27 11	28 52	18,651
Juillet.	1re »...	25 15	27 16	27 74	26 82	22,100
—	2e »...	24 01	25 82	23 34	23 80	19,515
Août.	1re »...	25 77	26 46	24 89	26 23	23,805
—	2e »...	26 47	27 08	27 08	28 11	18,135
Septembr.	1re »...	27 26	28 12	27 39	29 97	21,135
—	2e »...	27 33	27 92	27 65	29 16	24,845
Octobre.	1re »...	26 40	28 07	27 55	29 64	27,973
—	2e »...	26 43	28 67	27 60	29 22	25,700
Novembre	1re »...	26 69	28 83	27 85	29 30	23,453
—	2e »...	26 52	28 35	27 82	28 09	27,688
Décembre	1re »...	26 81	28 07	28 17	27 44	18,139
—	2e »...	25 08	27 60	27 31	27 37	25,188
						520,330

NÉCROLOGIE.

LAMBRECHT.

M. Lambrecht, ancien ingénieur des ponts et chaussées, propriétaire à Montigny, Maire de Lallaing, député du Nord et Ministre de l'intérieur, est décédé à Versailles le 8 octobre 1871.

Les obsèques de notre éminent et regretté concitoyen ont eu lieu, le 13 octobre, à Montigny. Un nombre considérable de personnes venues de Versailles, de Lille, de Douai et de diverses autres parties du département y assistaient. On y remarquait M. le Préfet du Nord, M. le Secrétaire général, MM. les généraux Henri et Cornat de résidence à Lille, Renaud d'Ubexi, général d'artillerie à Douai, accompagné d'un grand nombre d'officiers, puis M. Victor Lefranc, Ministre de l'agriculture et du commerce, M. Martel, député du Pas-de-Calais, MM. Maurice, Descat, Des Rotours, Vente, Testelin, Plichon, députés du Nord, des membres du Conseil général et du Conseil de Préfecture, M. le Maire et des Membres et du Conseil municipal de Lille, des magistrats de Lille et de Douai, des avocats des barreaux de ces deux villes, un grand nombre de personnes enfin appartenant aux localités voisines de Douai.

A l'issue de la cérémonie religieuse et au seuil de l'église, plusieurs orateurs ont pris la parole.

M. Carey, ancien ami du défunt, a prononcé un discours qui a été très-apprécié. Il en a été de même de celui de M. Martel, vice-président de l'Assemblée nationale, qui a rappelé la vie politique du député, du Ministre et qui a fait l'éloge de M. Lambrecht avec qui il était intimement lié.

M. de Marsilly, directeur général des mines d'Anzin, a mis en relief les qualités de M. Lambrecht, l'un des régisseurs, au point de vue spécial de cette grande exploitation, de sa sollicitude pour les mineurs et sa parole émue, que l'on sentait sincère, a produit une vive impression sur l'assistance

M. Tilloy a loué le libéralisme constant de M. Lambrecht.

M. Maugin, au nom de la ville de Douai et de l'arrondissement, a retracé la vie politique de M. Lambrecht et parlé de son attachement au pays.

Puis, la foule s'est écoulée silencieuse et désolée; tous ceux qui ont assisté à cette triste cérémonie en ont rapporté le sentiment du plus profond regret.

VICTOR SAINT-LEGER.

Le département et la ville de Lille fait ont une perte sensible en la personne de M. Victor Saint-Leger, manufacturier, membre du Conseil général de la Chambre de commerce et du Comité linier de Lille, ancien colonel de la Garde nationale, inopinément enlevé à sa famille et à ses concitoyens à un âge où il aurait pu rendre encore pendant de longues années d'éminents services au pays.

Ses obsèques ont eu lieu le 22 janvier 1872. On remarquait dans l'assistance M. le Préfet du Nord, M. le Secrétaire général, M. le Maire de Lille, des Membres du Conseil général, des Conseillers municipaux de la ville, les membres de la Chambre de commerce, ceux du Comité linier, des magistrats, des avocats, les notabilités de Lille et des environs, de la finance, de l'industrie et du commerce, M. le général de la division, MM. les généraux de brigade en résidence à Lille, des officiers des canonniers-sédentaires et des sapeurs-pompiers, de l'ancienne Garde nationale et de l'armée, enfin une foule considérable appartenant à toutes les classes de la société.

An cimitière du Sud, quatre discours ont été prononcés, le premier par M. Louis Legrand, de Valenciennes, au nom du Conseil général, le second par M. Charles Verley, Président de la Chambre de commerce de Lille, le troisième par M. Delesalle, au nom du Comité linier, le quatrième par M. Adrien Bonte, parent et ami du défunt.

Nous croyons devoir reproduire ici trois de ces discours.

Discours de M. Legrand.

« Permettez moi, Messieurs, de vous exprimer la tristesse profonde et les regrets durables des collègues de M. Victor Saint-Léger. Sa mort inopinée jette le deuil et laissera un vide bien difficile à combler dans notre Conseil général, dont il était un des rapporteurs les plus éminents et dont il venait d'être nommé secrétaire.

» L'un des plus jeunes et des nouveaux parmi ses collègues, je n'avais pas le droit de m'attendre au pénible honneur de parler en cette qualité. Mais M. Saint-Léger avait gardé lui-même l'âme jeune, et dès le premier abord je m'étais senti invinciblement attiré vers cette nature sympathique et franche. Aussi, bien que je n'aie pas eu le temps, hélas! de jouir de ses brillants qualités, je l'ai assez connu cependant pour l'apprécier, pour l'aimer, et je ne puis voir se refermer cette tombe, ouverte trop tôt, sans que justice soit rendue au bon citoyen qu'elle nous dérobe.

» Les époques de divisions et de luttes ardentes comme la nôtre sont trop souvent exposées à méconnaître les hommes de ferme

modération qui ne veulent pas s'inféoder entièrement à un système et ne font de sacrifice à aucune popularité. Ces caractères là pourtant ont leur mérite, et, si je puis ainsi dire, leur fonction sociale: ils empêchent les partis de devenir extrêmes et les ramènent à la mesure, à l'esprit pratique, à l'amour désintéressé du pays.

» M. Saint-Léger appartenait à cétte classe d'esprits. Il allait toujours droit son chemin, n'ayant souci que de son devoir, et ne prenant conseil que de l'honneur et de la justice. S'il paraissait parfois indécis et timide, c'est que sa conscience délicate voulait tout peser; mais une fois son parti pris, et c'était toujours celui qui lui avait semblé le plus honnête et le plus moderé, rien ne pouvait plus l'ébranler.

» Nul n'apportait plus d'application à étudier, plus d'intelligence à comprendre, plus de dévouement à servir les intérêts publics qui lui étaient confiés. Mais il ne cherchait à les satisfaire que dans leur expression la plus haute, la plus conforme au véritable intérêt général, et il fut toujours aussi simple, aussi exempt de détours, aussi loyalement naturel dans toute sa conduite que dans cette vive et généreuse éloquence qu'il possédait sans art.

» D'un caractère chevaleresque, dont l'affabilité n'enlevait rien à l'implacable droiture, il dédaignait pour lui-même et il méprisait chez les autres l'emploi de l'intrigue, cette basse ressource des ambitions égoïstes. Il aurait voulu la bannir de la politique; du moins il a su en préserver sa vie, et garder intactes, à un rare degré, sa dignité d'homme et son indépendance de citoyen.

» Tant d'exquises qualités méritaient bien l'estime et l'hommage que M. Saint-Léger reçoit aujourd'hui de toutes les opinions réunies ici par une commune douleur.

» Gardons-nous cependant, Messieurs, de commettre l'ingratitude et la faute de ne pas revendiquer un pareil homme pour les idées libérales qu'il aimait sans ostentation bruyante, mais qu'il servait en réalité avec attachement. Les mêmes principes peuvent être utilement soutenus de plusieurs façons: par les uns, avec une ardeur impétueuse; pour les autres, avec une conviction plus mesurée dans la forme, mais non moins efficace.

» Du reste, ceux-là même qui trouveraient que M. Saint-Léger a pu se tromper à quelque moment de sa carrière publique (et quel est l'homme qui ne se trompe jamais dans la mêlée des choses d'ici-bas ?), ceux-là même doivent reconnaître que cette âme élevée n'a jamais obéi qu'à de nobles mobiles et n'a connu que les seules passions qui honorent.

» Libéral et patriote, M. Saint-Léger ne pouvait hésiter sur la ligne de conduite à suivre dans la crise que nous traversons. Il était acquis tout entier à cette politique sagement républicaine qui peut seule panser nos plaies, opérer notre reconciliation sociale et restaurer notre grandeur.

» Hélas ! formé par la vie et par la pratique des affaires et loin de l'y éteindre, ayant trouvé moyen d'y aviver la flamme de son lucide et chaleureux esprit, nous pouvions espérer qu'il finirait enfin par permettre à son patriotisme de l'emporter sur sa modestie et qu'il accepterait de consacrer à cette politique nationale les ressources accumulées de sa forte maturité.

» Et le voilà, en un instant, disparu, décevant nos affectueuses espérances au plutôt les réalisant mieux dans une existence meilleure, mais ne nous laissant que d'amers regrets !

» Je me trompe, il nous laisse aussi des exemples de fière indépendance, de vertueuse modération, de probité civique qui resteront, pour nous, inséparables de son cher et honoré souvenir ! »

Discours de M. Bonte.

« Messieurs,

» Vous venez d'entendre l'éloge de l'homme public; daignez écouter maintenant l'éloge de l'homme privé.

» J'étais le condisciple, le parent, l'ami de Victor Saint-Léger. Nos relations étaient un des charmes de ma vie, et voici le premier chagrin qu'elles m'infligent; mais il est bien cruel ! et si j'en juge par l'immensité de cette foule si émue et si sympathique, notre douleur est aussi la vôtre, et nous pleurons ensemble cet homme distingué dont la mort est un deuil général et dont nous allons nous séparer pour toujours.

» Ses études terminées, Saint-Léger fit son apprentissage des affaires sous la direction de son père.

» Il en adopta la devise : travail et probité, ne faisant que suivre en cela son instinct naturel et les traditions de tous les membres de cette honorable famille.

» Son nom et son entourage si estimable facilitèrent ses débuts, mais, j'ose le dire, son plus grand protecteur, ce fut lui-même.

» Rappelons-nous, en effet, son amour incessant de l'étude, sa vive intelligence, sa rapide compréhension, sa parole si nette et si calme, son cœur si bon, si généreux, toujours ouvert pour les malheureux et dont la sensibilité tempérait les impressions trop promptes de son esprit ardent.

» La mort est toujours cruelle, mais elle l'est plus encore lorsque, avant l'âge, elle brise une si riche nature qui promettait encore au pays de nombreux services et à ses amis, comme à sa famille, la félicité dans l'avenir.

» Organisation d'élite, Saint-Léger se distinguait partout où il se manifestait, comme l'a si bien dit notre président. Voyez-le à la Chambre de commerce : il en est un des membres les plus actifs et les plus éclairés.

» Il y discute toutes les questions, et l'on suit avec intérêt sa lumineuse et nette exposition.

» Au Conseil général il se livre à l'étude consciencieuse de toutes les affaires, et il y accepte, sans hésitation, une somme de travail et une responsabilité qui eussent effrayé tout autre que lui. Et cependant, j'en atteste votre témoignage, Messieurs, vit-on jamais plus de simplicité et de modestie à côté d'un vrai mérite? Les honneurs sont venus le chercher sans que jamais il soit allé vers eux, et il servait la chose publique pour elle-même sans viser au-delà, et ne cherchant sa récompense que dans sa conscience et dans l'estime de ses concitoyens.

» Ils rendirent hommage à son caractère en le nommant colonel de la garde nationale.

» Dans ce poste important, qu'il n'accepta que sur le refus de tout autre compétiteur, il se fit aimer et apprécier comme ailleurs, s'occupant activement de fonctions si nouvelles pour lui, et maintenant jusqu'au jour de la dissolution, l'ordre et la discipline dans la légion.

» Enfin, franchement dévoué aux idées libérales, il en conserva le culte toute sa vie et désira toujours leur triomphe.

» Hélas! pourquoi faut-il qu'une si riche nature disparaisse si tôt! et comme s'il avait pressenti la brièveté de ses jours, il semblait s'être hâté de les remplir utilement.

» Il meurt quand le pays comptait encore sur ses services, et ses amis sur sa douce affection.

» Adieu donc, cher Victor! toi dont la vie fut si courte pour ceux qui t'ont connu et aimé. Adieu! toi dont le cœur n'aspirait qu'au beau, qu'au bien, suprême idéal de ta noble intelligence.

» Adieu! toi qui seras dans notre cité, pour nos jeunes hommes, comme l'exemple de ce que peuvent faire le travail et l'étude.

» Nous n'entendrons plus ta voix, nous ne te verrons plus au foyer domestique sourire à ta jeune famille, à ton épouse désolée; mais ton souvenir vivra en nos cœurs attristés.

» Oui, puissent nos vœux être exaucés! et qu'elle te soit legère cette terre qui te dérobe pour toujours à nos yeux!

» Pour toujours! oh! non cher Victor, laisse-nous te dire encore..... au revoir! »

Discours de M. Emile Delesalle.

« Une voix plus autorisée que la mienne vous a rappelés les services rendus par Victor Saint-Léger comme membre de la Chambre de Commerce de Lille. Je viens maintenant au nom du Comité linier remplir le pieux devoir d'adresser quelques paroles d'adieu à celui qui fut depuis trente ans mon collègue, mon associé et mon meilleur ami.

» Vous signaler tous les services rendus par notre regretté collègue au commerce et à l'industrie du pays, ce serait faire l'historique des luttes nombreuses et pénibles que nous avons eu à soutenir pour résister à l'envahissement du marché national. Qu'il me suffise de rappeler que depuis 1846, nommé successivement secrétaire du Comité de fileterie, puis du Comité linier du Nord, Saint-Léger y déploya une intelligence, une énergie qui n'avaient d'égale que son dévouement au pays.

» Apôtre convaincu de doctrines qui devaient, selon lui, assurer notre prospérité industrielle, il n'épargna aucune démarche, aucun effort pour les faire triompher. Plus soucieux de l'intérêt général que des avantages personnels qu'il pouvait en attendre, nous l'avons toujours vu le premier sur la brêche, chaque fois qu'une question importante pouvait mettre en péril les intérêts d'une cause dont il s'était constitué le zélé défenseur. Ni les flatteries du pouvoir, ni un système parfois tenté d'intimidation morale, rien n'arrêtait son âme intelligente et énergique dans la recherche de la vérité, dans l'amour du bien public.

» Aussi l'industrie linière, dont il était en quelque sorte la personification, le modeste travailleur comme le riche manufacturier, tous sont venus rendre un hommage unanime à celui qui fut le bienfaiteur des uns, le défenseur des autres, l'ami de tous.

» Quant aux questions d'intérêt général, il suffit de consulter les archives de la Chambre de commerce, pour y retrouver les nombreux travaux par lesquels il y a signalé son trop court passage.

» Je vous ai dit ce qu'était le collègue que nous regrettons, permettez-moi de rappeler ce qu'était l'homme, ce qu'était l'ami que nous pleurons.

» Nourri de fortes études, doué d'un cœur droit, d'une intelligence vive et énergique, Saint-Léger était un de ces esprit d'élite, chez lesquels la lumière de la conscience semble, jusqu'à un certain point pouvoir suppléer au flambeau de la foi. Toujours à la recherche du bien et du vrai, sans aucun parti pris, n'écoutant que les inspirations de sa nature droite et généreuse, Saint-Léger pouvait rencontrer de nombreux adversaires, jamais d'ennemis. Joignant au courage civique la bravoure d'un soldat, il n'eût pas hésité à sacrifier sa vie pour la défense du pays; aussi déclarait-il, il y a un an, qu'à la première sortie l'ennemi le verrait à la tête de nos volontaires.

» Pourquoi un funeste malentendu a-t-il fait sortir du fourreau cette épée qui ne devait briller que pour la défense du pays? Dieu seul en connaît les motifs, et saura les apprécier. Dans cette vie future dont sa haute raison lui révélait l'existence, il recevra la récompense de toutes ses vertus; sa mort a été courageuse et honnête comme sa vie; entre une épouse pieuse et un fils digne de

lui, il a vu arriver avec calme le moment où il devait quitter ses plus chères affections.

» Que sa mémoire honorée soit pour tous un encouragement et un exemple.

» Au revoir, Saint-Léger, mon plus fidèle ami, au revoir ! »

CUEL.

M. Cuel, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, officier de la Légion d'honneur, membre du Conseil général et président de la Commission départementale, est décédé à Lille, 17 février 1872, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; ses obsèques ont été célébrées à Dunkerque le 20 du même mois. Nos lecteurs trouveront ci-après le discours prononcé sur sa tombe par M. Plocq, Ingénieur en chef du service des ports maritimes du département.

Messieurs,

« Permettez-moi de vous retenir quelques instants avant de quitter cette tombe entr'ouverte, qui vient de recevoir les restes d'un ami aussi généralement vénéré que regretté dans notre cité comme dans tout notre département.

» S'il ne m'appartient pas de faire publiquement l'éloge de celui qui m'a toujours prodigué l'affection d'un père, qu'il soit du moins permis à l'élève affectueux et reconnaissant de rappeler en quelques mots les qualités éminentes et les services longs et importants rendus par son maître sur le terrain même où il a reçu jusqu'au dernier jour les bienfaits de ses précieux enseignements.

» La carrière de M. Cuel s'est accomplie pour la plus grande partie à Dunkerque; toute sa vie a été consacrée aux affaires publiques avec la sollicitude la plus éclairée et le dévouement le plus désintéressé.

» Né le 22 avril 1790, à Haucourt (Seine-Inférieure), il a été reçu dans les premiers à l'École polytechnique en 1808, à 18 ans; il en est sorti en 1810, conservant l'un des premiers rangs de sa promotion, pour entrer à l'École des ponts-et-chaussées comme élève-ingénieur.

» Il avait à peine terminé ses années d'étude à l'École d'application, quand il reçut, avec les jeunes ingénieurs les plus distingués de cette École, un brevet de lieutenant du génie pour faire en cette qualité la campagne de France : il prit part ainsi à la défense de Soissons lors du siége de 1814, où il vit tomber à ses côtés deux de ses camarades, officiers du génie, frappés mortellement.

» Rentré dans le service des travaux civils après ces tristes phases de notre histoire du commencement de ce siècle, il fut nommé aspirant-ingénieur le 1er juin 1815, puis ingénieur ordinaire de

2e classe, le 1er septembre 1817, et ingénieur ordinaire de 1re classe le 14 mai 1825.

» Toute sa carrière s'est passée dans la région septentrionale de la France, d'abord au service du canal de Saint-Quentin, puis, pour la plus grande partie, jusqu'en 1830, aux arrondissements d'Avesnes et de Lille.

» C'est ainsi qu'il s'était allié à une famille d'Avesnes et qu'il s'est plus tard définitivement fixé dans le Nord, comme son pays d'adoption.

» Il était depuis un certain nombre d'années déjà ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Lille, lorsqu'il fut nommé ingénieur en chef, vers la fin de 1830, et appelé avec ce grade supérieur à la direction des arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck et du service maritime des ports de Dunkerque et Gravelines. C'est dans ces fonctions difficiles et importantes qu'il recevait, peu de temps après qu'il en avait été investi, le 16 janvier 1832, la croix de chevalier de la Légion d'honneur et quelques années plus tard le grade d'ingénieur en chef de 1re classe, en 1842.

» Les principaux ouvrages qu'il a exécutés ou dirigés dans cette longue période de vingt-deux années passées à Dunkèrque, où il a terminé sa carrière d'ingénieur, sont :

» A Dunkerque. — L'écluse du bassin à flot de la marine ; les quais de la Cunette ; le Phare ; les jetées du Port ; le canal de dérivation ; les écluses du Fort-Revers et de la Citadelle ; la restauration de l'écluse de Bergues, l'un des ouvrages les plus difficiles et les mieux réussis que jamais ingénieur ait pu avoir à diriger dans sa carrière, etc., etc.

» A Gravelines. — L'écluse Vauban et l'écluse de chasses ; le Phare ; les écluses de Lynck et de Wattendam, etc.

» Enfin, dans les deux ports, de 1848 à 1850, tous les ouvrages provisoires et d'urgence à l'aide desquels M. Cuel a assuré le salut du pays contre l'irruption des marées, alors que les écluses de débouché à la mer étaient fatalement en même temps, à Gravelines et à Dunkerque, en réparations ou en reconstruction, par suite d'accidents fortuits échappant aux ressources des prévisions humaines.

» Atteint par la limite d'âge réglementaire en 1852, après avoir été nommé officier de la Légion d'honneur, le 28 avril 1852, il s'est fixé à Dunkerque, où il n'a cessé depuis vingt ans de prodiguer à ses amis et dans les comités administratifs de son pays d'adoption les conseils de sa remarquable et toujours bienveillante expérience.

» Membre du Conseil général du département du Nord depuis qu'il avait quitté les fonctions actives du corps des ponts-et-chaussées, chacun sait, dans ce pays, dans le canton d'Hondschoote qu'il

représentait plus particulièrement, avec quelle bonté, avec quelle sollicitude il s'occupait sans cesse des intérêts et des besoins dont il s'était chargé. Son jugement plein de droiture, de justesse et d'impartialité lui avait valu, dans la dernière session, l'honneur d'être nommé par un vote unanime, membre et, par suite de son âge, aux termes de la loi, président de la Commission permanente du Conseil général; c'était un digne couronnement, bien mérité, d'une carrière longue et remarquablement honorable, il en était justement fier et avait tenu à honneur de remplir, avec tout le soin et l'aptitude dont il était exceptionnellement capable, cette mission délicate, difficile et sérieusement importante, que notre nouvelle législation venait de créer à l'exemple de la Belgique.

» C'est malheureusement dans l'accomplissement zélé et consciencieux de cette grave mission, dans l'exercice de cette espèce de magistrature élective, où l'autorité administrative du département attendait de notre doyen si vénérable, si conciliant, si sage et si expérimenté, un concours précieux et une collaboration pleine de ressources, que M. Cuel a contracté cette funeste maladie qui l'enlève à nos affections.

» Il avait servi son pays comme ingénieur savant et distingué pendant quarante-deux ans, après avoir débuté à vingt-quatre ans dans la carrière active, sous le feu de l'ennemi à la défense de Soissons. Il avait échappé aux dangers de la guerre, qu'il rencontrait ainsi sous ses premiers pas; et sa carrière si bien remplie ne s'était cependant pas arrêtée à la limite fixée par la règle du corps qu'il avait honoré par ses longs et utiles services.

» Son pays d'adoption avait su profiter de son expérience et de sa vigueur d'esprit et de cœur en prolongeant, autant que la Providence l'a permis, les services importants qu'il s'est plu à rendre jusqu'à ses derniers jours,

» C'est ainsi que M. Cuel est mort dans l'exercice de ses dernières et très-hautes fonctions, en citoyen d'élite, dévoué à son pays jusqu'à sa dernière heure, alors qu'il avait déjà, depuis vingt ans, payé sa dette par une carrière complète d'ingénieur au service de l'État.

» Au revoir, digne et vénéré Doyen! que ta famille éplorée, que tes concitoyens affligés me permettent de confondre leur chagrin et leurs regrets avec ceux de tes anciens collaborateurs, de tes jeunes camarades, qui s'inspireront toujours de tes nobles traditions, de tes précieuses leçons et de tes savants enseignements. »

ERRATUM.

Par l'effet d'une erreur de mise-en-page, les renseignements que nous reproduisons ci-aprés ont été omis à la page 32 de ce volume. Nous les rétablissons ci-après :

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. l'abbé Dehaisne, *archiviste;* Masurel, *chef de bureau;* Losfeld, Decleene, *employés;* M. Fournet, *dessinatenr.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

M. de Coussemaker, ✻, juge au tribunal civil de Lille, *président;* Houdoy, propriétaire à Lille.

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, ✻, à Lille, rue Nationale.

Huissier de la Préfecture, le sieur Delesalle. — *Huissier du Conseil de Préfecture*, le sieur Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, le sieur Godard. — *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Lille. Imp. L. Danel.

